

**UNIVERSITE GALATASARAY
INSTITUT DES SCIENCES SOCIALES
DEPARTEMENT DE RELATIONS INTERNATIONALES**

**DARFOUR :
CONFLIT REGIONAL, CRISE INTERNATIONALE**

THESE DE MASTER RECHERCHE

Yener Kutsal YENİLMEZ

Directeur de Recherche: Prof. Dr. Mehmet ARDA

MARS 2011

TABLE DE MATIERES

ABREVIATIONS	V
RESUME	VII
ABSTRACT	XIII
ÖZET.....	XIX
INTRODUCTION.....	1
1. CONFLIT REGIONAL : DARFOUR AU SOUDAN.....	4
1.1. Le Soudan et le Darfour	4
1.1.1. La situation géographique et politique.....	4
1.1.2. La structure socio-économique du Darfour.....	7
1.1.3. La structure ethnique du Darfour	16
1.1.3.1. Les Four	17
1.1.3.2. Les Zaghawa	18
1.1.3.3. Les Massalit	19
1.1.3.4. Les Arabes.....	20
1.2. L’histoire du Darfour	20
1.2.1. L’avant de l’ère coloniale	20
1.2.2. L’administration coloniale	29
1.2.3. L’indépendance du Soudan.....	32
1.2.4. « La Révolution de mai ».....	36
1.2.5. La deuxième démocratie.....	40
1.2.6. Le régime du FNI	43
1.3. La guerre du Darfour	47
1.4. Les parties locales du conflit au Darfour	62
1.4.1. Le Mouvement de Libération du Soudan/Armée (MLS/A).....	62
1.4.2. Le Mouvement pour la Justice et l’Egalité (MJE)	65
1.4.3. Les Janjawid.....	68
2. CRISE INTERNATIONALE : DARFOUR DANS LE MONDE.....	72
2.1. La géopolitique du Soudan	72
2.1.1. L’écho international de la crise du Darfour	77
2.1.2. Les Etats.....	80
2.1.2.1. Les superpuissances	80
2.1.2.1.1. La Chine	80
2.1.2.1.2. Les Etats-Unis.....	84
2.1.2.1.3. La France	87
2.1.2.1.4. Le Royaume-Uni	89
2.1.2.2. Les Etats voisins	92
2.1.2.2.1. La Libye.....	92
2.1.2.2.2. L’Egypte	94

2.1.2.2.3. Le Tchad	96
2.1.2.2.4. L'Erythree.....	98
2.1.2.3. Les Etats régionaux.....	100
2.1.2.3.1. La Turquie	100
2.1.2.3.2. Israël	102
2.1.2.3.3. Le Qatar	103
2.1.3. Les organisations internationales	105
2.1.3.1. L'Organisation des Nations unies (ONU).....	105
2.1.3.2. L'Union africain (UA)	110
2.1.3.3. L'Union européenne (UE).....	114
2.1.3.4. La Cour pénale internationale (CPI)	116
2.1.3.5. La Ligue arabe et l'Organisation de la Conférence islamique.....	118
2.1.4. Les organisations non – gouvernementales (ONG).....	123
2.1.4.1. L'outil de guerre.....	123
2.1.4.2. Le nouvel humanitarisme	125
2.1.4.3. Les organisations humanitaires	127
2.1.4.3.1. Les éléments non alimentaires / l'abri de secours.....	128
2.1.4.3.2. La sécurité d'alimentation et les moyens de subsistance	129
2.1.4.3.3. L'eau potable et l'hygiène.....	129
2.1.4.3.4. La santé et la nutrition.....	130
2.1.4.3.5. L'éducation	130
2.1.4.3.6. La protection et les droits de l'homme.....	131
2.1.4.3.7. Le service commun et la coordination	131
2.1.4.3.8. L'infrastructure de base et le développement pour l'installation.....	132
CONCLUSION.....	133
BIBLIOGRAPHIE	136
ANNEXE I	148
ANNEXE II.....	149
ANNEXE III	150
ANNEXE IV	151
ANNEXE V	152
ANNEXE VI	153
ANNEXE VII.....	154
ANNEXE VIII	155
ANNEXE IX	156
ANNEXE X.....	157

ABREVIATIONS

ACF	:Action Contre Faim
ADN	:Alliance démocratique nationale
AFP	:Armée des Forces populaires
CCR-SN	:Conseil de Commandement révolutionnaire pour le Salut national
CIA	: <i>Central Intelligence Agency</i>
CN	:Congrès national
CNP	:Congrès national populaire
CNPC	: <i>China National Petroleum Corporation</i>
CPA	: <i>Comprehensive Peace Agreement</i>
CPI	:Cour pénale internationale
CSNU	:Conseil de Sécurité des Nations Unies
DI	:Déplacés internes
DPA	: <i>Darfur Peace Agreement</i>
EUFOR	: <i>European Union Force</i>
FCI	:Front de la Charte islamique
FDD	:Front de Développement du Darfour
FDP	:Force de Défense populaire
FFRU	:Front des Forces révolutionnaires unies
FLD	:Front de Libération du Darfour
FMI	:Fonds monétaire international
FROLINAT	:Front de Libération national du Tchad
FRS	:Front révolutionnaire soudanais
GNOPC	: <i>Greater Nile Petroleum Operating Company</i>
HCDH	:Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme
HCR	:Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
IGAD	: <i>Intergovernmental Authority for Development</i>
MINUAD	:Mission conjointe des Nations unies et de l'Union africaine au Darfour
MINUS	:Mission préparatoire des Nations Unies au Soudan
MJE	:Mouvement pour la Justice et l'Égalité
MLS/A	:Mouvement/Armée de Libération du Soudan
MPLS/A	:Mouvement/Armée populaire de Libération du Soudan
MUAS	:Mission de l'Union africaine au Soudan
NFI	:Front national islamique
NRF	: <i>National Redemption Front</i>
OCHA	: <i>Office for the Coordination of Humanitarian Affairs</i>
OCI	:Organisation de la Conférence islamique
OMS	:Organisation mondiale de la Santé
ONG	:Organisations non-gouvernementales
ONU	:Organisation des Nations unies
ONUAA	:Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
OTAN	:Organisation du traité de l'Atlantique Nord

OUA	:Organisation Pour l'Unité africaine
PAM	:Programme alimentaire mondial
PCS	:Parti communiste soudanais
PDOC	: <i>Petrodar Operating Company</i>
PDP	:Parti démocratique populaire
PDU	:Parti démocratique unioniste
PEN	:Programme énergétique nationale
PNU	:Parti national unioniste
PNUD	:Programme des Nations unies pour le développement
RDL	:Rassemblement pour la démocratie et les libertés
RSPOC	: <i>Red Sea Petroleum Operating Company</i>
RU	:Royaume-Uni
SCUD	:Socle pour le Changement, l'Unité et la Démocratie
SIDA	:Syndrome d'immunodéficience acquise
UA	:Union africaine
UE	:Union européenne
UFDR	:Union des Forces démocratiques pour le Rassemblement
Unicef	: <i>United Nations of International Children's Emergency Fund</i>
USAID	: <i>United States Agency for International Development</i>
USHMM	: <i>United States Holocaust Memorial Museum</i>

RESUME

La guerre civile qui commença en 2003 dans la région de Darfour, à l'ouest du Soudan, en très peu de temps a quitté son aspect régional et s'est transformée en une crise internationale. Le fait que le peuple civil soit exposé à des agressions violentes et à des mauvaises conditions de vie à la suite des conflits de longue durée, a paniqué la communauté internationale en leur faisant penser qu'un nouveau génocide dans le continent africain semblable à celui de Rwanda, vécu de très peu de temps avant, était en train de se réaliser.

Dans la première partie du présent travail, les dynamiques intérieures de la crise ont été étudiées sur le plan local et sur le plan national dans le cadre du Soudan. Pour mieux comprendre ces dynamiques intérieures et les raisons de la crise, on a en premier lieu exposé l'histoire politique du Soudan afin de mieux voir la structure socioéconomique et ethnique du Soudan et enfin les relations entre le Darfour et le Soudan. Dans cette partie, le processus de la crise et les acteurs locaux ont été notamment évoqués.

Quant à la deuxième partie du travail, on a insisté sur la dimension internationale de la crise. Dans ce cadre, on a prioritairement traité la position géopolitique de Soudan au niveau international qui est l'effet primordial dans l'atténuation de la crise à l'échelle internationale. Par la suite, les Etats et les organisations ayant joué dans la crise du Darfour des rôles actifs ont été analysés au niveau international. En dernier lieu, on a étudié les organisations non gouvernementales (ONG) ; celles qui avaient l'intention réelle de résoudre les problèmes humanitaires et celles qui étaient plutôt sensées d'influencer l'opinion publique de la communauté internationale.

Située à l'ouest du Soudan, le Darfour est la plus vaste région du Soudan. Le terme « Darfour » est composé du mot *dar* qui signifie en arabe « maison » et de « Four » qui désigne le groupe ethnique le plus important du pays. « Darfour » est ainsi la « Maison des Four ». Aussi vaste que la France, cette région couvre une superficie de 493,180 km². Bien qu'il soit aujourd'hui il au Soudan, le Darfour a davantage entretenu dans son histoire des relations avec le sahel situé à l'ouest du pays.

La population du Darfour est ethniquement très diversifiée. Deux distinctions sont en général opérées pour présenter cette diversification ethnique. Les personnes d'origine arabe et les personnes africaines non arabes de la région. Toutefois, plus qu'un trait racial, l'arabité ou l'africanité des individus est considéré sous un angle culturel. Les tribus autochtones darfouriennes sont davantage sédentaires. Les membres de ces dernières sont des agriculteurs et cultivateurs traditionnels de petites envergures. Parmi ces tribus africaines, les Four sont le groupe ethnique prédominant et les dirigeants traditionnels de la région. Parmi les autres groupes ethniques africains non arabes, nous pouvons citer les nomades Zaghawa, les Meidob, les

Massalit, les Berti, les Tama, les Mararit et les Tunjur. Les tribus arabes sont en général des nomades pastoraux. Les principales tribus arabes sont les Habbaniya, les Beni Hussein, les Zeiyadiya, les Beni Helba, les Djawama, les Rezeigat et les Mahariya.

La crise du Darfour nous apparaît comme un problème très complexe engendré par la transformation des problèmes écologiques en tension ethnique puis en guerre. L'Etat du Soudan indépendant avait hérité des problèmes socio-économiques et administratifs que le colonialisme anglais avait laissés derrière lui. Les régions où la population arabe était en majorité concentrée dans la vallée du Nil continuaient à être négligées.

Dans la crise du Darfour il y a les acteurs de différents niveaux : les acteurs locaux, les Etats et les organisations internationales.

En ce qui concerne les acteurs locaux, ce sont le Mouvement de Libération du Soudan/Armée (MLS/A), Le Mouvement pour la Justice et l'Egalité (MJE) et les Janjawid qui ont joué les rôles importants de leur part dans la région.

Le Mouvement de Libération du Soudan/Armée (MLS/A) est l'une des deux organisations rebelles agissant au Darfour. Par rapport à l'autre organisation, le MJE, luttant contre les forces de l'Etat et les Janjawid, le MLS/A, plus puissant par le nombre de militants et par l'activité dans la région, s'est affaibli du fait de sa division en plusieurs factions. Formé de manière générale par les Zaghawa, les Four et les Massalit, le nombre d'arabes n'est pas très important au sein du MLS/A. Ce mouvement, dont le leader est Abdel Wahid Mohamed Nur, ancien membre du Parti communiste soudanais, avait le soutien des Four. Par la suite, les Massalit, les Zaghawa et les Berti le rejoignent et l'aide à se renforcer. A l'époque de sa création, le mouvement voulait un Darfour indépendant. Par la suite, le mouvement s'orienta vers une demande de Soudan uni et Démocratique distinguant les affaires de l'Etat et les affaires religieuses.

Le Mouvement pour la Justice et l'Egalité (MJE), autre organisation politico-militaire du Darfour, se fonda autour des milieux et étudiants islamistes dans les années 1990 de manière séparée et secrète à El Fasher, Khartoum et Kordofan. Au départ, ces étudiants qui souhaitaient réformer le pays autour du FNI. Ils débutèrent des travaux sur le retard des régions autour du Soudan. Ils réunirent leurs travaux dans une publication appelée *The Black Book* (Le Livre Noir). La deuxième partie du livre parut en 2002 et mentionna la marche à suivre pour un changement politique au niveau national.

Les Janjawid apparaissent pour la première fois après les conflits ethniques des années 1980 avec le soutien du gouvernement. Pendant la guerre opposant le Tchad à la Libye, les arabes tchadiens soutenus par la Libye s'étaient retirés au Darfour du Nord et ont aidé les tribus arabes du Nord du Darfour à s'armer. Lorsque l'opinion internationale s'intéressa à la crise du Darfour, le sujet qui refaisait surface presque automatiquement était la violence des miliciens janjawid d'origine arabes envers la population civile. Cependant, avec un regard plus général sur la crise, il peut être vu qu'il n'est pas nécessaire d'apporter une limitation à l'origine ethnique des miliciens janjawid ainsi qu'à leur comportement lors de la guerre.

Quant aux Etats qui a pris place dans la crise du Darfour, ce furent principalement la Chine, les Etats-Unis, la France et plus régionalement la Libye, l’Egypte, le Tchad, L’Erythrée, la Turquie, l’Israël, le Qatar.

L’approche politique de la Chine à la question du Darfour repose sur le principe de non-intervention dans les affaires touchant à la souveraineté du pays. Ainsi, pour la Chine, la crise du Darfour fait partie des affaires intérieures du Soudan et c’est à ce pays que revient la résolution de la question. Toute intervention étrangère ne pouvait, aux yeux de la Chine, qu’aggraver la crise. Toutefois, la Chine ne réussit pas à empêcher la crise de prendre place à l’ordre du jour de la communauté internationale, à devenir un des sujets fondamentaux du Conseil de Sécurité de l’ONU et à tenir à l’écart les Etats-Unis, son plus grand rival dans cette région.

Les Etats-Unis furent ainsi le premier pays à reconnaître comme un génocide la crise du Darfour et apportèrent une aide humanitaire de près de 2 milliards de dollars à la région. De même le gouvernement américain pourvoyait 85% des aides du programme World Food. Enfin, ils soutinrent également financièrement la MUAS. L’approche des Etats-Unis à la crise du Darfour était aussi controversée que celle de la Chine. Bien que la crise du Darfour fût une question comportant des dimensions politiques, ethniques, raciales, religieuses et culturelles, les Etats-Unis envisagèrent le problème seulement sous l’angle du terrorisme religieux radical. Dans sa guerre internationale contre le terrorisme, le Soudan avait, du fait de sa situation géographique, une importance stratégique primordiale: le Soudan était aux yeux des Etats-Unis, un pont entre le monde arabe musulman et l’Afrique noire.

A l’inverse des Etats-Unis, la France ne désigna pas la crise humanitaire du Darfour comme un génocide. La France mit l’accent sur le fait qu’elle avait suivi une politique de 6 étapes pour l’obtention de la stabilité au Darfour : assurer l’unité de la communauté internationale, poursuivre de façon intense les travaux susceptibles d’assurer la paix et la sécurité afin de mettre fin aux hostilités, soutenir les travaux de l’ONU et de l’UA pour assurer la résolution politique de la crise du Darfour, assurer la paix durable entre le nord et le sud, qui ont déclenché la crise du Darfour et qui constituent l’un des piliers des problèmes politiques du Soudan et soutenir les procédures de la CPI.

Comme France, étant donné son ancienne relation coloniale avec le Soudan il n'est pas surprenant que le Royaume-Uni (RU) a été l’un des Etats en dehors de la région pour prendre un intérêt dans la guerre civile du pays. Mais en général le RU n’avait pas une situation pour pouvoir prendre une position dans la crise pendant les premières étapes du conflit parce qu’il avait besoin de plus de personnel pour engager pour pouvoir contrôler le potentiel de l’Afrique. Deuxièmement, la tentative du RU de promouvoir la paix au Soudan par des différents processus de paix a échoué comme le processus de Naivasha.

La Libye serait le pays le plus influent dans l’apparition de la crise du Darfour. Les activités de Libye concernant la crise du Darfour furent à des niveaux différents. Ces activités étaient d’une part sous forme de déclarations officielles mais aussi celles qui étaient non-officielles ou officieuses comme par exemple le soutien accordé à Al Bachir dans le cadre de l’UA contre la décision d’arrestation de ce

dernier prononcée par la CPI. La Libye fut également le pays qui a pris prioritairement l'initiative durant les négociations de paix entre les parties.

L'Égypte devait jouer le rôle d'un médiateur neutre. A cause de l'influence de ces deux tendances, la réaction de l'Égypte face à la crise du Darfour fut complexe. De l'autre côté, l'Égypte a aussi fait des efforts par les voies internationales pour alléger cette décision de la CPI, a essayé de la faire reporter pour une durée d'un lors de la réunion du Conseil d'Administration de l'ONU et a enfin essayé de convaincre le Soudan pour que ce dernier soit coopérant avec la CPI. L'Égypte a également suivi une politique qui visait à faire juger les coupables de guerre devant la justice soudanaise car elle croyait qu'une pareille situation pouvait adoucir la tension entre le Soudan et la CPI.

Le pays le plus touché par les problèmes humanitaires et militaires survenus suite à la crise du Darfour fut sans doute le Tchad. La crise du Darfour a également influencé les relations du Tchad avec les pays européens et avec les pays voisins.

L'Erythrée a continué de soutenir soit les mouvements opposants régionaux, soit l'opposition au nord du Soudan. Par contre, cette attitude d'Erythrée a changé en fonction de l'influence occidentale croissante. Les rumeurs de déploiement de la mission de l'ONU au Darfour, a dérangé l'Erythrée et elle a amélioré ces relations avec le Soudan. Plus tard, elle a rejeté la décision de la CPI sur Al Bachir. Ce fut également une expression du changement de la politique étrangère d'Erythrée après 2006.

La Turquie a entrepris certains travaux au sujet de la crise du Darfour. La réaction manifestée par la Turquie contre la décision d'arrestation de la CPI est semblable avec celles des pays arabes et africains. La Turquie, qui prétend que l'arrestation d'Omar Al Bachir ne serait pas une solution pour résoudre les problèmes du Soudan, fait des efforts pour que les pays islamiques et la Ligue arabe soient beaucoup plus actifs pour la résolution de la crise du Darfour.

Le rôle caché d'Israël dans la crise du Darfour, qui a commencé en 2003, a toujours été un grand sujet de discussion dans l'opinion publique arabe. Mais à ce sujet, il faudrait reconnaître aussi la manipulation de l'opinion publique par le Soudan. Il serait plutôt injuste d'établir une relation directe entre Israël et la guerre au Darfour. La relation d'Israël avec la situation existante au Darfour est restée bien limitée. Israël s'est contenté uniquement de donner le droit d'asile à quelques centaines de réfugiés fuyant au Darfour.

Le Qatar, pays de pétrole qui déploie une des plus grandes bases militaires américaines en Moyen-Orient, a pour objectif de gagner un prestige important tout en étant un des acteurs déterminants de sa région et de la diplomatie internationale. Ainsi, le rôle de médiateur qu'il a joué durant la crise du Darfour était le fruit de cet objectif ambitieux.

En ce qui concerne les organisations internationales, celles des importantes dans la crise étaient l'Organisation des Nations unies (ONU), l'Union africain (UA), l'Union européenne, la Cour pénale internationale (CPI), la Ligue arabe et l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) et les ONS dont quelques-unes étaient citées dans le cadre de ce travail.

Il faudrait reconnaître que l'ONU a eu du retard en ce qui concerne une intervention urgente. D'une part, une politique douce dirigée envers le gouvernement soudanais afin que celui-ci établisse la paix puisqu'il était l'une des parties principales des négociations de la paix de Naivasha, mais d'autre part le comportement agressif du même gouvernement contre les civils au Darfour, par conséquent ces deux situations assez contradictoires avaient placé l'ONU dans un dilemme difficile concernant la résolution de la crise du Darfour.

L'UA participa pour la première fois à la crise du Darfour, d'une manière active, au début de 2004 lors des négociations de cessez-le-feu qui se sont déroulées entre le gouvernement soudanais et le MLS/A – le MJE qui avaient eu lieu au Tchad et elle fut représentée par le responsable du Département de Paix et de la Sécurité de l'UA, Sam Ibok. Suite à cette entente de cessez-le-feu, l'UA a décidé d'envoyer au Darfour une petite mission composée des observateurs vers le milieu de 2004. Par contre, dans le temps il a été constaté qu'il existait une grosse lacune entre la bonne volonté des ces troupes et leur capacité de réalisation des tâches qui leur avaient été confiées.

Comme il a été le cas dans plusieurs autres affaires de politique extérieure, l'UE (UE) a aussi connu des problèmes dans sa politique de Soudan, particulièrement dans la résolution de la crise du Darfour et notamment au sujet de ne pas pouvoir agir d'une manière coordonnée dans ce problème de Soudan. L'UE durant les processus de négociation avait pris une position favorable pour l'ONU et l'UA. Les pays membres ont accordé prioritairement à ces deux organisations leur garantie financière et leur soutien technique.

La Cour Pénale Internationale (CPI) fut un autre organisme international qui a joué un rôle actif dans la résolution de la crise du Darfour. Malgré qu'il soit un organisme à part, complètement indépendant de l'ONU, la CPI a réalisé une coopération exemplaire avec cette dernière. Le procès intenté contre Omar Al Bachir, fut le premier procès de l'CPI intenté contre un Président d'Etat qui était au pouvoir au moment de l'ouverture du procès.

La Ligue arabe au début, comme elle avait déjà fait auparavant au moment de la guerre Nord-Sud, n'avait pas trop pris au sérieux la crise du Darfour. Comme il a été le cas dans la guerre Nord-Sud, les atteintes aux Droits de l'Homme au Darfour étaient également négligées. Par la suite, l'indifférence qui régnait au début de la crise a laissé sa place à une reconnaissance et prioritairement l'opération anti mutinerie du gouvernement soudanais fut considérée en tant qu'une opération légitime contre les conflits des tribus.

Une autre organisation du monde musulman, qu'est l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI), a également exposé lors de la crise du Darfour une attitude semblable à celle de la Ligue arabe. L'organisation, qui ne s'intéressait pas au début à la crise, a commencé à l'attribuer plus d'importance suite à la croissance de l'intervention occidentale et à la décision de l'arrestation d'Omar Al Bachir prononcée par la CPI.

A part des organisations internationales, les ONG intervinrent dans la crise du Darfour pour sa dimension humanitaire. Les ONG des pays européens réalisèrent des

aides humanitaires dans la région mais essayèrent aussi de mobiliser l'opinion publique de leurs pays. Cependant, il existe certains problèmes au sujet de l'aide humanitaire comme la création d'hierarchie des victimes et la stigmatisation des nomades arabes.

D'une part, le souhait d'intervention de la communauté occidentale et des Etats-Unis dans la région, d'autre part les efforts de la Chine qui veut empêcher ces éventuelles interventions pour préserver son influence politique et économique croissant dans le continent, notamment ses étroites relations économiques avec le Soudan, ont fait de la crise du Darfour un des plus importants problèmes de la diplomatie internationale. Parallèlement à ces deux grandes puissances, les efforts pour s'intervenir à la crise de la Ligue arabe avec l'Union africaine (UA) qui se veut plus active pour résoudre les problèmes africains en tant qu'une nouvelle organisation régionale et enfin ceux de l'Union européenne (UE) ont rendu la crise du Darfour encore plus difficile et complexe.

Pour conclure, le nombre excessif des acteurs locaux, nationaux et internationaux qui se sont intervenus dans l'affaire ont finalement retiré l'aspect et le caractère régional des conflits au Darfour et les ont transformées en une crise multidimensionnelle qui nécessite d'être étudiée en profondeur. Pour cette raison, l'objectif du présent travail consiste à l'étude de la crise du Darfour, mais aussi celle des acteurs intervenants dans ladite crise.

ABSTRACT

In 2003, a civil war in Darfur region of West Sudan has started. After a short period of time, this regional war turned into an international crisis. The violence and bad conditions that civilians were exposed to prompted the international public opinion to think whether a new genocide in the African continent, similar to the one occurred in Rwanda, was taking place.

In the first part of the present work, the internal dynamics of the crisis are investigated on the local plan and on the national level within the framework of Sudan. For better understanding of these internal dynamics and the reasons, we displayed the political history of Sudan that gives an idea about the socio-economic and ethnic structure of Sudan. Finally the relations between Darfur and Sudan are investigated. In this part, the process of the crisis and the local actors are mentioned in particular.

As for the second part of the work, we focus on the international dimension of the crisis. In this perspective, we firstly handle the geopolitical position of Sudan at the international level which is essential in the expansion of the crisis on an international scale. Afterward, States and organizations having played active roles in the crisis of Darfur analyze at the international level. Lastly, we studied non-governmental organizations (NGO); those who had the real intention to resolve the humanitarian problems and those who were rather sensible to the influence of the public opinion of the international community.

Situated in the West of the Sudan, Darfur is the largest region of Sudan. The term "Darfur" consists of the word *dar* which means in Arabic "house" and of "Fur" which indicates the most important ethnic group of the country. So "Darfur" is the "House of the Furs ". However, vast as France, this region covers a surface of 493,180 km².

Darfur's population is ethnically much diversified. Two distinctions are generally used to present this ethnic division. The people having Arabic origin and the African people having non-arabic origin. However, whether having or not having Arabic origin is considered to be a cultural issue, rather than a racial issue. The native darfurian tribes are more sedentary. These members are traditional small scales farmers. Among these African tribes, the Furs are the dominant ethnic group and are the traditional leaders of the region. Among other not Arabic African ethnic groups, we can count the nomads Zaghawa, the Meidob, the Massalit, the Berti, the Tama, the Mararit and the Tunjur. The Arabic tribes are generally pastoral nomads. The main Arabic tribes are Habbaniya, Beni Hussein, Zeiyadiya, Beni Helba, Djawama, Rezeigat and Mahariya.

The Darfur crisis appears as a very complex problem. A way it is the transformation of the ecological problems into the ethnic tension then to the war. The State of Sudan had inherited the socioeconomic and administrative problems which from English colonialism. The center where the Arabic population was more concentrated in the Nile valley, continued to neglect other regions.

In the Darfur crisis there are the actors of various levels: local actors, States and international organizations.

As regards the local actors, they are the Sudan Liberation Movement / Army (SLM / A), Justice and the Equality Movement (JEM) and the Janjaweed which play the important roles of their part in the region.

The Sudan Liberation Movement/Army (SLM/A) is one of two rebel organizations acting in Darfur. With regard to the other organizations, the JEM, is fighting against the forces of the State and the Janjaweed, the SLM / A, more powerful by the number of activists and by the activity in the region. It has been weakened because of its division in several factions. Formed, in general by Zaghawas, Furs and Massalites, number of Arabs is not very important within the SLM / A. This movement, whose leader is Abdel Wahid Mohamed Nur, the former member of the Sudanese Communist Party, had the support of the Furs. Afterward, Massalites, Zaghawas and Bertis joined the movement and helped to strengthen it. At the time of its creation, the movement wanted the independence of Darfur. Afterward, the movement turned to a demand of a democratic, secular, united Sudan.

The Movement for the Justice and the Equality (JEM), another of Darfur's politico-military organizations, was a secret organization based on the Islamist circles and students in the 1990s in El Fasher, Khartum and Kordofan. At first, these students wished to reform the country around the National Islamist Front (NIF). They began to work on backward of regions around Sudan. They collected their works in a publication called "The Black Book". The second part of the book published in 2002 mentioned the procedure for a political change at the national level.

Janjaweed, appears for the first time after the ethnic conflicts of the 1980s with the support of the government. During the war setting Chad against Libya, Chadian Arabs supported by Libya had withdrawn into Darfur from the North and helped the Arabic tribes of the North of Darfur to arm them. When the international opinion was interested in the Darfur crisis, the subject which resurfaced almost automatically was the Janjaweed militants' violence to the civil population. However, with a more general glance on the crisis, it can be seen that it is not necessary to bring an originally ethnic limitation to the Janjaweed militants as well as to their behavior during the war.

The States that took place in the crisis of Darfur were mainly China, the United States, France and more regionally Libya, Egypt, Chad, Eritrea, Turkey, Israel, Qatar.

The political approach of China in the question of Darfur is based on the principle of nonintervention in the affairs which are placed in the sovereignty of the

country. So, for China, crisis of Darfur is a part of the internal affairs of Sudan and it is in this country where the solution of the question. All foreign intervention could cause, in the eyes of China, only to aggravate the crisis. However, China does not manage to prevent the crisis from taking place in the agenda of the international community, to become one of the fundamental subjects of the UN Security Council and to stand apart from the United States, his biggest rival in this region.

The United States was the first country that recognized Darfur crisis as genocide and brought a humanitarian aid of about 2 billion dollars to the region. Also the American government provided 85% of the aid of the World Food program. Finally, they supported also financially African Union Mission in Sudan (AMIS). The approach of the United States in the crisis of Darfur was also controversial as that of China. Although the Darfur crisis is a question containing political, ethnic, racial, religious and cultural dimensions, the United States envisaged the problem only under the angle of the radical religious terrorism. In its international war against the terrorism, Sudan had an essential strategic importance due to its geographical situation. From the United States' point of view, Sudan was a bridge between the Muslim Arabic world and the Black Africa.

Contrary to the United States, France did not indicate the humanitarian crisis of Darfur as genocide. France emphasized the fact that it had followed a politics of 6 stages for the obtaining of the stability in Darfur: assure the unity of the international community, pursue intensively the works susceptible to assure the peace and the security to end the hostilities, support the works of the UN and the African Union (AU) to assure the political resolution of the Darfur crisis, assure the long-lasting peace between the North and the South, which started the Darfur crisis and to support the procedures of the International Criminal Court (ICC).

Given its former colonial relation with Sudan it is not surprising that the United Kingdom was one of the States from outside the region to take an interest in the civil war of the country. But generally the United Kingdom had no situation to be able to take a position in the crisis during the first stages of the conflict because it needed more staff to engage in. Secondly, the attempt of the UK to promote the peace in Sudan by various peace processes failed, similar to the process of Naivasha.

Libya would be the most effective country in the emergence of the Darfur crisis. The activities of Libya concerning the crisis can be evaluated at different levels. On the hand, these activities were not only in the form of official statements, but also non-official or unofficial ones as for example, the support granted to Al Bashir within the framework of the AU against the decision of arrest of Bashir. Libya was also the country which took first the initiative during the peace negotiations between the parties.

The reaction of Egypt to the crisis of Darfur was complex. Egypt made efforts the international to relieve the decision of the ICC, tried to make it postpone for duration of one during the security council of the UN and finally tried to convince Sudan to cooperate with the ICC. Egypt also has followed a policy which targeted to make the war criminals judged before the courts Sudanese because it believed that the same situation could ease the tension between Sudan and the ICC.

The country the most affected by the humanitarian and military problems arise after the Darfur crisis was certainly Chad. The Darfur crisis also influenced the relations of Chad with the European countries and with the nearby countries.

Eritrea supported the regional opposition movements, also the opposition in the North of Sudan. This attitude of Eritrea changed according to the increasing western influence. The rumors of deployment of the mission of the UN in Darfur, disturbed Eritrea and it improved the relations with Sudan. Later, Eritrea rejected the decision of the ICC on Al Bashir. It was also an expression of the change on the foreign policy of Eritrea after 2006.

Turkey also undertook certain activities about the Darfur crisis. The reaction shown by Turkey against the arrest decision of the ICC is similar with those of the Arab and African countries. Turkey claims that the arrest of Omar Al Bashir would not be a way to resolve the problems of Sudan, makes efforts so that the Islamic countries and the Arab League are honest to be much more active for the resolution of the crisis of Darfur.

The hidden role of Israel in the Darfur crisis, which began in 2003, was always a big subject of discussion in the Arab public opinion. But on this subject, it would be necessary to recognize the manipulation of the public opinion by Sudan. It would be rather unjust to establish a direct relation between Israel and the war in Darfur. The relation of Israel with the situation existing in Darfur remained very limited. Israel contented only with giving the right of asylum to hundreds refugees running away in Darfur.

Qatar, the oil country which displays one of the biggest American military bases in the Middle East, has for objective to win a effective prestige while being one of determining actors in its region and the international diplomacy. So, the mediator role which it played during the crisis of Darfur was the fruit of this ambitious objective.

As regards the international organizations, the important ones in the crisis were the United Nations (UN), the African Union (AU), the European Union (EU), the International Criminal Court (ICC), the Arab League and the Organization of the Islamic Conference (OIC) and the NGOs; these are mentioned within the framework of this work.

It would be the necessary to recognize that the UN was late for an urgent intervention. On one hand, a soft politics was applied to the Sudanese government so that it establishes the peace as one of the main results of the negotiations of the Naivasha peace, but on the other hand the aggressive behavior of the Sudanese government against the civilians in Darfur, placed the UN in a difficult dilemma concerning the solution of the Darfur crisis.

The AU participated for the first time in the Darfur crisis, in a active way, at the beginning of 2004 during the negotiations of cease-fire which took place between the Sudanese government and the SLM / A - the MJE which had taken place in the Chad and it was represented by the person in charge of the Peace department and the Security of the AU, Sam Ibok. Further to this agreement of cease-fire, the AU decided to send to Darfur a small mission consists of the observers in 2004. On the

other hand, at this time it was noticed that there was a big gap between the willingness of these troops and their capacity of realization of the tasks which had been confided to them.

As it was the situation in several other affairs of foreign policy, the EU also had problems in its policy of Sudan, particularly in the resolution of the Darfur crisis in particular not to be able to act in a coordinated way. The EU during the processes of negotiation had taken a favorable position for the UN and the AU. Member countries granted firstly to these two organizations their financial guarantee and their technical support.

The ICC was another international organization which plays an active role in the resolution of the Darfur crisis. Although it is completely independent from the UN, the ICC realized an exemplary cooperation with the UN. The trial instituted against Omar Al Bashir, was the first trial of the ICC instituted against a President of State who was for the power at the time of the opening of the trial.

The Arab League at the beginning, as previously at the time of the North-south war, did not take seriously the crisis of Darfur. Infringements human rights in Darfur were also neglected. Afterward, the indifference which reigned at the beginning of the crisis left its place to recognition and firstly the operation against rebels of the Sudanese government was considered as a legitimate operation legitimizes against the conflicts of tribes.

Another organization of the Muslim world, that is the Organization of the Islamic Conference (OIC), also displayed during the Darfur crisis an attitude similar to that of the Arab League. The organization, which was not interested at the beginning in the crisis, began to attribute it more importance along with the growth of the western intervention and further to the decision of the arrest of Omar Al Bashir pronounced by the ICC.

Apart from the international organizations, the NGOs intervened in the Darfur crisis in its humanitarian dimension. The European NGOs realized humanitarian aids in the region but also tried to mobilize the public opinion of the countries. Nevertheless, certain problems exist about the humanitarian aid as the creation of victim hierarchy and the stigmatization of Arab nomads.

On one hand, the wish of intervention of the western community and the United States in the region, on the other hand the efforts of China which wants to prevent these possible interventions to protect its political and economic influence growing in the continent, in particular its narrow economic relations with Sudan, made some crisis of Darfur one of the most important problems of the international diplomacy. At the same time as these two major powers, the efforts to intervene in the crisis of the Arab League with the African Union (AU) which wants a more active role to resolve the African problems as a new regional organization and finally those of the European Union (EU) made the Darfru crisis even more difficult and complex.

In conclusion, the excessive number of local, national and international actors that intervened in the case finally removed the aspect and the regional character of the conflicts in Darfur and transformed it into a multidimensional crisis which

required to be studied deeply. For that reason, the objective of the present work consists in the study of the Darfur crisis, as well as of the participating actors’.

ÖZET

2003 yılında Sudan'ın batısında bulunan Darfur bölgesinde isyancı güçlerle Sudan ordusu arasında başlayan iç savaş, kısa bir süre sonra yalnız bölgesel nitelikte bir savaş olmaktan çıkıp uluslar arası bir krize dönüşmüştür. Uzun süre devam eden çatışmalar sonucunda sivil halkın maruz kaldığı şiddet ve kötü koşullar, uluslararası kamuoyunda Afrika kıtasında bundan kısa bir süre öncesinde yaşanan Rwanda soykırımının bir benzerinin yaşanmakta olduğu korkusunu uyandırmıştır.

Çalışmanın ilk bölümünde krizin yerel ve Sudan çerçevesinde ulusal düzeyde iç dinamikleri incelenmiştir. Bu iç dinamikleri ve krizin ortaya çıkış nedenlerini anlayabilmek için Darfur'un coğrafi sosyo-ekonomik ve etnik yapısı ile Sudan ve Darfur ilişkisini anlamak amacıyla siyasi tarihi anlatılmıştır. Bu bölümünde yaşanan krizin süreci ve yerel aktörlerden bahsedilmiştir.

Çalışmanın ikinci bölümünde ise krizin uluslararası boyutu ele alınmıştır. Bu noktada öncelikle krizin uluslararası önem kazanmasına etken olan Sudan'ın jeopolitik olarak uluslararası düzeyde konumlanması işlenmiştir. Bunun ardından Darfur krizinde uluslararası boyutta aktif rol oynayan devletler ve organizasyonlar incelenmiştir. Son olarak krizin yaratmış olduğu insani sorunlara çözüm bulma niyetindeki ve uluslararası kamuoyu oluşturma çabasındaki sivil toplum örgütlerine değinilmiştir.

Sudan'ın batısında bulunan ve en geniş bölgesi olan Darfur, Arapça ev, yurt anlamına gelen *dar* kelimesi ile bölgedeki en önemli etnik grup olan Furların isminin birleşiminden oluşan Furların evi, Furların yurdu anlamına gelen bir anlama sahiptir. 493,180 km² lik yüzölçümüyle yaklaşık Fransa kadar bir büyüklüğe sahiptir. Darfur günümüzde Nil merkezli Sudan'a bağlı bulunsa da tarih boyunca daha çok batısında ki sahel şeridiyle ilişki içerisinde olmuştur.

Darfur etnik nüfus olarak büyük bir çeşitlilik gösterir. Bu etnik çeşitlilik, bölgenin bir geçiş noktası olmasının yanı sıra, farklı coğrafi özelliklerinden kaynaklanan ekonomik etkinliklerin çeşitliliğinden de kaynaklanır. Etnik farklılık genel olarak iki ana-ayrım olarak ele alınır. Arap kökenli olanlar ve bölgede Arap olmayan Afrika kökenliler. Fakat, Araplık ya da Afrikalılık bölgede ırksal bir özellikten ziyade daha çok kültürel bağlamda ele alınır. Yerli Darfurlu kabileler genel olarak yerleşimci ve tarımla uğraşan küçük ölçekli geleneksel ekimler yaparlar. Furlar bunların arasındaki en önemli etnik gruptur ve bölgenin geleneksel yöneticileridir. Bunun dışında Arab-olmayan Afrikalı etnik gruplar arasında Zaghawa göçerleri, Meidob, Masalit, Berti, Tama, Mararit ve Tunjurlar sayılabilir. Arap kabileler ağırlıklı olarak pastoralist nomadlardır. Habania, Beni Hussein, Zeiyadiya, Beni Helba, Djawama, Rezeigat ve Maharia kabileleri başlıca kabilelerdir. Bunun yanında Arap tüccarlar ve devlet memurları da şehirlerde yaşamaktadır.

Darfur krizi, ekolojik sorunların yaşattığı problemlerin etnik gerginliklere dönüşmesi ve ardından bir savaşa dönerek bölgesel, ulusal ve uluslararası bir gündeme taşınan oldukça karmaşık bir sorun olarak karşımıza çıkmaktadır. Krizde farklı seviyelerde aktörler bulunmaktadır: yerel aktörler, devletler ve uluslar arası örgütler.

Sudan Kurtuluş Hareketi/Ordusu (SKH-O), Adalet ve Eşitlik Hareketi (AEH) ve Cancavitler bölgede önemli rol oynayan krizin yerel aktörleridir.

Sudan Kurtuluş Hareketi/Ordusu (SKH-O), Darfur'da etkinlik gösteren iki direniş örgütünden birisidir. Cancavit ve hükümet kuvvetlerine karşı mücadele veren diğer örgüt AEH'e oranla SKH-O hem militan sayısı hem de bölgedeki etkinliği bakımından daha güçlü olmasına rağmen son dönemlerde örgüt çeşitli parçalara bölünmesi nedeniyle zayıf düşmüştür. Genel olarak Zaghawa, Fur ve Massalit kökenlilerden oluşan SKH-O'da sınırlı sayıda Arap kökenli militan bulunmaktadır. SKH-O ilk önceleri kendisini Darfur Kurtuluş Cephesi (DKC) olarak tanımlamıştır. Liderliğini Sudan Komünist Partisi'nin eski üyelerinden Abdel Wahid Mohamed Nur'un yaptığı bu hareket ağırlıklı olarak Furlardan destek almaktaydı. Daha sonra Massalit, Zaghawa ve Bertililerin de katılımıyla bir genişleme yaşamış ve 14 Mart 2003 yılında adını değiştirerek mevcut ismini almıştır. Kurulduğu dönemlerde bağımsız bir Darfur hedeflerken daha sonra bundan vazgeçerek din ile devletin ayrı olduğu Birleşik Demokratik bir Sudan hedeflemiştir.

Darfur'da ki bir diğer askeri-politik örgüt olan Adalet ve Eşitlik Hareketi (AEH), 1990'lı yıllarda ayrı ayrı gizli olarak El Faşer, Hartum ve Kordofan'da çoğunlukla İslamcı kökenden Darfur ve Kordofan kökenli üniversite öğrencileri tarafından kurulmuştur. İlk zamanlar Milli İslami Cephe içerisinde reform yapmak isteyen bu öğrenciler, Sudan'ın çevre bölgelerinin geri kalmışlığı üzerine bir çalışma başlatırlar. Bu çalışmayı 2000 yılında "Kara Kitap" isimli bir kitap haline getirmişlerdir. Kitabın 2. bölümü 2002 yılında çıkmış ve ulusal düzeyde bir politik değişiklik için yapılması gerekenlerden bahsetmiştir.

Darfur'da hükümetin desteğinde ilk defa Cancavitler 1980'li yıllarda ki etnik çatışmalar sonrasında ortaya çıkmıştır. Çad-Libya savaşı sırasında Libya'nın desteklediği Çadlı Araplar Kuzey Darfur'a çekilmiş burada Kuzey Darfur'da ki Arap kabilelerin silahlanmasına yardımda bulunmuşlardır. Uluslararası kamuoyu Darfur kriziyle ilgilenmeye başladığında krizle ilgili en çok gündeme gelen konu Arap kökenli cancavit milislerinin sivil halka yönelik uyguladığı şiddet olmuştur.

Darfur krizinde yer alan devletler ele alındığında, öncelikli olarak Çin, ABD, Fransa; daha bölgesel olarak da Libya, Mısır, Çad, Eritre, Türkiye, İsrail ve Katar'dan bahsedilmelidir.

Genel olarak Çin'in Darfur krizine bakışı, uluslararası ilişkilerin de temel prensibi olan herhangi bir ülkenin egemenlik alanına yabancı ülkelerin karışmaması gerektiği ilkesine göre şekillendirilmiştir. Çin için, Darfur krizi Sudan'ın iç meselesiydi ve Sudanlılar bu sorunu kendileri çözmeliydi. Bu doğrultuda yapılacak yabancı müdahaleler krizin derinleşmesine yol açacaktı. Ancak bu politikasına karşın, Çin Darfur krizinin uluslar arası kamuoyunun gündemine, BM Güvenlik konseyinde konuşulan ana gündem maddelerinden birisi olmasına ve bölgede ki faaliyet alanı olarak en büyük rakibi ABD'nin sorunla ilgilenmesine engel olamamıştır.

ABD Darfur krizinin bir soykırım olarak tanıyan ilk ülke olarak öne çıkmış bölgeye yaklaşık 2 milyar dolarlık insanı yardımda bulunmuştur. Ayrıca *World Food* programının Sudan'a yönelik yardımlarının yüzde 85'ini yine Amerikan hükümeti karşılar olmuştur. Ayrıca ABD finansal olarak Sudan Afrika Birliği Misyonu'nunu desteklemiştir. Amerika'nın Darfur krizine bakışı da Çin kadar tartışmalıdır. Darfur krizi içerisinde siyasal, etnik, ırksal, dini ve kültürel farklı boyutları olan bir problem olmasına karşın ABD'nin konuya bakışı hep aşırı dincilerin terörü şeklinde olagelmıştır. Terörizme karşı uluslar arası savaşta ABD Sudan'ı coğrafi konumundan dolayı stratejik bir önem atfetmiştir: Müslüman Arap dünyası ile Kara Afrika arasında köprü işlevi görmektedir.

Fransa, Darfur'da yaşanan insani krizin ABD'nin aksine soykırım olarak nitelendirmemiştir. Fransız yönetimi Darfur'da istikrarın oluşturulması için 6 aşamalı bir çalışma yürüttüğünü vurgulamaktadır. Bunlar uluslararası topluluğun birlik içerisinde olmasını sağlamak; Darfur'daki karşılıklı düşmanlıkların durdurulması için etkili bir şekilde barışın ve güvenliğin sağlanacak çalışmalar yürütmek; Darfur krizinin politik olarak çözülmesini sağlayarak Birleşmiş Milletler (BM) ve Afrika Birliği (AfB)'nin çalışmalarını desteklemek; Darfur krizinin tetiklenmesinde ve Sudan'ın politik sorunlarında bir temel oluşturan Güney kuzey barışının tam olarak gerçekleştirilmesini sağlamak ve Uluslararası Ceza Mahkemesi (UCM)'nin prosedürlerine destek vermek olarak nitelenmektedir.

Fransa gibi Afrika'nın eski sömürgeci güçlerinden olan Birleşik Krallığın eski sömürgelerinden olan Sudan'da yaşanan iç savaşlarla ilgisiz olması beklenemezdi. Ancak sanılanın aksine Britanya, krizin ilk aşamalarında yeterli tavır alamamıştı. Britanya diplomasisi genel olarak bu dönemde Sudan hükümetiyle Güney Sudan arasındaki Naivasha barış sürecinin gerçekleşmesine yönelmişti.

Darfur krizinin ortaya çıkışında en etkili olan ülkelerden birisi de Libya'dır. Libya'nın Darfur krizine yönelik aktiviteleri farklı seviyelerde olmuştur. Bu aktiviteler resmi deklarasyonların yanı sıra resmi olmayan yollardan da AfB'de Ömer El Beşir'in UCM'ye karşı desteklenmesine yönelikte olmuştur. Libya taraflar arasındaki barış görüşmelerinde ilk inisiyatif kullanan ülke olmuştur.

Mısır'ın Darfur krizine tepkisi karmaşık olmuştur. Örneğin, UCM'nin Beşir'e yönelik aldığı karar Mısır'a göre Sudan'da ki durumu kaotikleştirmekten başka bir şey yapmamıştır. Aynı zamanda bu karar barış sürecini de engellemekte ve uzun vadede bölgedeki durumu istikrarsızlaştırmaktadır. Ama öte yandan da Mısır, UCM'nin kararının uluslararası yollardan yumuşatılmasına da çabalamış BM Güvenlik Konseyi'nde UCM'nin kararının bir sene ertelenmesine çalışmış Sudan'ı da UCM ile işbirliği yapmaya ikna etmeye uğraşmıştır. Mısır, Darfur'da ki savaş suçlarının Sudan adaleti tarafından yargılanmasının UCM ile Sudan arasında ki gerginliği yumuşatacağına inanan bir politika izlemiştir.

Darfur krizinin sonucu oluşan askeri ve insani sorunlardan en çok etkilenen ülke Çad olmuştur. Darfur Krizi, Çad'ın aynı zamanda batı ülkeleri ve komşu ülkeler ile olan ilişkilerini de etkilemiştir.

Eritre hem Sudan ki bölgesel muhalif hareketleri hem de Kuzeyde ki muhalefeti desteklemiştir. Ancak bu tutum bölgedeki batı etkisi arttıkça değişmiştir.

Darfur'a BM Misyonu'nun yerleşeceği söylentileri Eritre'yi de rahatsız etmiş ve Sudan ile ilişkilerini düzeltmiştir. Daha sonra ki aşamada ise UCM'nin Beşir'e yönelik kararı Eritre de tanımamıştır. Bu aynı zamanda Eritre'nin 2006'dan sonra değişen politikasının ifadesidir.

Türkiye de Darfur konusunda belirli çalışmalarda bulunmuştur. Türkiye'nin, UCM'nin Beşir ile ilgili kararına tepkisi Arap ülkeleri ile Afrika ülkeleri ile örtüşmektedir. Beşir'in tutuklanmasının Sudan'ın sorunlarının artıracığını, Darfur krizine çözüm olmayacağını savunan Türkiye, Darfur sorunu için İslam ülkeleri ve Arap Ligi'nin daha fazla harekete geçmesi için çabalamaktadır.

2003 yılında başlayan Darfur krizinde de İsrail'in gizli bir rolünün olduğu Arap kamuoyunda sürekli bahsedilen bir konu olmuştur. Bu tutumda Sudan yönetiminin Arap kamuoyunu manipüle etmesinin rolü büyüktür. Ancak İsrail'in tam anlamıyla Darfur'da ki savaşa birebir ilişkilendirilmesi doğru olmayacaktır. Darfur'daki mevcut durumla İsrail'in ilişkisi sınırlı kalmıştır. İsrail sadece Darfur'lu birkaç yüz mülteciyi sığınma hakkı tanımıştır.

Ortadoğu'daki en büyük Amerikan üslerinden birine sahip olan petrol ülkesi, Katar uluslararası diplomaside ve Ortadoğu'da önemli bir oyuncu olma ve önemli bir prestij kazanma amacındadır. Nitekim Darfur krizinde de oynadığı arabuluculuk rolü de bunun paralelinde olmuştur.

Krizde önemli bir yeri olan önemli uluslararası örgütler ise Birleşmiş Milletler (BM), Afrika Birliği (AfB), Avrupa Birliği (AB), Uluslararası Ceza Mahkemesi (CPI), Arap Ligi, İslam Konferansı Örgütü (İKO) ve çalışma kapsamında bazılarında bahsedilen sivil toplum örgütleridir.

1994 yılındaki Rwanda Soykırımının yaratmış olduğu üzüntülü ortamın tekrar yaşanmaması için bir söylem geliştirilmişse de yine de acil müdahale hususunda Birleşmiş Milletler başarısız kalmıştır. Bir taraftan Naivasha Barışı'nın taraflarından olan Sudan yönetimine yönelik barışı tesis etmesi için takınılan yumuşak tutum öte yandan ise aynı yönetimin Darfur da sivil halka yönelik göstermiş olduğu tavır BM'yi Darfur krizinin çözümünde ikileme bırakmıştır.

Afrika Birliği (AfB) ilk ve aktif olarak Darfur krizine 2004 yılının başlarında Çad'da Sudan hükümeti ile SKH-O ve AEH arasındaki ateşkes görüşmeleri sırasında katılmış burada Afrika Birliği Barış ve Güvenlik Bölümü'nda yönetici olan Sam Ibok tarafından temsil edilmiştir. Bu ateşkesin ardından AfB Darfur'a küçük bir gözlemci misyonunun 2004'ün ortalarında gönderilmesine karar verilmiştir. Fakat birliğin niyetleri ile bunları yapabilme kapasitesi arasında yoğun bir boşluk AfB'yi yarı başarısız olduğu bir konuma sokmuştur..

Avrupa Birliği (AB)'nin diğer bir çok dış politika meselesinde olduğu gibi Sudan politikasında ve özel olarak Darfur krizini çözme konusunda sorunlar yaşamıştır. Avrupa Birliği temel olarak Darfur krizinde BM ve AB'yi öncelikli olarak müzakere süreçlerinde destekler bir pozisyon almıştır. Üye ülkeler öncelikli olarak bu iki örgüte finansal garanti ve teknik destek vermişlerdir.

Darfur krizinde aktif rol oynayan bir başka uluslararası örgüt Uluslararası Ceza Mahkemesi (UCM)'dir. UCM, BM'den bağımsız bir örgüt olmasına karşın, Darfur

krizinde BM ile yakın bir işbirliği yapmıştır. Ömer El Beşir, görevi devam ederken UCM tarafından dava açılan ilk devlet başkanı olmuştur.

Arap Ligi geçmişteki Kuzey Güney savaşı gibi Darfur krizini de ilk aşamada dikkate fazla almamıştı. Kuzey - Güney savaşında yaşanan insan hakları ihlalleri gibi Darfur krizindeki insan hakları ihlalleri de Arap Ligi tarafından ihmal edilmiştir. Arap Ligi'nin başlangıçta ki ilgisizliği daha sonra krizi tanıma sürecine bırakmış ve öncelikle kriz kabilesel bir isyana Sudan hükümetinin isyan karşıtı operasyonu olarak görülmüş ve meşru olarak kabul edilmiştir.

Müslüman dünya'nın bir diğer örgütü olan İslam Konferansı Örgütü (İKO)'de Darfur krizinde Arap Ligi ile benzer bir tutum sergilemiştir. Öncelikle kriz ile çok fazla ilgilenmeyen örgüt, ilerleyen aşamalarda batının müdahalesinin artması ve UMC'nin Beşir'i tutuklama kararı alması ile meseleyle daha fazla ilgilenir olmuştur.

Uluslararası örgütlerin yanı sıra, krizin insani boyutu için müdahil olan sivil toplum kuruluşları (STK) bulunmaktadır. Avrupa menşeli STK'lar bölgeye insani yardımlarda bulunmuş aynı zamanda da ülkelerindeki ve kimi zaman uluslararası kamuoyunu harekete geçirmeye çalışmışlardır. Fakat, bunun yanında insani yardım konusunda bazı problemler yaşanmıştır. Örneğin yardımların ulaşımı konusunda bir hiyerarşi yaratılmış ve bazı çatışmaların mağduru bazı Arap kabileler yardımlardan mahrum kalmışlardır.

Bir taraftan batı kamuoyunun ve ABD'nin bölgeye müdahalede bulunma isteği, öte yandan Afrika kıtasında ekonomik ve politik olarak etkinliğini giderek artıran Çin'in Sudan'la yakın ekonomik ilişkilerinden dolayı bu müdahaleye engel olmaya çalışması Darfur'u uluslararası diplomasinin önde gelen sorunlarından biri haline getirmiştir. Bu iki büyük gücün yanında yeni bir bölgesel örgüt olarak Afrika'da ki sorunların çözümünde daha aktif bir rol oynamak isteyen AfB ile Arap Ligi ve AB gibi bölgesel düzeydeki örgütlerin krize müdahale çabaları sorunun daha da karmaşıklaşmasına yol açmıştır.

Sonuç olarak, yerel, ulusal ve uluslararası olmak üzere üç farklı seviyedeki aktörlerin çokluğu, Darfur'da yaşananları basit bir bölgesel çatışma olmaktan çıkartıp derinlemesine incelenmesi gereken çok boyutlu bir kriz konumuna taşımıştır. Bu açıdan bu çalışmanın konusu da Darfur krizi ve bu krize müdahil olan aktörlerin incelenmesidir.

INTRODUCTION

La guerre civile qui commença en 2003 dans la région de Darfour, à l'ouest du Soudan, en très peu de temps a quitté son aspect régional et s'est transformée en une crise internationale. Le fait que le peuple civil soit exposé à des agressions violentes et à des mauvaises conditions de vie à la suite des conflits de longue durée, a paniqué la communauté internationale en leur faisant penser qu'un nouveau génocide dans le continent africain semblable à celui de Rwanda, vécu de très peu de temps avant, était en train de se réaliser.

D'une part, le souhait d'intervention de la communauté occidentale et des États-Unis dans la région, d'autre part les efforts de la Chine qui veut empêcher ces éventuelles interventions pour préserver son influence politique et économique croissant dans le continent, notamment ses étroites relations économiques avec le Soudan, ont fait de la crise du Darfour un des plus importants problèmes de la diplomatie internationale. Parallèlement à ces deux grandes puissances, les efforts pour s'intervenir à la crise de la ligue arabe avec l'Union africaine (UA) qui se veut plus active pour résoudre les problèmes africains en tant qu'une nouvelle organisation régionale et enfin ceux de l'Union européenne (UE) ont rendu la crise du Darfour encore plus difficile et complexe.

En résumé, le nombre excessif des acteurs locaux, nationaux et internationaux qui se sont intervenus dans l'affaire ont finalement retiré l'aspect et le caractère régional des conflits au Darfour et les ont transformé en une crise multidimensionnelle qui nécessite d'être étudiée en profondeur. Pour cette raison, l'objectif du présent travail consiste à l'étude de la crise du Darfour, mais aussi celle des acteurs intervenants dans ladite crise.

Le point de départ du présent travail est consacré à l'étude de ces acteurs locaux, nationaux et internationaux de différents niveaux, c'est-à-dire ; les rôles de ces acteurs dans la crise, jusqu'à quel point ils se sont intervenus dans la crise et enfin

quelles étaient les réelles intentions de leurs interventions. Pour pouvoir répondre à ces questions, il va de soi qu'on sache avant tout les relations historiques du Darfour avec le Soudan et la situation de l'État soudanais dans l'arène internationale. Pour ce faire, le sujet sera étudié en deux parties.

Dans la première partie du présent travail, les dynamiques intérieures de la crise ont été étudiées sur le plan local et sur le plan national dans le cadre du Soudan. Pour mieux comprendre ces dynamiques intérieures et les raisons de la crise, on a en premier lieu exposé l'histoire politique du Soudan afin de mieux voir la structure socioéconomique et ethnique du Soudan et enfin les relations entre le Darfour et le Soudan. Dans cette partie, le processus de la crise et les acteurs locaux ont été notamment évoqués.

Quant à la deuxième partie du travail, on a insisté sur la dimension internationale de la crise. Dans ce cadre, on a prioritairement traité la position géopolitique de Soudan au niveau international qui est l'effet primordial dans l'atténuation de la crise à l'échelle internationale. Par la suite, les États et les organisations ayant joué dans la crise du Darfour des rôles actifs ont été analysés au niveau international. En dernier lieu, on a étudié les organisations non-gouvernementales (ONG) dans le cadre de leur activité limitée par le gouvernement soudanais et les Janjawid et de celle causant involontairement l'équilibre entre les parties belligérantes. Et puis, elles ont été classifiées selon le plan de travail de l'ONU pour bien comprendre leurs activités dans la région.

Durant la réalisation du présent travail, la crise du Darfour poursuivait son cours tout en gardant son importance dans l'actualité internationale. Le fait que la crise soit en pleine actualité internationale, a rendu difficile le suivi des éventuels changements des dynamiques de la crise. A cet effet, on a été en permanence à la recherche de nouvelles sources puisque les sources dont on a bénéficié perdaient très vite leur caractère d'être de l'actualité. Cette obligation a poussé de faire des comparaisons sans fins entre les premières études faites sur la crise et les études plus récentes et actuelles et enfin d'éliminer les données qui ne font plus parties de l'ordre du jour. Le plus important risque de ce type de travaux est la probabilité de rater de temps en temps certaines évolutions faisant parties de l'actualité.

En bref, on a décidé d'intituler ce travail « conflit régional, crise internationale » car ce travail résume d'une meilleure façon la transformation des conflits régionaux en une crise internationale à cause de l'apparition de différentes raisons. De la même façon, les deux principales parties qui se trouvent dans le plan du présent travail sont basées sur ces concepts ayant des sens différents mais définissant le même fait.

1.CONFLIT REGIONAL : DARFOUR AU SOUDAN

1.1. Le Soudan et le Darfour

1.1.1. La situation géographique et politique

Le Soudan est un espace de transition entre le Moyen-Orient et l'Afrique subsaharienne et forme ainsi un carrefour géographique et social très diversifié constitué de différentes langues, ethnies, religions et cultures. Couvrant une superficie de 2 505 810 km²¹ il est le pays le plus vaste de l'Afrique et du Moyen-Orient. Il est entouré de nombreux pays: au nord se trouve l'Egypte, à l'est l'Erythrée et l'Ethiopie, au sud le Kenya, l'Ouganda, le Congo-Kinshasa ainsi que la République centrafricaine. Enfin à l'ouest ses voisins sont le Libye et le Tchad. Par ailleurs, le Soudan est bordé au nord-est par la Mer rouge, espace maritime commercial mondial.² Une telle situation géographique joue un rôle important au niveau de la sécurité de la région. Les frontières internationales du Soudan ont été tracées de façon « artificielle ». En effet, la délimitation, à l'époque coloniale, de ces dernières, n'a pas pris en compte les différences ethniques, linguistiques et religieuses, donnant lieu ainsi à une structure sociale complexe. Le pays apparaît ainsi comme un mélange du monde musulman arabe et l'Afrique subsaharienne. Les diverses migrations internes et externes, qui ont eu lieu tout au long de son histoire, n'ont fait qu'accroître cette diversité sociale.³

Le climat du Soudan est en général chaud et aride. Ce sont les pluies saisonnières qui déterminent les températures du pays. Celles-ci se déversent le plus dans le sud et le sud-ouest du pays. Les températures varient selon les régions. Par exemple, durant la période des pluies, les températures au nord peuvent descendre

¹ Central Intelligence Agency (CIA), **The World Fact Book**;
URL: <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/su.html>, consulté: le 03 Octobre 2010.

² Voir la carte du Soudan et du Darfour, **Annexe I**, p.148.

³ Nicole Grandin, **Le Soudan nilotique et l'administration britannique (1898 – 1956) : éléments d'interprétation socio-historique d'une expérience coloniale**, Leiden : Brill. 1982, pp. 5-6.

jusqu'à 16 degré alors qu'au sud il fera 38 degré. Les saisons pluvieuses durent de juillet à septembre au nord et de juin à novembre au sud. Dans les régions arides, on peut souvent voir se former des tempêtes de sable appelées « *haboob* ». ⁴

La désertification est l'un des plus importants problèmes du Soudan. Les sécheresses qui se sont manifestées depuis les années 1970 dans les régions du centre et de l'ouest du pays ainsi que l'élargissement du désert du Sahara ont engendré de nombreux problèmes socio-économiques. Une autre question écologique est l'érosion de vastes terres ainsi que la déforestation. ⁵

La population du Soudan s'élevait à 10 millions de personnes en 1956 lors de l'indépendance du pays. ⁶ En 1980, ce chiffre double et atteint, en 1990, les 30 millions d'habitants. ⁷ Selon les estimations de 2009, la population soudanaise actuelle serait de 41 millions. ⁸ Le faible taux de mortalité infantile ainsi que la forte natalité expliquent cette croissance rapide de la population. Le taux de natalité est de 34,2 naissances / 1000 habitants et le taux de mortalité est de 9,5 décès /1000 habitants. ⁹ A ces chiffres s'ajoutent les nombreux réfugiés provenant de l'Ouganda, du Tchad, de l'Éthiopie et de l'Érythrée. Toutefois, il faut rappeler que de nombreux soudanais du fait des guerres civiles vivent aussi à l'étranger. ¹⁰

Située à l'ouest du pays, le Darfour est la plus vaste région du Soudan. Le terme « Darfour » est composé du mot *dar* qui signifie en arabe « maison » et de « Four » qui désigne le groupe ethnique le plus important du pays. « Darfour » est ainsi la « Maison des Four ». ¹¹ Aussi vaste que la France, cette région couvre une superficie de 493,180 km². Bien qu'il soit aujourd'hui il au Soudan, le Darfour a

⁴ Marc Lavergne, « Introduction géographique », dir. Marc Lavergne, **Soudan contemporain: de l'invasion turco-égyptienne à la rébellion africaine (1821-1989)**, Paris: Karthala, 1989, p.28.

⁵ **Ibid.**, p. 30.

⁶ Kwame Essien et Toyin Folola, **Culture and Customs of Sudan**, Westport: Greenwood Publishing, 2009, p. 2.

⁷ **Ibid.**

⁸ Central Intelligence Agency (CIA), **The World Fact Book**;

URL: <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/su.html>, consulté: le 03 Octobre 2010.

⁹ Essien et Folola, **op.cit.**, p. 2.

¹⁰ **Ibid.**

¹¹ M.W. Daly, **Darfur's Sorrow: A History of Destruction and Genocide**, New York: Cambridge University Press, 2007, p. 5.

davantage entretenu dans son histoire des relations avec le sahel situé à l'ouest du pays.¹²

La population se concentre davantage dans les régions espacées et fertiles du Darfour. Du fait des conditions géographiques et écologiques ainsi que les saisons pluvieuses, la population de la région mène une vie nomade. Les précipitations moyennes sont de 700 mm au sud et moins de 75 mm au nord. Les saisons pluvieuses s'étalent de mai à septembre.¹³ De nombreux problèmes importants sont provoqués de nos jours par les changements climatiques et la désertification. Par ailleurs, une récente recherche a mis en évidence la présence d'un lac souterrain atteignant la superficie de 30 000 km² au nord du Darfour.¹⁴

Le Darfour est situé en dehors du bassin du Nil qui est la principale source de vie du Soudan. Toutefois, on trouve, au sud de la région, le Bahr al-Arab, un affluent du Nil, qui en trace la frontière sud naturelle.¹⁵ La région du Darfour présente des caractéristiques géographiques particulières. Son climat est en général aride, ce qui engendre des ressources naturelles faibles. Le premier trait géographique du Darfour est le désert de Libye situé au nord et couvrant le tiers de la région. Ce désert est traversé par le « chemin des 40 jours », route historique ayant constitué tout au long de l'histoire le seul lien du Darfour avec le monde.¹⁶ Ainsi, c'est en général à l'ouest et au centre du Darfour que sont apparues les civilisations et les populations sédentarisées de la région. Au nord du Darfour-ouest et à la frontière du désert de Libye, les populations mènent un mode de vie pastorale et sont en général des nomades. C'est ici que l'on rencontre les « *jizzus* », grands espaces riches du point de vue de la flore et de la faune, formés à la suite des pluies hivernales venant de Méditerranée. Les *jizzus* assurent ainsi l'existence de pâturages saisonniers; les Rizeigat, bergers de chameaux d'origine arabe ainsi que les Zaghawa, bergers originaires d'Afrique passent les mois de janvier et de février dans ces régions. Les *jizzus* situés près du Sahara présentent une importance stratégique du point de vue socio-économique pour les bergers de chameaux. La désertification progressive de

¹² R.S. O' Fahey, **Darfur Sultanate: A History**, London: Hurst&Company, 2008, p.2.

¹³ Daly, **op. cit.**, p. 6.

¹⁴ « Ancien Darfur lake 'is dried up' », **BBC News**, le 20 Juillet 2007, <http://news.bbc.co.uk/2/hi/6908224.stm>, consulté le 03 Octobre 2010.

¹⁵ Daly, **op.cit.**, p. 6.

¹⁶ O'Fahey, **op.cit.**, p. 69.

ces *jizzus* est considérée comme une des raisons cruciales des conflits ethniques du Darfour.¹⁷ Une autre caractéristique géographique du Darfour-ouest est la présence de vallées nourries par les rivières alentours. Dans les régions situées au sud du Darfour-ouest, appelées Dar Massalit, se trouvent des terrains agricoles riches. Les crues périodiques des cours d'eau et des fleuves permettent la production agricole. Il en va ainsi par exemple des terres agricoles alluviales nées à la suite des débordements de l'Ouadi Azum. Ce sont par ailleurs les régions les plus peuplées notamment depuis la guerre provoquée en 2003. On peut également trouver des régions couvertes de dunes qui ne sont pas favorables à l'agriculture mais qui grâce aux arbres ayant poussé dans ces régions permettent les pâturages des animaux par les nomades. L'est du Darfour est couvert de plaines, de quelques monts, des dunes goz et des grès. Grâce aux fortes pluies déversées dans la région et la présence de rivières, de nombreuses activités humaines se sont développées dans ces goz. Ces dernières sont favorables à l'installation des populations et à l'élevage d'animaux. Par ailleurs, parmi les produits agricoles cultivables dans ces aires, on peut citer le citron, le tabac, le coton, les pastèques et le maïs.¹⁸

Toutefois, la caractéristique géographique principale et géologique du Darfour est le massif volcanique, le Djebel Marra, qui se trouve au centre de la région et s'étend du nord au sud. Le lac de cratère Deriba situé au point culminant du Djebel Marra joue un rôle considérable sur le climat. Le Djebel Marra s'élève à 3 042 m de hauteur et constitue un espace riche en ressources hydriques.¹⁹ La population sédentarisée autour des montagnes s'occupe essentiellement de l'agriculture. Les conditions climatiques formées par le mont volcanique ont assuré la constitution de civilisations ayant limité l'influence arabe dans la région, et ont fourni des lieux de refuge vitaux non seulement pour les organisations de résistance du passé qui s'étaient élevées contre les sultans four, mais aussi à celles d'aujourd'hui.²⁰

1.1.2. La structure socio-économique du Darfour

L'intégration en 1916 du Darfour, ancienne organisation étatique indépendante,

¹⁷ Helen Young et Abdal Monium Osman, **Livelihoods, Power and Choice: The Vulnerability of the Northern Rizaygat, Darfur**, Boston: Feinstein International Center, 2009, p. 33.

¹⁸ Daly, **op.cit.**, p.7.

¹⁹ O'Fahey, **op.cit.**, p.2.

²⁰ **Ibid.**, p.3.

au Soudan par les forces anglo-égyptiennes, a causé la perte de la force socio-économique de cette région ainsi que son indépendance. Affaibli par la décomposition de son système d'organisation économique et sociale, le Darfour devint ainsi une périphérie du Soudan, passant sous l'hégémonie économique politique et sociale de ce pays. A la suite de la décomposition des relations économiques traditionnelles à la fin du 19^e siècle, la région vécut de profondes transformations socio-économiques.²¹ La perte de l'indépendance politique du Darfour a empêché ce dernier de suivre ces mutations survenant à cette époque. Ce problème n'est pas propre au Darfour, il a touché également tout le Soudan à l'époque de la domination anglo-égyptienne. Le système économique a été constitué conformément aux demandes de l'Empire britannique avec l'aide des cadres autochtones soudanais qui soutenaient le régime colonial. C'est ainsi que la principale région de redressement économique a été déterminée, par l'administration coloniale ainsi que les partisans locaux du régime colonial, autour de la vallée du Nil, région qui ne comprenait pas le Darfour. Après l'indépendance du Soudan, les désillusions ne se firent pas attendre : redressement économique réalisé selon les besoins du pouvoir politique, polémiques entre les fractions politiques apparues rapidement après l'indépendance, l'impact des évolutions internationales sur les tensions internes du Soudan, l'échec des plans de redressement, etc. L'élite de la vallée du Nil qui détenait la puissance après l'indépendance du Soudan a tenté de mettre à son profit les ressources du pays tout comme le régime colonial. Cela a provoqué l'effondrement économique des zones éloignées du centre, comme le Darfour, qui n'avaient pas de représentation politique susceptible de défendre leurs intérêts. Les tentatives de redressement concernant le Darfour se sont révélées en majorité insuffisantes et faibles.²²

Avant qu'il ne s'effondre, le sultanat du Dar Four a été l'un des plus puissants de la région. Le sultanat était constamment en compétition avec le Sultanat funj qui se trouvait à l'est de la vallée du Nil et avec le Royaume de Ouaddai situé à l'ouest. Les royaumes apparus dans la région qui s'étend jusqu'au Sénégal ainsi que ceux de Buganda et de Bunyoro nés dans les régions des lacs au sud de la région étaient

²¹ Amir H. Idris, **Conflicts and Politics of Identity Sudan**, New York: Palgrave Macmillan, 2005, p.86.

²² **Ibid.**, p.87.

appelés les Etats soudanais.²³ Ces derniers s'étaient structurés autour d'un roi sacré perçu comme intouchable et puissant. Toutefois, il n'était pas un souverain absolu. Les chefs de tribu partageaient, par différents moyens, le pouvoir du roi. Le sultanat du Darfour possédait dans ses premières périodes une organisation étatique semblable. Cependant, après un certain temps, les sultans ont commencé à construire leur propre autorité centrale, en constituant autour d'eux une force fidélisée à la suite de dons de biens, en formant une armée à partir d'anciens esclaves et en s'aidant des institutions islamiques. Le pouvoir des chefs de tribu étant ainsi affaibli, ils ont pu asseoir leur propre autorité centrale.²⁴

Le revenu le plus important du sultanat provenait du commerce, dont notamment la traite d'esclaves qui occupait la part la plus importante des revenus. Parallèlement l'exportation de produits tels que l'ivoire, la gomme arabique, les plumes d'autruche et les chameaux occupait une place non négligeable. Tout comme les autres Etats de la région, il existait un lien fort entre la traite d'esclave et l'armée. La région située au sud du Darfour, en d'autres termes la région du Dar Fertit, était le lieu d'où provenaient les esclaves du sultanat. Les sultans organisaient des expéditions dans cet arrière-pays et gardaient une partie des esclaves. Ils envoyaient le reste des esclaves en Egypte par le « Chemin des 40 jours » et demandaient en contrepartie des biens de luxe pour la dynastie et du matériel militaire (boucliers, chevaux, armes) pour l'armée. C'est ainsi que le sultanat a pu gagner une place géopolitique dans l'aire économique méditerranéenne.²⁵

Dans la structure socioéconomique du sultanat de Darfour, le système dit *hakura*, document rédigé à l'origine par l'administration attribuant l'usufruit de terres et de ressources naturelles à certains administrés, occupait une place cruciale. Ce système, en organisant les relations entre les nombreuses tribus existant dans le pays, a réussi d'une part à réguler l'utilisation des ressources insuffisantes et d'autre part à empêcher les tensions potentielles de la région. Deux types de *hakura* existaient : Le premier, le *hakura* administratif, concernait les hakuras accordés aux

²³ Mahmood Mamdani, **Saviours and Survivors : Darfur, Politics, And The War on Terror**, Cape Town: HSRC Press, 2009 , p.110.

²⁴ **Ibid.**

²⁵ O'Fahey, **op.cit.**, p.69.

très anciennes tribus.²⁶ Le deuxième désignait le *hakura* individuel attribué de façon plus restreinte. C'est à l'époque de Sultan Musa ibn Suleyman que remonte la première pratique de ce système : l'usufruit de certaines terres avaient été attribué aux *faki*, enseignant religieux, afin qu'ils répandissent l'islam dans le pays. Par la suite, on commença à accorder des hakuras aux commerçants venant du Nil en contrepartie des services rendus à l'Etat. Les *faki*, commerçants et membres du clan du royaume, toute personne possédant un *hakura* était exempt d'impôts. Le but de ce système était de consolider le pouvoir étatique.²⁷

Le *hakura* administratif était un droit d'usufruit inhérent à l'organisation administrative du sultanat. Ainsi, les tribus se trouvant au Darfour étaient les propriétaires des lieux où elles se trouvaient. Ces régions, dont les noms commençaient par « *dar* », portaient le nom de chaque tribu. Par exemple, le Dar Zaghawa est la région où se trouvait la tribu Zaghawa. Cette situation fournissait d'une part une force économique aux tribus et d'autre part formait le symbole de l'identité collective de la terre. Les *dar* appartenaient en général au plus grand clan. Toutefois, ce clan, leader politique, devait respecter les droits des autres clans.²⁸ Dans les villages des *dar*, tous les villageois possédaient leurs propres terres ainsi que le droit d'héritage et d'acquisition de terres. Il existait par ailleurs des terres collectives utilisées communément par les tribus à l'intérieur des Dar tout comme les terres de fruits sauvage, les espaces boisés, les lieux de chasse. Les régions de *dar* créées par le système *hakura* sont des régions écologiques différentes l'une de l'autre c'est pourquoi les différentes tribus vivant dans différents Dar ont dû développer des relations proches afin de vivre ensemble. Ainsi, les lois traditionnelles du Darfour concernant l'accès des hommes et des animaux aux points d'eau, l'arrangement de chemins pour les hommes et les animaux, l'accès aux ressources naturelles tel que l'élevage, la chasse, la cueillette de fruit et de buisson, devaient être mis sous contrôle par l'intermédiaire de diverses réglementations.²⁹

Lorsque le Darfour fut annexé par les forces anglo-égyptiennes en 1916, l'administration coloniale ne fit pas de grands changements dans le système du

²⁶ Gérard Prunier, **Darfur: The Ambiguous Genocide**, New York : Cornell University Press, 2005, p.13.

²⁷ **Ibid.**

²⁸ Mamdani, **op.cit.**, p.168.

²⁹ Young et Osman, **op.cit.**, p. 40.

sultanat four. En réorganisant le système préexistant, elle se contenta de mettre en place le système de « l'administration locale ». Ce fut Lord Lugard, Haut-commissaire du Nigéria, qui fut à l'origine de ce système.³⁰ Par cette politique, les chefs de tribu étaient considérés par l'administration coloniale comme faisant partie intégrante du système d'administration locale et reconnus comme propriétaires de leurs propres terres. En collaborant avec les chefferies, les colonisateurs ont pu trouver le moyen de contrôler efficacement les espaces ruraux. Les grands chefs reçurent les titres de *nazer*, *shartay* ou de sultan et le système des *dar* fut maintenu. Par ailleurs, on nomma des *omda*, des collecteurs d'impôts, qui prirent place dans la hiérarchie administrative comme une nouvelle force.³¹ La prise d'une série de mesures telles que la délimitation des espaces d'élevage pendant la période de l'administration locale et l'organisation en rotation des migrations saisonnières et pastorales, a contribué à baisser les tensions entre les tribus de la région.³²

Toutefois, les *dar* étaient un droit accordé aux seuls grands clans.³³ Il apparut de ce fait une fracture entre les populations possédant des territoires en vertu des droits fonciers traditionnels et celles qui en étaient dépourvues. Les petites tribus furent forcées à se soumettre à l'hégémonie des grandes tribus. Par contre, de nombreuses petites tribus refusèrent une telle soumission et revendiquèrent des terres ainsi que leur propre identité de tribu qui leur furent refusées par l'administration coloniale et les grandes tribus.³⁴

Si d'un côté le système de l'administration locale développée par les colonisateurs avait réussi provisoirement à résoudre les problèmes économiques et administratifs de la population du Darfour, de l'autre, au regard de l'ensemble du Soudan, le Darfour avait été négligé économiquement et politiquement.³⁵ Ce n'est qu'à partir de 1945 que les colonisateurs commencèrent à prendre en considération le

³⁰ Musa Adam Abdul-Jalil, « The Dynamics of Customary Land Tenure and Natural Resource Management in Darfur », **Food and Agriculture Organisation of the United Nations, Darfur Jam.org**, www.darfurjam.unsudanig.org/.../The%20Dynamics%20of%20Customary%20Land%20Tenure%20an..., p.9, consulté 3 Septembre 2010.

³¹ **Ibid.**

³² Yassir Hassan Satti, « Pastoralists, Land Rights and Migration Routes in Darfur: The Case of West Darfur State », **Environment and Conflict in Africa Reflections on Darfur**, dir. Marcel Leroy, Addis Ababa: University for Peace, Africa Programme, 2009, p. 265.

³³ Abdul-Jalil, **op.cit.**, p.10.

³⁴ **Ibid.**, p. 9.

³⁵ Idris, **op.cit.**, p. 86.

potentiel de développement du Darfour. Le plan de redressement appelé « Développement de la province du Darfour » mentionnait par exemple le potentiel d'exportation d'animaux et de la gomme arabique.³⁶ Cette situation ne changea pas après l'indépendance non plus. Les projets de redressement du Soudan étaient davantage axés autour de la vallée du Nil. En 1956, le Darfour était la région la moins développée du pays du point de vue des services de santé. Les impôts locaux restaient trop bas pour financer le redressement social du Darfour. Les dirigeants du Soudan considéraient le Darfour comme une région consommatrice plutôt que productrice.³⁷ Les seuls produits d'exportation de l'époque étaient les produits animaliers et étaient détenues pour les deux tiers par les arabes.³⁸ Les premiers programmes de redressement agricoles furent réalisés pour la première fois dans les années 1960 et deux projets de redressement ruraux furent élaborés. Le premier fut la Corporation du développement de la savane de l'ouest axé sur Nyala et le second fut le Projet du développement du Djebel Marra axé autour de Zalingei.³⁹

Une partie importante des darfouriens avaient contribué à cette époque au redressement économique du Soudan comme travailleurs immigrés. A partir de 1965, la migration des travailleurs s'est accentuée vers la vallée du Nil. Les immigrés s'installaient dans les environs du fleuve, travaillaient quelques années comme travailleurs agricoles puis retournaient au Darfour. Les salaires journaliers des travailleurs restaient insuffisants toutefois ils subvenaient à leurs besoins de consommation qui augmentaient de plus en plus.⁴⁰ Le secteur agricole traditionnel du Darfour se trouvait ainsi dépendant du secteur agricole moderne. Le maintien de la production agricole traditionnelle du Darfour assurait l'apport d'une main d'œuvre peu chère aux sociétés agricoles modernes. Cette situation économique aggrava les différences de classes sociales entre les darfouriens et les arabes de la vallée du Nil. Avec la montée de la conscience ethnique four, les darfouriens s'unirent alors dans la

³⁶ Alex de Waal et Julie Flint, **Darfur: A New History of A Long War**, New York: Zed Books, 2008, p.12.

³⁷ Daly, **op.cit.**, pp. 191-192.

³⁸ Waal et Flint, **op. cit.**, p.13.

³⁹ **Ibid.**, p. 12.

⁴⁰ Gunnar Haaland, « The Darfur Conflict in Evolving Politico-economic and Socio-cultural Context », **International Journal of Diversity in Organisations, Communities and Nations Volume. 5**, Melbourne: Common Ground Publishing , 2005/2006, pp.108-109.

lutte politique, aux populations non arabes qui se rebellaient contre les arabes de la vallée du Nil.⁴¹

Pendant les trois générations après 1917, les darfouriens se « soudanisèrent » ; ce processus se réalisa en général de façon pacifique et volontaire. La « soudanisation » concernait, d'un côté, les arabes autochtones de la région qui quittaient leur culture bédouine et de l'autre, les africains sédentarisés qui demandaient à acquérir la citoyenneté soudanaise à la suite des relations établies avec les autorités publiques et les commerçants soudanais.⁴² Les générations porteuses du processus de soudanisation prirent place dans la société comme enseignants, commerçants, dirigeants et prêcheurs religieux. L'influence de ces derniers entraîna la décomposition de la structure religieuse traditionnelle qui était imprégnée du soufisme au profit de la montée de l'islam orthodoxe.⁴³ A partir des années 60 dans les principales villes darfouriennes comme El Fasher, Nyala, Zalingei et El Geneina, de nouvelles écoles furent construites permettant à la jeunesse four l'opportunité d'être scolarisée. Si d'un côté les Four éduqués préférèrent l'arabe, après un certain temps, comprenant qu'ils n'allaient jamais être considérés comme les égaux des arabes de la vallée du Nil, ils se replièrent sur la défense de leur identité ethnique et de leurs traditions.⁴⁴

A partir des années 1960, apparaissent les facteurs provoquant le déclin à Darfour du système de Dar ainsi que la montée des conflits interethniques. Ces derniers ont éclaté entre les tribus nomades, les nomades et les tribus sédentarisées⁴⁵ Les tensions se faisaient fortement ressentir. Ainsi de simples contentieux entre les arabes et les Four dégénéraient rapidement en conflits de grande envergure. Ils avaient en général échangé leurs produits et services dans une logique de coopération économique. Selon cette logique, les paysans four remettaient leurs troupeaux aux arabes de Baggara pour qu'ils les fassent paître. En échange, ils les laissaient bénéficier de leurs produits animaliers. D'un autre côté, en 1968, en raison des demandes de Dar et des revendications identitaires des petites tribus, les arabes nomades de la tribu Ma'aliya entrèrent dans un conflit sanglant contre les Rizeigat

⁴¹ **Ibid.**

⁴² Waal et Flint, **op. cit.**, p.13.

⁴³ **Ibid.**, p.14.

⁴⁴ Haaland, **op. cit.**, p.109.

⁴⁵ **Ibid.**

auxquels ils étaient pourtant rattachés. Pendant des années 60, les autorités centrales commencèrent à instrumentaliser les conflits survenant entre les tribus en faveur de leurs propres intérêts. En fait, La négligence du Darfour était un problème régional qui touchait tout le monde. Les autorités centrales se mirent alors à souligner de plus en plus l'identité des arabes de la région⁴⁶.

Durant des années 1970, le Darfour fit face à de graves problèmes écologiques, politiques et socio-économiques. D'abord, le système du *dar*, qui avait maintenu son existence durant le sultanat four, la période coloniale et l'indépendance du Soudan, s'effondra. Plusieurs raisons semblent être à la base de la fin de ce système. En premier lieu, la région fut touchée de plein fouet par la sécheresse en provenance du Sahel dans les années 70 et à la misère qui en découla. L'ébranlement du mode de vie pastorale menaça le système du *dar*. En second lieu, nous pouvons citer l'augmentation rapide de la population qui fit accroître les besoins en produits agricoles. Parallèlement, on fut témoin à l'augmentation des troupeaux à la suite de l'exportation d'animaux vers les pays arabes du Golfe persique – ce qui demandait une plus grande attention à la santé de ces animaux- et aussi du fait que le secteur agricole ne suffisait plus à pourvoir les besoins des nouvelles générations, ces dernières s'orientèrent également vers l'élevage des animaux. En troisième lieu, les migrations internes et externes influencèrent également le système de Dar. Durant la période de la sécheresse, de grandes migrations eurent lieu : du Darfour-nord aux régions situées au sud de El Fasher, du Tchad au Darfour. Le dernier facteur ayant ébranlé le système Dar a été l'ouverture de l'agriculture au marché. En effet, l'augmentation de la demande de biens de consommations engendra le besoin de liquidité des paysans qui commencèrent à produire selon les besoins du marché.⁴⁷

Toutefois, l'événement ayant le plus accéléré le déclin du système du Dar a été l'application de la Loi Gouvernementale Locale du Peuple en 1971 par le régime militaire de Nimeyri qui était à la recherche d'une voie de modernisation du système administratif soudanais.⁴⁸ Ainsi, le Darfour fut divisé en plusieurs provinces et préfectures régionales. Le droit de jugement et l'autorité des leaders de tribu dans l'administration furent interdits. Il semble que la restructuration de l'administration ait été un facteur provoquant les conflits entre les tribus dans l'ensemble du

⁴⁶ Prunier, *op.cit.*, p42.

⁴⁷ Abdul-Jalil, *op.cit.*, pp. 12-13.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 11.

Darfour.⁴⁹ L'application de la loi et la sécheresse poussèrent les darfouriens à migrer en masse. Après l'interdiction de l'administration locale, on mit fin aux adhésions des autorités autochtones dans les conseils locaux. Toutefois face à ces transformations, les tribus darfouriennes continuèrent à reconnaître le statut de leurs leaders qui poursuivirent de les représenter, dans l'arène politique, dans les conseils locaux, régionaux et nationaux.⁵⁰

Alors que les tensions interethniques augmentaient, les représentants des tribus ayant une fonction étatique ont commencé à défendre les intérêts de leurs propres tribus et à entamer des relations de patronage. Le régime Nimeyri a alors proclamé la Loi gouvernementale régionale en 1980. Grâce à cette dernière, les darfouriens éduqués ont réussi, pour la première fois, à jouer un rôle considérable dans la bureaucratie soudanaise. Un administrateur régional et quatre ministres darfouriens furent élus et chargés de la répartition des ressources qui manquaient ainsi que de l'organisation des services publics.⁵¹

En 1987, durant le gouvernement de Sadeq al Mahdi, les administrations locales ont été rétablies pour une courte durée. En 1989, avec la prise du pouvoir par le Front National Islamique (FNI), de profondes transformations structurelles, prenant pour base l'islam, ont été réalisées. Tout comme le régime de Nimeyri, celui d'Omar el Béchir garda entre ses mains tous les pouvoirs et réorganisa l'administration soudanaise. Ainsi, en 1995, le Darfour fut divisé en trois régions : le Darfour-Nord ; le Darfour-Sud et le Darfour-Ouest.⁵² Une telle répartition accrut les polarisations ethniques. Les dirigeants éduqués de chaque groupe ethnique s'engagèrent alors dans des alliances avec leurs propres élites traditionnelles. Par ailleurs, ils essayèrent d'instrumentaliser l'autorité étatique en faveur des tribus. Parallèlement, dans le nouveau système l'appellation « *amir* » prit place de « *nazer* » et de « *sultan* » comme la monarque islamique. Perçu comme « *moudjahid* » et chargé de l'application des lois chariatiques, l'*amir* devint la fonction la plus honorifique. Les régimes autoritaires du FNI et Nimeyri utilisèrent également à leurs dépens la décentralisation. Ils avaient pour objectif de maintenir leur pouvoir en divisant l'opposition afin de mieux régner dans le pays. La division du Darfour

⁴⁹ **Ibid.**, p. 10.

⁵⁰ **Ibid.**

⁵¹ Daly, **op.cit.**, p.224.

⁵² Mamdani, **op.cit.**, p.48.

causa l'effondrement de l'infrastructure sociale et empêcha l'intégration de la région. C'est à cette même époque que le gouvernement FNI établit le système d'émirats qui transforma les régions, comme le Dar Massalit, en émirat en faveur des nomades arabes.⁵³

Jusqu'au déclenchement de la guerre de 2003, la situation du Darfour se résumait à un système administratif effondré, une vie rurale scandée régulièrement par les sécheresses et une économie qui avait été négligée durant de longues années et désormais en crise.

1.1.3. La structure ethnique du Darfour

La population du Darfour est ethniquement très diversifiée. Point de passage géographique important, la région présente également une pluralité d'activités économiques liée à sa situation géographique.⁵⁴ Deux distinctions sont en général opérées pour présenter cette diversification ethnique. Les personnes d'origine arabe et les personnes africaines non arabes de la région. Toutefois, plus qu'un trait racial, l'arabité ou l'africanité des individus est considéré sous un angle culturel.⁵⁵ Les tribus autochtones darfouriennes sont davantage sédentaires. Les membres de ces dernières sont des agriculteurs et cultivateurs traditionnels de petites envergures. Parmi ces tribus africaines, les Four sont le groupe ethnique prédominant et les dirigeants traditionnels de la région. Parmi les autres groupes ethniques africains non arabes, nous pouvons citer les nomades Zaghawa, les Meidob, les Massalit, les Berti, les Tama, les Mararit et les Tunjur. Les tribus arabes sont en général des nomades pastoraux. Les principales tribus arabes sont les Habbaniya, les Beni Hussein, les Zeiyadiya, les Beni Helba, les Djawama, les Rezeigat et les Mahariya. Par ailleurs on peut rencontrer des commerçants et des fonctionnaires arabes dans les villes.⁵⁶

Les activités économiques comportent une importance considérable dans la prise en forme de la structure ethnique. Par exemple, un Four qui s'occupe de l'agriculture peut devenir propriétaire de bovins et ayant plus besoin de pâturages il va se « nomadiser » et rejoindre les nomades arabes. Une ou deux générations après,

⁵³ Jérôme Tubiana, « Le Darfour, un conflit pour la terre ? », **Politique africain**, No. 101, Mars – Avril 2006, p. 113.

⁵⁴ Voir la carte des groupes ethniques du Darfour, **Annexe IX**, p. 156.

⁵⁵ Prunier, **op.cit.**, p.5.

⁵⁶ Daly, **op.cit.**, p.10.

ses enfants vont voir changer leur culture et leur langue et s'arabiser. De la même façon, les arabes peuvent laisser leurs troupeaux et s'installer parmi les agriculteurs Four et s'intégrer à eux. Cette situation montre clairement qu'il ya, culturellement parlant, des différences ethniques.⁵⁷

Il sera pertinent, dans le cadre de ce travail, d'étudier de plus près les Four, les Zaghawa et les Massalit ainsi que les tribus arabes de la région qui sont les populations les plus nombreuses de la population ethnique du Darfour.

1.1.3.1. Les Four

Les Four forment la population ethnique africaine la plus importante du Darfour. Le terme « four » vient du berbère et signifie « noir ».⁵⁸ Les Four ont été également le groupe ethnique ayant formé la classe dirigeante du sultanat du Darfour. Les Four vivent en général aux alentours du Djebel Marra et dans le Darfour-Ouest. Ils sont pour la plupart sédentarisés et résident en province, dans des villages de 10 à 250 habitants.⁵⁹ Leur production agricole est en général le millet. Ils cultivent également des tomates, des oignons, des pommes de terre, des poivrons et du blé. En dehors de l'agriculture, le commerce est aussi une autre source importante économique pour eux. La femme et l'homme ont en général un statut égal dans la société Four. Les femmes occupent une place à part dans l'économie familiale. Dans les familles, les femmes et leurs époux cultivent leurs propres terres. Par ailleurs, les enfants peuvent être propriétaires de terres. Les Four sont tous des musulmans sunnites rattachés à l'école malékite. La branche soufie la plus répandue est celle de la Tijaniyya. L'islam joue un rôle important dans la société. Les garçons prennent des cours coraniques entre 8 et 10 ans. Pour ce faire, ils séjournent auprès des hommes de religion les *faki* et se mettent à leur service. L'islamité de ces derniers garde une empreinte des croyances animistes préislamiques.⁶⁰

⁵⁷ Haaland, *op. cit.*, p.105.

⁵⁸ A. J. Arkell, **A History of the Sudan: From the Earliest Times to 1821**, London: The Athlone Press University of London, 1961, p. 214.

⁵⁹ Gamal Abdel Rahman Adam, «The Fur », **A study of Some Ethnic Groups in Sudan**, dir. Sudan Cultural Digest Project Members, Cairo : The American University in Cairo, 1998, p. 25.

⁶⁰ **Muslim Peoples: A World Ethnographic Survey**, dir. Richard V. Weeks, Westport: Greenwood Press, 1984, p.267.

L'économie agricole traditionnelle des Four a commencé à se transformer après l'administration coloniale anglo-égyptienne et l'indépendance du Soudan. L'agriculture traditionnelle four se faisait en fonction des besoins économiques. L'augmentation de la consommation de produits diversifiés a entraîné la nécessité de liquidité. Les cultivateurs se sont alors orientés vers la production de biens agricoles différents tels que le tabac, la canne à sucre et l'orange autant de biens industriels. La production de ces derniers demandait une main d'œuvre organisée ce qui changea la structure familiale four. Parallèlement aux activités commerciales, l'homme four a commencé à migrer vers la Vallée du Nil pour travailler dans l'agriculture industrielle.⁶¹

1.1.3.2. Les Zaghawa

Les Zaghawa sont en général une population nomade vivant dans la région Ouadai au Nord-est du Tchad et au Nord-ouest du Darfour. Ils se désignent sous le nom de Beri alors que « Zaghawa » est le nom donné par les arabes.⁶² Les Zaghawa vivent dans le *dar* Zaghawa situé au nord du Darfour. Toutefois, la sécheresse ainsi que les guerres qui ont éclatées au Tchad et au Darfour ont poussé la plupart de la population à s'installer dans les camps des grandes villes de la région.⁶³

Les Zaghawa ont commencé à s'islamiser à partir du 14^e siècle. Toutefois, leur passage à l'islam a suivi un long processus. Ils ont conservé leur croyance préislamique comme tradition. Toutefois, ils n'ont pas développé de mouvements religieux politiques comme le Senoussis et le Mahdisme.⁶⁴

L'économie des Zaghawa est en général basée sur le commerce d'animaux. La plus grande nécessité des Zaghawa est, comme toutes les populations du Sahara, l'accès à l'eau. Ce dernier est le facteur le plus important orientant leur vie de nomade. Ils cultivent par endroits des millets, et dans les parties près du fleuve des

⁶¹ **Ibid.**, p.267.

⁶² **Ibid.**, p.154.

⁶³ « Refugee Crisis Grows as Darfur War Crosses a Border », **The New York Times**, le 28 février 2006, http://www.nytimes.com/2006/02/28/international/africa/28border.html?pagewanted=1&_r=1, consulté le 15 Octobre 2010.

⁶⁴ **Muslim Peoples: A World Ethnographic Survey**, *op.cit.*, p. 156.

fruits et des légumes. Ces cultures dépendent des saisons et des conditions climatiques.⁶⁵

Du fait de leur pouvoir politique, les Zaghawa ont toujours joué un rôle considérable dans les conflits au Tchad et au Darfour. Ayant vécu avec les populations nomades et sédentarisées, les tensions tribales des Zaghawa se sont accrues dans les dernières années.

1.1.3.3. Les Massalit

Les Massalit sont l'une des populations importantes africaines vivant au Darfour. La région où ils vivent en grand nombre est le Dar Massalit qui est situé à l'ouest du mont Djebel Marra à la frontière tchadienne du Darfour-Ouest. Cette situation géographique a séparé les Massalit de la structure historique culturelle, ethnique et politique de la vallée du Nil. Tout au long de l'histoire, les Massalit ont été plus proches des civilisations près du lac du Tchad.⁶⁶ L'ensemble des Massalit sont musulmans. Toutefois, ils ont gardé leurs certaines traditions préislamiques. Pendant de longues années le Dar Massalit a été une région neutre entre le Ouadai et le sultanat four. Cependant les populations situées à l'est et à l'ouest de la région ont fortement ressenti les pressions culturelles et économiques des deux pays. Du fait de leurs relations avec le sultanat four, une partie d'entre eux ont réussi à grimper dans l'échelon social. Ils créèrent un Etat au 20^e siècle qui ne fit pas long feu. Ils durent combattre à plusieurs reprises les Four, les mahdistes et les français contre qui ils perdirent en 1912 l'ouest de leur région. Leur sultanat se poursuivit jusqu'en 1922 date de l'occupation britannique. Même si la région est entrée sous l'hégémonie anglo-égyptienne, les sultans massalit ont pu, grâce à l'application de l'administration locale, conserver leur titre de sultanat jusqu'en 1969, date d'abolition officielle de ce système.⁶⁷

⁶⁵ **Ibid.**, p.155.

⁶⁶ Dennis Tully, **Culture and Context in Sudan : The Process of Market Incorporation in Dar Masalit**, New York: New York State University Press, 1988, p.14.

⁶⁷ **Ibid.**, p.21.

1.1.3.4. Les Arabes

La présence des arabes au Darfour remonte au 14^e siècle. Ils sont arrivés dans la région en général en provenance de la vallée du Nil, de l'Arabie ou du Maghreb. L'identité des groupes arabes du Darfour est traditionnellement présentée en fonction des données généalogiques. Ils possèdent des caractéristiques ethniques différentes des arabes des autres pays. Ayant développé des relations depuis de longues années avec les africains, la couleur de leur peau est foncée, voire plus foncée que celle de certaines tribus africaines. Cependant, ils accordent une grande importance à l'origine et la lignée arabe. De nombreuses tribus font remonter leur racine aux familles arabes présentes lors de l'émergence de l'islam.⁶⁸ Les arabes qui ont migré vers la région il ya de longues années, et qui se sont mêlés à la population autochtone mènent en général une vie nomade. Bergers de bovins, les arabes de Baggara vivent dans le sud du mont du Djebel Marra. Les arabes Abbala qui sont chameliers séjournent dans les régions désertiques du Darfour-Nord.⁶⁹ Les sultans four ont reconnu les bergers baggara et ont accordé des *dar* aux tribus Ta'aisha, Beni Helba, Habbaniya et Rezeigat faisant partie des Baggara. Les arabes abbala n'ont pas, quant à eux, pu bénéficier de ce système. Vivant dans les conditions rudes du désert et dépourvus de terres, ces derniers ont constitué la partie économiquement la plus démunie du Darfour. Parmi les tribus des arabes abbala on peut citer les Rezeigat, les Iraygat, et les Awlad Rashid.⁷⁰

1.2. L'histoire du Darfour

1.2.1. L'avant de l'ère coloniale

La région du Soudan actuel est connue depuis l'Antiquité sous le nom de la Nubie. L'appellation « Soudan » lui a été attribuée à l'arrivée des arabes dans la région. Les arabes appelaient toute la région du sud du Sahara, allant de la Mer Rouge et jusqu'aux rives de l'Atlantique, *Bilad al-Sudan*, c'est à dire « le pays des noirs. » Il est donc nécessaire à ce niveau de distinguer les deux Soudan : le Soudan

⁶⁸ Daly, *op.cit.*, p.11.

⁶⁹ *Ibid.*

⁷⁰ Young et Osman, *op.cit.*, p. 30.

oriental entourant la vallée du Nil et le Soudan occidental qui englobe le Tchad, le Sénégal, le Mali et le Niger actuels.⁷¹

A l'arrivée des arabes au Soudan, la région était habitée par les royaumes chrétiens de Makurra, de Nobatia et d'Alwa. Au VIII^e siècle, les arabes conclurent avec ces Etats un traité nommé « *Baqt* » qui restera en vigueur pendant 600 ans et qui vise à limiter mutuellement les zones d'influence des parties.⁷² Cependant, malgré ce traité, le Soudan est entré sous l'influence arabe avec le temps. Le commerce des esclaves et l'abondance des minéraux et pierres précieuses comme le jade et l'or dans la région, ont constitué les principaux facteurs d'attraction des arabes dans la région et l'expansion des arabes vers l'intérieur du Soudan a progressivement islamisé le pays. L'influence des politiques internes et extérieures des Etats turco-musulmans d'Egypte contribua également à l'islamisation du Soudan.⁷³ A la fin de ce processus, au XVI^e siècle, seul le royaume chrétien d'Alwa a pu conserver son existence.⁷⁴ Cependant, peu de temps après, c'est un peuple musulman nomade, les Funj venus du sud, plus exactement de la région de la Gezira, qui a renversé ce royaume. Le Sultanat des Funj ou encore l'Etat de Sennar, du nom de sa capitale, a continué d'exister jusqu'en 1821.⁷⁵

L'histoire du Darfour a, quant à elle, suivi un autre cours que celle de la vallée du Nil. Cette région a eu plus de relations avec les Etats islamiques de l'Afrique occidentale que la vallée du Nil.⁷⁶ Le profil géographique de la région fut également déterminant pour son histoire. Le Djebel Marra étant l'endroit le plus adapté à une vie sédentaire dans la région, les différentes civilisations qui ont pu y apparaître tout au long de l'histoire proviennent de là.⁷⁷ Les premiers habitants connus du Darfour sont les Daju. Les informations quant à la durée de leur règne sur le Darfour et à leur vie sociale sont cependant limitées. Leur histoire irait jusqu'à l'époque des dynasties

⁷¹ Arkell, **op. cit.**, p. 1.

⁷² **Ibid.**, p.186.

⁷³ **Ibid.**, pp. 190-201.

⁷⁴ **Historical Dictionary of The Sudan**, dir. Caroly Fluehr-Lobban, Richard A. Lobban Jr. Et John Obert Metuchen, N.J.& London: The Scacrow Press Inc., 1992., p. 42.

⁷⁵ Y.F. Hasan et B.A. Ogot « Le Soudan de 1500 à 1800 », dir. B. A. Ogot., **Histoire Générale de l'Afrique Volume V – L'Afrique du XVI^e et au XVIII^e siècle**, Paris : l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation la science et la culture, 1999, p.235.

⁷⁶ Abdel Salam Sidahmed, Alsir Sidahmed, **Sudan**, New York: Routledge Curzon, 2005, p .7.

⁷⁷ O'Fahey, **op.cit.**, p.3.

égyptiennes.⁷⁸ L'apogée de la puissance du royaume païen et commerçant des Daju correspond aux XIII^e et XIV^e siècles. Cependant, au début du XV^e siècle, les Daju ont perdu le contrôle de l'activité économique dans la région au profit des Tunjurs. Ces derniers, qui mit fin à la domination des Daju au Darfour, arrivèrent dans la région des pays de Bornu et de Wadai. Ils s'installèrent d'abord dans le centre du Darfour puis répandirent leur territoire avec le temps vers le pays Wadai. C'est à l'époque des Tunjurs que le Darfour a connu l'Islam pour la première fois.⁷⁹ C'est également à cette période que les relations commerciales entre le Darfour et le monde musulman commencèrent à s'établir avec l'arrivée des premiers nomades arabes dans la région.⁸⁰

Le premier roi des Tunjurs, Ahmed-Makur, se maria avec la fille du dernier roi Daju se saisissant ainsi du pouvoir.⁸¹ L'aîné des petits-fils d'Ahmed al-Makur, le Sultan Dali, est quant à lui un grand nom de l'histoire du Darfour. D'origine four du côté de sa mère, Dali a permis à la dynastie d'avoir un contact plus proche de ses sujets. Il a par ailleurs séparé le pays en régions et a promulgué un code pénal appelé le Livre de Dali, contenant des dispositions différent de la Charia.⁸² Son petit-fils Soliman Solong, ou de son nom Solong signifiant « arabe » en four, il a gouverné le pays de 1640 à 1660. Grand guerrier et pieux musulman, il déclara la guerre contre les tribus du sud en élargissant les frontières de l'Etat. Soliman est également reconnu comme le fondateur de la dynastie Keira qui dura de 1640 jusqu'en 1916.⁸³

La politique expansionniste de Soliman fut suivie par les monarques qui l'ont succédé. Son petit-fils Ahmed Bakr institua l'Islam comme religion d'Etat et tenta d'élever le niveau de prospérité du pays au début de XVIII^e siècle.⁸⁴ De grandes expéditions eurent lieu durant son règne vers l'est. La région stratégiquement clé du Dar Kimr fut conquise à cette période. Cette région qui était sous influence de l'Etat Wadai dirigé par les Zaghawas, fut une source d'hostilités entre le Darfour et le Wadai. Le conflit résulta par une victoire du Darfour et les Wadai commencèrent à payer un tribut annuel au Darfour. Le sultan wadai lassé par le paiement de ce tribut

⁷⁸ **Historical Dictionary of The Sudan, op.cit.**, p.77.

⁷⁹ **Ibid.**, p. 226.

⁸⁰ R.S. O'Fahey et J.L. Splauding, **Kingdoms of The Sudan**, London: Methuen&Co Ltd., 1974, p.122

⁸¹ **Ibid.**

⁸² **Ibid.**, p.119.

⁸³ **Historical Dictionary of The Sudan, op.cit.**, p. 104.

⁸⁴ O'Fahey, **op.cit.**, p.42.

refusa plus tard de s'en acquitter et envahit le Darfour avec son armée en occupant Kabkabiya, un important centre commercial. Le sultan du Darfour Ahmed Bakr n'a pu chasser les envahisseurs qu'au bout de longs préparatifs militaires et des armes à feu achetées à l'Égypte.⁸⁵

Le Darfour fut la scène d'une grande lutte durant 64 années pour le pouvoir à la suite du décès d'Ahmed Bakr en 1722. La lutte opposait les deux factions de la dynastie Keira : d'un côté les monarques souhaitant centraliser tous les pouvoirs en leurs mains et de l'autre les chefs de tribu souhaitant avoir une part du pouvoir. La raison de ce conflit peut être expliquée par le fait que les fils d'Ahmed Bakr gouvernèrent le pays à tour de rôle mais ont tous essayé de se faire remplacer par leur propre fils. Ceci engendra une guerre civile qui dura jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Cette scission interne ainsi que les guerres l'opposant au Sennar et au Wadai ont fait perdre au Darfour son importance.⁸⁶ L'un des fils d'Ahmed Bakr, Mohammed Terab est l'une des figures importantes de la dynastie Keira. Terab mena plusieurs expéditions victorieuses. Il se dirigea d'abord vers l'ouest en signant un traité avec l'Etat Wadai. Par la suite, il se dirigea vers l'est et attaqua les Moussab à Kordofan. Le but de Terab était de contrôler les routes de commerce passant par Kordofan.⁸⁷ Il visait également, en conquérant Kordofan, d'accéder aux sources d'esclaves et d'or du sud de cette région. Le sultan de Kordofan, fuyant la puissante armée de Terab envahissant son pays, se réfugia au sultanat de Funj.⁸⁸ C'est ainsi que, jusqu'à l'invasion Turco-égyptienne, Kordofan passa dans les mains du Sultanat du Darfour. Après le décès de Mohammed Terab, le plus jeune de ses frères, Abd al-Rahman accéda au trône en 1790. En tant que monarque pieux, Abd al-Rahman laissa le règne de l'Etat au vizir de son père, Muhammed Kurra. Ce dernier gouverna le pays jusqu'en 1804.⁸⁹

Pendant son règne, Abd-al Rahman fit construire la ville d'El-Fasher à l'est des montagnes Djabal-Marra comme centre de son sultanat en 1790.⁹⁰ Jusque là, les sultans de Four n'avaient jamais eu une capitale sédentaire. Avec la construction d'El

⁸⁵ O'Fahey et Splauding, **op. cit.**, p.134.

⁸⁶ Hasan et Ogot, **op.cit.**, p. 237.

⁸⁷ **Ibid.**, p. 238.

⁸⁸ **Ibid.**, p.239.

⁸⁹ O'Fahey et Splauding, **op. cit.**, p.171.

⁹⁰ **Historical Dictionary of The Sudan, op.cit.**, p.54.

Fasher par Abd-al Rahman le sultanat de Keira atteignit un degré de centralisation et d'islamisation sans précédent.⁹¹ Par ailleurs, le règne d'Abd-al Rahman est caractérisé par de grands profits commerciaux pour le pays. Les sultans dépensaient les revenus obtenues de leurs activités commerciales en achetant des armes, des armures et des produits de luxe.⁹² A cette période, l'installation des clans arabes Danakia et Dja'aliyoun au Darfour contribua au développement de l'islamisation et du commerce. Abd-al Rahman eut également des contacts avec le sultan ottoman et lui présenta des cadeaux. Le sultan ottoman lui donna en retour le titre d'Al Rashid (le juste). Abd-al Rahman envoya une lettre à Napoléon Bonaparte pour le féliciter de sa victoire sur les Mamelouks en Egypte. Bonaparte répondit par une demande de 2000 esclaves noirs à envoyer avec la prochaine caravane. Après le décès d'Abd-al Rahman, son fils Muhammad Fadl régna sur le pays jusqu'en 1838. Le Sultanat du Darfour atteint l'apogée de sa puissance sur les plans militaire et politique. L'objectif prioritaire de Muhammad Fadl était de placer sous son contrôle les tribus arabes nomades de l'Est. La tribu Beni Halba se trouvant dans la région et la tribu Iraigat au Darfour du sud-ouest furent forcés à l'exil. La raison principale de ces exils forcés était la localisation de ces tribus arabes autour des voies commerciales du Nord et du Sud du pays.⁹³

Sous le règne du Sultan Muhammad Fadl, le Soudan était la scène d'évènements importants qui allaient jouer avec le destin du sultanat du Darfour. Après le départ des français, Méhémet Ali Pacha qui se saisit du pouvoir en Egypte, metta le pays sur la voie de la modernisation et chercha les matières premières nécessaires à cet élan par les pays environnants. Le Soudan se retrouve alors premier sur la liste des pays pouvant assurer cet approvisionnement. Méhémet Ali Pacha entreprit alors en 1820 la conquête du Soudan.⁹⁴ Le Sultanat de Funj fut facilement renversé et le Soudan tomba sous domination égyptienne. Durant cette période allant de 1821 au 1885 connue sous le nom de « Turkiyah » dans l'histoire du Soudan, le pays fit la connaissance de plusieurs institutions modernes comme l'éducation, le télégraphe et les chemins de fer.⁹⁵ Par cette modernisation du Soudan, des projets d'irrigation et le nombre d'esclaves dans la culture du coton augmentèrent de

⁹¹ Hasan et Ogot., **op.cit.**, p. 239.

⁹² **Ibid.**

⁹³ Young et Osman, **op.cit.**, p.39.

⁹⁴ Sidahmed et Sidahmed, **op. cit.**, p.9.

⁹⁵ **Ibid.**, p.11.

manière significative. Le fait que l'esclavage soit aussi répandu lors de la construction d'un Etat moderne au Soudan joua un rôle important dans l'apparition des différends fondés sur la race par la suite.⁹⁶ Le commerce des esclaves vers le moyen-orient a augmenté à cette période. L'importance des richesses obtenues par ce commerce incita les paysans du nord à abandonner leur activité agricole pour se reconvertir en esclavagistes.⁹⁷ Ces derniers se dirigèrent avec le temps vers le sud et l'ouest du pays. En raison de cette expansion les forces turco-égyptiennes, les esclavagistes et le Sultanat du Darfour se confrontèrent inévitablement. L'armée égyptienne commandée par Defterdar Pacha, gendre du khédive d'Egypte Méhémet Ali Pacha, envahissa Kordofan, récemment occupé par le Sultanat du Darfour. Muhammad Fadl tenta en vain de regagner Kordofan. La puissante armée égyptienne repoussa aisément l'armée du sultan. L'Egypte, durant ses premières années d'occupation au Soudan, a eu la puissance de mettre un terme au règne des sultans du Darfour. Cependant, elle préféra renforcer sa position au Soudan mais pour pas longtemps.⁹⁸

Le Darfour entra sous influence turco-égyptienne peu de temps après en perdant ses ressources économiques et sa puissance. A partir des années 1860, les esclavagistes agissant autour du Darfour rendèrent encore plus difficile la situation économique de la région. Al Zubeyr Rahman, un de ces esclavagistes, commença son activité dans la région de Bahr'al Ghazal.⁹⁹ Il se créa une puissante armée et se saisissa des routes de commerce de la région. Cette région constituait le foyer du commerce d'ivoire et d'esclaves du Darfour avec l'Afrique du Nord et l'Egypte. Les locaux de Bahr'al Ghazal payaient des impôts au Darfour et leur production était vendue à l'Egypte via le Darfour. Cependant, Zubeyr metta fin à cette activité commerciale en orientant les produits commerciaux de Bahr'al Ghazal vers Khartoum.¹⁰⁰ Face à ces problèmes économiques, Ibrahim, le sultan de Darfour succédant à Hassan en 1873, se retrouva dans une situation délicate sachant que Zubeyr avait résolu ses différends avec les égyptiens en entrant dans la voie d'une collaboration avec ces derniers. Avec le soutien de l'Egypte, Zubeyr attaqua le

⁹⁶ Idris, **op.cit.**, p.29.

⁹⁷ **Ibid.**, p.30.

⁹⁸ P. M. Holt et M.W. Daly, **A History of The Sudan: From the Coming of Islam to the Present Day**, London: Longman, 1988, p.53.

⁹⁹ R.S. O' Fahey, **op.cit.**, p. 263.

¹⁰⁰ **Ibid.**

Darfour. La guerre fut fatale à Ibrahim et le Sultanat du Darfour fut rattaché au Khédivat d’Egypte en 1874.¹⁰¹

Lors de l’hégémonie turco-egyptienne au Darfour, le gouverneur de la région, Rudolf-Slatin Pacha rencontra des soucis de taille comme le soutien accru de la tribu arabe Rizaigat aux mehdistes et les tentatives de reconstitution du Sultanat de Keira par le leader four Abdallah Dub Banja qui essayait de profiter des remous créés dans la région. Lors de cette période instable appelée « *Umm Kwakkiyya* », presque tous les composants de la région firent front face à Slatin. D’ailleurs, le nouveau mouvement politique nommé Mahdi qui apparaît au Soudan peu de temps après metta fin à la domination turco-egyptienne au Darfour.¹⁰²

Au début des années 1880, Muhammad Ahmad, leader de l’une des tribus soufies influentes du Soudan, qui avait su créer une zone d’influence dès les années 1870 au Soudan méridional par sa vie ascétique et sa piété, se déclara le Mehdi et lança un appel au Djihad contre les turcs.¹⁰³ De nombreuses tribus, gênées par l’augmentation des impôts, répondirent à cet appel. Avec le soutien des Baggara, tribu arabe dont le khalife Abd-al Allahi, disciple de Muhammad Ahmad est issu, ce dernier envahissa d’abord le Darfour, ensuite Kordofan et enfin Khartoum en 1885 pour prendre entière possession du Soudan.¹⁰⁴ Le mouvement du Mehdi défendait les pratiques simples de la vie comme aux origines de l’Islam. La concurrence entre les groupes religieux, la vie d’élite des leaders théologiques protégés des turcs, qu’ils considéraient comme des mécréants, était lourdement critiqué par le mouvement Mehdi. Une majorité de leaders théologiques vivant dans les grandes villes s’étaient opposés au mouvement du Mehdi. Cette divergence entre courants religieux aura une incidence déterminante sur l’histoire politique future du Soudan.¹⁰⁵

Peu de temps après la prise de Khartoum par les mehdistes, Muhammad Ahmad mourra en laissant derrière lui trois califes issus de différentes tribus et de différentes régions. A l’issue de la lutte politique qui dura jusqu’en 1891, Abdullahi,

¹⁰¹ *Ibid.*, pp. 269-274.

¹⁰² Prunier, *op.cit.*, pp. 17-18.

¹⁰³ P.M. Holt, *The Mahdist State in the Sudan 1881-1898*, Oxford: Oxford University Press, 1958, p. 23, p. 37.

¹⁰⁴ *Ibid.*, p.43.

¹⁰⁵ Sidahmed et Sidahmed, *op. cit.*, pp.15-16.

originaire du Darfour devena khalife.¹⁰⁶ Malgré le fait qu'Abdullahi soit membre d'une tribu arabe du Darfour, et malgré le fait que le Darfour soit un foyer important en ce qui concerne l'expansion du mouvement mehdiste sur tout le Soudan, l'influence des mehdistes au Darfour était très limitée. Muhammad Khalid, dirigeant de l'Etat mehdiste au Darfour, avait beaucoup de mal à instaurer la stabilité dans la région et peu de tribus se soumettaient à son autorité. Pour résoudre ces problèmes, l'Etat mehdiste décréta le *Tahjir* en déplaçant de force la plupart de ces tribus vers Omdurman au centre du Soudan.¹⁰⁷ Ceci n'empêcha pas la dégradation de la situation au Darfour pour les mehdistes. Les tribus rizaigat et kababish, mécontent de la politique de *Tahjir*, se révoltèrent en soutenant que le mouvement mehdiste déviait de ses objectifs initiaux. La révolte de ces deux tribus fut violemment réprimée par Youssouf Ibrahim, nouveau gouverneur du Darfour d'origine four. Après la répression visant les tribus arabes, Youssouf Ibrahim tenta à son tour de recréer le Sultanat du Darfour. Le khalife envoya son armée sur Youssouf Ibrahim et le fit exécuter. A la suite du décès de Youssouf Ibrahim, une nouvelle révolte, incitée par un *faki*, se déclara.¹⁰⁸ De nombreux éléments s'unirent autour de cette révolte : les pèlerins de l'Afrique de l'Est dont le voyage à la Mecque fut empêché par l'Etat mehdiste, les Four souhaitant recréer leur sultanat, les anciens officiers turco-egyptiens toujours dans la région, les Massalit privés de leur *dar*. Cependant, ce *faki* nommé Abu Jummayza décéda en 1889 et l'ampleur de la révolte s'éteignit.¹⁰⁹

Malgré ses nombreux soutiens au Soudan, l'Etat mehdiste était qualifiée par ses détracteurs de la vallée du Nil, comme un mouvement originaire du Darfour et de Kordofan. Cependant, pour les originaires du Darfour, qu'ils soient arabes ou non, les mehdistes étaient vues comme un mouvement étranger venu de la vallée du Nil, comme autrefois les turco-egyptiens.¹¹⁰

Face à ces nombreux bouillonnements pendant sa domination, l'Etat mehdiste n'a pu continuer d'exister.¹¹¹ Ceci est dû en priorité à l'influence sur le Soudan du processus de partage de l'Afrique par les puissances européennes vers la fin du 19^{ème}

¹⁰⁶ Holt et Daly, **op.cit.**, p. 99.

¹⁰⁷ Prunier, **op.cit.**, p.19.

¹⁰⁸ Holt, **op.cit.**, pp.136-139.

¹⁰⁹ **Ibid.**, p.140.

¹¹⁰ Prunier, **op.cit.**, p. 20.

¹¹¹ Sidahmed et Sidahmed, **op. cit.**, p.16.

siècle. L'invasion de la France en Afrique du Nord-ouest et son avancé vers le Soudan gênaient la Grande Bretagne. Les activités italiennes au Soudan de l'Est poussèrent la Grande Bretagne à envahir le Soudan, sachant qu'elle ressentait que la région lui échappait.¹¹² A la bataille d'Omdurman en 1898, l'armée du mehdi essuya une défaite laissant la domination du Soudan à l'alliance anglo-egyptienne.¹¹³ Finalement, les tensions engendrées par l'avancement de la France vers la région prirent fin par l'incident de Fashoda en 1899 au profit des britanniques.¹¹⁴

A l'issue de la lutte entre les puissances impérialistes, le Soudan entra sous domination britannique. Après la signature d'une *Condominium Agreement*, un gouvernement conjoint fut instauré par les deux pays. Selon l'article 3 de ce traité, le Soudan serait gouverné par un gouverneur ayant de larges pouvoirs.¹¹⁵

Le Soudan atteignit ses frontières actuelles sous le condominium. Le traité avec l'Ethiopie signé en 1902 dessina ses frontières au Sud-Est, le traité anglo-belge du 1906 définissa quant à lui les frontère avec le Congo belge. Les frontières occidentales du pays furent indéterminées jusqu'à l'entente signée entre les français et les anglais à la Conférence de Paris en 1919.^{116 117}

La principale raison de cette situation fut le regain d'indépendance par le Darfour. En effet, Ali Dinar, le dernier représentant de la dynastie de Keira, réussit à instaurer l'indépendance du Darfour après la chute de l'Etat mehdiste. Du fait de la politique de *Tahjir* du Khalife Abdullahi, Ali Dinar fut contraint de vivre à Omdurman sous l'Etat mehdiste. Lorsqu'il réalisa que ce dernier était en phases d'être renversé par les anglais, il retourna au Darfour pour réinstaurer le Sultanat de Keira.¹¹⁸ Reginald Wingate, le gouverneur général du Soudan, voulut envahir tous les territoires de l'époque turco-egyptienne mais le Haut Commissaire Lord Cromer s'opposa à l'invasion du Darfour. Selon ce dernier, l'invasion du Darfour n'apportera

¹¹² **Ibid.**, p.18.

¹¹³ Holt, **op.cit.**, p.222.

¹¹⁴ Sidahmed et Sidahmed, **op. cit.**, p.66.

¹¹⁵ Muddathir Abd'al Rahim, **Imperialism and Nationalism in Sudan**, London: Oxford University Press, 1969, p. 33.

¹¹⁶ Holt et Daly, **op.cit.**, p.120, p.129.

¹¹⁷ Voir la carte du changement frontalier du Soudan modern, **Annexe IV**, p.151.

¹¹⁸ Daly, **op.cit.**, p. 81.

aucun profit économique à la Couronne britannique.¹¹⁹ Par ailleurs, selon Cromer, la distance entre Khartoum et Darfour pourrait également poser un problème pour diriger cette région. Outre ces éléments, le fait que les frontières du Dar Massalit soient indéterminées pourrait causer des problèmes avec les français qui occupaient le Tchad.¹²⁰

Comme de nombreux darfouriens, Ali Dinar n'appréciait pas le mouvement mehdiste. Il essayait en même temps de s'opposer à l'expansion de la puissante secte religieuse Sanoussiyah sur le territoire du Darfour. Sa position arrangeait le gouvernement anglo-egyptien gêné par l'influence politique des sectes religieuses. Ali Dinar usa la force contre le mouvement néo-mehdiste dans la région en faisant exécuter quelques prêcheurs mehdistes. Vers le milieu des années 1900, il contacta la secte religieuse de Khatimiyyah. Le souci majeur d'Ali Dinar durant cette période fut l'avancé de français au Tchad. Les français avaient envahi le Wadai et avaient nommé des soi-disants sultans dans les micros Etats au Darfour et dans les Etat limitrophes. Ali Dinar, qui avait perdu la précédente bataille contre Dar Massalite, voulut instaurer sa domination sur Dar Sila mais essuya une défaite face aux français. Ces derniers soutenaient qu'Ali Dinar était encouragé par les anglais et voulaient l'occupation du Darfour par la Grande Bretagne. Avec le début de la première guerre mondiale, les anglais craignèrent l'influence que pouvait avoir la propagande turque sur Ali Dinar. Face au danger de ralliement d'Ali Dinar au forces de l'Entente, le gouvernement du condominium agissa contre lui. En mai 1916, l'armée britannique occupa le Darfour à la suite d'une bataille près d'Al Fashir. Cependant, Ali Dinar ne se renda pas et se réfugia dans les montagnes de Jabal Marra. A la suite d'une résistance de quelques mois, Ali Dinar fut tué par les britanniques en novembre 1916. Le Sultanat du Darfour fut officiellement dissout se rattachant au condominium anglo-egyptien.¹²¹

1.2.2.L'administration coloniale

Avec l'occupation britannique, le Darfour devenait une périphérie du Soudan au centre de la vallée du Nil. C'est avec la période de colonisation que la négligence

¹¹⁹ Prunier, **op.cit.**, p.20.

¹²⁰ Daly, **op.cit.**, p. 97.

¹²¹ Prunier, **op.cit.**, p. 22-23.

de la région par son administration, encore visible aujourd'hui, débuta. L'administration coloniale choisit le rive du Nil pour ses investissements industriels et de fait, les autres régions devinrent alors délaissées. Cette répartition inégale du développement industrielle constitua le fondement commun des futures révoltes des régions de l'Ouest, de l'Est et du Sud contre le gouvernement central. Du fait de ces révoltes, ces régions furent exclues du processus de formation de l'identité nationale soudanaise.¹²²

Au Darfour également, cette situation suivit un cours politique complexe. Avec le système de *Native Administration* instauré par les anglais au début des années 1920, les différents peuples et tribus du Darfour furent enfermés dans un système fermé sur eux-mêmes et ne furent pas en mesure de prendre part à la formation de l'identité nationale.¹²³ Leur participation à la vie politique soudanaise se cantonna au soutien apporté aux mouvements politiques religieux déjà existants. Une grande partie des darfouriens, distants à l'origine du mouvement mehdi, se rapprochèrent sous la colonisation de Sayid Abd-Al Rahman Al Mehdi, le fils de Mehdi, et devinrent des soutiens importants de ce mouvement, que ce soit sous la colonisation ou après l'indépendance du Soudan.¹²⁴ Quant aux anglais, profitant de l'opposition du mouvement mehdi au nationalisme égyptien, ils commencèrent à soutenir le mehdisme, qu'ils avaient combattu dans le passé, sur l'ensemble du Soudan. Malgré ce soutien, les mehdistes se révoltèrent à quelques reprises contre les forces coloniales. L'une de ces révoltes éclata dans la ville de Nyala au Darfour en septembre 1921 et dura environ deux mois.¹²⁵

Pendant la période du condominium, mise à part les mehdistes, un autre groupe influent sur la scène politique du Soudan était la famille Mirghani dirigeant la secte Khatimiyah. Face aux mehdistes, les anglais choisirent au départ de soutenir cette famille qui entretenait de bonnes relations avec l'Égypte. Suite à l'expansion du

¹²² Ibrahim Elnur, **Contested Sudan: Political Economy of War and Reconstruction**, New York: Routledge, 2009, p.10.

¹²³ Sharif Harir, « "Arab Belt" versus "African Belt" »:

Ethno-Political Conflict in Dar Fur and the Regional Cultural Factors », dir. Sharif Harir et Terje Tvedt, **Short-Cut to Decay: The Case of the Sudan**, Uppsala: The Scandinavian Institute of African Studies, 1994, p.154.

¹²⁴ Prunier, **op.cit.**, p.28.

¹²⁵ Daly, **op.cit.**, p.121.

nationalisme égyptien, les anglais se rapprochèrent des mehdistes.¹²⁶ A cette époque, les autorités religieuses et les milieux intellectuels choisirent leurs camps entre les mehdistes et Khatimiyah. Une bonne partie des nationalistes radicaux, s'alliant à la secte Khatimiyah, cherchaient à s'unir à l'Égypte. Les représentants de ce mouvement ont créé le Parti Ashigga qui s'appellerait le Parti National Unioniste (PNU) après l'indépendance du Soudan. En face, les milieux plus modérés accordèrent leur soutien au parti Oumma créé par Ansar, c'est à dire par le mouvement mehdi, pour un Soudan indépendant collaborant avec la Grande Bretagne.¹²⁷

Le Darfour resta longtemps loin des luttes politiques du Soudan. Loin d'El-Fasher, de Khartoum et du Caire, il resta loin de l'activité politique de ces villes. Malgré ceci, les habitants du Darfour étaient en majorité sceptiques quant à l'unification de l'Égypte et du Soudan. Plus que la vallée du Nil, sa proximité, tant géographique que culturelle, avec les pays du Sahel à l'ouest et l'influence des activités mehdistes dans la région furent la raison principale de cette opposition politique. Les britanniques voyaient d'un bon œil la faible influence du nationalisme égyptien dans la région.¹²⁸

Pendant la seconde Guerre Mondiale annonça le départ du processus menant le Soudan à son indépendance. Les attaques italiennes de l'Eryhrée vers le Soudan furent repoussées par les forces soudanaises et anglaises.¹²⁹ Ceci joua un rôle important dans l'émergence d'une conscience nationale et avec la faiblesse du colonialisme après la guerre, une lutte indépendantiste vit le jour.¹³⁰ L'administration coloniale préférait d'accorder l'indépendance au Soudan en collaboration avec les milieux intellectuels et d'une manière lente.¹³¹ Le changement de régime en Égypte de 1952 montra aux britanniques qu'il était désormais nécessaire de sceller le sort du Soudan. En 1953, les anglais et les égyptiens reconnaisèrent au peuple soudanais le droit de disposer de lui-même et s'entendèrent sur une période de transition de trois

¹²⁶ Francis M. Deng, **War of Visions**, Washington D.C.: Brookings Institution Press, 1995, p.57.

¹²⁷ Abd'al Rahim, **Imperialism and Nationalism in Sudan**, *op.cit.*, pp.131-132.

¹²⁸ Prunier, *op.cit.*, p.35

¹²⁹ Hervé Bleuchot « Le Soudan anglo-égyptien », dir. Marc Lavergne, **Soudan contemporain: de l'invasion turco-égyptienne à la rébellion africaine (1821-1989)**, Paris: Karthala, 1989, p.203.

¹³⁰ *Ibid.*, pp. 203-205.

¹³¹ Türkaya Ataöv, **Afrika Ulusal Kurtuluş Mücadeleleri**, Ankara: Ankara Üniversitesi Basımevi, 1977, p. 87.

ans avec un parlement et un gouvernement. Le parlement soudanais devait trancher au bout de ces trois ans entre l'indépendance totale, l'unification avec l'Égypte ou le ralliement au *Commonwealth* britannique.¹³² Les élections de 1953 furent remportées par le PNU, proche de l'Égypte. Au Darfour, le parti Oumma des mehdistes eut un grand succès. Même si le PNU remporta les élections, la révolte du Sud et les protestations intensives des partisans de l'Oumma basculèrent le Soudan vers le choix de l'indépendance en 1956.¹³³

Pendant la période de la colonisation du Soudan par les britanniques, le Darfour, on seulement écarté de la politique du pays, n'avait également pas pu avancer sur les plans économique et social. L'élément déterminant dans ceci fut le système de *Native Administration* privant la région de dynamisme économique et sociale. Avec le système de *Native Administration*, même si l'administration coloniale assurait l'unité ethnique pour les tribus de la région, elle avait négligé le développement de la région quant aux avancés technologiques et au suivi des transformations du monde. Jusqu'en 1952, seule une école primaire se trouvait au Darfour.¹³⁴ A la fin du condominium, seul 6 % des investissements dans le Nord du Soudan étaient faites au Darfour. Aucune industrialisation, même primaire, n'avait pu être réalisée.¹³⁵

1.2.3.L'indépendance du Soudan

Un processus difficile attendait le régime parlementaire du Soudan du lendemain de l'indépendance, tant au niveau interne qu'externe. Les influences externes, l'Égypte et la grande Bretagne déterminaient les politiques des deux grands partis, le PNU et l'Oumma.¹³⁶ La crise de Suez opposant ces deux pays eut des incidences sur l'atmosphère politique au Soudan. Par ailleurs, lors d'une période où la doctrine d'Eisenhower était adoptée au Moyen-Orient, le fait que les États-Unis veuillent augmenter son influence sur le Soudan créa des tensions politiques entre les partis ayant embrassé différentes voies de politique extérieure. La crise du Soudan du Sud apparue avec l'indépendance se transforma en guerre civile entre

¹³² **Ibid.**, p.89.

¹³³ **Ibid.**, pp.89-90.

¹³⁴ Prunier, **op.cit.**, p.33.

¹³⁵ **Ibid.**

¹³⁶ Sidahmed et Sidahmed, **op. cit.**, p.67.

l'administration soudanaise et les chrétiens du Sud et les animistes. Les élections de 1958 eurent lieu dans ce contexte politique et furent remportées par l'Oumma et par le Parti Démocratique Populaire (PDP) pro-égyptien, parti qui quitta le PNU peu de temps avant. Cependant, le parti ayant récolté le plus de voix fut le PNU.¹³⁷ Le Darfour réaffirma son soutien au parti Oumma lors de ces élections. 19 des 22 députés du Darfour étaient issus de l'Oumma.¹³⁸

Les élections, censées être déterminantes pour la résolution de la crise politique, aucune avancée ne fut constatée à ce sujet. De grandes différences persistèrent entre les partis et la crise politique commença à poser des problèmes dans l'économie du pays. Ces crises se soldèrent par un putsch militaire. Le général Ibrahim Aboud se saisissa du pouvoir. Tous les partis politiques et les organisations de la société civile furent interdits.¹³⁹ La réaction la plus sévère contre le putsch vint du parti Oumma et du parti communiste. Avec le putsch, la politique extérieure du pays s'orienta vers le Mouvement des non-alignés. Tout en développant ses relations avec les Etats socialistes, le Soudan a maintenu sa proximité avec le Etats-Unis et la Grande Bretagne.¹⁴⁰

Le gouvernement du putsch militaire a fait quelques petits pas pour le développement du Darfour. Les voies ferrées reliant Nyala à El Obeid furent terminées à cette époque. Cependant, le soutien politique du Darfour à l'Oumma continua. Le problème majeur rencontré par le régime d'Aboud fut la guerre civile avec le Soudan du Sud. Les pressions du régime dans le Sud du Soudan engendrèrent la naissance d'une résistance dure. Dans cette guerre, de nombreux habitants du Darfour rejoignèrent les rangs de l'armée soudanaise.¹⁴¹

Le Darfour put bénéficier d'une petite part des transformations économiques principales du régime sur le plan économique. Le plan décennal prévoyait la création d'un Plan d'investissement pour l'expansion agricole au Jebel Marra avec un fond spécial de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Par ailleurs, les efforts du

¹³⁷ Holt et Daly, *op.cit.*, p.170.

¹³⁸ Prunier, *op.cit.*, p. 37.

¹³⁹ Ataöv, *op.cit.*, p. 85.

¹⁴⁰ Muddathir Abd Al-Rahim, « Le Soudan indépendant : gouvernements militaires et « coups d' Etat civils » (1956-1985) », dir. Marc Lavergne, **Soudan contemporain: de l'invasion turco-égyptienne à la rébellion africaine (1821-1989)**, Paris: Karthala, 1989, pp. 273-274.

¹⁴¹ Daly, *op.cit.*, p.184.

Département de l'Occupation du Sol et du Développement rural du Réseau d'Eau facilitèrent l'accès à l'eau des habitants de certaines parties du Darfour.¹⁴² Malgré tous ces efforts, le développement économique du Darfour relevait toujours d'un rêve. L'industrie employait au total 134 personnes dans tout le Darfour. L'élevage qui occupait la place dominante dans l'économie de la région restait à l'écart de l'économie moderne malgré sa production atteignant le quart du potentiel du pays dans le secteur.¹⁴³

Ces nombreuses tentatives du régime d'Aboud n'ont pas suffi à répondre aux soucis politiques et économiques du pays. Les plans économiques échouèrent et la guerre civile dans le sud causa une grande dévastation. L'opposition accrue contre les militaires résulta par le transfert du pouvoir aux civils en 1964.¹⁴⁴

Malgré la victoire des civils sur le régime militaire, les différends entre les partis politiques persistèrent comme dans le passé. Les partis traditionnels, l'Oumma et le PNU, furent rejoints par de nouveaux mouvements politiques actifs sur la scène politique du pays. La branche soudanaise des Frères Musulmans créés en Egypte créa, sous l'égide du jeune intellectuel Hassan Al Tourabi, le Front de la Charte Islamique (FCI). Cependant, le Parti communiste soudanais (PCS), de plus en plus influent depuis les années 1950, avait su développer son aura dans la population par la lutte active qu'il a menée contre le putsch.

Les premières élections après le putsch se tenèrent en 1965 et le parti Oumma obtint la majorité. 16 des 24 députés du Darfour étaient issus de ce parti.¹⁴⁵ La principale caractéristique de ces élections dans la région fut l'élection d'un député du FCI dans la région de Kutum. Cette région, peuplée essentiellement des Zaghawa, sera par la suite le principal foyer du Mouvement pour la Justice et l'Egalité (MJE), principal opposant au gouvernement dans la crise du Darfour.¹⁴⁶

Après l'indépendance, les relations entre la vallée du Nil au centre et les régions périphériques furent menées comme dans la période coloniale. La part

¹⁴² **Ibid.**, p.191.

¹⁴³ **Ibid.**, p.190.

¹⁴⁴ Ataöv, **op.cit.**, p.88.

¹⁴⁵ Prunier, **op.cit.**, p.39.

¹⁴⁶ **Ibid.**

principale des investissements sur les plans économique et social était transférée au gouvernement central. Cependant, à partir des années 1960, la prédominance politique de Khartoum attira les foudres des régions autour.¹⁴⁷ Les Beja, vivant autour de la mer rouge à l'Est, les locaux des montagnes de Nuba ont créé leurs propres groupements et partis politiques.¹⁴⁸ Deux organisations clandestines étaient apparues au Darfour sous le régime militaire. La première portait le nom de *Red Flame* (la Flamme Rouge) et critiquait par le biais d'un petit livret la domination des Jallaba dans la région. En 1963, une autre organisation locale appelée Soony, composée de militaires locaux, s'opposait également au Jallaba.¹⁴⁹ Mais le commandement militaire purgea les militaires membres de cette organisation en très peu de temps. L'organisation qui avait le plus de poids dans la région était le Front de Développement du Darfour (FDD), composé d'intellectuels et dirigé par Ibrahim Diraiige d'origine Four. Du fait de l'origine de son leader, tous les Four soutinrent ce mouvement. Mais le FDD était également créé pour la défense des droits de toutes les tribus du Darfour arabes ou africains. D'ailleurs à cette période, que ce soit de la part des arabes ou des africains, un éloignement était perçu vis-à-vis du gouvernement de Khartoum. L'objectif du groupe était d'inclure le Darfour dans les plans de développement.¹⁵⁰

Les années 1960 au Soudan, étaient une période de grandes discussions sur la constitution. Un Comité Constitutionnel fut créé après les élections de 1965. Le Comité discutait de la conformité ou non de la constitution existante au Soudan. 3 projets existaient pour la nouvelle constitution. La première était le projet d'une constitution islamique soutenue par le FCI. La deuxième était celui d'une constitution laïque soutenu par le Sud et le troisième et le dernier était soutenu par les proches de l'Egypte et proposait une constitution semi-séculaire à orientation islamique. Cette différence d'approche à l'Islam créa pour la première fois une divergence entre la population musulmane du Nord.¹⁵¹

Prise par les conflits politiques, la coalition créée après les élections de 1965 entre le PNU et l'Oumma échoua dans la réalisation de ses promesses. De nouvelles

¹⁴⁷ **Ibid.**, p. 40.

¹⁴⁸ Harir, **op.cit.**, p.155.

¹⁴⁹ **Ibid.**

¹⁵⁰ **Ibid.**

¹⁵¹ Prunier, **op.cit.**, p. 39.

élections furent alors organisées en 1968. Le Parti démocratique unioniste (PDU) créé peu de temps avant par l'alliance du PNU et du PDP, tous deux proches de l'Égypte, remporta une victoire significative. Le Darfour continua son soutien au parti Oumma lors de ces élections. Cependant, une séparation très nette pouvait être perçue au sein du parti entre les modernistes menés par Sadiq Al Mahdi et les conservateurs menés par Imam Al Hadi. Celle-ci influença clairement le Darfour. Le leader du FDD Ahmad Ibrahim Dirigaie soutenant Sadiq Al Mahdi dans ce conflit interne, les Four le suivèrent également. Quant à Imam Al Hadi, celui-ci trouvait son soutien des tribus arabes. Lors de ces divergences, les tribus africaines soutinrent que l'archaïsme du Darfour était imputable aux arabes. Cependant, la négligence de Khartoum n'influçait pas seulement les tribus africaines mais également les tribus arabes. Le problème était plus régional qu'ethnique ou raciale.¹⁵² La branche Sadiq Al Mahdi de l'Oumma remporta 13 sièges alors que la branche d'Imam Al Hadi en remporta 7. Même si la grande majorité des voix du Darfour étaient pour les partis de l'Oumma, une séparation fractionnelle fut perçue.¹⁵³

Lors des élections, malgré sa grande victoire aux élections, le PDU n'ayant pas réussi à obtenir la majorité au parlement, un gouvernement de coalition fut créé avec la branche conservatrice de l'Oumma. Cependant, l'absence d'accord sur les élections présidentielles entraîna de nouveau le pays dans un chaos politique. Peu de temps après, les officiers radicaux de l'armée menés par le colonel Jaafar Nimeiri, réalisèrent un putsch militaire en mai 1969 et accédèrent au pouvoir.¹⁵⁴

1.2.4.« La Révolution de mai »

A la différence du putsch militaire du Général Aboud, le régime de Jafaar Nimeiri ne visait pas mettre fin à l'instabilité politique mais à effectuer un changement dans la société soudanaise.¹⁵⁵ Son plus grand soutien à ce sujet fut le parti communiste soudanais. Le régime s'autodéfinissait comme le socialisme Soudanais. Une grande campagne de nationalisation caractérisa les premières années du régime. Dans la politique extérieure, les relations avec les pays socialistes furent

¹⁵² **Ibid.**, p.42.

¹⁵³ **Ibid.**

¹⁵⁴ Sidahmed et Sidahmed, **op. cit.**, p.32.

¹⁵⁵ Abd Al-Rahim, « Le Soudan indépendant : gouvernements militaires et « coups d'Etat civils » (1956-1985) », **op.cit.**, p. 278.

privilégiées.¹⁵⁶ Cependant, peu de temps après, Nimeiri entra en discorde avec les communistes. Ces derniers tentèrent un coup d'Etat pour renverser Nimeiri en 1971. Le coup d'Etat fut un succès mais peu de temps après, avec le soutien de la Libye et de l'Egypte, Nimeiri fut réinstauré.¹⁵⁷ Le Soudan tourna son visage vers l'Ouest après cet épisode. Des partenariats commerciaux et militaires avec les pays de l'Europe de l'Ouest et les Etats-Unis se développèrent rapidement. Son autorité étant désormais stabilisée, Nimeiri saisissa l'occasion pour mettre fin à la guerre civile avec le Soudan du Sud en 1972 par le traité d'Addis Abeba.¹⁵⁸

L'influence principale du régime de Nimeiri au Darfour fut l'instauration du *People's Local Government Act* (Acte de Gouvernement Populaire Local) pour remplacer le système *dar*. Malgré le désordre créé parmi les différentes ethnies de la région, les soucis principal du Darfour à cette période était les tensions politiques avec son voisin le Tchad, dont les séquelles furent ressenties dans les années à venir. Le Tchad était la scène d'une guerre entre le régime chrétien soutenu par les français et la guérilla musulmane du Front de Libération National du Tchad (FROLINAT). La dévastation du Tchad avait également des conséquences sur le Darfour. Des milliers de réfugiés fuyant la guerre se retrouvaient au Darfour. Muammar Khaddafi, arrivé au pouvoir en Libye à cette période, soutenait la guérilla du FROLINAT. L'objectif de Khaddafi était de répandre son idéologie révolutionnaire pan-arabe dans la région du Sahel. La Légion Islamique (*Failaka al-Islamiyya*) créée pour l'occasion prenait de l'ampleur auprès des arabes du Darfour. Ceci accentua les différences entre les arabes et les africains du Darfour.¹⁵⁹

A partir du milieu des années 1970, le Soudan devena de plus en plus dépendant des Etats-Unis dans la politique extérieure. Le géant américain Chevron obtena des privilèges sur le pétrole.¹⁶⁰ Cependant, ce rapprochement causa des problèmes avec les pays arabes nationalistes ainsi que les pays prosoviétiques de la région. En 1979, le Soudan fut le seul pays arabe approuvant l'accord du Camp

¹⁵⁶ *Ibid.*, p.279.

¹⁵⁷ Didar Fawzy « Parti communiste soudanais » dir. Marc Lavergne, **Soudan contemporain: de l'invasion turco-égyptienne à la rébellion africaine (1821-1989)**, Paris: Karthala, 1989., pp. 332-333.

¹⁵⁸ Sidahmed et Sidahmed, *op. cit.*, p.68.

¹⁵⁹ Prunier, *op.cit.*, p. 45.

¹⁶⁰ G. Norman Anderson, **Sudan in Crisis: The Failure of Democracy**, Gainesville: University Press of Florida, 1999, p. 18.

David entre l’Égypte et Israël. Pour les États-Unis, ce rapprochement avec le Soudan signifiait le gain d’un allié important dans la région. A une période où la guerre froide se ravivait, le fait qu’un pays proche du monde arabe et de l’Afrique soit allié aux États-Unis était vu comme un grand avantage par Washington. La dictature au Soudan bénéficiait donc d’un soutien accru au niveau militaire et économique.¹⁶¹

En 1979, le *Regional Government Act* (Acte de Gouvernement Régionale) promulgué par le régime de Nimeiri pour tout le pays, réarrangea les gouvernements locaux selon les besoins de la population locale. Cette nouvelle approche régionale fut symbolisée par l’élection par la population locale de leurs propres dirigeants locaux. Cependant, le Darfour était toujours sous l’autorité d’un gouverneur militaire nommé par le Gouverneur du Nil.¹⁶² Les États-Unis voulant utiliser la région comme une base contre les forces libyennes dans la guerre civile au Tchad. Grâce au gouverneur militaire, le Soudan organisait son soutien à Hissen Hebre, récemment arrivé au pouvoir et proche de la France et des États-Unis, sous la surveillance de la Central Intelligence Agency (CIA) (Agence Centrale de Renseignement). El-Fasher accueillait par ailleurs une base de la CIA.¹⁶³

Le fait que seul le Darfour n’ait pas droit à un dirigeant local dans le système du *Regional Government Act* créa de grands mouvements de protestation de la part des originaires du Darfour partout au Soudan. Inquiet de la situation, Nimeiri metta un terme au mandat du gouverneur militaire et chargea Ahmad Ibrahim Diraiqe, leader du FDD, du gouvernement de la région. Diraiqe tenta d’empêcher le patronage politique et la séparation accrue entre les tribus arabes et africaines en créant un gouvernement composé d’arabes et d’africains à conditions qu’ils soient membres du FDD.¹⁶⁴ Même si les habitants du Darfour étaient finalement face à une situation qu’ils avaient longtemps voulu, la division ethnique causée par le conflit au Tchad ainsi que la désertification et la sécheresse se transformaient peu à peu à une grande disette.¹⁶⁵

¹⁶¹ J. Millard Burr et Robert O. Collins, **Revolutionary Sudan: Hasan Al-Turabi and the Islamist State 1989-2000**, London: Brill, 2003, p.55.

¹⁶² Prunier, *op.cit.*, p. 48.

¹⁶³ *Ibid.*

¹⁶⁴ *Ibid.*

¹⁶⁵ *Ibid.*

Le gouvernement Diraiage réalisa de nombreux travaux d'infrastructure et l'amélioration des sources d'eau mais ne parvenait pas à empêcher l'expansion du désert. Ceci augmentait le risque de disette. Diraiage écrivit le courrier connu sous le nom de « lettre de la famine » à Nimeiri en demandant l'acceptation de l'aide internationale. Cependant, l'image que Nimeiri avait voulu imposer le Soudan comme étant le réservoir de céréale du monde arabe, avec le soutien des Etats-Unis, pouvait être ébranlé avec un appel à l'aide internationale. Cette demande de Diraiage fut considérée comme exagérée et il fut déposé de ses fonctions. Au début de l'année 1984, malgré le fait que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (ONUAA) estima le déficit alimentaire du Darfour à 39000 tonnes, Nimeiri rejeta cette estimation et évalua les besoins à seulement 5400 tonnes. En août 1984, Nimeiri se retrouva obliger d'accepter l'existence de la disette, décréta le Darfour comme zone de catastrophe naturelle et lança un appel internationale pour 160 000 tonnes de nourriture. Des milliers de personnes fuyant la disette s'étaient alors installés dans les camps des déplacés internes (DI) près de Khartoum. Le gouvernement les a cependant qualifiés comme des réfugiés venus du Tchad et les déplaça vers Kordofan.¹⁶⁶

Mise à part la disette, l'économie du pays s'effondrait. Les projets de planification échouaient d'un côté et de l'autre, la majeure partie des ressources du pays allait aux dépenses militaires. Le programme économique du Fonds Monétaire International (FMI) fut accepté pour sortir de cette période de crise. Une dévaluation fut réalisée avec la pression du FMI. La population s'est alors révoltée contre Nimeiri.¹⁶⁷ Ce dernier, en difficulté à la fois vers l'étranger et au sein du pays, décida soudainement en 1983, par les « lois de septembre », la Charia islamique. La Charia était imposée aux non-musulmans également. L'augmentation des violations des droits de l'homme avec la mise en place de la Charia commença à déranger les alliés occidentaux de Nimeiri.¹⁶⁸ La mise en place de la Charia causa également la révolte du Soudan du Sud contre Nimeiri. Le mouvement de guérilla, le Mouvement Populaire de Libération du Soudan/Armée (MPLS/A), d'idéologie marxiste-léniniste, soutenu par l'Ethiopie, mena la guerre contre le gouvernement du Soudan. Abd Al

¹⁶⁶ Ann Mosely Lesch, **Sudan Contested National Identities**, Bloomington, Indiana : Indiana University Press.,1998, p.54.

¹⁶⁷ **Ibid.**, p.53.

¹⁶⁸ Anderson, **op.cit.**, p.13.

Rahman Souwar al-Dahab, ministre de la défense, renversa un Nimeiri affaibli en 1985.¹⁶⁹

Le régime de Nimeiri qui dura 17 ans, loin de résoudre les problèmes politiques et ethniques du Soudan, les a au contraire renforcés. Par ailleurs, le Soudan commença à être plus souvent concerné par les remous politiques du Moyen-Orient et de l’Afrique. Dans les années de la guerre froide, Nimeiri s’était d’abord rapproché de l’Union soviétique pour ensuite entretenir des relations proches avec les Etats-Unis. Dans la politique intérieure, il développa une stratégie visant uniquement à se protéger personnellement et réussit à éloigner ses opposants du pouvoir en collaborant parfois avec eux en acceptant leur idéologie, que ce soit le socialisme ou la Charia. Malgré son caractère faible, il réussit de se maintenir longtemps au pouvoir. Avec le gouvernement Nimeiri, les bases de la guerre du Darfour des années 2000 étaient jetées. Selon les habitants du Darfour, la disette de 1985 pouvait être empêchée mais ne l’avait pas été du fait des intérêts des élites de la vallée du Nil. De plus, Nimeiri avait soutenu le Tchad en s’opposant à la Libye et utilisait le Darfour pour ses propres intérêts. Cependant, après la chute de Nimeiri, profitant de la disette, la Libye fit son retour dans la région en apportant un soutien financier et militaire aux tribus arabes.¹⁷⁰

1.2.5. La deuxième démocratie

Un conseil militaire transitoire composé de 15 personnes et dirigé par le Général Abdel Rahman Swar Al Dahab, fut instauré après la chute de Nimeiri. Les centaines de prisonniers politiques furent libérés. Le régime militaire ferma les parlements régionaux, dont celui du Darfour, en les remplaçant par des gouvernements militaires. Cependant, les problèmes économiques et sociaux créés dans le pays par la disette et la guerre avec le Sud persistèrent. Le régime de Dahab tenta de négocier avec le MPLS/A pour mettre fin à ce conflit mais le refus de la suppression de la Charia empêcha la paix.¹⁷¹

¹⁶⁹ Deng, *op.cit.*, p.176.

¹⁷⁰ Prunier, *op.cit.*, p.57.

¹⁷¹ Sidahmed et Sidahmed, *op. cit.*, p.34.

Echouant dans la résolution des problèmes du pays, Dahab céda sa place aux civils peu de temps après. En avril 1986, des élections furent convoquées et un retour à la démocratie fut observé. Les élections furent remportées par le parti Oumma de Sadiq Al Mahdi. Le Front National Islamique (FNI) des Frères Musulmans, de plus en plus influents dans la politique du pays, devinrent la troisième force politique du pays.¹⁷² 101 des 264 sièges furent remportés par le parti Oumma. Au Darfour, 34 des 39 sièges furent remportés par le parti Oumma. 30 de ces députés étaient cependant laïques et proches du FDD et protestaient contre le projet de l'Union arabe et islamique de Sadiq Al Mahdi.¹⁷³ Le soutien apporté par la Libye au Soudan dans la guerre avec le Sud força le Soudan à accepter la présence de la Libye au Darfour. De sorte que les parties négociaient désormais la forme de la présence de la Libye. Par ailleurs, selon Al Mahdi, la victoire de l'Oumma au Darfour était indispensable pour une réussite politique. Ayant besoin d'argent pour remporter les élections, Al Mahdi ferma les yeux face à l'augmentation de l'influence libyenne au Darfour et empocha des fonds libyens en échange. Khaddafi, conscient de l'importance du Darfour pour son projet de Grande Empire du Sahel de longue date, ceci constituait une occasion à ne pas rater.¹⁷⁴ La présence libyenne perdurait de toute façon depuis le gouvernement militaire. Du fait de la disette, les aides humanitaires américaines qui commencèrent vers la fin de l'année 1984, s'avéraient insuffisantes. Le gouvernement militaire avait alors signé un accord d'aide humanitaire avec la Libye. En août 1985, les convois d'aide humanitaire et militaire de la Libye arrivèrent à El-Fasher. Cet accord signé avec Sadiq Al Mahdi signifiait le changement de la nature et de l'importance de l'aide par Khaddafi. C'est ainsi que des soldats libyennes installa à El Fasher et eut l'occasion d'armer en toute sérénité les tribus arabes à Baggara.¹⁷⁵

C'est dans une telle période que l'intervention de la Libye au Darfour fit grimper les tensions ethniques dans la région. L'activation du Darfour était plus importante pour la Libye que la guerre l'opposant au Tchad. Le soutien des Etats-Unis et de la France au gouvernement du Tchad pour contrer les activités de la Libye

¹⁷² Abdelwahab al-Affendi, **Turabi's Revolution, Islam and Power in Sudan**, London: Grey Seal Books, 1991, p. 141.

¹⁷³ Prunier, **op.cit.**, p. 55.

¹⁷⁴ Ayesha Kajee, « The Regional and International Dimensions of the Crisis in Darfur », dir. Brian Raftopoulos et Karin Alexander, **Peace in the Balance the Crisis in Sudan**, Cape Town: Institute for Justice and Reconciliation, 2006, p. 78.

¹⁷⁵ J.Millard Burr et Robert O. Collins, **Darfur: The Long Road to Disaster**, Princeton: Markus Wiener Publishers, 2006, p.238.

dans ce pays se poursuivait.¹⁷⁶ Cette situation inquiéta Sadiq Al Mahdi du fait de son ampleur internationale. Par une décision soudaine, il demanda à la Libye d'arrêter ses activités dans la région. Cependant cette requête n'a pas réussi à empêcher d'impliquer le Darfour dans le conflit opposant le Tchad à la Libye. Les forces tchadiennes lançaient en permanence des attaques contre l'armée libyenne stationnée au Darfour ainsi que contre la Legion Islamique (*Failaka al-Islamiyya*). A cette époque, les tribus arabes du Darfour rejoignirent les forces libyennes dans la guerre.¹⁷⁷ Les Zaghawas, venus dans la région comme des réfugiés du Tchad commencèrent à attaquer régulièrement les villages four. Les politiciens originaires du Darfour à Khartoum étaient séparés en deux camps quant à l'activité libyenne dans la région. Les représentants arabes de l'Oumma soutinrent la présence libyenne. Quant aux députés proches du FDD exigeaient la fin de la présence libyenne au Darfour en proférant des menaces de démission de l'Oumma.¹⁷⁸ De nombreux Four combattant dans le Sud du Soudan commençaient à désertir. A ce moment, les manifestations organisées par le FDD contre les attaques visant les Four dans la région accueillirent des milliers de participants.¹⁷⁹ Par ailleurs, les Four s'armaient de plus en plus. Les miliciens appelés *Fursan* s'affrontaient souvent avec les arabes et les Zaghawa. Pour mener leur propre lutte politique, les arabes formèrent une organisation nommée le Rassemblement Arabe. Les affrontements ethniques survenus dans la région entre 1985 et 1988 se soldèrent par la mort de 9000 personnes. A cette époque, la Libye était sans doute la force dominante du Darfour.¹⁸⁰

Malgré ses échecs répétés dans sa lutte contre le Tchad, la Libye a su atteindre la victoire par un autre moyen. Le leader du Tchad soutenu par les Etats-Unis et la France, Hissène Hebré fut victime d'une tentative d'assassinat par ses deux officiers proches Idriss Déby et Hassan Djamouss, à la suite d'un différend les opposant. Hebré qui se tira indemne de cette tentative, fit exécuter Djamouss alors que Déby prit la fuite vers le Darfour et créa, avec le soutien de la Libye, un nouveau front contre Hebré dans le nord. Etant un proche de Hebré, Déby partagea les informations qu'il détenait avec la Libye. Repoussant quelques attaques de Hebré au Darfour et

¹⁷⁶ *Ibid.*, pp. 214-216.

¹⁷⁷ Mamdani, *op.cit.*, p.216.

¹⁷⁸ Prunier, *op.cit.*, p.62.

¹⁷⁹ *Ibid.*, p.63.

¹⁸⁰ *Ibid.*, p.65.

s'assurant du soutien de la Libye, Déby réussit d'entrer à N'djamena pour renverser le gouvernement d'Hebré et se saisir du pouvoir.¹⁸¹ La fin de la guerre au Tchad diminua l'influence de la Libye sur le Darfour. Ceci provoqua le rapprochement des tribus locales alors en conflits au Darfour et créa une ambiance de paix. Vers le milieu de l'année 1989, la situation au Darfour s'est totalement apaisée. Cependant, une sécheresse se déclara après tant d'années de désordre engendrant une nouvelle fois une disette pour de milliers de personnes.¹⁸²

Pendant ce temps, le Soudan se retrouvait encore une fois dans un chaos politique du fait de la guerre civile avec le Sud et l'échec de la politique extérieure de Sadiq Al Mahdi. Des officiers gênés par le rapprochement du pays avec la Libye et l'Iran donnèrent un ultimatum à Sadiq Al Mahdi pour la signature d'un traité de paix avec le Sud en 1989. Al Mahdi reçut le message et approuva le traité signé auparavant entre le MPLS/A et le PDU en créant un gouvernement de coalition avec les partis de l'opposition.¹⁸³ Quant au FNI, mécontent des tentatives de suppression de la Charia dans le pays menées par ce gouvernement, lança une campagne d'opposition intense. Peu de temps après, les officiers proches du FNI au sein de l'armée réussirent un putsch en juin 1989. Ce groupe mené par Omar Al Bachir fonda le Conseil de Commandement Révolutionnaire pour le Salut National (CCR-SN) pour devenir la seule autorité au pays.¹⁸⁴

1.2.6. Le régime du FNI

Omar Al Bachir, qui arriva au pouvoir grâce à un putsch et avec le soutien du FNI, réussit de renforcer sa position fébrile des premières années du putsch avec le soutien d'Hassan Al Tourabi, leader intellectuel du FNI. Peu de temps après le putsch, la première chose qu'il fit fut l'interdiction des mouvements politiques. Juste après le putsch, le premier acte du CCR-SN fut l'interdiction de tous les mouvements politiques et l'arrestation de leur leader en les envoyant dans la prison de Kobar près de Khartoum.¹⁸⁵ Du fait de sa structure fébrile et avec le conseil de Tourabi, le CCR-

¹⁸¹ Burr et Collins, **Darfur: The Long Road to Disaster**, *op.cit.*, pp.257-261.

¹⁸² Daly, *op.cit.*, p.246.

¹⁸³ Anderson, *op.cit.*, p. 190.

¹⁸⁴ Burr et Collins, **Revolutionary Sudan: Hasan Al-Turabi and the Islamist State 1989-2000**, *op.cit.*, p.13.

¹⁸⁵ *Ibid.*, p.3.

SN créa une milice similaire aux Mourahileen formés d'arabes de Baggara au Darfour lors de la guerre civile avec le Sud, dans le but de protéger le pouvoir. Cette formation fut appelée la Force de Défense Populaire (FDP).¹⁸⁶ La FDP qui recrute près de 150 000 milices en peu de temps écrasa l'opposition au nord et se mit à combattre le MPLS/A dans le sud.¹⁸⁷

Sur le plan international, le putsch militaire d'Al Bachir avait reçu un accueil favorable par les pays mécontents des politiques instables de Sadiq Al Mahdi. Arrivaient en premier les Etats-Unis et l'Egypte, inquiets des relations d'Al Mahdi avec la Libye et l'Iran. Peu de temps après le putsch, les Etats-Unis reprirent les aides humanitaires qu'ils avaient suspendus.¹⁸⁸ Cependant, cet approche favorable disparaissa avec le fondamentalisme avéré du régime et le soutien fourni aux organisations islamistes. Le soutien apporté à l'Irak par le Soudan lors de la première guerre du Golfe en 1990, aussi détériora les relations entre le Soudan et les Etats-Unis, l'Egypte et les Etats du Golfe. Par ailleurs, le gouvernement militaire accueillait les Moudjahidines arabes ayant combattu les soviétiques en Afghanistan pour les utiliser comme des menaces contre les pays dont ils furent originaires. Cette situation inquiétait l'Egypte en premier lieu.¹⁸⁹

Quant au Darfour, le gouvernement de Khartoum profitant de l'espace laissé par la Libye après son départ, tenta d'imposer son contrôle sur la région. Les tribus arabes, four et zagahwa furent désarmées. Cependant, le MPLS/A souhaitait également profiter de cette absence d'autorité au Darfour après le départ de la Libye. Avec la chute du régime socialiste en Ethiopie en 1990, le MPLS/A perdit une grande partie de son soutien logistique et accusa un grand coup à la suite de la révolte des leaders de différents groupes ethniques composant l'organisation face à son leader Jonh Garang. Une nouvelle organisation dirigée par Riek Machar, nommé MPLS/A Nasir, collabora avec le régime d'Al Bachir pour attaquer le MPLS/A de Garang et le chassa hors du sud du Soudan avec l'armée soudanaise.¹⁹⁰ Même si depuis sa création le MPLS/A se réclama comme une organisation luttant pour le salut de tout

¹⁸⁶ **Ibid.**, p.17.

¹⁸⁷ **Ibid.**

¹⁸⁸ Sidahmed et Sidahmed, **op. cit.**, p.72.

¹⁸⁹ Burr et Collins, **Revolutionary Sudan: Hasan Al-Turabi and the Islamist State 1989-2000**, **op.cit.**, pp.148-149.

¹⁹⁰ **Ibid.**, p. 54.

le peuple soudanais, son champ d'action s'était cantonné au Sud du Soudan. L'organisation a voulu créer un nouveau front au Darfour contre le gouvernement du Soudan et essaya de profiter de la réaction internationale face au soutien apporté par le régime du FNI à l'Irak lors de la guerre du Golfe. Elle visait ainsi améliorer ses relations avec les pays arabes et les Etats-Unis et de gagner la sympathie des opposants au régime du FNI. En 1991, Garang annonça l'occupation du sud du Darfour par le MPLS/A. Le leader des activités du MPLS/A au Darfour était Daoud Boulat, d'origine four et ancien militant du FNI, séparé du parti du fait des actions discriminatoires sur le plan ethnique du FNI. Cependant, les milices Murahaleen de la tribu Baggara armés par le gouvernement mirent fin à l'activité du MPLS/A dans la région.¹⁹¹

Les élections, longtemps repoussées dans un pays dirigé par un parlement nommé depuis 1993, se réalisèrent en mars 1996.¹⁹² Omar Al Bachir se fit élire à la présidence et Hassan Al Tourabi devint la porte parole du parlement en occupant pour la première fois un poste officiel.¹⁹³ Le régime qui s'assura de sa légitimité politique par les élections, chercha par la suite une décentralisation régionale. Le FNI visait ainsi répandre l'application de la Charia aux régions du pays pour augmenter l'aura de l'Islam. Par le biais des nouveaux gouvernements fédéraux, le FNI voulait que l'Islamisation et l'Arabisation soient répandues partout dans le pays. Les dirigeants des nouveaux Etats étaient de manière générale des militants du FNI et étaient nommés par le gouvernement central.¹⁹⁴ Chacun des 9 Etats existants furent partagés en 3 et le nombre d'Etats passa de 9 à 26. Par ailleurs, les régions du sud du Soudan riches en cuivre et en pétrole furent rattachées à Kordofan et au Darfour.¹⁹⁵ Cependant Les politiques du FNI reçurent un accueil très défavorable par les tribus non-arabes et certaines tribus arabes du Darfour. Elles engendrèrent des réactions à Dar Massalit situé au Darfour. Les Massalites organisèrent des protestations face à la réorganisation des régions au profit des arabes Jallaba et Native. La réponse du gouvernement fut violente et les Massalites commencèrent un mouvement de guérilla peu dense en 1996. Le gouvernement d'Al Bachir qualifia ceci comme une nouvelle attaque de MPLS/A et dépêcha des troupes sur place. Des milliers de personnes

¹⁹¹ Prunier, **op.cit.**, p.74.

¹⁹² Lesch, **op.cit.**, p.125.

¹⁹³ **Ibid.**

¹⁹⁴ **Ibid.**, p.126.

¹⁹⁵ **Ibid.**, p. 127.

furent tués et environ 40000 personnes se trouvèrent refuge au Tchad. A la fin des années 1990, la région, d'apparence calme, bouillonnait à l'intérieure.¹⁹⁶

Le soutien du Soudan à l'islam radicale dans les années 1990 faisait parler de lui. Le leader du FNI, Hassan Al Tourabi invitait au Soudan toutes les organisations islamistes fondamentalistes. Des diplomates soudanais en mission à l'ONU prirent part à l'attentat à la bombe du *World Trade Center* en 1993.¹⁹⁷ Il s'est également avéré que les services secrets soudanais furent derrière la tentative d'assassinat du président égyptien Hosni Moubarak à Adis Abeba en 1995¹⁹⁸. Oussama Ben Laden était également au Soudan et finançait des projets d'infrastructure dans le pays. Tout ceci causa la classification du Soudan parmi la liste des pays soutenant le terrorisme par les Etats-Unis et l'isolement international du pays.¹⁹⁹ Le gouvernement soudanais tenta en vain de prouver sa bonne volonté face au terrorisme en remettant à la France Carlos qui vivait à Khartoum et en expulsant Oussama Ben Laden du pays et ne put empêcher les frappes aériennes américaines en 1998.²⁰⁰

Les pressions venues de l'Ouest à cette période accentuèrent les discussions au sein du régime islamiste. Une partie des dirigeants réfléchissaient sur le prix fort payé à cause des problèmes avec les pays voisins et les Etats-Unis.²⁰¹ Vers la fin des années 1990, du pétrole fut découvert au Soudan. Un consortium composé de compagnies chinoises et malésiennes commença à produire et à exporter le pétrole soudanais.²⁰² Les revenus pétroliers du Soudan augmentèrent sensiblement à cette période et dans la guerre l'opposant au MPLS/A le gouvernement renforça son armée grâce à ces revenus et au soutien de la Chine en particulier. L'isolement international du Soudan commença à être levé par les accords pétroliers et la distance que le gouvernement a su mettre avec les organisations islamistes.²⁰³

¹⁹⁶ Daly, *op.cit.*, p.264.

¹⁹⁷ Timothy Carney, « Sudan: Political Islam and Terrorism », dir. Robert I. Rotberg, **Battling Terrorism in the Horn of Africa**, Washington D.C.: Brooking Institution Press, 2005, pp.124-125.

¹⁹⁸ *Ibid.*, p.127.

¹⁹⁹ *Ibid.*, p.124.

²⁰⁰ *Ibid.*, p.134.

²⁰¹ *Ibid.*, p.121.

²⁰² Sidahmed et Sidahmed, *op. cit.*, p.112.

²⁰³ Thibaut Klinger, **Géopolitique de l'Energie: Constats et Enjeux**, Paris :Studyrama Perspectives, 2008, p. 47.

Vers la fin des années 1990, des dissidences apparaissent au sein du FNI. Le président Omar Al Bachir et le leader du FNI Hassan Al Tourabi se retrouvèrent sur des camps différents et le modèle iranien dont le régime islamiste tentait d'instaurer fut inapplicable.²⁰⁴ Peu de temps après, Omar Al Bachir augmenta l'efficacité de l'armée soudanaise et l'influence internationale du pays. Bachir isola Tourabi en attirant peu à peu auprès de lui les personnes clés de l'appareil du pouvoir. Tourabi voulut répondre en permettant, en faisant voter une loi au parlement, aux partis comme le PDU et l'Oumma de revenir sur la scène politique après des années d'interdiction.²⁰⁵ Tourabi souhaitait agir avec les autres forces de l'opposition pour limiter le pouvoir de Bachir. Mais deux jours avant le vote de cette loi en décembre 1999, Bachir déclara l'état d'urgence et dissout le parlement. Les élections présidentielles de 2000 furent remportées de nouveau par Bachir. Les élections législatives de la même année furent quant à elles remportées par le parti du Congrès National (CN) créé en 1998 et qui est la continuité du FNI. Tourabi, exclu du CN, créa le parti du Congrès National Populaire (CNP).²⁰⁶

1.3. La guerre du Darfour

Les tensions politiques et ethniques plus profondes d'année en année ont engendré des fronts politiques opposés au Darfour au début des années 2000. Les Four et les Zaghawa s'unirent pour fonder le Front de Libération du Darfour (FLD). Les tribus africaines du Darfour avaient entretenu des relations secrètes avec les mouvements d'opposition au régime du FNI et avaient également reçu au même moment des soutiens logistiques et idéologiques de la part de l'Erythrée et du MPLS/A. Cependant, mis à part ceci, l'activité politique de la vallée du Nil causée par les divergences au sein du FNI influençait le Darfour. Malgré l'éloignement de Hassan Al Tourabi du pouvoir par Omar Al Bachir, les structures du FNI en province lui étaient pour la plupart restées fidèles. Darfour faisait partie de ces régions.²⁰⁷ Alors que Tourabi était écarté du pouvoir, un mystérieux ouvrage, supposément rédigé par les proches de Tourabi, le *Black Book* (le livre noir) expliquait en détail comment le Darfour et les autres régions étaient négligées par le gouvernement

²⁰⁴ Elnur, *op.cit.*, p. 72.

²⁰⁵ Burr et Collins, **Revolutionary Sudan: Hasan Al-Turabi and the Islamist State 1989-2000**, *op.cit.*, p.265.

²⁰⁶ Elnur, *op.cit.*, p.73.

²⁰⁷ Daly, *op.cit.*, p. 271.

central de Khartoum.²⁰⁸ Dans la lutte pour le pouvoir, les proches de Tourabi provoquèrent une série de révoltes en 2000 et voulurent inciter la société à agir contre le régime. Cependant, ils échouèrent dans leur entreprise. Par la suite, le MPLS/A et Tourabi signèrent un pacte en 2001 pour lutter ensemble contre le gouvernement soudanais.²⁰⁹ Tourabi, qui venait de rejoindre les forces de l'opposition, ne disposait pas encore d'une force armée. Darfour était vu comme pouvant fournir ce genre de forces à Tourabi. Ce dernier était conscient des problèmes vécus au Darfour depuis les années 1980. Il s'était opposé à l'époque à la présence libyenne dans la région et avait donné, lorsque le FNI arriva au pouvoir, l'ordre de s'organiser de manière intense dans la région. Le FNI réussit à faire adhérer les Zaghawa et les Ma'liya arabes cependant, les tribus arabes Baggara sous influences des mehdistes refusèrent de s'y allier. Pour les Four, le gouvernement du FNI signifiait une autre forme d'hégémonie arabe. Cependant, l'accord conclu entre Tourabi et le MPLS/A à Gènes en 2001 fut considéré comme respectable par les forces d'opposition au gouvernement central au Darfour. Ce qui engendra une collaboration avec Tourabi.²¹⁰

Après l'accord de Genève, le MPLS/A commença à fournir les forces d'opposition du Darfour en armes et munitions, avec le soutien du gouvernement de l'Erythrée. Par la suite, une attaque fut lancée pour gagner une influence sur le Darfour et pour s'y installer. Malgré l'invasion en 2001 de Bahr'el Ghazal au sud du Darfour, le MPLS/A ne parvint pas à atteindre le Darfour. La contre offensive du gouvernement le força à battre en retraite.²¹¹ La révolte Massalite était toujours d'actualité au Darfour à cette période. Le gouvernement instaura des mesures sévères contre cette révolte et dirigea les tribus arabes du nord du Darfour furent orientées vers la révolte Massalite. Des affrontements avaient également lieu entre les Four et les forces du gouvernement.²¹²

Le gouvernement soudanais changea également de position en commençant à négocier de manière indirecte avec le MPLS/A, sous la pression importante des

²⁰⁸ Waal et Flint, *op. cit.*, p.16.

²⁰⁹ Douglas H. Johnson, *Root Causes of Sudan's Civil Wars*, Oxford: The International African Institute with James Currey, 2003., p.108, 218.

²¹⁰ Waal et Flint, *op. cit.*, p.103.

²¹¹ Johnson, *op.cit.*, pp. 108-109.

²¹² Daly, *op.cit.*, p. 264.

Etats-Unis pour la conclusion d'un accord de paix entre les deux parties. A la suite des attentats de l'Al Qaida aux Etats-Unis le 11 Septembre 2001 et dans le cadre de la guerre américaine au niveau internationale contre les organisations terroristes, Washington pensait qu'avec la fin de la guerre civile au Soudan, le pays pourrait être éloigné de l'islam radical.²¹³ D'ailleurs, le fait qu'Omar Al Bachir signe l'ensemble des 12 textes sur le terrorisme alors que seulement 4 étaient attendues, était perçu par les Etats-Unis comme un signe de volonté du Soudan dans ce sens. Après le 11 Septembre, le gouvernement de Bush attendait une collaboration avec le gouvernement soudanais contre les actions radicales.²¹⁴ Le Soudan commença à partager de nombreux renseignements avec les Etats-Unis. L'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD) joua également un rôle important dans le début des négociations entre les deux parties. L'IGAD avait servi d'intermédiaire dans les négociations entre l'Alliance Démocratique Nationale (ADN) et le gouvernement d'Al Bachir. Les pourparlers entre le gouvernement Al Bachir et le MPLS/A débutèrent, sous l'instigation de l'IGAD et du gouvernement américain dans la ville de Naivasha du Kenya en 2002.²¹⁵

Dans cette période de pourparlers de paix entre le MPLS/A et le gouvernement du Soudan, les affrontements qui continuaient à bas régime s'intensifièrent de plus en plus au Darfour. Le gouvernement soudanais qualifiait les affrontements dans la région comme des attaques de bandes illégales. Peu de temps après la visite au Darfour d'Ali Osman Muhammed Taha, une des personnalités importante du régime du FNI, 11 policiers furent tués lors d'une attaque au sud du Darfour. En janvier 2003, dans les affrontements à la frontière du Tchad, 24 personnes retrouvèrent la mort. Le 26 Février 2003, l'attentat qui est considéré comme le point de départ de la guerre du Darfour eut lieu. Un groupe de 300 militant firent une descente dans le village de Gulu avec 30 technicals²¹⁶ et tuèrent environ 200 soldats soudanais. La plupart des soldats de la garnison régionale fuirent pour leur salut.²¹⁷

²¹³ Carney, *op.cit.*, p. 135.

²¹⁴ *Ibid.*

²¹⁵ Idris, *op.cit.*, p. 90.

²¹⁶ Un *technical* est un véhicule de combat improvisé et typique d'une force militaire irrégulière locale. Ce type de véhicule est très souvent utilisé par les forces armées irrégulières et les milices du monde entier dans les guerres urbaines et civiles, surtout en Afrique.

²¹⁷ Prunier, *op.cit.*, p.92.

Lors des pourparlers de Naivasha, le gouvernement dénonça cette attaque qualifiée de banditisme, mais invita tout de même aux pourparlers cette organisation capable de réaliser une telle offensive. Cependant, les rebelles du MJE et du Mouvement de Libération du Soudan/Armée (MLS/A) refusèrent cette proposition. Leur nouvelle attaque du 23 avril 2003 fut un choc pour le gouvernement. MLS/A et MJE attaquèrent simultanément Nyala et El Fasher tuant 30 soldats dont 2 officiers et réussirent à s'emparer de l'aéroport en endommageant 2 avions et 3 hélicoptères. Ils capturèrent également un général.²¹⁸

A la suite de ces attaques, malgré les appels à la paix de personnalités du pays, le gouvernement déclara l'état d'urgence au Darfour et commença les arrestations visant les sympathisants de la rébellion. En fait, les attaques de MLS/A visant les bases militaires étaient humiliantes pour le gouvernement soudanais. Il fut alors décidé de ne pas utiliser l'armée régulière contre les révoltés et d'autres méthodes furent privilégiées. Une stratégie de lutte combinant les renseignements militaires, les forces aériennes et les Janjawid fut mise en place au lieu de l'usage directe des forces armées.²¹⁹ A partir de mai 2003, des contacts furent établis avec les miliciens janjawid organisés lors des affrontements passés dans la région. Ceux-ci étaient seulement soutenus par une partie des tribus arabes. Sociologiquement parlant, ils étaient formés de jeunes sans emplois issus de petites tribus arabes, de réformés de l'armée régulière, de délinquants auxquels l'amnistie fut promise en échange de leur engagement dans les milices ainsi que de tribus ayant subi des dommages lors des attaques des révoltés.²²⁰ Le gouvernement payait 79 dollars par mois aux recrues dans la milice. Cette somme passait à 117 dollars par mois à ceux qui rejoignaient la milice avec leur cheval ou leur chameau.²²¹ La guerre gagna ainsi une nouvelle dimension. L'armée régulière échouant sur les attaques bien organisées des forces rebelles fut remplacée par les miliciens janjawid connaissant bien le terrain et ayant une structure similaire aux rebelles. A part ceci, l'armée soudanaise commença à organiser des attaques aériennes d'envergure contre les forces rebelles. En même temps, les attaques des miliciens janjawid contre les civils s'accrochèrent. Face aux

²¹⁸ **Ibid.**, 96.

²¹⁹ Susan E. Cook et Charles K. Mironko, « Darfur-Understanding a Complicated Tragedy », dir. Brian Raftopoulos et Karin Alexander, **Peace in the Balance the Crisis in Sudan**, Cape Town: Institute for Justice and Reconciliation, 2006, p.129.

²²⁰ Prunier, **op.cit.**, 97.

²²¹ **Ibid.**, 98.

attaques janjawid, des milliers de personnes furent contraints de quitter leurs terres natales en se retrouvant en situation de déplacés internes (DI). De la même manière, des milliers de personnes traversèrent la frontière tchadienne pour s'installer dans des camps de réfugiés.²²²

Alors que les attaques des Janjawid et du gouvernement soudanais se poursuivaient, un cessez-le-feu fut conclu entre le numéro deux du MLS/A Minni Minnawi et le commandant de l'armée soudanaise Abdallah Abbakar en septembre 2003 par l'intermédiaire du président tchadien Idriss Déby Itno. L'accord de cessez-le-feu de 45 jours visait l'approvisionnement de la population déplacée en aide humanitaire avant le début de la saison des pluies. Cet accord connu sous le nom d'Abéché 1 ne fut pas signé par le MJE. Pendant les 45 jours de l'accord, les affrontements entre les Janjawid et les combattants du MJE continuèrent. Cette situation profita au MJE qui augmenta son influence parmi les tribus africaines mécontentes. Cet accord de cessez-le-feu fut prolongé d'un mois avant la fin de la période de 45 jours. Pendant ce temps, le gouvernement soudanais bloqua les premières envoies d'aide internationale de l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (*United States Agency for International Development*) (USAID).²²³

Dans cette période qui peut être qualifiée de première partie de la guerre, le manque d'intérêt du monde international aux incidents de la région est à noter.²²⁴ L'une des raisons peut être le fait que la région soit loin du centre du Soudan et que toute l'attention fut concentrée sur les pourparlers de paix entre le gouvernement et le MPLS/A.²²⁵ Le gouvernement soudanais soulignait le fait que les incidents de la région n'étaient que des affrontements entre tribus et qu'il n'était pas nécessaire de dépêcher l'aide internationale sur place. Or, à la même période, le numéro deux du régime, Ali Osman Mohamed Taha annonçait que la guerre était menée de manière

²²² Robert O. Collins, « Disaster in Darfur: Historical Overview », Dir. Samuel Totten et Eric Markusen, **Genocide in Darfur: Investigating the Atrocities in the Sudan**, New York: Routledge, 2006, p. 12.

²²³ Waal et Flint, **op. cit.**, p.169.

²²⁴ Marc Fontrier, **Le Darfour : Organisations Internationales et Crise Régionale 2003-2008**, Paris: Harmattan, 2009, p.21.

²²⁵ **Ibid.**

organisée et contre le gouvernement avec le soutien du MPLS/A et de l'Erythrée. Selon Taha, la rébellion soutenait Hassan Al Tourabi.²²⁶

Au début de l'année 2004, la violence observée dans la région commença à attirer l'attention de l'opinion internationale. *International Crisis Group, Amnesty International, La Croix Rouge, Médecins Sans Frontières* et quelques agences de l'ONU constatèrent l'ampleur de la violence dans la région et les conditions inhumaines observées dans les camps de déplacés internes tout en appelant à une intervention internationale.²²⁷ De la même manière, les gouvernements norvégien et canadien annoncèrent leur soutien à l'aide internationale.²²⁸ A partir de février 2004, les miliciens janjawid continuèrent de manière accrue leurs attaques contre les civils. Les attaques aériennes devinrent quotidiennes. Les bombardements et les attaques janjawid forcèrent des milliers de personnes à passer la frontière tchadienne devenant de nouveaux des réfugiés. Les Janjawid dépassaient la frontière tchadienne en permanence et attaquaient les Zaghawa tchadiens. Ils s'affrontaient des fois avec l'armée tchadienne également. Les Janjawid commençaient à devenir un gêne pour le gouvernement tchadien. Le Président du Tchad, Idriss Déby organisa alors des pourparlers entre le gouvernement soudanais, le MJE et le MLS/A sous l'égide de l'Union africaine (UA). Le cessez-le-feu conclu le 8 avril fut rompu peu de temps après suite aux affrontements entre les parties.²²⁹ L'échec de toutes les tentatives de paix de Déby commençait à mettre en danger son propre pouvoir. Quelques proches de Déby tentèrent un coup d'Etat en 2004 pour apporter leur soutien aux rebelles du Darfour (en particulier le MJE majoritairement composé de Zaghawa). Même si le coup fut un échec, le risque de perdre les forces sur lesquelles il fondait son pouvoir poussa Idriss Déby à soutenir les forces rebelles du Darfour.²³⁰

La première partie de l'année 2004 fut l'apogée de l'intensité des affrontements au Darfour. Les clashes entre les Janjawid et les rebelles se poursuivaient dans toute leur intensité et des milliers de personnes étaient forcés au déplacement de leur domicile en devenant des réfugiés. Les pourparlers de paix entre les parties ne donnaient aucun résultat et les activités économiques de la région étant

²²⁶ Prunier, *op.cit.*, p.109.

²²⁷ Collins, *op.cit.*, p. 13.

²²⁸ *Ibid.*, p.14.

²²⁹ Waal et Flint, *op. cit.*, p. 143.

²³⁰ Mamdani, *op.cit.*, p. 253.

affectées par la guerre, la disette et les problèmes humanitaires firent surface. Une telle situation ne laissa pas indifférents les organisations non-gouvernementales (ONG) et l'ONU qui agirent pour attirer l'attention sur la gravité de la situation au Darfour. De la même manière, le gouvernement Bush commença à garder les incidents du Darfour dans son agenda suite aux pressions des ONG. Le congrès présenta au gouvernement Bush une liste des leaders des miliciens janjawid et des dirigeants du FNI les soutenant en les présentant comme les responsables des incidents du Darfour. Cependant, la priorité des Etats-Unis au Soudan était d'avancer dans les pourparlers de paix avec le Sud et malgré les accusations de génocide au Darfour, le gouvernement Al Bachir fut récompensé par le retrait du Soudan de la liste des nations ne collaborant pas avec la guerre contre la terreur menée par les Etats-Unis.²³¹

Le 11 juin 2004, le Conseil de Sécurité des Nations Unies (CSNU) se réunit et publia la résolution n°1547²³² créant la Mission Avancée des Nations-Unies au Soudan dépêchée dans le Sud du pays et appela à tous les acteurs des affrontements du Darfour de cesser la guerre.²³³ Les discussions sur une intervention internationale étaient intenses à cette période. En juillet 2004, l'Union africaine décida de créer une force de paix composée de soldats de pays africains et envoya près de 150 soldats rwandais pour contrôler le cessez-le-feu au Darfour. Par la suite, 500 soldats nigériens rejoignirent ces 150 soldats rwandais. L'Union africaine commença à endosser un rôle actif en déplaçant les pourparlers de paix, débutés peu de temps avant à Adis Abeba, à la capitale nigérienne d'Abuja. Le 30 juillet 2004, le Conseil de Sécurité de l'ONU approuva la résolution n°1556, malgré l'abstention de la Chine et du Pakistan, qui ordonna au gouvernement soudanais de désarmer les miliciens janjawid dans un délai d'un mois sous peine de sanctions.²³⁴ Selon l'annonce officielle de l'ONU, 1,2 millions de personnes vivaient à ce moment dans les camps de déplacés internes.²³⁵

²³¹ Daly, *op.cit.*, p.293.

²³² Résolution 1547, voir **Annexe X**, p. 157.

²³³ Fonrier, *op.cit.*, p. 36.

²³⁴ *Ibid.*, p.39.

²³⁵The UN Responds to the Crisis in Darfur: A Timeline, **UNorg**, http://www.un.org/News/dh/dev/scripts/darfur_formatted.htm , consulté le 23 Septembre 2010.

En septembre 2004, le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, Colin Powell, qualifia les incidents du Darfour de génocide. Par ailleurs, le président américain Bush faisait un appel à l'opinion internationale pour agir dans le but d'empêcher le génocide qui était en train d'être vécu au Darfour. Le 18 septembre, le Conseil de Sécurité des Nations Unies approuva la résolution n°1564.²³⁶ Malgré l'abstention de l'Algérie, de la Chine, du Pakistan et de la Russie.²³⁷

Lors de ces avancés sur le plan international, selon le rapport de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), 200 personnes décédaient chaque jour dans les camps de déplacés internes au Darfour où l'acheminement de l'aide humanitaire était limité par la saison des pluies.²³⁸ Par ailleurs, les attaques janjawid continuaient. Le gouvernement du Soudan avait certes accepté la résolution n°1564²³⁹ mais il avait distribué des uniformes à la plupart des miliciens janjawid en les recrutant dans la police. Par ailleurs, l'armée soudanaise faisait des descentes violentes dans les camps de déplacés internes. En novembre 2005, les parties belligérantes signèrent le Protocole d'Abuja. Selon ce protocole, le gouvernement soudanais s'engageait une nouvelle fois à désarmer les miliciens Janjawid et à punir les violences contre les civils selon les règles du droit international. Par ailleurs, le gouvernement soudanais s'engageait à garantir le bon déroulement de l'acheminement de l'aide internationale et de faciliter la mission des humanitaires dans la région.²⁴⁰ Malgré ces engagements, le gouvernement soudanais ne pouvait maintenir un contrôle total sur les Janjawid. Par ailleurs, les activités de banditismes dans les zones non-contrôlées par les rebelles ou le gouvernement s'intensifiaient. Jan Pronk soulignait l'avènement de quelques seigneurs de guerre dans la région et l'existence d'une ambiance de chaos.²⁴¹

Au mois de janvier 2005, le Soudan entra dans une nouvelle ère avec la signature du traité de Naivasha considérée comme une grande avancé tant au sein du pays que par l'opinion internationale. Le mouvement de guérilla du Sud le MPLS/A

²³⁶ Resolution 1564, voir **Annexe X**, p.161.

²³⁷ Collins, **op.cit.**, p. 22.

²³⁸ « Retrospective Mortality Survey among the Internally Displaced Population, Greater Darfur, Sudan », **World Health Organisation**, Aout 2004, <http://www.who.int/disasters/repo/14656.pdf>, consulté le 21 Septembre 2010.

²³⁹ Resolution 1564, voir **Annexe X**, p.161.

²⁴⁰ Daly, **op.cit.**, pp. 296-297.

²⁴¹ Prunier, **op.cit.**, p.123.

et le gouvernement soudanais signèrent un traité de paix à l'issue de trois ans de pourparlers. La guerre civile durant depuis 1983 prit ainsi fin. Conformément à ce traité, John Garang, le leader de la guérilla, occupait le poste de Vice-Président créé pour l'occasion. Le traité prévoyait également la tenue d'un référendum dans les années à venir concernant l'indépendance du Sud au Soudan.²⁴² Compte tenu de ces avancés, malgré les attentes au Darfour, le chaos se poursuivait dans la région. La guerre avait pris une tournure complexe. D'un côté, les attaques des Janjawid et des forces du gouvernement contre les civils, certes moins importants qu'en 2004, se poursuivaient malgré tous les protocoles et cessez-le-feu et d'un autre côté, les rebelles luttaient entre eux.²⁴³

En mars 2005, le Conseil de sécurité des Nations-Unies approuva les résolutions n°1591 et 1593²⁴⁴ en déférant la situation au Darfour devant la Cour pénale internationale et menaçant de sanctions toute entrave aux pourparlers de paix.²⁴⁵ Par ailleurs, le gouvernement américain continuait de collaborer dans « sa guerre contre la terreur » avec le gouvernement soudanais. En avril 2005, Salah Abdallah Gosh, le responsable de l'action gouvernemental au Darfour, se rendit aux Etats-Unis pour discuter avec les autorités américaines.²⁴⁶ Peu de temps après, la Libye, le Soudan, l'Egypte, le Tchad et l'Erythrée se réunirent à Tripoli sous l'égide de Muammar Khaddafi pour discuter de la situation au Darfour.²⁴⁷ Selon les observateurs de Human Rights Watch, environ 3,5 à 4 millions de personnes étaient exposées à la disette à cause des affrontements. Le secrétaire général des Nations-Unies Kofi Annan réalisa une visite dans la région en mai 2005. Malgré l'apaisement de la situation par rapport au passé, les affrontements, le banditisme, les attaques des Janjawid et de l'armée soudanaise, les affrontements entre les rebelles se poursuivaient. Cette situation provenait de la situation chaotique du Darfour. Le

²⁴² Sara Basha, « The Comprehensive Peace Agreement-A Synopsis », dir. Brian Raftopoulos et Karin Alexander, **Peace in the Balance the Crisis in Sudan**, Cape Town: Institute for Justice and Reconciliation, 2006, p. 24.

²⁴³ Fonrier, **op.cit.**, pp. 57-60.

²⁴⁴ Résolution 1591 et 1593, voir **Annexe X**, p.171, p.175.

²⁴⁵ « A timeline of the Darfur crisis and the response of the international community », **Darfur Consortium**, http://www.darfurconsortium.org/darfur_crisis/timeline.html#2005, consulté le 21 Juin 2010.

²⁴⁶ « CIA meeting with Sudan security chief angers some in U.S. », **New York Times**, le 20 Juin, 2005., <http://www.nytimes.com/2005/06/19/world/americas/19iht-sudan.html>, consulté le 10 Octobre 2010.

²⁴⁷ « Libya to host African mini-summit on Darfur: Kadhafi », **Sudan Tribune**, le 11 Mai 2005, <http://www.sudantribune.com/Libya-to-host-African-mini-summit.html>, consulté le 13 Octobre 2010.

gouvernement soudanais n'avait jamais pu s'accaparer du contrôle de la région. Il avait contacté de manière générale les tribus qu'il voyait comme proche à lui et avait voulu intervenir face à celles refusant de s'allier à lui par l'intermédiaire des premiers. Les Janjawid illustrent ceci comme un exemple plus apte à la violence. Cependant, l'intensification des affrontements impliquait l'intervention internationale et face aux pressions accrues, le gouvernement soudanais adoptait une position indécise. La position du gouvernement soudanais face aux Janjawid n'était plus claire. Ces forces organisées au début de la rébellion avec le soutien du gouvernement soudanais faisaient face à une indifférence forcée du même gouvernement. Nombreux d'entre eux agissaient à leur gré et ceci était au centre du problème d'insécurité de la région. De la même manière, les forces rebelles ne trouvaient pas une voie commune d'action et s'affrontaient de temps à autres. Les affrontements entre les Zaghawa et les Four au sein du MLS/A, les différends des rebelles avec les chefs de tribus, les problèmes idéologiques et stratégiques entre le MJE et le MLS/A, mettaient tout le monde sous le coup d'une éventuelle attaque à tout moment. L'insécurité du Darfour avait le plus d'incidence sur le Tchad. Depuis le début de la rébellion, le Tchad était naturellement lié aux problèmes du Darfour sachant que la frontière internationale séparant le Tchad et le Darfour n'est qu'une frontière virtuelle, les mêmes tribus de même origine habitant la région (plus spécifiquement les Zaghawa).²⁴⁸ Par ailleurs, les tribus proches des Janjawid vivaient autour de la frontière du Tchad avec le Darfour. Le soutien d'Idriss Déby aux rebelles avait dérangé le gouvernement soudanais qui avait essayé de prendre la revanche en essayant de renverser Déby en soutenant des organisations en étroite collaboration avec les Janjawid comme le Rassemblement pour la Démocratie et les libertés (RDL), le Socle pour le Changement, l'Unité et la Démocratie (SCUD).²⁴⁹ En décembre 2005, l'attaque visant Adré, situé sur la frontière soudanaise, par les rebelles du RDL et du SCUD avait fait des centaines de morts.²⁵⁰ Ceci fut perçu comme le début d'une guerre civile au Tchad et Idriss Déby déclara la guerre au Soudan à cause du soutien apporté aux rebelles. Cependant, le leader libyen Muammar Khaddafi intervint pour empêcher une guerre entre les deux pays en les

²⁴⁸ Gérard Prunier, « Comment le conflit au Darfour déstabilise le Tchad », **Le Monde Diplomatique**, Mars 2008, <http://www.monde-diplomatique.fr/2008/03/PRUNIER/15716>, consulté le 13 Octobre 2010.

²⁴⁹ Kelly Campbell, « Sudanese-Chadian Relations : A New Dimension to the Conflict in Darfur ? », **United States Institute of Peace**, Avril 2006, <http://www.usip.org/publications/sudanese-chadian-relations-new-dimension-conflict-darfur>, consulté le 18 Octobre 2010.

²⁵⁰ Fontrier, *op.cit.*, p.92.

réunissant en février 2006, mettant fin à l'état de guerre entre eux.²⁵¹ Cependant, malgré cette entente, les deux parties poursuivirent leur soutien aux rebelles de l'autre. Les rebelles tchadiens soutenus par les Janjawid poursuivirent d'ailleurs leurs actions violentes contre les forces du gouvernement et contre les civils. La tentative d'attaque la plus importante des forces rebelles fut celle d'avril 2006 à la capitale N'djamena. Cette attaque visant à renverser Idriss Déby fut un échec mais ce dernier déclara le Soudan responsable de cette agression et gêla ses relations diplomatiques avec ce pays.²⁵²

Alors que le problème du Darfour bouleversait ainsi le Tchad, les tentatives d'intervention internationale au problème se poursuivait. Deux résolutions furent adoptées par le Conseil de Sécurité de l'ONU au début de l'année 2006. L'une prévoyait l'augmentation du nombre et de la puissance des forces de l'UA dans la région avec leur transformation en forces de l'ONU. L'autre prévoyait des sanctions contre quatre soudanais ayant commis des crimes de guerre au Darfour. Des dizaines de milliers de personnes manifestèrent le 30 avril par ailleurs à Washington, en réaction à la crise humanitaire au Darfour, pour l'intervention d'une force internationale de paix, en répondant à l'appel de notamment *Save Darfur Coalition*, *American Jewish World Service*, *Genocide Intervention Network* et *Students Taking Action Now : Darfur*.²⁵³ Les pourparlers de paix s'étaient cependant accélérés et le résultat final fut annoncé le 5 mai 2006. A l'issue des efforts importants de l'UA, de l'ONU et des Etats-Unis, le traité de paix d'Abuja fut signé entre le gouvernement soudanais et la faction de MLS/A dirigée par Minni Minawi.²⁵⁴

Le traité de paix d'Abuja fut uniquement signé entre le gouvernement soudanais et la faction du MLS/A dirigé par Minni Minawi et composé en majorité par l'ethnie Zaghawa. L'autre organisation rebelle de mouvance islamique le MJE ainsi que la faction d'Abdel Wahid el-Nur de MLS/A composée en majorité de Four,

²⁵¹ **Ibid.**, p. 94.

²⁵² **Ibid.**, p.239.

²⁵³ Mamdani, **op.cit.**, pp. 22-23.

²⁵⁴ « Darfur's Fragile Peace Agreement », **International Crisis Group**, le 20 Juin 2006, <http://www.crisisgroup.org/en/regions/africa/horn-of-africa/sudan/B039-darfurs-fragile-peace-agreement.aspx>, consulté le 25 Avril 2010.

refusèrent de signer le traité de paix en décidant de poursuivre la guerre contre le gouvernement soudanais.²⁵⁵

Les organisations rebelles étaient en phase de changement tant sur le plan idéologique que sur le plan ethnique. Le traité d'Abuja illustre concrètement cette séparation. Le MJE mené par Khalil Ibrahim, proche du Parti du CNP de Hassan Al Tourabi, reposait sur l'ethnie zaghawa et avait un caractère plus religieux. Au début de la rébellion, sa puissance militaire et son influence sur la région étaient limitées. Cependant, sa position idéologique et sa structure disciplinée lui permit par la suite d'organiser une rébellion plus répandue contre le gouvernement soudanais. Le MLS/A avait quant à lui une position laïque et était composé des ethnies four, zaghawa, massalit et autres groupes ethniques. La structure dirigeante de l'organisation étant faible, elle apparaissait comme une alliance passagère des groupes ethniques. En effet, la puissance obtenue dans les premiers temps de la rébellion attisa les luttes pour le pouvoir au sein de l'organisation causant des affrontements entre les factions ethniques composantes.²⁵⁶

L'Accord de Paix au Darfour se composait de trois protocoles. Le premier prévoyait le partage du pouvoir, le partage des richesses et l'instauration de la sécurité.²⁵⁷ Les sujets critiques des longs pourparlers consistaient sur le partage des richesses et sur les mesures de sécurité. L'accord prévoyait la création d'une Autorité Transitionnelle Régionale du Darfour. Par ailleurs, le désarmement des Janjawid et l'intégration des rebelles dans l'armée étaient également prévus.²⁵⁸ La faction Minni Minawi du MLS/A signait l'ensemble des protocoles et Minni Minawi devenait le conseiller spécial du président Omar Al Bachir sur le Darfour.²⁵⁹ La faction Abdel Wahid Mohamed Nur du MLS/A refusa de signer l'Accord de Paix au Darfour du fait de son désaccord sur la place du MLS/A dans le partage du pouvoir politique et sur son insistance sur l'indemnisation des victimes de la guerre. Quant au MJE,

²⁵⁵ **Ibid.**

²⁵⁶ Victor Tanner et Jérôme Tubina, **Divided They Fall: The Fragmentation of Darfur's Rebel Groups**, Geneva: Small Arms Survey: Graduate Institute of International and Development Studies, 2007, p.25.

²⁵⁷ Darfur Peace Agreement, <http://allafrica.com/peaceafrica/resources/view/00010926.pdf>, pp. 3-78., consulté le 21 Octobre 2010.

²⁵⁸ « Darfur's Fragile Peace Agreement », **op.cit.**

²⁵⁹ Fontrier, **op.cit.**, p.142.

l'accord fut rejeté pour l'insuffisance des dispositions sur la question du partage des richesses que l'organisation qualifiait de source principale de la crise au Darfour.²⁶⁰

L'Accord de Paix au Darfour était un texte insuffisant pour résoudre la crise du Darfour et était préparé à la hâte. Minni Minawi, signataire de l'accord, n'avait pas une aura si important au Darfour et représentait seulement dix pourcent de la population.²⁶¹ Tout d'abord, les organisations rebelles étaient inexpérimentées pour mener des pourparlers. De la même manière, les représentants de l'UA n'avaient aucune expérience à ce sujet non plus. L'Union européenne (UE) n'avait pu avoir aucune influence sur le processus de paix. De la même manière, les représentants des Etats-Unis étaient confus au sujet du problème. Par ailleurs, l'Accord de Paix au Darfour était également fragilisé du fait de l'échec des tentatives de paix au Tchad frappé d'une guerre civile.²⁶²

En effet, dans la période suivante, le degré de violence dans la région diminuait de temps à autre mais devint plus complexe. Les Janjawid menacés de désarmement s'orientèrent pour la plupart au banditisme et les rebelles se divisaient de plus en plus. Le degré de violence n'influaient plus seulement sur la population locale mais également sur les soldats de l'UA et sur les humanitaires. Les groupes non signataires de l'Accord de Paix au Darfour se réunirent en juin 2006 pour créer une alliance nommée le Front National de Rédemption. Le Tchad en tête, les Etats de la région comme l'Erythrée et la Libye apportèrent leur soutien à cette alliance.²⁶³

En août 2006, le Conseil de Sécurité de l'ONU adopta sa résolution n°1706.²⁶⁴ Selon cette résolution, qui a reçu les abstentions du Qatar, de la Russie et de la Chine, l'envoi d'une force de paix de 17300 soldats dans la région fut décidé. Le gouvernement soudanais montra une vive réaction face à cette résolution et décida d'envoyer 10000 soldats soudanais dans la région. Vers la fin de l'année 2006, du fait de la résistance intense du Soudan, l'idée d'une force de paix fut suspendue. Les forces de l'UA furent alors autorisées à rester sur place jusqu'en janvier 2007, mais 200 soldats de l'ONU furent dépêchés au Darfour pour aider les forces de l'UA. A la

²⁶⁰ « Darfur's Fragile Peace Agreement », **op.cit.**

²⁶¹ Tanner et Tubina, **op.cit.**, p. 40.

²⁶² **Ibid.**

²⁶³ **Ibid.**, p. 54.

²⁶⁴ Resolution 1706, voir **Annexe X**, p.176.

même période, les Etats-Unis annonça ses nouvelles sanctions contre le Soudan par le texte *Darfur Peace and Accountability Act*.²⁶⁵ Le gouvernement américain décida d'apporter plus de soutien aux forces de maintien de la paix de l'UA. Par ailleurs, il fut également décidé que les forces américaines et celles de l'OTAN allaient soutenir les forces de la Mission de l'Union Africaine au Soudan (MUAS). En février 2007, Ahmad Harun (ministre des droits de l'homme) et le commandant Janjawid Ali Kushayb furent traduits devant la Cour pénale Internationale (CPI). C'est le premier incident concernant l'introduction d'une procédure devant la CPI contre les dirigeants en exercice. Le Soudan rejeta le renvoi et annonça qu'il jugera Ali Kousayb devant sa cour spéciale.²⁶⁶

En juillet 2007, le Conseil de sécurité de l'ONU vota la résolution n°1769²⁶⁷ et décida d'installer, à la place des forces de la MUAS, la Mission conjointe des Nations unies et de l'Union africaine au Darfour (MINUAD), une force de paix composée des casques bleus de l'ONU et des forces de l'UA. Le gouvernement soudanais protesta d'abord contre cette décision mais du accepter sous les pressions de la Chine.²⁶⁸

En octobre 2008, les différentes fractions du MLS/A et du MJE se réunirent de nouveau dans la ville de Sirte de la Libye. Cependant, la fraction Abdel Wahed du MLS/A et la fraction Khalil Ibrahim du MJE, pourtant les plus puissants, ne participèrent pas à cette réunion. Les organisations qui participèrent aux pourparlers décidèrent de s'unir dans la capitale du Soudan du Sud Juba sous instigation du leader du Soudan du Sud, Salva Kiir Mayerdit.²⁶⁹

Malgré le calme de la région par rapport au passé, les forces du gouvernement et les rebelles s'affrontaient toujours et attaquaient également des civils qui se retrouvaient contraints de s'exiler. En mai 2008, l'attaque sûrement la plus importante des rebelles au Darfour eut lieu. Les affrontements entre les rebelles et le

²⁶⁵ Samuel Totten, « Saving Lives in Darfur 2003 – 06?: Lots of Talk, Little No Action », dir. Amanda F. Grzyb, **The World and Darfur: International Response to Crimes Against Humanity in Western Sudan**, Montreal: McGill-Queen's University Press, 2009, pp.202-205.

²⁶⁶ Fonrier, **op.cit.**, pp. 146-148.

²⁶⁷ Resolution 1769, voir **Annexe X**, p. 180.

²⁶⁸ Fonrier, **op.cit.**, pp.177-183.

²⁶⁹ « Darfur rebel groups form two movements in Juba », **Sudan Tribune**, le 30 Novembre 2007, <http://www.sudantribune.com/spip.php?article24965>, consulté le 15 Juin 2010.

gouvernement soudanais s'étaient déroulés jusque là au Darfour, mis à part quelques petites actions à Kordofan. Cependant, le MJE, dirigé par Khalil Ibrahim, attaqua une garnison de l'armée soudanaise dans l'une des plus grandes villes du Soudan, à Omdurman, près de Khartoum. Les affrontements qui eurent lieu le matin du 10 mai, durèrent toute la journée et se terminèrent avec le retrait des miliciens du MJE. 90 soldats soudanais, 13 policiers et près de 90 rebelles du MJE furent tués dans cet affrontement. Le fait que l'attaque se réalisa si près de la capitale prouvait la force du MJE de Khalil Ibrahim. En effet, selon le gouvernement soudanais, le MJE prétextait le problème du Darfour pour viser le pouvoir soudanais en raison de ses relations étroites avec Hassan Al Tourabi.²⁷⁰

Au niveau international, une nouvelle importante intéressant le Soudan fut l'émission d'un mandat d'arrêt international le 14 juillet 2008 par le procureur de la Cour Pénale Internationale, Luis Moreno-Ocampo, à l'encontre du président soudanais Omar Al Bachir pour génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre au Darfour. Cette décision engendra l'augmentation des pressions internationales envers le gouvernement soudanais pour la résolution du problème du Darfour. Vers la fin de l'année 2008, la Ligue arabe réunit une nouvelles fois le gouvernement et les différents groupes rebelles au Qatar pour négocier la paix. Par sa décision de mars 2009, la CPI ordonna l'arrestation du président soudanais Omar Al Bachir. Le Soudan réagit, à la fois au niveau gouvernemental et populaire, de façon violente. Par ailleurs, cette décision s'appliquait pour la première contre une personne au pouvoir. En 2009, la situation dans la région était plutôt calme. En effet, en août 2009, le commandant du MINUAD dans la région annonça la fin de la guerre mais souligna que les affrontements entre les tribus et le banditisme pouvaient se poursuivre par intermittence.²⁷¹

Au début de l'année 2010, le leader du Tchad Idriss Déby et le leader du Soudan Omar Al Bachir se rencontrèrent pour mettre fin à la guerre de longue date opposant les deux pays. Le traité de paix signé entre le Tchad et le Soudan influèrent

²⁷⁰ Tanner et Tubina, *op.cit.*, p. 31.

²⁷¹ « UN commander says Darfur war is over, at least for now », **France24**, le 27 Août 2009, <http://www.france24.com/en/20090827-un-commander-says-darfur-war-for-now-sudan-agawi-conflict-africa>, consulté le 11 Août 2010.

sur les pourparlers menés à Doha. Peu de temps après, en février 2010, le MJE et le gouvernement soudanais signèrent la cessez-le-feu.²⁷²

1.4. Les parties locales du conflit au Darfour

1.4.1. Le Mouvement de Libération du Soudan/Armée (MLS/A)

Le MLS/A est l'une des deux organisations rebelles agissant au Darfour. Par rapport à l'autre organisation, le MJE, luttant contre les forces de l'Etat et les Janjawid, le MLS/A, plus puissant par le nombre de militants et par l'activité dans la région, s'est affaibli du fait de sa division en plusieurs factions. Formé de manière générale par les Zaghawa, les Four et les Massalit, le nombre d'arabes n'est pas très important au sein du MLS/A. Ce mouvement se définissait au départ comme le FLD. Ce mouvement, dont le leader est Abdel Wahid Mohamed Nur, ancien membre du Parti communiste soudanais, avait le soutien des Four. Par la suite, les Massalit, les Zaghawa et les Berti le rejoignent et l'aide à se renforcer. Le changement de nom eut lieu le 14 mars 2003.²⁷³ A l'époque de sa création, le mouvement voulait un Darfour indépendant. Par la suite, le mouvement s'orienta vers une demande de Soudan Uni et Démocratique distinguant les affaires de l'Etat et les affaires religieuses.²⁷⁴

Après l'indépendant, le MLS/A défend « après l'indépendance, tous les gouvernements ont appliqué au Darfour une politique de discrimination raciale, d'exclusion, d'exploitation ce qui a engendré la détérioration de l'ambiance de paix entre les africains et les arabes ». Dans un tract de 2003, ils se désignèrent comme un mouvement national et firent appel à toute formation politique de l'aider à la résolution des conflits du Soudan. Par ailleurs, le mouvement réclame pour tous les soudanais un Soudan démocratique acceptant la diversité culturelle et démocratique.²⁷⁵ Le tract mentionne également que les conditions d'égalité au Darfour contribueront à la force politique et à la prospérité de l'ensemble du pays. Le

²⁷² [Khartoum signe un cessez-le-feu avec un des principaux groupes rebelles du Darfour](http://www.jeuneafrique.com/Article/DEPAFP20100220T153926Z/), *Jeune Afrique*, le 20 Février 2010, <http://www.jeuneafrique.com/Article/DEPAFP20100220T153926Z/>, consulté 18 Juin 2010.

²⁷³ Jean-Louis Peninou, « Désolation au Darfour », *Le Monde diplomatique*, mai 2004, <http://www.monde-diplomatique.fr/2004/05/PENINOUE/11163>, consulté 13 Septembre 2010.

²⁷⁴ Mamdani, *op.cit.*, p.250.

²⁷⁵ *Report of the International Commission of Inquiry on Darfur to the United Nations Secretary-General*, le 25 Janvier 2005, p. 37.

MLS/A se défendait d'être une organisation à caractère ethnique annonçant lutter contre le gouvernement en place partout dans le pays. De ce côté, il ne défend aucune opposition aux arabes et reconnaît la population arabe du Darfour comme une richesse ethnique pour la région.²⁷⁶

Le MLS/A prit par à l'Alliance Nationale Démocratique, englobant le parti Oumma et MPLS/A qui luttait de longues années contre le gouvernement central à partir du Sud du Soudan. Alors que le MLS/A passait à l'action armée, il reçoit en premier un soutien militaire et logistique du MPLS/A. Cependant ce soutien engendra des discordes au sein du mouvement. Les relations du MLS/A avec le MPLS/A génèrent de nombreux Zaghawas au sein du mouvement.²⁷⁷

Le recrutement du MLS/A se fut par un partenariat entre les Massalit, les Four, les Zaghawa dans le but de se défendre. C'est la raison pour laquelle aucune unité réelle n'a pu être observée au sein de cette organisation. Un manque de confiance régnait entre ces trois groupes ethniques. Dans la structure de l'organisation, la présidence était accordée aux Four, la vice-présidence aux Massalit et le commandement militaire aux Zaghawa. Mais en réalité, ce schéma ne fut presque jamais respecté. La concurrence entre le leader du MLS/A, Abdalwahit Al Nur et le leader des Zaghawa au sein du MLS/A Mini Minawi se renforça. A la suite des négociations de N'Djemena, une éventuelle union commençait à être envisagée.²⁷⁸ Cependant, dans les travaux de représentation du MLS/A sur le plan international, la différence entre les deux groupes refaisait surface. Le leader des Four, Abdel Wahit Al Nur était plus apte dans les relations extérieures quant au leader zaghawa Mini Minawi maintint sa force au sein du Darfour.²⁷⁹ Mis à part les discriminations ethniques au sein de l'organisation, les fondateurs du mouvement et ses leaders vivaient en discorde. Le motif avancé par l'un des fondateurs de MLS/A était la position anti-démocratique et l'absence de vision politique de leur leader.²⁸⁰

La séparation au sein du MLS/A se définit lors du traité de paix au Darfour signé en 2006 dans la capitale nigériane d'Abuja. Mini Minawi, leader des Zaghawa

²⁷⁶ Tanner et Tubina, *op.cit.*, p. 23.

²⁷⁷ Waal et Flint, *op. cit.*, p.92.

²⁷⁸ *Ibid.*, p.98.

²⁷⁹ *Ibid.*

²⁸⁰ *Ibid.*, p.99.

apposa sa signature à ce traité de paix alors que Abdel Wahid Al Nur leader des Four refusa de signer (comme l'autre organisation rebelle MJE). A l'issue de cet incident, l'organisation s'est séparée en deux de manière définitive.²⁸¹ A la suite du traité de paix d'Abaju, Mini Minawi prit la tête de l'Autorité Transitionnelle régionale du Darfour devenant par la même occasion conseiller senior du président Omar Al Bachir. Des affrontements violents ont opposé les deux factions au Darfour.²⁸² Le passage de Mini Maniwi dans le camp du gouvernement du Soudan, le refus d'Abdel Wahid Al Nur de retour au Darfour préférant vivre à l'étranger, ont engendré la diminution de leur influence au sein du Darfour. Ils perdèrent également leur autorité au sein de l'organisation.²⁸³ Quant à Mini Minawi, son influence sur le Darfour est très limitée. De cette situation découla la division du MSL/A en plusieurs factions. Le plus influent fut créé par 19 commandants de MLS/A. Cette faction fut d'abord appelée G19 mais par la suite, elle prit le nom MLS/A-Unity. Cette dernière se fixa comme objectif d'apaiser les tensions entre les mouvements ethniques et politiques du Darfour en pronant un dialogue nommé Darfour-Darfour. Ils soulignèrent également que les Janjawid devaient être inclus dans le processus.²⁸⁴ MLS/A-Unity soulignait le fait que les habitants du Darfour n'avaient aucun problème entre eux, leur problème était entre les habitants du Darfour et le gouvernement soudanais.²⁸⁵ La faction fut influente au nord du Darfour et causa la mort de 10 soldats de la force de paix de l'UA en 2007 dans la ville de Haskanita.²⁸⁶

Une autre fraction au sein de MLS/A est celle dirigée par Ahmed Abdesh-Shafi. Cette fraction composée des Four sur le plan ethnique, refusa l'Accord de Paix au Darfour. L'organisation cherchait à obtenir plus de pouvoir politique au sein du gouvernement régional. Le désarmement des Janjawid était soumis comme une condition sine qua non pour un éventuel accord de paix.²⁸⁷

²⁸¹ Sonia Rolley, « Le long chemin vers la paix », **Rfi.fr.**, le 12 Mai 2007, http://www.rfi.fr/actufr/articles/089/article_51777.asp, consulté le 13 Mars 2010.

²⁸² Le conflit le plus significatif de ceux-ci a eu lieu à Korma au Darfour du Nord en 2006. Plus de 80 personnes ont été tuées. Voir : <http://news.bbc.co.uk/2/hi/africa/5165856.stm>

²⁸³ Waal et Flint, **op. cit.**, p.99.

²⁸⁴ Mamdani, **op.cit.**, p. 267.

²⁸⁵ **Ibid.**

²⁸⁶ « Heart of Darfur, Guide to Factions and Forces », **wideangle**, le 1 Juillet 2008, <http://www.pbs.org/wnet/wideangle/episodes/heart-of-darfur/guide-to-factions-and-forces/299/#gos>, consulté le 24 Mai 2010.

²⁸⁷ **Ibid.**

Les autres fractions de MLS/A méritant d'être mentionner sont MLS/A/Abdel Gassim, MLS/A / Free Will. Les fractions de MLS/A utilisent en général le nom MLS/A. Ils sont différenciés par le rajout du nom de leur leader de manière générale. Ces fractions et les fractions similaires du MLS/A ne possèdent aucune fonction politique ni militaire, mais sont des bandes armées pouvant se maintenir dans la région du fait des problèmes d'insécurité.²⁸⁸

1.4.2. Le Mouvement pour la Justice et l'Égalité (MJE)

Le MJE, autre organisation politico-militaire du Darfour, se fonda autour des milieux et étudiants islamistes dans les années 1990 de manière séparée et secrète à El Fasher, Khartoum et Kordofan.²⁸⁹ Au départ, ces étudiants qui souhaitaient réformer le pays autour du FNI. Ils débutèrent des travaux sur le retard des régions autour du Soudan. Ils réunirent leurs travaux dans une publication appelée *The Black Book* (Le Livre Noir). La deuxième partie du livre parut en 2002 et mentionna la marche à suivre pour un changement politique au niveau national.²⁹⁰

The Black Book tenta de prouver l'isolement réservé au Darfour et aux autres régions du Soudan par le gouvernement central sur les plans socio-économique et politique. Le livre soutient que le gouvernement soudanais présente la prospérité et la puissance comme des objectifs alors que c'est en fait un point de séparation et le bord du gouffre. Le livre mentionne également que tous les gouvernements fondés après l'indépendance au Soudan furent dominés par les trois tribus du Nord de Khartoum et que ces tribus ne représentent que 5% de la population totale du Soudan. Au même moment, le *Black Book* souligne la forte présence des membres des tribus du Nord dans la hiérarchie militaire, dans la justice et dans les gouvernements régionaux.²⁹¹ Selon le *Black Book*, ces milieux tentent d'imposer la culture arabo-islamique dans un pays comme le Soudan, l'un des pays d'Afrique des plus riches sur les plans de la diversité ethniques et culturels, sans distinction d'arabe, africain, chrétien ou musulman. Le MJE se fonda sur cette pensée et lutta non

²⁸⁸ Omer Ismail et Maggie Fick, « Darfur Rebels 101 », **Enough: The Project to end Genocide and Crime Against Humanity**, le 29 Janvier 2009, <http://www.enoughproject.org/publications/darfur-rebels-101>, consulté le 26 Juin 2010.

²⁸⁹ Mamdani, **op.cit.**, p.251.

²⁹⁰ Tanner et Tubina, **op.cit.**, p. 32.

²⁹¹ **Report of the International Commission of Inquiry on Darfur to the United Nations Secretary-General**, **op.cit.**, p. 39.

seulement contre l'isolement du Darfour mais également pour un changement du gouvernement soudanais et un changement politique au pays.²⁹²

Après la parution du *Black Book*, les mouvements islamistes du Soudan commencèrent à se diviser également. En septembre 2000 et en février 2001, une grande vague d'arrestations bouleversa le pays. Les arrestations visaient les proches de Tourabi et enterraient les possibilités de paix. En 2001, le Parti du CNP de Tourabi se réunit avec des figures important du MPLS/A pour signer un accord. Le fait que ces deux mouvements, diamétralement opposés sur le plan idéologique, arrivent à s'entendre rendit encore plus suspect les proches de Tourabi aux yeux du gouvernement. Une opération de purge était lancée au sein de l'armée et de la police contre eux. Dans la séparation entre les islamistes, les islamistes du Darfour s'étaient plutôt rangés du côté de Tourabi.²⁹³

A cette époque, le gouvernement de Khartoum réduisant les possibilités d'opposition légale, le MJE prit la décision de s'organiser comme une organisation armée. Dr Khalil Ibrahim devint la porte parole du mouvement. Au début de l'année 2003, une lutte armée contre le gouvernement se fait sentir. En 2003, le MJE publia un tract sur lequel il souligna une solution nationale de manière beaucoup plus marquée que celui du tract de MLS/A.²⁹⁴ Contrairement au tract de MLS/A de la même période, ce tract ne porte aucune mentionne de la séparation des affaires religieuses et les affaires d'Etat.²⁹⁵ Selon le MJE le gouvernement utilise la religion et le MPLS/A évoque la chrétienté pour s'assurer de l'aide des occidentaux. Cette situation constitua un lien entre un sécularisme constitutionnel et l'application des règles de la charia pour les musulmans.²⁹⁶

Le MJE refusa de signer l'accord de Paix au Darfour de mai 2006 et poursuivit sa lutte. Le soutien du Tchad et de l'Erythrée continua de manière accrue à cette période. Le mouvement refusa de participer aux pourparlers de 2007 à Sirte en Libye. Au lieu de participer aux pourparlers de paix, le MJE augmenta sa force militaire et organisa des attaques contre le gouvernement du Soudan en dehors des

²⁹² **Ibid.**

²⁹³ Waal et Flint, **op.cit.**, p.103.

²⁹⁴ **Ibid.**, p.105.

²⁹⁵ **Ibid.**

²⁹⁶ **Ibid.**

frontières du Darfour. Il a soutenu par ailleurs le régime du Tchad luttant contre les rebelles tchadiens soutenus par le Soudan.²⁹⁷

La majorité du MJE est contrôlée par la tribu islamiste Kobe issue de l'ethnie Zaghawa installée au Tchad. Le MJE inquiète beaucoup plus le gouvernement soudanais par rapport au MLS/A, malgré toutes les divergences internes que le mouvement a vécu en 2007.²⁹⁸ Le caractère charismatique et intellectuel du leader du MJE Dr Khalil Ibrahim ainsi que ses capacités de recrutement sont les sources de cette inquiétude. Dr Khalil Ibrahim est par ailleurs issu de la lignée des sultans de Zaghawa.²⁹⁹ Il dispose au Darfour du respect et du soutien de nombreux chefs de tribus. Dr Khalil Ibrahim, qui a soutenu le FNI en 1989, année de son arrivée au pouvoir, connaît très bien la structure interne du FNI. Ses relations proches avec Hassan Al Tourabi sont une autre source d'inquiétude pour le régime.³⁰⁰ Le MJE du Dr Khalil Ibrahim ne menant pas une politique uniquement dirigée vers le Darfour, et soulignant à chaque occasion la portée nationale de sa politique, suscite une discréditation du gouvernement dans sa propagande envers ses propres sympathisants. Le Soudan du Sud étant dans un processus d'indépendance, les critiques visant les élites soudanaises ainsi que son statut d'un des plus grands opposants à Omar Al Bachir renforça ces analyses. Selon ces données, l'image discréditée du Soudan sur le plan international entraîna le Sud du pays dans une voie d'indépendance. Le MJE mena une stratégie politique subtile pour qualifier les faits survenus au Darfour de génocide perpétré avec le soutien du gouvernement.³⁰¹

Même si les Zaghawas font le poids au sein du MJE, les autres groupes ethniques soutinrent également le mouvement. Les réussites militaires du MJE en sont pour quelque chose et la faiblesse du MLS/A quant au leadership également. Le MJE gagna des sympathisants à Kordofan aussi. Les conflits internes et personnels n'influencèrent pas la puissance du MJE grâce à la situation forte de Dr Khalil Ibrahim et de sa capacité de recrutement.³⁰²

²⁹⁷ Ismail et Fick, **op.cit.**

²⁹⁸ Waal et Flint, **op.cit.**, p.100.

²⁹⁹ **Ibid.**

³⁰⁰ **Ibid.**

³⁰¹ **Ibid.**, p.101.

³⁰² Ismail et Fick, **op.cit.**

Distinguer les militants du MJE de ceux de MLS/A fut chose difficile. Par ailleurs, comparé au MLS/A, le MJE est plus actif sur la scène politique. Comparé au MLS/A, le MJE trouvait plus facilement des soutiens et des ressources parce que les origines islamistes et la majorité de Zaghawa contribuaient également au soutien reçu de la diaspora zaghawas. L'organisation est en de bons termes et étroite collaboration avec les pays riches du golfe également.³⁰³

Le MJE et le MLS/A étant à la recherche de collaboration politique et militaire, du fait de son passé islamiste, MLS/A approche le MJE avec méfiance.³⁰⁴ L'organisation est active au Darfour du Nord également. Selon un rapport international, le MJE est responsable de plusieurs incidents visant les civils.³⁰⁵

1.4.3. Les Janjawid

Lorsque l'opinion internationale s'intéressa à la crise du Darfour, le sujet qui refaisait surface presque automatiquement était la violence des miliciens janjawid d'origine arabes envers la population civile. Cependant, avec un regard plus général sur la crise, il peut être vu qu'il n'est pas nécessaire d'apporter une limitation à l'origine ethnique des miliciens janjawid ainsi qu'à leur comportement lors de la guerre.

Les Janjawid apparaissent pour la première fois après les conflits ethniques des années 1980 avec le soutien du gouvernement. Pendant la guerre opposant le Tchad à la Libye, les arabes tchadiens soutenus par la Libye s'étaient retirés au Darfour du Nord et ont aidé les tribus arabes du Nord du Darfour à s'armer. A la même époque, un mouvement de guérilla du Sud du Soudan, le MPLS/A tenta d'ouvrir un nouveau front contre le gouvernement soudanais au Darfour. Le gouvernement soudanais a alors fourni les tribus arabes de la région en arme et munitions pour briser l'influence du MPLS/A dans la région. Les milices nommées Murahilin ont oppéré de diverses attaques contre le peuple africain se trouvant à Kordofan et celui subirent à cette période aussi des tentatives d'exil forcé de la région. Dans les régions où la puissance

³⁰³ **Ibid.**

³⁰⁴ **Ibid.**

³⁰⁵ **Report of the International Commission of Inquiry on Darfur to the United Nations Secretary-General, op.cit., p.77.**

militaire du gouvernement n'est pas très grande, ce dernier armait systématiquement les tribus et groupes ethniques qui lui sont proches. Ce procédé inspira le FNI, arrivé au pouvoir en 1989, dans la constitution de ses forces paramilitaires appelé les FDP. Par ailleurs le FNI a apporté un soutien logistique aux tribus qu'il considérait comme proche au Darfour durant les années 1990.³⁰⁶

Jusqu'au début de la rébellion en 2003, la politique du gouvernement au Darfour fut similaire tout au long de l'histoire. Les miliciens janjawid étaient de manière générale constitués de tribus arabes. Cependant, le gouvernement a toujours suivi sa politique de « diviser pour mieux régner » en tentant d'armer en même temps les tribus africaines. Par ailleurs, il a armé également ceux venus du Tchad en tant que réfugiés avec des demandes de terres. Avec ceci, les forces rebelles du Tchad et les Janjawid furent organisées sous une unité unique et formés dans des camps séparés.³⁰⁷ La plupart de ces tribus ne choisirent pas le camp du gouvernement. Toutes les tribus arabes n'ont pas rejoint les miliciens janjawid non plus. Les Janjawid étaient essentiellement composés par les Rizeigat d'Abbala du Nord du Darfour, qui sont connus pour être le milieu le plus pauvre. Leur leader Musa Hilal était maintenu en surveillance de domicile à Khartoum lorsque les premières attaques du MLS/A débutèrent. Il avait de la sympathie pour la rébellion jusqu'à une certaine mesure. Cependant, lorsqu'il retourna au Darfour et à la suite de l'attaque perpétrée par les rebelles zaghawa du MLS/A contre sa tribu, il décida de soutenir le gouvernement.³⁰⁸

Lors de ses contacts avec les dirigeants du gouvernement dans la région il s'arrangea pour organiser les miliciens janjawid moyennant salaire et armement. Cette situation présente quelques différences par rapport aux miliciens Janjawid recrutés par le gouvernement du FNI au Darfour dans le passé. Le FNI avait tenté de recruter des miliciens de la FDP dans les années 1990 sur des critères d'identité musulmane. Cependant, cette fois-ci, les tribus arabes rejoignant les Janjawid n'avaient eu aucune requête religieuse mais juste le paiement d'un salaire. Au début des affrontements, les rebelles n'ont pas uniquement attaqué les forces du

³⁰⁶ **Ibid.**, p. 31.

³⁰⁷ Julie Flint, **Beyond 'Janjaweed': Understanding the Militias of Darfur**, Geneva: Small Arms Survey: Graduate Institute of International and Development Studies, 2009, p.20.

³⁰⁸ **Ibid.**, p. 19.

gouvernement mais aussi des tribus arabes comme la tribu Ta'aisha. Cette situation contraignit les tribus arabes à s'armer en demandant un soutien au gouvernement.³⁰⁹

Après la signature en mai 2006 de l'Accord de Paix au Darfour, des différends commencèrent à opposer le gouvernement et les tribus arabes. Tout d'abord, il y a la question de la non-représentation suffisante des tribus arabes et ensuite la question de désarmement des miliciens janjawid. Par ailleurs, Mini Minnawi, leader de la branche Zaghawa de MLS/A, devenait le conseiller d'Omar Al Bachir. Il était également prévu que l'armée régulière intègre 5000 rebelles. Le fait que Minawi, le principal acteur des attaques rebelles vers les tribus arabes, soit ainsi récompensé par le gouvernement et les problèmes de terres des arabes nomades ne soient pas suffisamment traités dans l'accord, engendrèrent une réaction importante de la part des tribus arabes contre le gouvernement.³¹⁰

Après ce tournant, les leaders importants des Janjawid comme Musa Hilal et Hemeti, craignant une procédure devant la CPI, entrèrent en contact avec le groupe rebelle MJE avec lequel ils signèrent un pacte de non-agression.³¹¹ Selon ce pacte, les Janjawid qui devaient se désarmer s'engagèrent dans le banditisme mais n'ont également pas manqué à créer des structures politiques pour les arabes. L'une de ces structures fut l'Armée des Forces Populaires (AFP) qui attaqua de temps à autre l'armée et la police locale. Une autre structure fut le Front des Forces Révolutionnaires Unies (FFRU) créé en 2007 par un groupe se séparant de l'AFP et obtint un soutien de la part des tribus arabes pour leurs demandes sur la scène politique. Les demandes principales du FFRU consistaient à demander l'ouverture des voies de migrations pour tous les nomades, la reconstruction des zones d'habitation des nomades ravagées par la guerre avec des fonds spécialement alloués.³¹²

En effet, avec la perte du soutien gouvernemental, les tribus arabes n'avaient plus accès à l'aide humanitaire acheminée dans la région. Cette demande était donc primordiale pour eux. Le groupe rebelle le plus important s'opposant au

³⁰⁹ **Ibid.**, p. 26.

³¹⁰ **Ibid.**, p. 30.

³¹¹ **Ibid.**, p. 31.

³¹² **Ibid.**, p. 33.

gouvernement de Khartoum était le Front Révolutionnaire Soudanais (FRS), créé par le groupe de miliciens janjawid dont le leader est Hameti. Les Janjawid de Hameti qui furent le bras armé le plus puissant du gouvernement soudanais face aux rebelles fut une surprise pour le gouvernement. Le motif principal de cette rébellion était l'accession du Zaghawa Mini Minnawi au poste de conseiller spécial d'Omar al Bachir. Le fait que les Janjawid qui furent aux côtés du gouvernement pendant la guerre ne reçoivent pas la contrepartie de leur engagement et le fait que les voies de migrations soient toujours bloquées par des groupes rebelles furent avancés comme deux autres motifs. Le groupe Hameti qui contrôlait certaines régions du Darfour, chercha en vain le soutien international des pays comme le Tchad, la Libye et de l'ONU. Peu de temps après, en 2008, il a du se réconcilier avec le gouvernement soudanais.³¹³

Il est à souligner qu'à cette époque les groupes janjawid arabes ne s'affrontent pas uniquement contre les africains mais aussi entre eux-mêmes. Les affrontements entre la tribu Terjem et la tribu Mahariya depuis 2007 peuvent parfaitement illustrer ce fait.³¹⁴

Certains problèmes psychologiques frappent également les groupes paramilitaires soutenus par le gouvernement du Darfour après la guerre. La détérioration des conditions de vie des tribus arabes, du fait de problèmes écologiques et des affrontements, les poussa à être proche du gouvernement. Les salaires payés au début par le gouvernement cessèrent à la suite du traité d'Abuja avec le soutien en armes. Contrairement aux idées reçues, les miliciens janjawid n'étaient pas composés de toutes les tribus arabes.³¹⁵ Les réactions à leur rencontre dans l'opinion internationale et leur instrumentalisation par le gouvernement soudanais soucieux de ses propres intérêts les privèrent de l'aide internationale. La guerre ayant également détruit le mode de vie nomade des tribus d'origine des miliciens, un problème social important commença à apparaître. L'exclusion des arabes se trouvant dans la région des pourparlers de paix implique la négligence de leurs droits sociaux et économiques.³¹⁶

³¹³ **Ibid.**, p. 38.

³¹⁴ **Ibid.**, p.41.

³¹⁵ **Report of the International Commission of Inquiry on Darfur to the United Nations Secretary-General, op.cit.**, p. 31.

³¹⁶ **Ibid.**, p. 50.

2. CRISE INTERNATIONALE : DARFOUR DANS LE MONDE

2.1. La géopolitique du Soudan

Le Soudan, dès le début de son histoire moderne, s'est retrouvé dans un champ de conflits pris en tenaille par de grandes puissances. A la fin du XV^e siècle en vue de découvrir de nouvelles voies maritimes pour aller en Inde, les bateaux portugais ont commencé à explorer les eaux de l'Océan indien. La présence des portugais dans l'Océan indien paraissait comme une menace aux yeux des musulmans qui détenaient le monopole du commerce maritime dans cette région. Dans le même temps, même si l'Empire ottoman, la force la plus importante de l'époque, qui venait juste de conquérir l'Egypte, essayait de mettre fin à cette présence portugaise, il n'y parvint pas. La présence portugaise, qui était une menace pour les voies commerciales maritimes de la Mer rouge des musulmans, en déstabilisant les rives de l'Afrique de l'est avait aussi eu un impact sur le Soudan. Ainsi commença un conflit perpétuel entre les musulmans soutenus par les Ottomans et les chrétiens qui avaient l'appui des portugais.³¹⁷

Dans les périodes suivantes, même si cet état de désordre s'apaisa, à la fin du XVIII^e siècle, le débarquement de Napoléon en Egypte réalisé pour contrôler les voies commerciales fut le commencement d'un nouveau conflit géopolitique entre l'Angleterre et la France dans l'Afrique de l'Est.³¹⁸ A partir des années 1870, le processus de l'expansion du colonialisme en Afrique eut un impact sur le Soudan. Malgré la résistance de Mahdi qui s'élabora, même si ce fut pour un court moment, contre les influences étrangères, le Soudan fut colonisé en 1898 par les anglais. Les efforts d'expansion coloniale de l'Afrique du Nord vers le Soudan par les français ont déclenché l'invasion du Soudan par les anglais, et aussi pour obtenir des colonies dans la corne d'Afrique, découlait de la menace italienne sur le Soudan lesquels

³¹⁷ Roland Oliver et J.D. Fage, **A Short History of Africa**, London: Penguin Books, 1988, pp. 83-84.

³¹⁸ **Ibid.**, p. 125.

avaient envahit la Somalie et l'Erythrée.³¹⁹ Les anglais en colonisant le Soudan avait réussi à arrêter la progression de ces autres forces coloniales.

Jusqu'au milieu du XX^e siècle, les anglais qui réussirent à tenir à l'écart les ambitions coloniales françaises et italiennes, prirent le contrôle d'une grande part de l'Afrique de l'Est, y compris le Soudan. Dans cette même période, au Moyen Orient et au Nord-Est africain, le nationalisme arabe en gagnant de l'ampleur devenait une menace contre la souveraineté anglaise. Les demandes du nationalisme arabe qui ébranlèrent les bases de la présence coloniale anglaise dans cette région ainsi que la perte de la force des anglais avec le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale, poussèrent l'Angleterre à abandonner ses colonies à la fin de la guerre. Le Soudan aussi profita de la décolonisation des territoires. Cependant, la particularité du Soudan vient de ses liens historiques avec l'Egypte, berceau de l'anticolonialisme et du nationalisme arabe, qui déclenchèrent des tensions et des conflits à l'intérieur du pays.³²⁰

Après la Seconde Guerre mondiale avec l'effondrement du colonialisme, les pays se trouvant en Afrique commencèrent à obtenir leur indépendance. L'Angleterre et la France, qui étaient les deux puissances coloniales de la région, même s'ils étaient sortis vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale, n'avaient plus les moyens de poursuivre leur politique coloniale. S'ouvre alors une période où les deux autres Etats vainqueurs de la guerre, c'est-à-dire les Etats-Unis et l'Union soviétique, deviennent les deux grandes puissances du monde. La lutte de ces deux Etats, leaders des idéologies rivales socialistes et capitalistes, pour augmenter leur impact sur le monde donna naissance à ce que l'on nomme la période de la guerre froide. L'Afrique fut pendant cette période de guerre froide le lieu d'un combat géopolitique mené par ces deux pays. Même si ces derniers étaient contre le colonialisme du fait de leurs idéologies, toutefois, afin de combler le vide laissé par la décolonisation, ils s'investirent dans la région.³²¹

³¹⁹ *Ibid.*, pp.166-167.

³²⁰ *Ibid.*, p. 210.

³²¹ Christopher Clapham, « International Relations in Africa after the Cold War », dir. William Hale et Eberhard Kienle, **After The Cold War: Security and Democracy in Africa and Asia**, London: I.B.Tauris&Co. Ltd., 1997, pp. 100-101.

Tout ceci donna naissance à ce que l'on nomme le tiers-mondisme qui, regroupe bon nombre d'Etats africains, qui tout en gardant une distance face à ces deux puissances, essaie de trouver des voies de collaboration entre eux. Mais, ceci ne les a pas empêchés de rester en dehors des conflits entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Les différents appuis militaires et technologiques procurés par ces deux Etats donnaient lieu à des guerres ; cette situation porte le nom de *Proxy wars* en Afrique.³²²

Le Soudan en fut influencé autant dans sa politique intérieure qu'extérieure. On a vu que le Soudan formait un point de rencontre entre les pays arabes et l'Afrique noire, par ailleurs il a des rives littorales avec la Mer Rouge et gère des voies maritimes commerciales très actives, ce qui augmente son importance géopolitique durant la période de la guerre froide. Le Soudan devient ainsi un pays très convoité par tous les acteurs internationaux désirant le voir prendre place à leurs côtés. Le Soudan se trouvait tiraillé d'un côté par les rivalités entre l'Angleterre colonialiste et l'Egypte, leader du nationalisme arabe, et de l'autre par les Etats-Unis et l'Union soviétique décuplaient leurs activités dans le pays. Jafaar Al Nimeiri qui arriva au pouvoir avec le coup d'état de mai 1969 fut tout d'abord soutenu par l'Union soviétique mais avec l'entreprise infructueuse du coup d'état par les communistes soudanais contre Nimeiri, un froid s'installa entre les deux pays. A partir de 1971, Nimeiri entra en contact avec les Etats-Unis et le monde occidental avec lesquels il fit des ententes d'entraide. La rupture de ses relations avec l'Union soviétique conduisit le Soudan à développer des relations avec la Chine à partir des années 70. Cependant, le plus grand appui donné à Nimeiri provient du monde occidental et des Etats-Unis.³²³ La nouvelle guerre froide qui débuta au milieu des années 70 fut la cause de certains changements de camp dans la corne africaine. En Ethiopie, le régime révolutionnaire du DERG, en laissant le pouvoir à Haile Selassiyé proche des Etats-Unis avait instauré un régime post-socialiste. De plus, la Somalie qui était proche des soviétiques passa dans le camp des américains. Mais ce qui était réellement choquant pour l'Union soviétique fut le passage de l'Egypte en 1972 dans le camp des Etats-Unis.³²⁴ Et le Soudan qui faisait partie des pays qui avaient changé

³²² David J. Francis, **Uniting Africa: Building Regional Peace and Security Systems**, Hampshire : Ashgate Publishing Limited, 2006., pp. 73-74.

³²³ Sidahmed et Sidahmed, **op. cit.**, p.69.

³²⁴ Mordechai Abir, **Oil, Power, Politics: Conflict in Arabia, the Red Sea and the Gulf**, London: Frank Cass, 2005, pp.73-74.

de camps devint la base principale des activités américaines dans la région. Le soutien américain au Soudan et celui des soviétiques à l’Ethiopie provoquèrent le bouleversement des relations entre les deux pays.³²⁵ Lors de la deuxième guerre civile qui débuta en 1983 au Soudan le plus grand soutien fait au groupe MPLS/A fut le régime du DERG en Ethiopie. En contre partie, Nimeiri soutenait les milices séparatistes de l’Erythrée.³²⁶ Dans le même temps, le Soudan pour contrecarrer les activités de Muammer Al Kadhafi qui fut l’un des nouveaux contestataires des Etats-Unis dans la région et qui essayait d’étendre son idéologie islamo-socialiste aux pays arabe et à l’Afrique du Nord devint un important collaborateur des Etats-Unis.³²⁷ Le gouvernement, soutenu par la France et les Etats-Unis, essayait d’empêcher les efforts de la Libye d’envahir le Tchad et de couper ses soutiens aux rebelles. Le Soudan et surtout la région du Darfour devinrent la principale base des aides américaines apportées au Tchad.³²⁸

L’engagement du régime nimeirien auprès des Etats-Unis, la dégradation de ses relations avec ses voisins et les pays arabes, les pressions qui augmentaient au sein du pays, la déclaration de la Charia et la reprise de la guerre civile dans le sud du pays, renversèrent en 1985 cet allié proche des Etats-Unis.³²⁹ Dans la période démocratique qui allait durer jusqu’en 1989, les gouvernements, mis en place sous le leadership de Sadiq Al Mahdi, continuèrent d’une part à entretenir leur relation avec l’Occident et d’autre part à établir des liens proches avec la Libye.³³⁰ En fait, la politique étrangère du pays prenait forme selon les besoins militaires et technologiques du pays dans sa guerre contre le MPLS/A. Le régime d’Omer Al Bachir qui arriva au pouvoir en juin 1989 avec l’appui du FNI, malgré avoir, dans une première étape, satisfait les Etats-Unis et l’Egypte changea la politique étrangère instable de Sadiq Al Mahdi, lors de la guerre du Golfe en prenant place aux côtés de l’Irak, ce qui révélait l’approche politique du nouveau régime. Par ailleurs, le Soudan

³²⁵ Johnson, *op.cit.*, p.57.

³²⁶ *Ibid.*, p.59.

³²⁷ Kajee, *op.cit.*, p.78

³²⁸ *Ibid.*

³²⁹ Anderson, *op.cit.*, pp.13-14.

³³⁰ *Ibid.*, pp. 47-49.

se rapprocha beaucoup de la Chine qui, pendant cette période, fut excommuniée par la communauté internationale à cause des événements du Tienanmen.³³¹

Avec l'effondrement de l'Union soviétique, le combat des forces géopolitiques en Afrique changea également. Le combat entre les Etats-Unis et l'Union soviétique pendant la guerre froide s'est terminé, ce qui laissa peu à peu place à l'instauration des démocraties à la place des régimes autoritaires d'Afrique.³³² Ce changement des équilibres internationaux conduisit cependant à la diminution des aides apportées aux pays africains. Les années 90 furent les années où l'Afrique fut oubliée. Ainsi commença une ère de conflits ethniques où les appartenances à des groupes ethniques au sein des partis politiques gagnaient de l'importance et devenaient les enjeux des guerres civiles sanglantes. Parmi ces grandes crises humanitaires se trouvent le génocide de Rwanda en 1994, la guerre du Congo qui débuta en 1996 et la guerre civile du Soudan entre les musulmans du nord et les animistes chrétiens du sud.³³³

De même on peut remarquer que pendant cette période où les Etats-Unis et l'Union soviétique avaient pris du recul, les occidentaux et la Chine avaient augmenté leurs activités sur tout le continent africain. Surtout la France, pays membres de l'UE, après avoir laissé ses colonies, avait continué son champ d'action depuis les années 60.³³⁴ En ce qui concerne la Chine, elle avait dessiné une stratégie très subtile en gardant en vue les influences de l'Union soviétique et des Etats-Unis mais aussi en optant pour une prédominance idéologique qui était bien faible dans les années 60 et 70. La Chine pour compenser son économie de développement et sa production capitaliste avait changé de politique en remplaçant sa prédominance idéologique par ses intérêts économiques et géostratégiques.³³⁵

Avec la fin du communisme, les Etats-Unis avaient défini leur stratégie de défense par un combat contre le terrorisme de base islamique sur le plan planétaire.

³³¹ Daniel Large, « Arms, Oil and Darfur: The Evolution of Relations Between China and Sudan », **Sudan Issue Brief**, Human Security Baseline Assessment, no.7, Juillet 2007, www.smallarmssurvey.org > sudan, consulté le 14 Juin 2010, p.1.

³³² Clapham, **op.cit.**, p.105.

³³³ **Ibid.**, p.107.

³³⁴ Tibault Stéphane Possio, **Les Evolutions récentes de la coopération militaire française en Afrique**, Paris: Editions Publibook, 2007, pp. 17-22.

³³⁵ Fabienne Pinel, « La Chine, le pétrole et l'Afrique: L'or noir avant les droits de l'Homme », **Afrik.com**, le 28 Avril 2006, <http://www.afrik.com/article9773.html> , consulté 23 Octobre 2010.

Or pendant cette période le Soudan, avec à sa tête Omer Al Bachir et Hassan Al Tourabi, avait commencé à donner publiquement son appui au mouvement islamiste radical. Le nouvel ennemi des Etats-Unis, Ousama Ben Laden, avait fait un long séjour au Soudan et offrait un appui logistique et militaire aux éléments radicaux qui se trouvaient dans les pays musulmans dans un contexte de régime islamiste.³³⁶ Les relations du Soudan avec les Etats-Unis se détériorant, il ne restait plus au Soudan que de collaborer avec les autres pays qui étaient condamnés à l'isolement par la communauté internationale. La Chine en profitant de cette situation avait réussi à devenir un important allié du Soudan. A partir du milieu des années 90, c'est la Chine qui allait devenir l'un des plus importants acteurs à entamer l'exploitation des réserves pétrolières se trouvant au Soudan.³³⁷ D'autre part, Omer Al Bachir qui allait se retrouver dans une situation difficile sur le plan international, en éliminant l'islamiste radical Hassan Al Tourabi en 1999, allait collaborer avec les Etats-Unis contre le terrorisme.³³⁸ Ainsi, le Soudan allait arranger ses relations avec les pays voisins et en même temps grâce aux négociations faites par l'intermédiaire des Etats-Unis, l'IGAD et l'UA allaient entamer un processus pour donner fin à la guerre civile qui dévastait le sud du pays.³³⁹ Tous ces efforts n'empêchaient pas la concurrence entre la Chine et les Etats-Unis dans la région. Ainsi, pendant que les négociations avec le Sud continuaient, rien ne put empêcher le déclenchement d'une guerre civile dans la région du Darfour.

2.1.1. L'écho international de la crise du Darfour

La crise du Darfour, on apparaît comme un problème très complexe engendré par la transformation des problèmes écologiques en tension ethnique puis en guerre. L'Etat du Soudan indépendant avait hérité des problèmes socio-économiques et administratifs que le colonialisme anglais avait laissés derrière lui. Les régions où la population arabe était en majorité concentrée dans la vallée du Nil continuaient à être négligées.

³³⁶ Carney, **op.cit.**, pp.122-123.

³³⁷ Large, **op.cit.**, pp.1-2.

³³⁸ Sidahmed et Sidahmed, **op. cit.**, p. 79.

³³⁹ Waal et Flint, **op. cit.**, p.30.

Le Soudan du Sud qui a des particularités religieuses et culturelles différentes de celles du Soudan du Nord, dès l'indépendance du pays et jusqu'à nos jours allait entamer une lutte armée pour que ses droits soit reconnus ; mais les régions se trouvant dans la périphérie de la région du nord qui avaient les mêmes valeurs religieuses et culturelles que le pouvoir central s'étaient obstinées à ne s'occuper que des problèmes politiques de leurs régions.³⁴⁰ Le Darfour a bien cherché à trouver des solutions à ses problèmes. Malgré leur héritage culturel et historique très varié, les tribus les plus importantes du Darfour avaient accepté de se soudaniser. Toutefois, la proximité du Tchad du point de vue géographique mais aussi culturel et les projets de la Libye qui soutenait le nationalisme arabe dans la région ont continué à aggraver les tensions entre les différents groupes ethniques. Ces problèmes qui s'étalèrent aux années 90 furent l'une des dynamiques de la guerre qui se déclencha en 2003.

Il peut s'agir d'une double approche concernant l'internationalisation de la question du Darfour. La première, la région du Sahara Sahel dans laquelle se trouve le Darfour fut un champ de conflits entre les différentes puissances internationales rivales. La seconde approche est que le processus de la crise provient des différentes initiatives menées par les Etats, les institutions et les ONG dans la région.

Dès les années 90, la relation commerciale est florissante entre la Chine et le Soudan, basée sur l'exploitation du pétrole dans la région.³⁴¹ Par ailleurs, les compagnies de pétrole occidentales et les institutions comme la Banque Mondiale se trouvent responsables du transfert du pétrole qui se trouvait dans la région du Doba au Tchad vers le golfe de la Guinée.³⁴² Ainsi, toutes les tensions qui prenaient place dans la région influençaient de façon considérable dans les stratégies d'intérêt des différents pays. Avec la fin des luttes sud-nord, le soutien des Etats-Unis au gouvernement du Soudan dans ses efforts de paix ainsi que la demande insistante d'intervention des institutions internationales commençait à déranger la Chine qui pensait qu'on pénétrait dans son champ d'action. La transformation de la guerre civile en drame humanitaire, le refus des solutions par le gouvernement soudanais qui les considérait comme une intervention à sa souveraineté et le soutien apporté par la Chine ont poussé la Chine et le Soudan à chercher d'autres solutions.

³⁴⁰ Pour les groupes ethnique et religieux au Soudan voir **Annexe II** et **Annexe III**, p. 149, 150.

³⁴¹ Voir la carte de la concession pétrolière du Soudan, **Annexe VI**, p.153.

³⁴² Klinger, **op.cit.**, p.46.

Les medias internationaux lors des premiers conflits sévissant au Darfour n'arrivaient pas à prendre en main le sujet de façon claire. Lorsqu'il s'agissait du Soudan, on pensait en général aux rapports Sud-Nord. Avec le temps, les raisons majeures des conflits et l'identité des principaux acteurs intervenant dans ces conflits commencèrent à prendre forme.³⁴³ Les conflits Sud-Nord qui avaient éclaté au Soudan avaient été perçus comme des conflits entre musulmans et chrétiens, toutefois, dans ce nouveau cas, les acteurs étaient tous musulmans ce qui embrouillait les esprits.³⁴⁴ Le problème fut lancé par la suite comme un conflit Afro-arabe. Mais bien vite, il apparut que les différences ethniques dans la région n'étaient pas raciales mais culturelles, donc une telle distinction ne convenait pas.³⁴⁵ Les medias reflétaient la crise plutôt comme une crise humanitaire. De plus les assauts des milices janjawid soutenus par le gouvernement soudanais avaient été la grille de lecture de la crise. Un autre point important fut l'imprécision dans la difficulté à donner un nom à la crise et à évaluer le nombre des victimes de la crise. Plusieurs expressions furent utilisées : Génocide, nettoyage ethnique et conflit. En ce qui concerne le nombre des victimes, les chiffres variaient entre 200.000, 300.000, 450.000. Mais les chiffres donnés par le gouvernement soudanais étaient très bas, dans les alentours de 10.000 personnes.³⁴⁶

La crise du Darfour, avant d'être lancée comme une crise ethnique, politique et stratégique fut lancée comme une crise humanitaire. Les recherches les plus pertinentes furent celles réalisées par les ONG. Les ONG des pays européens réalisèrent des aides humanitaires dans la région mais essayèrent aussi de mobiliser l'opinion publique de leurs pays. L'action la plus importante fut celle réalisée par le rassemblement de plusieurs ONG de souche américaine sous le nom de *Save Darfur*.³⁴⁷

³⁴³ Kajee, **op. cit.**, p.86.

³⁴⁴ Idris, **op.cit.**, p.1.

³⁴⁵ Marc Lavergne, « Le conflit du Darfour n'est pas racial », **Afrik.com**, le 16 Juillet 2004, <http://www.afrik.com/article7464.html> , consulté le 24 Octobre 2010.

³⁴⁶ Eric Reeves, « Quantifying Genocide in Darfur (Part 1) », **sudanreeves.org**, le 28 Avril 2006, http://www.sudantribune.com/Quantifying-Genocide-in-Darfur_15348 , consulté le 24 Octobre 2010, « Darfur deaths 'could be 300,000 », **BBC News**, le 23 avril 2008, <http://news.bbc.co.uk/2/hi/7361979.stm> , consulté le 24 Octobre 2010, Eric Reeves, « Quantifying Genocide: Darfur Mortality Update », August 06, 2010, **sudanreeves.org**, le 07 Août 2010, <http://www.sudanreeves.org/Article269.html>, consulté le 24 Octobre 2010.

³⁴⁷ **Save Darfur**, <http://www.savedarfur.org/>, consulté le 21 Juin 2010.

A la lumière de tous ces éléments, il sera pertinent de rappeler les acteurs internationaux impliqués dans la crise du Darfour. Ainsi, on analysera tout d'abord les Etats en relation avec la crise, l'approche des institutions internationales pendant la crise et enfin celles d'acteurs non gouvernementaux appartenant à différentes ONG.

2.1.2. Les Etats

2.1.2.1. Les superpuissances

2.1.2.1.1. La Chine

Au Soudan en 1959 le régime militaire du général Ibrahim Aboud avait choisi une politique non-alignée et avait entamé, bien que de façon restreinte, des relations avec les pays socialistes. Dans cette ligne politique étrangère, le Soudan fut le quatrième pays à reconnaître la République Populaire de Chine. En 1971, l'entreprise infructueuse du coup d'Etat réalisé par le Parti communiste soudanais contre le chef d'Etat Gafar Al Nimeiri, proche du camp soviétique, avait causé un froid dans les relations entre le Soudan et l'Union soviétique. La Chine, profitant de cette situation, avait rapidement développé ses relations avec le Soudan. Ainsi en 1971 un accord d'entraide fut signé entre les deux pays.³⁴⁸ La Chine avait effacé les dettes du Soudan et l'aida en lui fournissant des armes et des pièces de rechange. Un après, l'armée soudanaise allait être formée par la Chine. En 1972 avec la fin de la guerre civile dans le sud du Soudan, la Chine poursuivit des projets d'aide dans cette région.³⁴⁹

En 1989 avec l'ascension au pouvoir du FNI, un froid sévit dans les relations entre les deux pays. Toutefois, après les événements du Tienanmen survenant à la même époque, l'isolation internationale à laquelle fut soumise la Chine fit que les relations entre les deux pays reprirent de l'ampleur. Pendant la guerre civile des années 90, la Chine continuait de combler les déficits financiers de l'armée soudanaise et lui procurait le matériel militaire nécessaire. Elle lui vendit également

³⁴⁸ Abir, *op.cit.*, p. 74.

³⁴⁹ *Ibid.*, p.75.

un grand nombre d'armes. En contrepartie de ces différents soutiens, la Chine devint le partenaire des réserves pétrolières du Soudan.³⁵⁰

En 1997 avec l'intervention active de la Chine, la production de pétrole gagna de l'ampleur alors que les réserves n'avaient pu jusqu'à ce jour être exploitées du fait cause de la guerre civile. La plus grande compagnie de pétrole de Chine, la *China National Petroleum Corporation* (CNPC), la compagnie pétrolière de Malaisie, *Petronas*, la compagnie canadienne, *Talisman*, et la compagnie de pétrole du gouvernement soudanais *SudaPet*, dans le cadre d'un accord, conclurent à l'extraction du pétrole qui se trouvait dans le bassin du Muglad ainsi qu'à la construction d'une oléoduc de 1600 km qui allait permettre de transporter du point d'extraction jusqu'au Port Soudan, 200.000 barils de pétrole par jour.³⁵¹ Le projet Muglad montre bien à quel point le pétrole africain est important pour la Chine. Le projet coûta environ un milliard de dollars. Ce fut aussi le premier grand projet que la Chine réalisa en Afrique.³⁵² Dès 2000, ce pays entame la production de pétrole qui recouvre 5% du besoin pétrolier de la Chine. Ce pays prend 80% de la production du pétrole soudanais, ce qui équivaut à 500.000 barils par jour.³⁵³ Entre 1999 et 2001, les gains pétroliers du Soudan ont augmenté de 900% et son revenu est passé de 61 millions de dollars à 596 millions de dollars.³⁵⁴

Les compagnies pétrolières chinoises détiennent une grande partie des domaines pétroliers se trouvant dans deux consortiums principaux. La CNPC détient 40% du *Greater Nile Petroleum Operating Company* (GNOPC)³⁵⁵ et depuis 1997, elle produit du pétrole dans les blocs 1,2 et 4.³⁵⁶ Par ailleurs, la CNPC détient 41% du *Petrodar Operating Company* (PDOC)³⁵⁷ et depuis 2001 elle produit dans les

³⁵⁰ Klinger, *op.cit.*, p. 47.

³⁵¹ Large, *op.cit.*, p.4.

³⁵² Chung-lian Jiang, « La Chine, le pétrole et l'Afrique », *Geopolitis.net.*, www.geopolitis.net/.../CHINE%20PETROLE%20AFRIQUE.pdf, p. 2, consulté 23 Juillet 2010.

³⁵³ Bruno Angsthelm, *Conflits et pétrole, l'exemple du Darfour*, http://archives-fig-st-die.cndp.fr/actes/actes_2007/angsthelm/article.htm, consulté le 18 Juin 2010.

³⁵⁴ *Ibid.*

³⁵⁵ C'est une société d'exploration et de production de pétrole opérant au Soudan. Il a été incorporé le 18 juin 1997 et a entrepris la construction de l'oléoduc du Nil qui lie les gisements de pétrole intérieurs du Soudan avec des raffineries à Khartoum et au Port Sudan.

³⁵⁶ Angsthelm, *op.cit.*

³⁵⁷ C'est un autre consortium d'exploration pétrolière et des sociétés de production opérant au Soudan dont le quartier général est à Khartoum.

blocs 3 et 7. Une autre compagnie chinoise, la *Sinopec* détient 6% du *Petrodar*.³⁵⁸ La CNPC exploite à elle seule 95 % du pétrole du bloc 6. Ce bloc se situe dans une région qui se trouve au sud du Darfour, près de la République de l'Afrique centrale et du Tchad. Elle aide également à l'exploitation du bloc 15 du *Red Sea Petroleum Operating Company (RSPOC)*.³⁵⁹ Elle a passé par ailleurs un accord avec le gouvernement soudanais pour l'exploitation du bloc 13. La Chine a investi, depuis 1999, plus de 15 milliards de dollars au Soudan.³⁶⁰

Le Soudan utilise environ 80% de ce revenu à l'achat et à la production d'armes. La guerre civile qui sévit dans le Soudan du Sud ainsi que la crise du Darfour sont les deux principales raisons de la course à l'armement du Soudan. En contre partie du commerce de pétrole, la Chine a contribué de façon intense au développement de la technologie militaire du Soudan ainsi qu'à son approvisionnement en matériel militaire tel que les hélicoptères, les avions de chasse, les chars, les mines et les armes légères.³⁶¹ La Chine a assuré une assistance technique et le transfert de technologie dans la production d'arme domestique au Soudan.³⁶² Ainsi parallèlement au commerce d'arme, la Chine, grâce à son assistance technologique et technique, a contribué au développement de la production d'arme nationale du Soudan. Enfin, elle participa de façon importante à la réalisation du complexe d'arme de Khantoum-Merdani qui fabrique des armes légères et des munitions.³⁶³

Alors que toutes ces relations économiques intenses continuaient, l'irruption de la crise du Darfour et son retentissement dans l'opinion publique internationale attirèrent l'attention sur les relations entre la Chine et le Soudan. L'approche politique de la Chine à la question du Darfour repose sur le principe de non-intervention dans les affaires touchant à la souveraineté du pays. Ainsi, pour la Chine, la crise du Darfour fait partie des affaires intérieures du Soudan et c'est à ce pays que revient la résolution de la question. Toute intervention étrangère ne pouvait, aux yeux de la Chine, qu'aggraver la crise. Toutefois, la Chine ne réussit pas à

³⁵⁸ Angsthelm, *op.cit.*

³⁵⁹ *Ibid.*

³⁶⁰ *Ibid.*

³⁶¹ Large, *op.cit.*, pp. 5-6.

³⁶² *Ibid.*, p. 4.

³⁶³ Angsthelm, *op.cit.*

empêcher la crise de prendre place à l'ordre du jour de la communauté internationale, à devenir un des sujets fondamentaux du Conseil de Sécurité de l'ONU et à tenir à l'écart les Etats-Unis, son plus grand rival dans cette région.³⁶⁴

Ce sont les ventes d'armes de la Chine au Soudan qui furent les plus critiquées par l'opinion publique internationale. D'après les données de l'ONU et du gouvernement du Soudan environ 3 millions d'armes légères furent vendues en 2003 au Soudan. Ce chiffre dépassait les 55 millions en 2006.³⁶⁵ Ces ventes ont été réalisées conformément à la résolution n° 1556 émise par l'ONU en relation avec l'interdiction de ventes d'armes aux parties impliquées dans la guerre du Darfour. Ainsi, le gouvernement chinois réussissait à contourner la résolution et à vendre ces armes aux Janjawid.³⁶⁶

Le Soudan entretient ainsi des relations très proches économiques et militaires avec ce pays qui a le droit de veto au Conseil de Sécurité de l'ONU, ce qui lui permet d'échapper aux embargos et aux punitions pénales.³⁶⁷ Cependant, à partir de 2003, la Chine n'a utilisé aucun veto –seules 8 abstentions- concernant les 22 résolutions sur la crise du Darfour par le Conseil de Sécurité des Nations Unies. Toutefois, c'est en restreignant les définitions des résolutions que la Chine venait en aide au gouvernement soudanais. En 2006, pour la première fois, la Chine encouragea ouvertement le Soudan à accepter le plan Annan préparé en vue de former une force de paix sous l'égide de l'ONU au Darfour.³⁶⁸ Elle vota également pour la résolution n° 1769 qui proposait la création d'une force de paix de 20.000 personnes dans la région.³⁶⁹ Par ailleurs, les campagnes internationales menées contre la Chine du fait de son soutien au gouvernement soudanais portèrent leur fruit. Ainsi, en 2008, la campagne de *Save Darfur* menée juste avant les jeux olympiques de Pékin, poussa la Chine à payer une aide symbolique de 3.5 millions de dollars aux Forces de la MUAS qui se trouvent dans cette région.³⁷⁰

³⁶⁴ **Ibid.**

³⁶⁵ Moira Herbst , « Oil for China, Guns for Darfour », **Bloomberg Business Week**, le 14 Mars 2008, http://www.businessweek.com/globalbiz/content/mar2008/gb20080314_430126.htm , consulté le 29 Juin 2010.

³⁶⁶ Angsthelm, **op.cit.**

³⁶⁷ Jiang, **op.cit.**, p.5.

³⁶⁸ « Darfur crisis seen from China, report », **Sudan Tribune**, le 4 Juin 2007, <http://www.sudantribune.com/spip.php?article22206>, consulté le 21 Septembre 2010.

³⁶⁹ Angsthelm, **op.cit.**

³⁷⁰ Large, **op.cit.**, p. 8.

Toutefois, il est difficile d'analyser les relations diplomatiques, militaires et économiques établies entre le Soudan et la Chine à partir de ces deux pays. La position géopolitique du Soudan et ses réserves ont toujours attiré l'attention des pays de la région ainsi que celle des Etats-Unis et de la France. Comme ce fut le cas dans le passé au sujet du conflit entre le gouvernement du Soudan et le Soudan du sud, les puissances étrangères ont cherché à intervenir dans la question du Darfour en s'élevant contre le pays allié du gouvernement soudanais.

2.1.2.1.2. Les Etats-Unis

Le rôle des Etats-Unis sur le continent africain, qui pendant la guerre froide était devenu un champ de rivalités entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, fut de continuer la mission des empires coloniaux qui s'étaient effondré après la seconde guerre mondiale. Les pays ayant acquis leur indépendance étaient proches du camp capitaliste. Toutefois, les Etats-Unis se trouvaient engagés dans une lutte féroce avec l'Union soviétique.³⁷¹ Le Soudan était un des lieux de cette lutte. Le Soudan, du fait de sa proximité avec les pays socialistes de la région et le Moyen-Orient avait une très grande importance pour les Etats-Unis qui avaient soutenu longtemps le régime brutal de Nimeiri. Les américains, lors de la guerre entre le nord et le sud du Soudan avaient soutenu militairement et économiquement le nord contre le MPLS/A prosoviétique du sud.³⁷² De même, ils avaient poussé Nimeiri à soutenir le gouvernement du Tchad contre l'islamiste Kadhafi dans le conflit entre la Libye et le Tchad. Dans les années 80, la compagnie pétrolière américaine *Chevron* avait réussi à obtenir le droit d'extraire le pétrole qui se trouvait au sud du Soudan. Mais le MPLS/A avait empêché ses travaux en attaquant ses installations.³⁷³

Avec la fin de la guerre froide, l'intérêt des Etats-Unis pour l'Afrique diminua. Cette situation coïncida au même moment que le changement de pouvoir du Soudan. Le leader du régime militaire Omer Al Bachir qui était arrivé au pouvoir avec le

³⁷¹ Sara Flounders, « The U.S. Role in Darfur, Sudan: Oil reserves rivaling those of Saudi Arabia? », **Global Research**, le 6 Juin 2006, <http://www.globalresearch.ca/index.php?context=va&aid=2592>, accès: 21 Septembre 2010.

³⁷² Johnson, **op.cit.**, p.58, p.64.

³⁷³ F. William Engdahl, « China and USA in New Cold War over Africa's Oil Richies Darfur? », **Global Research**, le 20 Mai 2007, <http://www.globalresearch.ca/index.php?context=va&aid=5714>, consulté le 20 Décembre 2009.

soutien du FNI, d'abord avait préféré rester neutre. Toutefois, lorsque la première guerre du Golfe éclata avec l'invasion du Koweït par l'Irak, il prit place aux côtés de l'Irak et suscita ainsi les méfiances des Etats-Unis.³⁷⁴ Par la suite, l'influence du leader du FNI, Hassan Al Tourabi gagna de plus en plus d'importance dans le gouvernement du Soudan. Ce dernier invitait les radicaux islamistes -désignés comme ennemis par les Etats-Unis au Soudan en leur offrant l'opportunité de profiter des avantages de l'Etat soudanais. Le radicalisme religieux du régime soudanais, la menace qu'elle représentait auprès des alliés américains de la région et la participation des diplomates soudanais à des activités terroristes conduisit les Etats-Unis à placer le Soudan dans la liste des pays soutenant le terrorisme. En 1997, le bombardement de Khartoum révéla clairement la position des Etats-Unis face au régime soudanais. Le régime américain aussi se mit à soutenir indirectement le MPLS/A qui menait une lutte contre le gouvernement central.³⁷⁵

Au début de l'année 2000, Omar Al Bachir liquida Hassan Al Tourabi du pouvoir et réussit ainsi à supprimer le Soudan de la liste des pays terroristes. Les Etats-Unis, quant à eux avec l'arrivée au pouvoir de Bush, désiraient utiliser les renseignements secrets soudanais dans leur combat contre le terrorisme islamique. Le principal obstacle à ce rapprochement fut celui des institutions américaines de défense des droits de l'homme qui réagissaient violemment contre les répressions exercées sur les chrétiens du sud soudanais par le gouvernement du Soudan dans le cadre de l'application de la Charia.

Au début de la crise du Darfour l'administration américaine se concentrait davantage sur les entretiens de Naivasha qui avaient eu lieu entre le gouvernement soudanais et le MPLS/A. Les agressions menées par les milices janjawid engendrèrent la vive réaction de l'opinion publique qui poussa le gouvernement américain à s'intéresser un peu plus sur ce qu'il se passait au Darfour. En septembre 2004, lors des négociations menées au sein du Conseil de Sécurité de l'ONU en vue de voter des résolutions pour sanctionner le Soudan, les Etats-Unis manifestèrent clairement leur position à ce sujet. En effet, le secrétaire d'Etat Collin Powel

³⁷⁴ Burr et Collins, **Revolutionary Sudan: Hasan Al-Turabi and the Islamist State 1989-2000**, **op.cit.**, pp.50-51.

³⁷⁵ Øystein H. Rolandsen, **Guerrilla Government Political Changes in the Southern Sudan during 1990s**, Sweden: Nordiska Afrikainstitutet, 2005, p 125.

déclarait: « un génocide a été commis au Darfour, le Gouvernement du Soudan et les Janjawid en portent la responsabilité. ». ³⁷⁶ Les Etats-Unis se faisaient le porte-parole des réactions internationales. Collin Powel et George W. Bush qualifiaient de « génocide » les événements du Darfour. ³⁷⁷

Les Etats-Unis furent ainsi le premier pays à reconnaître comme un génocide la crise du Darfour et apportèrent une aide humanitaire de près de 2 milliards de dollars à la région. De même le gouvernement américain pourvoyait 85% des aides du programme *World Food*. Enfin, ils soutinrent également financièrement la MUAS. ³⁷⁸

Le but principal des Etats-Unis était d'empêcher le Soudan de devenir un Etat ne dérouté. Dès 2004, le Darfour était devenu une priorité pour les Etats-Unis. Avant même la crise du Darfour, les organisations religieuses américaines avaient commencé à s'intéresser au Soudan pour soutenir les chrétiens du sud soudanais. Le député secrétaire d'état américain Robert Zoellick s'était déplacé à plusieurs reprises au Soudan et déploya de nombreux efforts pour que les différentes parties signent l'accord de paix (*Darfur Peace Agreement*). En juillet 2006, G.W. Bush rencontra tout d'abord le président adjoint soudanais Savla Kiir puis le leader de la MPLS/A pour signer ces accords. Le but des Etats-Unis était d'obtenir les meilleurs résultats possibles. Le Soudan, cette zone si proche du Moyen-Orient, comportait à leurs yeux une importance primordiale. De même Washington avait déployé beaucoup d'efforts pour réaliser les accords de paix. Il ne voulait pas que ses tentatives se soldent en échec. Enfin, les Etats-Unis désiraient l'entrée des forces de l'ONU au Darfour. ³⁷⁹

D'un côté, ils voulaient la poursuite des négociations pour établir la paix étant donné que le gouvernement américain considérait le rapprochement entre le gouvernement du Soudan et la Chine comme un facteur de déséquilibre dans la région, et de l'autre, ils voulaient voir s'installer au Darfour les forces de l'ONU

³⁷⁶ Glenn Kessler et Colum Lynch, « U.S. Calls Killings In Sudan Genocide », **The Washington Post**, le 10 Septembre 2004, <http://www.washingtonpost.com/wp-dyn/articles/A8364-2004Sep9.html>, consulté 20 septembre 2010.

³⁷⁷ Nick Grono, « Darfur: The International Community's Failure to Protect », Agnes van Ardenne-van der Hoeven, Mohamed Salih, Nick Grono et Juan Méndez, **Explaining Darfur: Four Lectures on Ongoing Genocide**, Amsterdam: Vossiuspers UVa, 2006, p.39.

³⁷⁸ Claude Rakisits, « Sudan's Darfur: Peace or more war on the horizon? », **Strategic Insights**, vol. 27, Barton: Australian Strategic Policy Institute, 2006, p.10.

³⁷⁹ **Ibid.**

voire même de l'OTAN, qui leur semblaient être une alternative plus sûre. Malgré les pressions des Etats-Unis sur l'ONU, le Conseil de Sécurité ne donna pas suite aux demandes des Etats-Unis mais assura l'installation des forces de paix africaines.

Le Moyen-Orient malgré le chaos politique qui sévissait la région continuait à être la source de pétrole principale des Etats-Unis. Toutefois, ils cherchaient à trouver d'autres sources pour subvenir à leurs besoins afin de diminuer leur dépendance vis-à-vis du Moyen-Orient.³⁸⁰ Les conflits entre les Etats-Unis et l'Iran du fait de l'enrichissement d'uranium réalisé par ce dernier, l'invasion d'Israël, la guerre d'Irak ainsi que le malaise créé par la présence de l'armée américaine dans la région avaient fait du Moyen-Orient un lieu d'instabilité politique. L'Afrique apparaît dans ces conditions comme une alternative obligatoire. Le rapport du Programme énergétique national (PEN) écrit : « La concentration de la production du pétrole mondial dans n'importe quelle région du monde est un facteur potentiel d'instabilité ».³⁸¹

L'approche des Etats-Unis à la crise du Darfour était aussi controversée que celle de la Chine. Bien que la crise du Darfour fût une question comportant des dimensions politiques, ethniques, raciales, religieuses et culturelles, les Etats-Unis envisagèrent le problème seulement sous l'angle du terrorisme religieux radical. Dans sa guerre internationale contre le terrorisme, le Soudan avait, du fait de sa situation géographique, une importance stratégique primordiale: le Soudan était aux yeux des Etats-Unis, un pont entre le monde arabe musulman et l'Afrique noire.³⁸²

2.1.2.1.3. La France

Un autre pays qui avait des activités importantes sur le continent africain était la France. Cette dernière jouait un rôle actif dans les problèmes politiques et économiques des pays africains qui avaient acquis leur indépendance avec la fin du colonialisme. Sa politique principale était d'entretenir des relations économiques,

³⁸⁰ Angsthelm, *op.cit.*

³⁸¹ *Ibid.*

³⁸² Selay Mauris Kouassi, « L'interventionnisme américain au Darfour : une autre face de la doctrine de la guerre préventive », *agoravox*, le 4 Avril 2008, <http://www.agoravox.fr/actualites/international/article/l-interventionnisme-americain-au-38268>, consulté le 13 Septembre 2010.

politiques et culturelles étroites avec ses anciennes colonies. C'est dans cet objectif qu'elle soutenait les pouvoirs en place ou l'opposition qui se trouvait proche d'elle.³⁸³ Mais, après la guerre froide les relations de la France avec le continent se sont diversifiées par rapport à l'ancien espace francophone avec la création de la nouvelle Zone de solidarité prioritaire et l'établissement de partenariats privilégiés avec des pays qui n'avaient pas été ses anciens colonies.³⁸⁴

A la mesure du changement de cette politique africaine, la France recommença à s'intéresser au Soudan qui avait été laissé par la France à la Grande-Bretagne après l'événement du Fachoda. C'est alors qu'elle se tourna vers le Soudan afin d'assurer la sécurité du Tchad qui était sous son influence et de s'assurer une position stratégique dans la Corne africaine et au Moyen-Orient et de devenir plus active dans cette région. Dans les années 90, alors que le Soudan se trouvait isolé dans le champ international, la France profita de la proximité culturelle de l'idéologue du FNI, Hassan Al Tourabi, pour établir des liens étroits avec le Soudan.³⁸⁵ Ce dernier, pour montrer qu'il n'aidait pas les terroristes radicaux remit aux autorités françaises, le célèbre militant Carlos dit « le Chacal ». Grâce à cette négociation, le Soudan pouvait montrer patte blanche et la France mettre la main sur la personne qu'elle poursuivait depuis longtemps. En échange, les compagnies françaises allaient obtenir d'importants avantages dans l'exploitation de l'or au Soudan.³⁸⁶

Le rapprochement entre le Soudan et la Chine allait freiner les relations développées avec la France. Les premières ONG les plus actives dès le début de la crise du Darfour sont souvent de souche française. L'une d'entre elles est *Médecins Sans Frontière* dont le président est Bernard Kouchner, ministre des affaires étrangères de la France. Le plus important pour la France dans la crise du Darfour était d'empêcher l'effondrement du Tchad et de la République de l'Afrique centrale, régimes qu'elle soutenait. Le gouvernement français procura d'abord des aides humanitaires puis un soutien logistique au leader du Tchad, Idriss Déby, et à ses forces alliées au Darfour. Dans la guerre qui opposa le Tchad et le Soudan, elle

³⁸³ Philippe Hugon, « La politique économique de la France En Afrique, la fin des rentes coloniales », **France-Afrique: sortir du pacte coloniale**, dir. Richard Banégas, Paris: Karthala, 2007, p. 63.

³⁸⁴ Richard Banégas, Roland Marchalt et Julien Meimon, « La fin du pacte colonial ? », **France-Afrique : sortir du pacte coloniale**, dir. Richard Banégas, Paris: Karthala, 2007, pp. 9-12.

³⁸⁵ Burr et Collins, **Revolutionary Sudan: Hasan Al-Turabi and the Islamist State 1989-2000**, **op.cit.**, p. 155.

³⁸⁶ **Ibid**, p 163.

fournit une aide militaire importante au Tchad et accorda le droit de refuge au leader rebelle, Abdal Wahad Al Nur, du MLS/A et l'autorisa à mener ses activités politiques à partir de la France.³⁸⁷

Le but primordial de la France était d'assurer la sécurité de la ligne pétrolière qui s'étendait du Tchad jusqu'au golfe de la Guinée et de protéger les intérêts des compagnies françaises qui avait de l'influence dans l'exploitation du pétrole tchadien. C'est dans cette perspective qu'elle mena sa politique dans la crise du Darfour. Toutefois, du fait de ses anciennes relations avec le régime soudanais, la France déploya des efforts pour rallier les parties autour de la même table. Le gouvernement français fut un médiateur pour mettre fin à la guerre entre le Tchad et le Soudan. La France mit l'accent sur le fait qu'elle avait suivi une politique de 6 étapes pour l'obtention de la stabilité au Darfour : assurer l'unité de la communauté internationale, poursuivre de façon intense les travaux susceptibles d'assurer la paix et la sécurité afin de mettre fin aux hostilités, soutenir les travaux de l'ONU et de l'UA pour assurer la résolution politique de la crise du Darfour, assurer la paix durable entre le nord et le sud, qui ont déclenché la crise du Darfour et qui constituent l'un des piliers des problèmes politiques du Soudan et soutenir les procédures de la CPI.³⁸⁸

2.1.2.1.4. Le Royaume-Uni

Étant donné son ancienne relation coloniale avec le Soudan il n'est pas surprenant que le Royaume-Uni (RU) a été l'un des Etats en dehors de la région pour prendre un intérêt dans la guerre civile du pays. La politique britannique envers Darfour a impliqué cinq éléments principaux : des efforts diplomatiques ont visé à persuader le Soudan et ses mandataires d'arrêter le meurtre des civils et ses politiques au Darfour; aide humanitaire; aide financière et logistique à la MUAS; support pour l'imposition de sanctions par le conseil de sécurité de l'ONU, spécifiquement l'embargo sur les armes, des sanctions ciblées et actes d'accusation dans la Cour

³⁸⁷ Richard Rossin, « La France et le Darfour », **Le Regle du Jeu**, le 24 Février 2010, <http://laregledujeu.org/2010/02/24/953/la-france-et-le-darfour/>, consulté le 20 Septembre 2010.

³⁸⁸ « La France et le Soudan », **Site Officiel de la Ministre des affaires étrangères de la France**, le 26 Janvier 2010, http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/entrees-thematiques_830/defense-securite_9035/crises-conflits_1050/soudan_1091/france-soudan_4193/index.html, consulté le 21 Septembre 2010.

pénale internationale; et la diplomatie coercitive, tardivement appliquée à cause de la menace d'imposer zone d'exclusion aérienne.³⁸⁹

Avant que le conflit de Darfur ne soit entendu à l'échelle mondiale en 2004, l'intérêt britannique au Soudan était minimal à part la préoccupation montrée par quelques ONG humanitaires comme l'Aide Chrétienne, l'Église anglicane et la Solidarité Chrétienne Internationale. Cet intérêt a été lié, d'une partie, à la description populaire de la guerre entre le gouvernement soudanais et le MPLS/A comme des Islamistes du nord essayant d'opprimer des Chrétiens du sud. L'intérêt commercial britannique au Soudan était aussi limité parce que le secteur pétrolier du Soudan avait beaucoup de problèmes politiques pour les grandes compagnies de pétrole occidentales. Les sociétés britanniques qui se sont trouvées dans ce secteur ont principalement vendu des moteurs et des pompes aux investisseurs locaux et non-occidentaux.³⁹⁰

Quand la guerre civile s'est éclatée au Darfour en 2003, tout l'effort du RU envers la Soudan avait pour but de finaliser le processus de paix entre le Soudan du nord et celui du sud à Naivasha. Pour que le conflit au Darfour n'empêche pas les négociations à Naivasha, les diplomates britanniques ont cherché une solution rapide pour mettre fin au conflit au Darfour. Pour cela, ils ont supporté le processus de paix entre les parties belligérantes du Darfour à Abuja. Mais, celui-ci n'a pas pu être conclu d'une façon réussie. Dans ce cas, le RU s'est encore orienté vers Naivasha. L'échec de l'effort britannique au Darfour était principalement du à sa reconnaissance limitée sur la région.³⁹¹

Un autre engagement britannique au conflit du Darfour était de soutenir les efforts médiateurs de l'UA. Le RU avait pour l'objectif d'obtenir une mission de l'UA déployée au Darfour dès que possible. Cela rendrait facile l'accès des employés humanitaire au Darfour et cette mission serait un exemple pratique de l'approche : « des solutions africaines pour des problèmes africains ».³⁹²

³⁸⁹ Paul D. Williams, « The United Kingdom », **The international politics of mass atrocities: the case of Darfur**, dir. David R. Black et Paul D. Williams, New York : Routledge, p. 196.

³⁹⁰ **Ibid**, p. 197.

³⁹¹ **Ibid**, p. 198.

³⁹² **Ibid**, p. 199.

Le RU a fait face à quelques contraintes significatives de leurs efforts pour répondre à la crise du Darfour. Celles-ci peuvent être généralement divisées en contraintes internationales et locales. En raison de ces contraintes, l'intérêt au Darfour du gouvernement de Blair et celui de la société civil britannique étaient pour l'aide humanitaire.³⁹³ A cause des contraintes, l'intérêt du RU est resté au niveau indirect. Par exemple, grâce à l'intervention de l'UA dans la région, le RU a financé la MUAS.

Son support à la MUAS, tout d'abord, c'était très difficile pour le RU de poursuivre les politiques qui ont contredit la position de l'UA. Après que l'UA a décidé d'adopter une politique d'engagement constructif basé sur la médiation se combinant avec une opération de maintien de la paix, c'était politiquement très difficile pour le RU d'insister sur une réponse plus coercitive. En plus, le RU ont fait la subvention logistique à la MUAS et il a participé tous les négociations de paix en étant observateur. Malgré tous cela, le gouvernement de Blair était en faveur d'une intervention humanitaire en dehors de l'UA, mais ceci n'a pas été admissible pour l'opinion internationale à cause de son approche interventionniste à l'Irak et à l'Afghanistan.³⁹⁴

Malgré le rhetoric de quelques officiels britanniques, résoudre la crise du Darfour n'était jamais une priorité pour le gouvernement de Blair. Les forces armées du RU ont été préoccupées d'opérations en Irak, l'Afghanistan et les Balkans. Diplomatiquement, les crises nucléaires en Corée du Nord et en Iran étaient toujours plus importantes que celle du Darfour.³⁹⁵

En général le RU n'avait pas une situation pour pouvoir prendre une position dans la crise pendant les premières étapes du conflit parce qu'il avait besoin de plus de personnel pour engager pour pouvoir contrôler le potentiel de l'Afrique. Deuxièmement, la tentative du RU de promouvoir la paix au Soudan par des différents processus de paix a échoué. Particulièrement le processus de Naivasha a réduit la motivation du RU et Naivasha était très important pour être effectif sur le gouvernemtn soudanais et le Darfour. Étant donné l'équilibre la balance inéquilibré

³⁹³ **Ibid.**, p. 202.

³⁹⁴ **Ibid.**, p. 206.

³⁹⁵ **Ibid.**

militaire et la fragmentation des rebelles, un accord de paix au Darfour serait toujours très difficile mais les possibilités positives ont été radicalement réduites par l'absence d'engagement politique supporté des superpuissances.³⁹⁶

2.1.2.2. Les Etats voisins

2.1.2.2.1. La Libye

On pourrait dire que la Libye serait le pays le plus influent dans l'apparition de la crise du Darfour. Dans les années 1980, la guerre que le leader de Libye, Mouammar Khaddafi avait fait commencer contre le Tchad et les intérêts français au Tchad, dans le cadre de son projet de la fondation de l'Etat arabe du Grand Sahara, avait rapidement contaminé le Darfour aussi et les premières démarches qui marquent aujourd'hui la séparation profonde entre les parties belligérantes sont entreprises déjà à cette époque puisque la Libye avait commencé à fournir aux tribus arabes et zaghawa de la région des armes et de la formation militaire.³⁹⁷ Dans les années 1990, la Libye, comme les autres pays voisins, avait une certaine réticence contre le régime marginal d'Hassan Al Tourabi au Soudan. Mais quand Omar Al Bachir a renversé Al Tourabi et a eu le pouvoir, les relations entre la Libye et le Soudan ont repris leur cours normal dans un processus semblable à ceux des autres pays arabes.

La guerre qui avait commencé au Darfour en 2003 fut accueillie par la Libye avec un certain mécontentement puisqu'il s'agissait d'un processus qui s'était évolué en dehors du contrôle de ce pays. La Libye considère la poursuite et l'ampleur de la crise comme une source de danger dirigée contre sa sécurité nationale. Comme il existe dans le pays des sympathisants des parties belligérantes, alors le Gouvernement libyen se comporte d'une manière assez sensible pour ne pas accorder son soutien à l'une de ces parties afin de ne pas créer des malentendus et des mécontentements dans le pays. En outre, les interventions internationales ont empêché la Libye de jouer un rôle régional. Quand on analyse les événements sous cette optique on peut conclure que les efforts de la Libye étaient plutôt sensés d'éviter les interventions internationales et de trouver une résolution de paix.

³⁹⁶ *Ibid.*, p. 209.

³⁹⁷ Daly, *op.cit.*, p. 243.

D'autre part, la Libye qui souhaite d'ordonner ses relations avec les Etats-Unis, a fait un geste en ouvrant son territoire aux convois d'aide internationaux pour que ces derniers puissent traverser le pays pour accéder facilement à la région.³⁹⁸

Les activités de Libye concernant la crise du Darfour furent à des niveaux différents. Ces activités étaient d'une part sous forme de déclarations officielles mais aussi celles qui étaient non-officielles ou officieuses comme par exemple le soutien accordé à Al Bachir dans le cadre de l'UA contre la décision d'arrestation de ce dernier prononcée par la CPI. La Libye fut également le pays qui a pris prioritairement l'initiative durant les négociations de paix entre les parties. Le leader libyen, Khaddafi, a réussi de jouer un rôle actif et déterminant dans la région qu'il l'a toujours considère comme son « arrière-cour » grâce à son attitude têtue au sein de la Ligue arabe en tant que son président malgré toutes les interventions et les efforts internationaux visant alléger le poids de son influence. En réunissant les cinq groupes armés de Darfour sous le « *Tripoli Charter* », il a fait tout son possible pour que ces derniers agissent ensembles lors des négociations avec le gouvernement.³⁹⁹ D'autre, il a dépensé beaucoup d'efforts pour adoucir les relations tendues entre le Soudan et le Tchad pour que ces relations reprennent leurs cours normal.⁴⁰⁰ La Libye a également soutenu la décision de l'UA de renoncer aux coopérations avec la CPI. Pendant qu'elle préservait sa communication avec les forces rebelles, elle a réussi en même temps à poursuivre son contact rapproché avec le gouvernement soudanais. Elle a pris position du côté d'Al Bachir lors de la décision d'arrestation de ce dernier prononcée par la CPI. La Libye a qualifié la décision de la CPI comme un jugement illégal et caduc.⁴⁰¹ Selon la Libye, qui considérait les événements du Darfour beaucoup moins graves par rapport à ceux de l'Afghanistan, de l'Irak et de la Palestine, cette attitude de la CPI était un obstacle qui empêchait la paix en Afrique et au Soudan.⁴⁰² Par contre, le leader de Libye, qui accorde son soutien à

³⁹⁸ « Libya Allows Transit of Aid to Darfur Refugees », **The Tripoli Post**, le 24 Juillet 2004, <http://www.tripolipost.com/articledetail.asp?c=1&i=145&archive=1>, consulté le 20 Septembre 2010.

³⁹⁹ « Libya hosts Darfur crisis talks », **BBC News**, le 15 Juillet 2007, <http://news.bbc.co.uk/2/hi/6899323.stm>, consulté le 14 Octobre 2010.

⁴⁰⁰ « Libya/Chad: Beyond Political Influence », **International Crisis Group**, le 23 Mars 2010, <http://www.crisisgroup.org/en/regions/africa/central-africa/chad/b071-libya-chad-beyond-political-influence.aspx>, consulté le 14 Octobre 2010.

⁴⁰¹ Essam Mohamed Abdel Shafi Abdel Wahab et Noha Bakr, « Arab Official Positions Towards President Al Bashir's Indictment », **www.fride.org**, Mars 2010, <http://www.fride.org/publication/729/arab-official-positions-towards-president-al-bashir's-indictment>, consulté le 1 Septembre 2010., p. 13.

⁴⁰² **Ibid.**

l'indépendance du Soudan du Sud, continu à attirer toutes les réactions de la Ligue arabe et le gouvernement soudanais. Cette double approche se traduirait plutôt comme la contradiction de Khaddafi entre ses approches africaniste et arabiste.

2.1.2.2.2. L'Égypte

Il existe une relation complexe entre l'Égypte et le Soudan. Ces deux pays, à cause de leurs liens historiques, se sont mutuellement influencés. Par contre, au lieu d'être en étroite collaboration, ils ont plutôt préféré d'être dans des faits et des camps différents. Pendant que la figure importante du Soudan, des années 1990, Hassan Al Tourabi et son mouvement islamiste déstabilisaient les pays arabes avec leurs actions actives dirigées directement sur ces derniers l'Égypte fut le pays le plus touché de ces actions islamistes.⁴⁰³ Al Tourabi accusait l'Égypte d'être à l'entière disposition des Etats-Unis et d'Israël, par conséquence des périodes très tendues ont été vécues entre ces deux pays. La provocation d'Al Tourabi des organisations islamistes radicales telles que les Frères musulmans, l'Hezbollah, le Hamas contre l'Égypte, l'accusation dirigée contre le Soudan pour être le responsable de l'attentat organisé contre Hosni Moubarak qui a eu lieu à Addis Abeba en 1995 sont des exemples flagrants des crises vécues entre les deux pays durant cette époque. A cause de ces tensions l'Égypte avait accordé son soutien à l'opposition politique au Soudan et aux forces du MPLS/A basées dans le sud contre le régime du FNI. Surtout en 1999, l'Égypte a donné tout son appui à Bachir pour la liquidation d'Al Tourabi. A partir de ce changement et malgré l'attitude prudente de l'Égypte, les relations entre ces deux pays ont commencé à se stabiliser et l'Égypte a réalisé certains efforts pour que le Soudan se retrouve une place dans la société internationale.⁴⁰⁴ Pour l'Égypte, une quelconque menace dirigée contre la sécurité du Soudan et perçue en même temps comme une menace dirigée contre son propre territoire national.⁴⁰⁵ Pour cette raison qu'elle a toujours accordé une très grande importance à l'unité intégrale du Soudan, à

⁴⁰³ Burr et Collins, **Revolutionary Sudan: Hasan Al-Turabi and the Islamist State 1989-2000**, **op.cit.**, p.186.

⁴⁰⁴ Annette Weber, « Bridging the Gap Between Narrative and Practices: The Role of the Arab league in Darfur », **www.fride.org**, Mars 2010, <http://www.fride.org/publication/730/bridging-the-gap-between-narrative-and-practices:-the-role-of-the-arab-league-in-darfur>, consulté le 1 Septembre 2010, p.11.

⁴⁰⁵ Wahab et Bakr, **op.cit.**, p. 11.

la cessation des hostilités au Darfour et finalement à la stabilité durable du Soudan.⁴⁰⁶

Par ailleurs, l'unité intégrale du Soudan est aussi très importante pour l'Égypte au point de vue du Nil, rivière qui représente une importance vitale pour ce pays. Suite aux traités signés en 1959 et en 1992, l'Égypte a eu des avantages et des privilèges en sa faveur concernant l'utilisation de l'eau du Nil. Cette situation, bien entendu dérange les pays riverains du Nil. Selon l'Égypte, une éventuelle faiblesse de Soudan pourrait exposer des risques concernant la sécurité du Nil.⁴⁰⁷ Un autre souci de l'Égypte est la Mer rouge qui est une des plus importantes voies maritimes mondiale ; elle craint qu'en cas d'un éventuel partage du territoire Soudanais que la Mer rouge soit atteinte à une dimension politique menaçant sa sécurité nationale.⁴⁰⁸

Par contre, malgré les inquiétudes de ce type, l'Égypte a eu une double approche dans sa politique du Soudan et particulièrement dans celle du Darfour. Sa première approche, qui devance surtout ses soucis de sécurité nationale, est de soutenir Omar Al Bachir pour sauvegarder et faire durer l'unité soudanaise. Cette approche a encouragé l'Égypte pour participer aux forces internationales au Darfour. Car selon l'Égypte la sécurité du pays commence par son « arrière-cour » qu'est le Soudan.⁴⁰⁹ L'autre tendance, qui était particulièrement défendue par le Parti National et par le Ministère des Affaires Étrangères, avait l'opinion que les relations avec les États-Unis et l'Occident auraient un coup dur en cas d'un éventuel soutien qui serait accordé au Soudan. Arrivé à ce point-là, l'Égypte devait jouer le rôle d'un médiateur neutre. À cause de l'influence de ces deux tendances, la réaction de l'Égypte face à la crise du Darfour fut complexe. Par exemple, la décision de la CPI contre Al Bachir selon l'Égypte n'a servi qu'à rendre encore plus chaotique la situation au Soudan. En plus, toujours selon l'Égypte, ladite décision se traduisait comme un obstacle infranchissable devant le processus de négociations de paix et en plus déstabiliserait à long terme la situation dans la région. Mais de l'autre côté, l'Égypte a aussi fait des efforts par les voies internationales pour alléger cette décision de la CPI, a essayé de la faire reporter pour une durée d'un lors de la réunion du Conseil d'Administration

⁴⁰⁶ **Ibid.**

⁴⁰⁷ **Ibid.**, p.9.

⁴⁰⁸ **Ibid.**

⁴⁰⁹ **Ibid.**, p.12.

de l'ONU et a enfin essayé de convaincre le Soudan pour que ce dernier soit coopérant avec la CPI. L'Egypte a également suivi une politique qui visait de faire juger les coupables de guerre devant la justice soudanaise car elle croyait qu'une pareille situation pouvait adoucir la tension entre le Soudan et la CPI.⁴¹⁰

2.1.2.2.3. Le Tchad

Le pays le plus touché par les problèmes humanitaires et militaires survenus suite à la crise du Darfour fut sans doute le Tchad. Le Tchad, qui est un pays riverain du Darfour, a pleinement senti l'effet négatif de guerre dans son propre territoire. En effet, les frontières entre le Soudan et le Tchad sont virtuelles et des peuples appartenant au même groupe ethnique vivent de part et d'autre des frontières. Parmi ces peuples, les Zaghawa dont les plus importants, ils détiennent à la fois le pouvoir au Tchad, mais à la fois ils forment le groupe le plus important dans la crise du Darfour ayant une force politique dans ses mains.⁴¹¹ Ainsi, le leader du Tchad d'origine Zaghawa, Idriss Déby, au début des années 1990 s'est organisé au Darfour et a repris le pouvoir dans le pays grâce aux soutiens de la Libye et du Soudan.⁴¹² Au début de la guerre, Idriss Déby, en reconnaissance au soutien du régime Soudanais que ce dernier lui avait accordé dans le passé, s'est plutôt tenu à l'écart de la guerre, mais contre la probabilité d'un éventuel coup d'état des Zaghawas qui sont autour du pouvoir, il s'est donc trouvé dans l'obligation de soutenir les rebelles au Darfour.⁴¹³ Sur ce, en tant que des représailles, le gouvernement soudanais a accordé son soutien aux rebelles de Tchad et les Janjawid ont organisé plusieurs fois des attaques contre les camps des réfugiés au Darfour en passant au delà des frontières. Par ailleurs, les rebelles de Tchad ont organisé une descente près d'Adre situé à la frontière soudanaise en décembre 2005 et ce fut le commencement d'une nouvelle guerre intérieure au Tchad. Ainsi, le Tchad a déclaré que son pays se trouvait en état de guerre avec le Soudan.⁴¹⁴ Malgré, la signature d'un cessez-le-feu entre les deux

⁴¹⁰ « Darfour : l'Egypte se pose en médiatrice », **le Figaro**, le 11 Juillet 2009, <http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2009/07/11/01011-20090711FILWWW00496-darfour-l-egypte-se-pose-en-mediatrice.php>, consulté le 20 Février 2010.

⁴¹¹ « Les protagonistes du conflit », **Le Monde diplomatique**, Mars 2007, <http://www.monde-diplomatique.fr/2007/03/A/14504>, consulté: le 20 Février 2010.

⁴¹² Waal et Flint, **op. cit.**, p.27.

⁴¹³ Gérard Prunier, « Comment le conflit au Darfour déstabilise le Tchad », **Le Monde Diplomatique**, Mars 2008, <http://www.monde-diplomatique.fr/2008/03/PRUNIER/15716>, consulté: le 13 Octobre 2010.

⁴¹⁴ **Ibid.**

pays grâce aux efforts de la Libye, les rebelles tchadiens, soutenus par le Soudan ont poursuivi leurs attaques, alors Idriss Déby a menacé les 200.000 réfugiés de Darfour de les refouler en dehors de ses frontières.⁴¹⁵

En avril 2006, l'attaque réalisée contre la capitale N'djamena par les forces rebelles tchadiens, soutenues par l'armée soudanaise, a mis les relations entre les deux pays dans une situation sans issue, en revanche le gouvernement tchadien a commencé à donner son appui sur le plan militaire et logistique aux forces rebelles du MJE et du MLS/A au Darfour. En outre, suite à cette attaque le Tchad s'est retiré des négociations d'Abuja, dans lesquelles il jouait le rôle de médiateur, mais il a accueilli avec le contentement le DPA signé à la suite desdites négociations. Par contre, il s'est permis d'encourager la MJE pour dissuader cette dernière de signer le traité de paix. Mais aussi, Idriss Déby, qui a accepté d'aider à des milliers de réfugiés installés au Tchad, a demandé, malgré le gré du Soudan, le déploiement d'une force de paix importante de l'ONU dans la région afin d'assurer la sécurité de ses frontières.⁴¹⁶

A partir de cette phase, malgré certaines négociations et ententes officielles qui sont réalisées entre le Tchad et le Soudan pour la normalisation des relations, toutes les deux parties ont continué à accorder réciproquement leur soutien aux rebelles déployées sur leur propre sol. Durant cette époque, c'est à dire en 2008, pour protéger les réfugiés du Darfour se trouvant au Tchad contre le chaos existant dans la région, l'UE a décidé de constituer sur place une force de paix.⁴¹⁷ Ces forces de paix appelées la force européenne (EUFOR), essentiellement formées par les soldats français ont été déployées dans peu de temps au Tchad et à la République de l'Afrique centrale.⁴¹⁸

En 2008, l'attaque du MJE contre la ville de Khartoum, a mis encore une fois au bord de la rupture les relations entre le Tchad et le Soudan. Le Soudan a prétendu

⁴¹⁵ Fonrier, *op.cit.*, pp. 87-93.

⁴¹⁶ *Ibid*, p. 93.

⁴¹⁷ Léon Koungou, « L'Union européenne s'engage à reculer », *Le Monde Diplomatique*, Février 2008, <http://www.monde-diplomatique.fr/2008/02/KOUNGOU/15571>, consulté le 17 Septembre 2010.

⁴¹⁸ « Au Tchad, la force d'interposition européenne prise à partie », *Le Monde Diplomatique*, 17 Juin 2008, <http://www.monde-diplomatique.fr/carnet/2008-06-17-Tchad-Eufor>, consulté le 17 Septembre 2010.

que ladite attaque était soutenue par le Tchad et il a rompu toutes ses relations avec ce pays. Les relations entre ces deux pays ont recommencé en février 2010 suite à la réunion des deux leaders à Khartoum, Omer Al Bachir et Idriss Déby, lesquels qui refusaient de se réunir depuis six mois. Cette fois-ci les deux pays ont définitivement déclaré de ne plus soutenir les forces rebelles et ont décidé de coopérer ensemble pour qu'une paix définitive et durable s'installe entre toutes les parties.⁴¹⁹

La crise du Darfour a également influencé les relations du Tchad avec les pays européens et avec les pays voisins. La structure fragile du régime de Idriss Déby ne peut se tenir debout qu'avec le soutien de l'occident. Assurer la sécurité des ressources pétrolières existant dans le pays, également celle de l'oléoduc qui s'étend jusqu'à la baie de Guinée, ont été toujours les priorités des pays comme la France et les Etats-Unis. Pour cette raison que ces pays accordent tout leur soutien militaire et logistique au régime de Déby contre les forces rebelles opposantes qui sont en dehors de leur propre contrôle et qui sont soutenues par le régime soudanais. A savoir que Déby transmet une partie de ces aides aux forces MJE qu'il soutient au Darfour.

2.1.2.2.4. L'Erythrée

L'Erythrée, qui a eu son indépendance en 1991 en se séparant de l'Ethiopie, a été soutenue durant ce processus par le Soudan contre le régime de Mengitsu de l'Ethiopie, mais suite à l'effondrement du régime de Mengitsu et la prise de pouvoir du FNI au Soudan les relations entre ces deux pays ont regagné un aspect tendu à cause des relations entre le Soudan et l'Ethiopie qui avaient repris leurs cours normaux. En 1994, les relations diplomatiques entre les deux pays étaient arrivées à un point de rupture à cause du soutien accordé par le régime du FNI à l'Organisation du Jihad Islamique de l'Erythrée et à cause de quelques violations frontalières.⁴²⁰ En exerçant des représailles, le gouvernement érythréen s'était mis à accorder son soutien aux opposants du FNI au nord du Soudan et à l'organisation du MPLS/A au sud du Soudan.⁴²¹ Suite au départ de Tourabi, les relations se sont normalisées et le Gouvernement érythréen a commencé à jouer le rôle de médiateur d'une part entre le

⁴¹⁹ « Timeline: Chad », **BBC News**, le 21 Juillet 2010, <http://news.bbc.co.uk/2/hi/africa/1068745.stm>, consulté le 27 Août 2010.

⁴²⁰ Burr et Collins, **Revolutionary Sudan: Hasan Al-Turabi and the Islamist State 1989-2000**, *op.cit.*, p.258.

⁴²¹ *Ibid.*, p.201.

MPLS/A et le gouvernement soudanais et d'autre part entre le Front de l'Est qui était l'organisation séparatiste du peuple Beja à l'est du Soudan et le gouvernement soudanais.⁴²²

Mais, dans très peu de temps les relations se sont redevenues tendues. Le gouvernement soudanais prétendait que l'Erythrée faisait de l'aide d'armes aux rebelles de Darfour par l'intermédiaire du MPLS/A.⁴²³ Finalement en 2006, l'économie d'Erythrée s'est complètement effondrée à cause des tensions vécues avec les pays voisins et l'embargo économique appliqué par ces derniers. Les coûts militaires dus à l'atmosphère tendue avec l'Ethiopie, a obligé l'Erythrée d'améliorer encore une fois ses relations avec le Soudan. D'abord, l'Erythrée a réussi à établir un climat d'entente vers le milieu de 2006 en jouant le rôle de médiateur entre le Soudan et le Front de l'Est à qui elle donnait son soutien.⁴²⁴ Puis, elle a joué le même rôle entre le gouvernement soudanais et les résistants du Darfour durant les négociations d'Abouja et a réouvert ses frontières au Soudan.⁴²⁵ Par contre, en même temps elle continuait à aider aux résistants du Darfour. Enfin, L'Erythrée a réussi de regrouper les différents groupes de résistants sous le toit du *National Redemption Front* (NRF) mais dans peu de temps cette organisation a connu des échecs et s'est effondrée.⁴²⁶

Un Soudan faible et divisé était important pour L'Erythrée, d'une part pour résoudre en sa faveur les problèmes frontalières qu'elle avait avec ce pays, mais aussi pour affaiblir l'opposition qui existait dans son propre territoire. Pour ces raisons, L'Erythrée a continué de soutenir soit les mouvements opposants régionaux, soit l'opposition au nord du Soudan. Par contre, cette attitude d'Erythrée a changé en fonction de l'influence occidentale croissante. Les rumeurs de déploiement de la mission de l'ONU au Darfour, a dérangé l'Erythrée et elle a amélioré ces relations avec le Soudan. Plus tard, elle a rejeté la décision de la CPI sur Al Bachir. Ce fut également une expression du changement de la politique étrangère d'Erythrée après

⁴²² Carney, *op.cit.*, p.124.

⁴²³ Tanner et Tubina, *op.cit.*, p. 22.

⁴²⁴ « Sudan, Eastern Front start peace talks in Eritrea », *Sudan Tribune*, le 17 Juin 2006, <http://www.sudantribune.com/Sudan-Eastern-Front-start-peace-talks-in-Eritrea>, consulté le 15 Octobre 2010.

⁴²⁵ « Sudan opens border with Eritrea », *Sudan Tribune*, le 26 Octobre 2006, <http://www.sudantribune.com/Sudan-opens-border-with-Eritrea>, consulté le 15 Octobre 2010., « Darfur peace talks stall in Abuja », *BBC News*, le 11 Juin 2005, <http://news.bbc.co.uk/2/hi/africa/4079636.stm>, consulté le 15 Octobre 2010.

⁴²⁶ Fonrier, *op.cit.*, pp. 131-132.

2006. L'Erythrée, qui avait de bonnes relations avec les Etats-Unis, a préféré par la suite d'entreprendre de bonnes relations aussi avec les pays voisins. L'Erythrée, qui soutient à la Somalie les rebelles islamistes anti-ONU, est aidée parfois par le Gouvernement d'Al Bachir dans sa politique. Pour cette raison que le Soudan a refusé de reconnaître les sanctions appliquées par l'ONU contre L'Erythrée.⁴²⁷

2.1.2.3. Les Etats régionaux

2.1.2.3.1. La Turquie

La Turquie, depuis du milieu des années 2000, avec son économie croissante est devenue un pays qui se fait distinguer à l'avant-plan de la communauté internationale. Les affaires étrangères turques, qui avaient auparavant des relations faibles avec les pays du Moyen-Orient et Africains, ont commencé à les développer ainsi le pays a souligné davantage son existence sur le plan diplomatique. Quand on regarde sous cette optique on constate que la Turquie a entrepris certains travaux au sujet de la crise du Darfour.⁴²⁸

D'abord en 2006, le Premier Ministre turc, Recep Tayyip Erdoğan a réalisé une visite au Darfour à l'occasion du sommet de la Ligue arabe organisé au Soudan, ainsi cette visite fut le symbole d'une politique étrangère plus active qui sorti en dehors des sentiers battus de la diplomatie étrangère habituelle pour la Turquie. Cette visite a également permis à un développement visible des relations économiques entre la Turquie et le Soudan, ainsi la Turquie s'est trouvé de nouveaux domaines d'investissement au Soudan. Par ailleurs, les relations établies avec le Soudan ont également démontré en Turquie la nécessité de s'intéresser davantage à l'Afrique.⁴²⁹

Par contre, la visite en Turquie d'Omar Al Bachir en 2008 fut accueillie avec beaucoup de réactions par la communauté internationale et a crée une mauvaise image comme quoi que la Turquie soutienne un Président qui était en plein procès à

⁴²⁷ Amanuel Biedemariam, « Sudan's Rejection of US/UN Sanction on Eritrea and Its Implications », **Ethiopian Review**, le 9 Mars 2010, <http://www.ethiopianreview.com/content/27124>, consulté le 15 Octobre 2010.

⁴²⁸ Cenap Cakmak, « Darfur'da Türkiye'nin rolü », **Yeni Şafak**, le 5 Février 2007, <http://yenisafak.com.tr/Yorum/?i=28112>, consulté le 20 Juillet 2010.

⁴²⁹ **Ibid.**

la CPI. Suite à la décision d'arrestation d'Al Bachir prononcée en mars 2009 par la CPI, cette fois-ci la participation à la Conférence islamique, qui devait être organisée en Turquie en novembre 2009, d'Omar Al Bachir était prévue, mais cette futur visite prévue d'Omar Al Bachir en Turquie a eu beaucoup de réactions, soit dans l'opinion publique turque soit dans la communauté internationale, ainsi la visite d'Al Bachir fut annulée. Malgré la demande des pays occidentaux concernant l'arrestation d'Al Bachir lors de son éventuelle visite en Turquie, cette demande fut rejetée par la Turquie avec l'argument de ne pas être l'une des parties de l'entente de Rome qui était entrée en vigueur en 2002.⁴³⁰

La réaction manifestée par la Turquie contre la décision d'arrestation de la CPI est semblable avec celles des pays arabes et africains. La Turquie, qui prétend que l'arrestation d'Omar Al Bachir ne serait pas une solution pour résoudre les problèmes du Soudan, fait des efforts pour que les pays islamiques et la Ligue arabe soient beaucoup plus actifs pour la résolution de la crise du Darfour. Ainsi, au début de 2010, la Turquie a fait la plus grande contribution financière, avec le Qatar et l'Égypte, en donnant 75 millions de dollars des 850 millions de dollars collectés pour le développement de la région lors de la réunion de la Conférence islamique concernant le Darfour.⁴³¹

Les relations économiques entre la Turquie et le Soudan se poursuivent d'une manière croissante. Particulièrement plusieurs sociétés turques ayant une sensibilité islamique font des investissements au Soudan. La tâche de construction des bâtiments sociaux tels que les hôpitaux, les écoles etc... est attribuée directement par le gouvernement soudanais à ces sociétés turques. Par ailleurs l'organisation d'aide humanitaire turque à tendance islamique *Kimse Yok mu ?* (Il n'y a Personne ?) réalise des aides au Soudan surtout sur le plan d'alimentation et de santé publique.⁴³²

⁴³⁰ Mehmet Dalar, « İnsanlık Suçu ve Soykırım Tartışmaları Bağlamında Darfur Sorunu ve Türkiye », **Ortadoğu**, Vol. 1, No 12 , Décembre 2009, p. 96.

⁴³¹ « Darfur'a 75 milyon \$ », **Hürriyet**, le 22 Mars 2010, <http://www.hurriyet.com.tr/dunya/14176209.asp>, consulté: le 23 Mars 2010.

⁴³² « Kimse Yok mu ? Darfur'da Türk Kasabası Kuruyor », **SudanDarfur.org**, <http://www.sudandarfur.org/NewsDetails.aspx?NewsId=175>, consulté le 7 Septembre 2010

2.1.2.3.2. Israël

Israël, qui est en état de guerre avec ses voisins arabes depuis sa fondation pour faire perdurer son existence, s'est trouvé toujours dans l'obligation de profiter soit des conflits entre ces pays arabes, soit des éventuels bras de fer de pouvoir qui sont toujours dans l'ordre du jour de ses voisins. Donc pour cette raison, lors de la guerre du Darfour aussi Israël a cherché de prendre une position dans son intérêt. Les organisations qui avaient entrepris des campagnes pour influencer l'opinion publique sur le Darfour étaient principalement des organisations juives pro-israéliennes. Israël a beaucoup bénéficié sur plusieurs plans du fait que le Darfour soit emmené dans l'ordre du jour de l'opinion publique par les campagnes de ces organisations. La plus importante de ceux-ci était l'opportunité que la crise du Darfour leur avait offert dans un plateau en or, c'est-à-dire avec cette crise ils avaient enfin eu une grande occasion pour comparer à l'injustice vécue en Palestine qu'à chaque occasion évoquaient leurs voisins arabes que leurs concurrents arabes. La prise de position sensible du monde arabe et de l'opinion publique internationale à l'égard du problème palestinien a forcément poussé Israël à s'adapter une attitude pareille.

Les relations existant entre le Soudan et Israël ont suivi un cours normal depuis le soutien accordé par Nimeiri par les accords de Camp David au début des années 1980, par contre elles ont été quasiment coupées suite à la prise de pouvoir du FNI au Soudan. Hassan Al Tourabi fournissait aux organisations anti-israéliennes du soutien logistique et financier. Cette situation n'a pas non-plus changé après Tourabi durant le pouvoir d'Omar Al Bachir. De son côté, cette fois-ci Israël, durant les années 1990, a commencé à donner son appui sur le plan militaire au MPLS/A qui était une organisation prosoviétique auparavant.⁴³³

Le rôle caché d'Israël dans la crise du Darfour, qui a commencé en 2003 a toujours été un grand sujet de discussion dans l'opinion publique arabe. Mais à ce sujet, il faudrait reconnaître aussi la manipulation de l'opinion publique par le

⁴³³ Richard Dowden, « Israeli weapons 'bound for rebels' in southern Sudan: Arms may be destined for SPLA fight against Khartoum », **The Independent U.K.** , le 19 Mars 1994, <http://www.independent.co.uk/news/world/israeli-weapons-bound-for-rebels-in-southern-sudan-arms-may-be-destined-for-spla-fight-against-khartoum-1430077.html> , consulté le 20 Juin 2010.

Soudan. Il serait plutôt injuste d'établir une relation directe entre Israël et la guerre au Darfour. La relation d'Israël avec la situation existante au Darfour est restée bien limitée. L'Israël s'est contenté uniquement de donner le droit d'asile à quelques centaines de réfugiés fuyant au Darfour.⁴³⁴ A part ça, Israël a autorisé à la fraction d'Abdel Wahid Nur du MLS/A d'ouvrir en 2008 un bureau de représentation à Tel-Aviv.⁴³⁵ A savoir que cette démarche d'Abdel Wahed Al Nur a révélé beaucoup de réaction au Darfour mais surtout dans le monde arabe. Par contre, dans cette démarche de s'approcher vers Israël d'Abdel Wahed Al Nur, il faudrait surtout voir l'effort du souci de prouver l'existence et la survie du MLS/A puis que cette organisation qui avait une situation importante au Darfour avait commencé d'y perdre son importance mais aussi dans l'arène internationale à cause de son attitude intransigeante. Ainsi, malgré les efforts continuels du gouvernement soudanais et ceux des pays arabes de la région accusant Israël d'être derrière la mutinerie au Darfour, les relations de ce dernier avec les forces rebelles étaient bien limitées. Par Ailleurs, Israël n'a pas manqué de bénéficier de l'impression révélée dans l'opinion publique occidentale sur le Darfour pour occulter les problèmes de Palestine et d'Irak.⁴³⁶

2.1.2.3.3. Le Qatar

L'Emirat de Qatar, qui fait partie des plus importants pays producteurs de pétrole du Golfe Persique, a commencé à jouer des rôles déterminants dans les problèmes du Moyen-Orient et du monde arabe depuis l'arrivée au pouvoir de l'Emir Taha vers le milieu des années 1990. Ce pays de pétrole qui déploie une des plus grandes bases militaires américaines en Moyen-Orient, a pour objectif de gagner un prestige important tout en étant un des acteurs déterminants de sa région et de la diplomatie internationale.⁴³⁷ Ainsi, le rôle de médiateur qu'il a joué durant la crise du Darfour était le fruit de cet objectif ambitieux.

⁴³⁴ Mazal Mualem, « Israel to grant citizenship to hundreds of Darfur refugees », **Haaretz.com**, le 5 Septembre 2007, <http://www.haaretz.com/news/israel-to-grant-citizenship-to-hundreds-of-darfur-refugees-1.228881>, consulté: le 15 Octobre 2010.

⁴³⁵ Ali Wasil, « Darfur rebel group inaugurates local office in Israël », **Sudan Tribune**, le 27 Février 2008, <http://www.sudantribune.com/spip.php?article26161>, consulté: le 10 Août 2010.

⁴³⁶ Khalid Amayreh, « Israël views Darfur Tragedy as Hasbara opportunity », **thepeoplesvoice.org**, le 13 Mai 2007, <http://www.thepeoplesvoice.org/cgi-bin/blogs/voices.php/2007/05/13/p16762>, consulté le 15 Octobre 2010.

⁴³⁷ **Embassy of the State of Qatar in Washington D.C.**, http://www.qatareembassy.net/foreign_policy.asp, consulté 23 Octobre 2010.

L'attaque du MJE à Khartoum, qui s'est déroulée durant la période de la présidence de Qatar à la Ligue arabe, a mobilisé l'organisation au sujet de Darfour et elle a fini par constituer un Conseil des Ministres en ce qui concerne la crise du Darfour.⁴³⁸ Durant cette période, le Qatar a déclaré en janvier 2009 l'entente entre les parties au Darfour et par la suite a réussi à faire entamer les négociations de paix entre le gouvernement soudanais et le MJE et a joué finalement le rôle de médiateur pour la signature de l'Agrément de Doha en Février 2009 entre les groupes du Darfour et le gouvernement soudanais. Par contre, ces initiatives du Qatar n'ont pas été appréciées par l'Arabie saoudite et par l'Egypte. L'Egypte, qui pensait que son rôle de médiateur au Soudan était empêché, a publié une déclaration faisant savoir que la Ligue arabe ne pouvait pas se réunir uniquement pour discuter sur les problèmes d'un seul pays et renonça à participer au sommet de la Ligue arabe.⁴³⁹ Malgré toutes ces réactions, le Qatar a lancé un appel invitant à assister tous les pays arabes aux négociations de Doha désireux d'y participer. Les négociations de Doha se sont déroulées sous l'initiative de Qatar et se sont terminées au mois de Février 2010 par une entente de paix signée entre les parties.⁴⁴⁰

Par ailleurs, le Qatar s'est opposé à la décision d'arrestation de Bachir prononcée par la CPI et a déclaré que cette décision ne pourrait, en aucun cas, pas servir à assurer la sécurité et la stabilité du Darfour et a fait savoir que ladite décision empêcherait les efforts de Qatar durant le processus de paix. D'ailleurs, Bachir a fait une visite au Qatar après la prononciation de ladite décision et les qatariens n'ont même pas bougé leur petit doigt en ce qui concerne de l'application de cette décision d'arrestations.

Durant ces dernières années, le Qatar, a commencé à faire au Soudan des investissements économiques importants de plus en plus fréquents. Les relations commerciales et économiques croissantes entre les deux pays ont également rendu leurs relations politiques importantes. Il faudrait savoir que l'influence croissante du Qatar sur le Soudan s'est effectivement réalisée sur la demande des Etats-Unis qui

⁴³⁸ Weber, *op.cit.*, p.19.

⁴³⁹ *Ibid.*

⁴⁴⁰ « Sudan peace accord signed, state media records », **CNNWorld**, le 23 Février 2010, http://articles.cnn.com/2010-02-23/world/sudan.peace.agreement_1_justice-and-equality-movement-peace-accord-darfur-conflict?_s=PM:WORLD, consulté le 15 Juin 2010.

voulaient équilibrer la politique de l’Egypte sur le Soudan.⁴⁴¹ A savoir que, à l’époque où les sociétés occidentales qui avaient des difficultés au Soudan, le pays qui avait les meilleures relations politiques et économiques avec les pays occidentaux qui avaient la possibilité de faire des investissements au Soudan, était effectivement le Qatar.⁴⁴² Par ailleurs, le Qatar a également préparé de différents programmes de développement et d’aide humanitaire pour le Darfour.⁴⁴³

2.1.3. Les organisations internationales

2.1.3.1. L’Organisation des Nations unies (ONU)

Pendant que les conflits à Darfour s’intensifiaient, depuis le début de 2003 jusqu’au milieu de 2004, l’ONU avait attribué sa priorité, au Soudan, aux négociations entre le sud et le nord qui se déroulaient à Naivasha. Dans un optimisme qui laissait à désirer, on pensait que ces négociations allaient créer une amélioration considérable dans la situation politique du pays. Par la suite, malgré les nouvelles de violence venant de Darfour qui avaient pris un aspect qu’on ne pouvait plus les renier, l’ONU avait tenu le gouvernement soudanais à l’écart des négociations existants afin de ne pas laisser influencer ce dernier. A tel point que dans l’objectif principal de la Mission préparatoire des Nations Unies au Soudan (MINUS), qui était constituée à la suite de la résolution n° 1547 adoptée par le Conseil de Sécurité de l’ONU et qui avait comme but d’établir le plus tôt possible l’entente entre le MPLS/A et le gouvernement soudanais, le Darfour ne tenait malheureusement que très peu de place.⁴⁴⁴

Jusqu’au Juillet 2004, la seule et unique action du Conseil de Sécurité de l’ONU sur Darfour, fut uniquement l’appel du Président du Conseil qui a été fait au gouvernement soudanais concernant la nécessité de désarmement des miliciens janjawid. Autant plus que cet appel ne soit lancé qu’à la suite des informations fournies durant des mois par deux missions de l’ONU sur la dimension de la violence

⁴⁴¹ « Qatar vs. Egypt in Sudan », **nfsudan**, le 12 Juillet 2010, <http://nfsudan.blogspot.com/2010/07/qatar-vs-egypt-in-sudan.html>, consulté 24 Octobre 2010.

⁴⁴² **Ibid.**

⁴⁴³ « Qatar sends humanitarian assistance to Darfur », **Sudan Tribune**, le 11 Juillet 2010, <http://www.sudantribune.com/Qatar-sends-humanitarian,35637>, consulté le 18 Octobre 2010.

⁴⁴⁴ Adam LeBor, « **Complicity with Evil** »: **The United Nations in the Age of Modern Genocide**, New Haven & London: Yale University Press, 2006, p.187.

régnant dans la région. Deux mois après cette déclaration et suite aux appels amplifiants des ONG et des Groupes des Droits de l'Homme, le Secrétaire Général Koffi Annan a enfin rendu visite à Darfour et la résolution n°. 1556 du Conseil de Sécurité de l'ONU, demandant le désarmement des miliciens janjawid par le biais du gouvernement soudanais, fut adoptée.⁴⁴⁵ Par ailleurs, le Conseil de Sécurité n'a pas manqué de préciser auprès du gouvernement soudanais que de nouvelles sanctions seraient de rigueur en cas de non respect à ladite sanction de la part ce dernier. Il est à préciser que malgré la faiblesse du contenu de la résolution n° 1556, elle signifie quand même un pas important et énergique dans l'activité de l'ONU concernant le sujet du Darfour. Par contre, malgré l'application de ladite résolution, les problèmes de Droits de l'Homme continuaient à persister dans la région. Par ailleurs, malgré l'existence des rapports importants démontrant que les miliciens janjawid étaient armés par le gouvernement soudanais, il était quasiment impossible d'avoir l'approbation de deux membres permanents du Conseil de Sécurité, la Chine et la Russie, pour une quelconque sanction contre le gouvernement soudanais ou bien pour l'intervention de l'ONU.⁴⁴⁶

Tandis que, dans la résolution qui fut adoptée vers la fin de 2004, le gouvernement soudanais était clairement accusé de ne pas accomplir ses obligations et responsabilités et il lui a été demandé d'empêcher les atteintes aux Droits de l'Homme en réalisant les nécessaires qui siéent à un véritable gouvernement. Elle prévoyait également de déployer la MUAS à Darfour et d'investiguer les actes de violence dans le cadre du Droit International Humnitaire et des Droits de l'Homme. Pour finir, ladite résolution prévoyait aussi une enquête approfondie pour savoir tout ce qui s'est passé à Darfour rentrait ou non dans le contexte de la définition du génocide. Mis à part de ces demandes fermes, en cas de non respect aux clauses de la résolution n°.1556 de la part du gouvernement soudanais, le pays était menacé par des éventuelles sanctions qui pourraient paralyser l'industrie de pétrole soudanaise.⁴⁴⁷

Mais vers la fin de la même année, le fait que les négociations de paix entre MPLS/A et le gouvernement soudanais qui avaient eu lieu à Naivasha soient terminées et que la paix soit établie entre le Soudan du Sud et le Soudan du Nord, on

⁴⁴⁵ Grono, **op.cit.**, p.40.

⁴⁴⁶ Fontrier, **op.cit.**, pp. 35-46.

⁴⁴⁷ **Ibid**, p 48.

a constaté un certain adoucissement dans l'application des décisions prononcées par le Conseil de Sécurité concernant le Darfour. La résolution n° 1574, adoptée par le Conseil de Sécurité en unanimité, ne contenait aucune critique dirigée contre le Gouvernement Soudanais mais lui demandait uniquement l'effort d'une certaine mobilisation contre les parties belligérantes. D'autre part, l'ONU et la Banque mondiale étaient sollicitées pour accorder des crédits au gouvernement soudanais pour que ce dernier puisse réaliser des travaux pour le développement de la région.⁴⁴⁸

Dans le quartier général de l'ONU, concernant la réticence des pays occidentaux pour envoyer des troupes de forces armées au Darfour, l'idée de mettre en circuit l'UA fut adoptée et l'opinion commune « Les problèmes de l'Afrique doivent être résolus par les africains » fut évoquée et développée. Cette opinion commune prenait naissance de la nécessité de l'établissement du climat de paix qui devait être réalisé par les africains eux-mêmes. A cet effet, quelques centaines de soldats de forces armées, constitués dans le cadre de la MUAS, sont déployées à Darfour à la fin de 2005 et ces soldats sont tenus en dehors du commandement de l'ONU. Malheureusement, la capacité de ces troupes militaires de la MUAS n'était guère à la hauteur pour empêcher la violence existant dans la région. Elles offraient uniquement aux occidentaux et aux pays africains un argument politique assez pratique et facile à utiliser.⁴⁴⁹

Par ailleurs, au début de 2005, la mission de l'ONU à Darfour soulignait que même s'il ne s'agissait pas d'un génocide, il existait dans la région de graves et intenses atteintes dirigées contre les Droits de l'Homme.⁴⁵⁰ Les sept autres résolutions qui ont été adoptées par le Conseil de Sécurité de l'ONU durant l'année 2005, n'avaient pas d'effet pesant pour réaliser des changements souhaités concernant le Darfour.⁴⁵¹ Dans les textes des résolutions, des mots et des phrases sérieux évoquaient de graves sanctions et peines mais il n'y avait rien de mentionné en ce qui concerne le passage à l'acte. En 2005, la résolution n° 1590 fut celle qui avait attiré toutes les attentions. Selon cette résolution, dans le cadre de la MINUS

⁴⁴⁸ **Ibid**, p 35.

⁴⁴⁹ LeBor, **op.cit.**, p.189.

⁴⁵⁰ « U.N. report: Darfur not genocide, but perpetrators of violence should be prosecuted », **CNNcom**, le 1 Février 2005, <http://edition.cnn.com/2005/WORLD/africa/01/31/sudan.report/>, consulté le 24 Octobre 2010.

⁴⁵¹ Aidan Hehir, **Humanitarian Intervention after Kosovo: Iraq Darfur and the Record of Global Civil Society**, Hampshire: MacMillan Palgrave, 2008, p.67.

10.000 soldats devaient être déployés au Soudan. En outre, la présence de la MINUS à Soudan était uniquement prévue pour maintenir la paix entre le Sud et le Nord. Par contre, la France a insisté pour que la MINUS aide à la MUAS qui était installée à Darfour, tout au moins, il fallait que la MINUS accorde son soutien sur le plan logistique et transport à la MUAS. Suite à cette insistance, la nécessité relationnelle entre la MINUS et la MUAS est incluse d'une manière assez vague dans le texte de la résolution.⁴⁵²

La résolution la plus complète et détaillée du Conseil de Sécurité de l'ONU fut celle de n° 1769 qui a été adoptée au mois d'août de 2006. Grâce à cette résolution, il a été décidé de remplacer 7.000 soldats de l'UA par 17.300 soldats et 3.300 policiers en civil.⁴⁵³ Mais malheureusement cette décision fut contestée d'une manière acharnée par le gouvernement soudanais et la réalisation de ladite résolution fut une déception complète. Sur ce, en 2006, la durée du mandat de la MUAS fut prolongée d'abord jusqu'à la fin de 2006, puis une deuxième fois jusqu'au 30 Juin 2007. Mais, à cause des attaques dirigées contre les forces de la MUAS et l'échec vécu dans le contrôle de la violence tout au long de 2007, le Conseil de Sécurité de l'ONU s'est trouvé dans l'obligation de maintenir la résolution n° 1769 jusqu'au 31 juillet 2007 et a décidé de former une autre force armée dans la région sous l'appellation la MINUAD à la place de la MUAS. La MINUAD, « la Mission conjointe des Nations unies et de l'Union africaine au Darfour » était une mission composée par les soldats de la paix de l'UA et de l'ONU.⁴⁵⁴ La relève fut réalisée officiellement le 31 décembre 2007 entre la MINUAD et la MUAS. En tenant compte la sensibilité et les soucis du gouvernement soudanais, les forces de la MINUAD ont continué à être formées par les soldats africains, par contre ces forces armées ont été renforcées en les faisant passer sous le contrôle et le commandement du Conseil de Sécurité de l'ONU. Les forces de la MINUAD, étant composées par 20.000 soldats, 6.000 policiers et par de nombreux personnels en civil, étaient une des plus importantes et grandes opérations de l'histoire des Nations Unies.⁴⁵⁵ Le quartier général de la MINUAD se trouvait à El Fasher et elle était sensée de contribuer au processus

⁴⁵² LeBor, **op.cit.**, p. 212.

⁴⁵³ Hehir, **op.cit.**, p.68.

⁴⁵⁴ Resolution 1769, voir **Annexe X**, p. 180.

⁴⁵⁵ « UNAMID Background », UNAMID, <http://www.un.org/en/peacekeeping/missions/unamid/background.shtml> , consulté le 13 Septembre 2010.

politique de la région et d'assurer la sécurité parallèlement aux aides humanitaires qu'elle devait réaliser, mais en même temps elle devait fournir des rapports concernant les situations sur la République de l'Afrique centrale et sur le Tchad. Suite à la résolution n°1828 du Conseil de Sécurité de l'ONU, adoptée le 31 juillet 2008, sa mission fut prolongée, par la suite elle a continué à effectuer sa mission dans la région grâce aux résolutions n° 1882 et n° 1935.⁴⁵⁶

L'ONU est représentée aussi au Darfour par les biais des agences d'aide. Ces agences sont : l'OMS pour la santé publique; la Programme alimentaire mondial (PAM) pour l'aide alimentaire; l'Unicef pour les sujets concernant les enfants; le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) pour les sujets concernant les réfugiés; le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) pour le développement; et finalement le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) pour les droits de l'homme et pour les sujets humanitaires, en résumé ces agences qui sont toutes des filiales de l'ONU poursuivent leurs activités dans la région.

Dans son intervention à la crise du Darfour, l'ONU a finalement connu de nombreux problèmes et difficultés. Avant toute autre chose, d'une part les deux plus importants partenaires commerciaux du Soudan, la Chine et la Russie, empêchaient l'application des sanctions contre le Soudan en les adoucissant à chaque fois grâce au droit de veto qu'elles détenaient en main, mais d'autre part les Etats-Unis et l'Angleterre avaient un comportement insistant au sujet de l'intervention dans la région, donc tous ces facteurs ne facilitaient pas les choses et retardaient une éventuelle solution dans la région. Même si une certaine rhétorique fut développée pour ne pas revivre le climat démoralisant vécu en 1994 à la suite du génocide au Rwanda, il faudrait reconnaître que l'ONU a eu du retard en ce qui concerne une intervention urgente. La raison principale de ceci, c'est que le gouvernement de Bush aux Etats-Unis, qui demandait une intervention au Darfour, a dû intervenir subitement en Irak sans respecter les décisions de l'ONU et sans chercher une collaboration internationale juste au moment du déclenchement de la crise du Darfour en 2003, ceci a affaibli la main de l'ONU par la force des choses dans des

⁴⁵⁶ **Ibid.**

réelles crises humanitaires. Par ailleurs, le gouvernement soudanais, profitant de cette situation et en comparant l'intervention en Irak avec la crise du Darfour, a réussi à manipuler les pays africains et les pays islamiques en prétendant que le Darfour allait devenir comme l'Irak.⁴⁵⁷ Beaucoup de pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique, qui sont membres de l'ONU et qui sont sensibles aux interventions de l'ONU dans le souci de la violation du droit de souveraineté, ont malheureusement adopté ce comportement du Soudan sous l'ombre de l'occupation américaine en Irak. Un autre facteur rendant l'ONU passive au sujet de Darfour fut la contradiction créée par les négociations de la paix de Naivasha, concernant la guerre qui poursuivait depuis de longues années entre le sud et le nord du pays, qui ont pris fin juste au moment du déclenchement de la guerre au Darfour, ainsi une affaire importante qui occupait depuis de longues années l'opinion publique internationale était arrivée à son terme. D'une part, une politique douce dirigée envers le gouvernement soudanais afin que celui-ci établisse la paix puisqu'il était l'une des parties principales des négociations de la paix de Naivasha, mais d'autre part le comportement agressif du même gouvernement contre les civils au Darfour, par conséquent ces deux situations assez contradictoires avaient placé l'ONU dans un dilemme difficile concernant la résolution de la crise du Darfour.

2.1.3.2. L'Union africain (UA)

L'Union Africaine (UA) a été fondée en Juillet 2002 suite à la décision de réforme prise au sommet de Sirte organisé en 1999 par l'Organisation Pour l'Unité Africaine (OUA). Lors de la transformation de l'OUA en UA, le plus grand changement fut dans la politique de sécurité et la prise de décision d'avoir une attitude plus active au sujet des opérations de paix. Durant le sommet de Lomé, organisé en 2000 par l'UA, l'Acte constitutif fut adopté et les pays membres ont mis l'accent sur le fait que les conflits existants dans le continent ne pourraient avoir fin qu'en franchissant le statut socioéconomique sous-développé du continent. Aussi, il a été souligné que vivre en paix et en toute sécurité serait une première d'un éventuel développement.⁴⁵⁸

⁴⁵⁷ LeBor, **op.cit.**, p.211.

⁴⁵⁸ Waal et Flint, **op. cit.**, p.173.

La première opération de l'union, après sa constitution, a été d'envoyer en mai 2003 des soldats de la paix à Burundi afin d'y assurer l'établissement de certaines ententes. Par contre, la crise du Darfour fut une opportunité pour tester la performance de la plus récente et étendue mission de l'union.⁴⁵⁹

L'UA participa pour la première fois à la crise du Darfour, d'une manière active, au début de 2004 lors des négociations de cessez-le-feu qui se sont déroulées entre le gouvernement soudanais et le MLS/A – le MJE qui avaient eu lieu au Tchad et elle fut représentée par le responsable du Département de Paix et de la Sécurité de l'UA, Sam Ibok. Suite à cette entente de cessez-le-feu, l'UA a décidé d'envoyer au Darfour une petite mission composée des observateurs vers le milieu de 2004. Le nombre des membres de la mission, qui était composée au départ par 60 observateurs et 300 soldats pour assurer leur sécurité, a d'abord atteint 3300 personnes en octobre de la même année et 7700 personnes en avril 2005.⁴⁶⁰ Par contre, dans le temps il a été constaté qu'il existait une grosse lacune entre la bonne volonté des ces troupes et leur capacité de réalisation des tâches qui leur avaient été confiées. D'abord, suite à une longue période d'attente passée pour que leur effectif soit atteint à 7700 personnes, on leur a confié la mission d'être la force armée de la paix dans une région géographique assez vaste.⁴⁶¹ Le fait que la MUAS ait uniquement la mission d'observation dans une région étendue était un autre point de critique. Avec cette mission la MUAS ne possédait pas le pouvoir actif pour protéger les civils. C'est pour cette raison que la MUAS n'a pu assurer la protection des civils qu'uniquement dans certains cas bien limités⁴⁶². Peu après, cette situation a changé. Les forces de la MUAS, qui ont d'abord commencé à jouer le rôle d'observateur dans le cessez-le feu existant entre le Gouvernement et les forces rebelles, ont accompli par la suite des missions dictées par le Conseil de Paix et de Sécurité de l'UA, comme par exemple assurer la sécurité dans les camps des réfugiés (les DI), empêcher la violence des forces miliciennes contre les civils et assurer l'accès des aides humanitaires à ces derniers.⁴⁶³

⁴⁵⁹ William G. O'Neill et Violette Cassis, **Protecting Two Million Internally Displaced: The Successes and Shortcomings of the African Union in Darfur**, Bern: The Brookings Institution-University of Bern Project on Internal Displacement, 2005, p. 6.

⁴⁶⁰ *Ibid.*, p. 5, p.14.

⁴⁶¹ Grono, *op.cit.*, p.41.

⁴⁶² *Ibid.*, p.42.

⁴⁶³ O'Neill et Cassis, *op.cit.*, p. 14.

Un autre problème des troupes au Darfour était sur le plan financier. Le budget normal des troupes était de 158 millions de dollars, tandis que le coût des opérations à court terme au Darfour était presque 250 millions de dollars.⁴⁶⁴ Ce montant est financé dans un délai relativement court par l'ONU grâce aux contributions de l'UE et des Etats-Unis.⁴⁶⁵ Par contre malgré toutes ces aides, les forces MUAS restaient toute fois très insuffisantes soit sur le plan logistique, soit sur le plan de transport. Même la coopération de la MINUS avec la MUAS en 2005 n'a pas servi non plus à grande chose.

La réaction du gouvernement soudanais face aux forces de la MUAS était assez complexe. Même si le gouvernement soudanais avait accepté au départ l'existence de ces forces dans la région, il n'arrêtait pas de faire sous-entendre que ces forces étaient la source de l'épidémie de SIDA et qu'elles participaient à des enlèvements qui étaient assez courants dans la région. Mais, suite à la décision de remplacer les forces de la MUAS par les forces de l'ONU, le gouvernement soudanais a subitement changé de discours et il a commencé à accentuer que l'UA était le seul et unique organisme à être capable de résoudre avec du succès les problèmes de l'Afrique.⁴⁶⁶

La plus importante aide faite à la MUAS est effectuée par l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Le transport aérien des forces de la MUAS fut réalisé par l'OTAN et 2 appareils C-130 cargo appartenant à la Grèce ont transporté les troupes africaines en 2005 au Darfour. A part ce pont aérien, les troupes nigériennes et ruandaises, qui ont affecté à la MUAS par la suite, sont transportés au Darfour par les avions cargo américains. En ce qui concerne les prestations terrestres, par exemple le gouvernement canadien a mis à la disposition de la MUAS 105 véhicules blindés pour assurer la protection des camps de réfugiés (DI) et il a également nommé 100 experts militaires pour aider aux forces de la MUAS dans leurs tâches.⁴⁶⁷

⁴⁶⁴ Prunier, *op.cit.*, p.144.

⁴⁶⁵ *Ibid.*

⁴⁶⁶ Frank Chalk et Danielle Kelton, « Mass-Atrocity crimes in Darfur and the Response of Government of Sudan Media to International Pressure », dir. Amanda F. Grzyb, **The World and Darfur : International Response to Crimes Against Humanity in Western Sudan**, Montreal: McGill-Queen's University Press, 2009, p. 129.

⁴⁶⁷ O'Neill et Cassis, *op.cit.*, p. 47.

Cette insuffisance des forces de la MUAS a été acceptée rapidement par toutes les parties et de nouvelles résolutions sont mises en application. Ainsi, en 2006 malgré les résolutions adoptées par le Conseil de Sécurité de l'ONU qui prévoyaient le remplacement des forces de la MUAS par celles de l'ONU, ces forces ont été finalement remplacées par les forces de la MINUAD composées par les forces de l'Union Africaine et les forces hybrides de l'ONU suite à l'opposition de Soudan et de Chine. La plus grande partie des troupes de la MINUAD était composée par les soldats provenant des pays africains mais la coordination et le commandement était entièrement sous le contrôle du personnel de l'ONU.⁴⁶⁸

D'une façon générale, même si la crise du Darfour, qui était une première expérience suite à sa décision d'être plus active dans le continent sur le plan de paix et de sécurité, semblait être un échec pour l'UA, il faudrait quand même reconnaître que grâce à cette jeune organisation les pays africains ont su montrer leur volonté de pouvoir agir et résoudre ensemble surtout dans un si complexe problème. La faiblesse la plus importante qu'on pouvait remarquer dans la MUAS, qui était d'ailleurs un reflet concret d'une politique qu'on avait déjà vu dans le cadre de l'ONU dans les années 1990, c'est-à-dire de collaborer davantage avec les organisations régionales et de les renforcer, était l'insuffisance infrastructurelle et financière assez importante pour la réalisation de ce type d'opération. Malgré tout, l'effort et le soutien manifesté surtout par l'UE pour renforcer et pour rendre l'UA une organisation continentale plus active, a quand même connu un certain succès avec la mission de la MUAS. Par contre, les taches et les missions sur le plan de la paix et de la sécurité de l'UA, qui s'était au point de départ adoptée le discours « la résolution des problèmes des africains par les africains », ont connu des critiques soit dans le continent-même, soit sur le plan international. Particulièrement, dans le cadre de ce discours le fait de surcharger l'UA par des missions et des taches au delà de ses capacités et surtout le fait de constater clairement cette réalité lors de la crise du Darfour, ont été surtout interprétés comme une autre façon d'exprimer de délaisser ce continent tête à tête avec son destin. Par ailleurs, le fait que l'UE accorde son soutien intense à ce sujet à l'UA a provoqué des critiques comme quoi qu'en effet l'intention de l'UE était d'utiliser les africains comme des intermédiaires pour résoudre les problèmes d'immigration, de sécurité tandis qu'elle devait les résoudre

⁴⁶⁸ Jonah Fisher, « No end in sight to Darfur woe », **BBCNews**, le 18 Septembre 2006, <http://news.bbc.co.uk/2/hi/africa/5354836.stm>, consulté 14 Octobre 2010.

en réalité elle-même et qu'elle voulait alléger sa part de responsabilité à cause du passé colonialiste des pays européens.

2.1.3.3. L'Union européenne (UE)

Comme il a été le cas dans plusieurs autres affaires de politique extérieure, l'UE a aussi connu des problèmes dans sa politique de Soudan, particulièrement dans la résolution de la crise du Darfour et notamment au sujet de ne pas pouvoir agir d'une manière coordonnée dans ce problème de Soudan. A ce sujet, seulement la France fit un pas en avant pour préserver le régime Déby, les Britanniques ont soutenu la politique de Washington, les pays Scandinaves et la Hollande ont préféré de rester plutôt dans le silence malgré leurs aides financières assez considérables et enfin l'Allemagne, malgré son discours assez sec et grave contre le gouvernement soudanais, a préféré de ne pas réagir et de se contenter d'une petite aide financière.⁴⁶⁹ Malgré les aides importantes des pays membres de l'UE pour aider à la résolution de la crise, ces pays n'ont pas eu une politique claire et bien définie au nom de l'UE, le Parlement européen s'est contenté uniquement de faire une déclaration, on dirait presque en murmurant, qui qualifiait les événements survenus au Darfour semblables à ceux d'un génocide. D'autre part, lors des négociations de paix, les européens ont évoqué et insisté à plusieurs reprises de former un espace aérien sur le Darfour pour y interdire le survol, mais ils n'ont pas pu avoir un résultat satisfaisant.⁴⁷⁰

Essentiellement, l'UE durant les processus de négociation avait pris une position favorable pour l'ONU et l'UA. Les pays membres ont accordé prioritairement à ces deux organisations leur garantie financière et leur soutien technique. Cette situation trouve sa plus nette expression dans la déclaration de l'Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. Premièrement, l'ONU devait porter la responsabilité des opérations pour préserver la paix et devait entrer en collaboration avec le Département des Opérations de Paix de l'ONU pour le Soudan. Deuxièmement, l'UA devait être l'acteur principal dans les crises survenues en Afrique tel que le souhaitait continuellement l'UE. A ce point, l'UE a mis à la disposition de la MUAS son soutien pour le transport aérien

⁴⁶⁹ Prunier, *op.cit.*, p.141.

⁴⁷⁰ *Ibid.*

stratégique et sur le plan financier. Et finalement le dernier était la nécessité de collaboration entre l'OTAN et l'UE.⁴⁷¹

Même si on avait vu dans les années 90 les traces d'une coopération collective de ces trois organisations, il faudrait reconnaître qu'une réelle coopération entre elles, au sens propre du terme, a eu lieu pour la première fois au moment de la crise du Darfour.

Il est évident que l'UE n'a pas de droit de vote au sein de l'ONU en tant qu'une organisation, par contre les pays membres ont leur mot à dire et ont le droit de vote dans l'ONU. En 2003, parallèlement au projet de l'ONU sur la multiplication des coopérations avec les organisations régionales, l'UE s'est entrée dans une coopération effective avec l'ONU concernant les affaires humanitaires et a finit par signer une entente avec l'ONU en avril 2003 dans un cadre financier et administratif. A partir de cette étape, beaucoup de personnel provenant des pays membres de l'UE ont pris place dans les missions qui se trouvaient en Bosnie, Kosovo et à la République démocratique de Congo.⁴⁷²

En dehors de son soutien, avec l'ONU, pour les cessez-le-feu qui ont eu lieu au début de la crise du Darfour, l'UE a également accordé son entier soutien avec les Etats-Unis à l'Opération pour Maintenir la Paix de l'ONU suite à la résolution du Conseil de Sécurité de l'ONU en Juin 2004 sur l'aggravation de la situation dans la région. Suite à l'échec de la MUAS dans la résolution de la crise, malgré le soutien de l'UE, ces forces ont laissé leurs places à la MINUAD en février 2006 après de longues consultations qui ont eu lieu entre l'UE et l'ONU. Mais malheureusement, ces forces non plus n'ont pas connu du succès à cause des soutiens financiers restant insuffisants par rapport à l'importance de leurs taches.⁴⁷³

Il faudrait savoir que l'UE a accordé son soutien par plusieurs moyens à la MUAS constituées par l'UA. En mai 2005, elle lui a offert son soutien militaire. Pour ainsi dire, par exemple la Suède a mis à la disposition de la MUAS 8 officiers de

⁴⁷¹ Christophe Cazelles, « The EU as an international organisation the case of Darfur », **Centre d'Analyse Stratégique**, www.strategie.gouv.fr/.../the_EU_as_an_international_organisation_the_case_of_Darfur.pdf, consulté le 20 Juillet 2010, p.7.

⁴⁷² Prunier, **op.cit.**, p. 30.

⁴⁷³ **Ibid.**, p. 104 – 105.

hauts grades pour lui aider sur le plan militaire, par ailleurs, le Conseil de l'UE a formé au Darfour l'Unité d'Assistance de Police Civile pour l'UA. Dans le secrétariat de l'Union Africaine les policiers MUAS sont formés par les éducateurs nommés par l'UE. D'autre part, en tant qu'observatrice militaire des forces MUAS, elle a fait savoir qu'elle était prête à contribuer ses aides pour la formation des ces forces. Egalement, les forces de la MUAS ont eu le soutien de l'UE concernant les sujets tels que l'observation aérienne et le transport. Le plus important soutien de l'UE fut sur le plan financier, elle a effectué une contribution financière de 250 millions de dollars à l'Union Africaine pour la mission au Darfour.⁴⁷⁴

Par le biais de la crise du Darfour, l'UE a voulu démontrer qu'elle était une actrice importante à l'échelle mondiale concernant les relations internationales. Par contre, cette intention resta assez bien limitée à cause des différences existant entre les intérêts des pays membres. Mais d'autre part, avec la crise du Darfour l'UE a fait des pas considérablement positifs concernant la continuité de ses relations avec les organisations régionales et internationales. Ainsi, on pourrait qualifier la crise du Darfour comme un processus d'apprentissage pour l'UE surtout au point de vue de ses relations avec l'ONU et l'UA. Dans la coopération de ces trois organisation, le rôle de l'UE était surtout su le plan financier et de logistique technique. L'UE a fait des efforts pour renforcer l'UA en tant qu'une organisation à l'échelle du continent Africain et lui a accordé son entier soutien pour que cette dernière soit l'actrice principale pour résoudre la crise du Darfour.⁴⁷⁵

2.1.3.4. La Cour pénale internationale (CPI)

La Cour pénale internationale (CPI) fut un autre organisme international qui a joué un rôle actif dans la résolution de la crise du Darfour. Malgré qu'il soit un organisme à part, complètement indépendant de l'ONU, la CPI a réalisé une coopération exemplaire avec cette dernière. D'abord, dans la résolution n° 1593, adoptée dans l'audience du Conseil de Sécurité du 31 mars 2005, il a été décidé de nommer un procureur par l'CPI. Le procureur, Luis Moreno-Ocampo, après une enquête qui durée deux ans, a demande en 2007 l'arrestation d'Ahmed Muhammed Harun, le Ministre des Affaires Humanitaires et d'Ali Kuseyb, un des leaders des

⁴⁷⁴ O'Neill et Cassis, *op.cit.*, p. 47.

⁴⁷⁵ Cazelles, *op.cit.*, p. 17.

miliciens pour commettre des crimes contre l'Humanité et des crimes de guerre.⁴⁷⁶ Mais cette décision de la CPI fut rejetée par le gouvernement soudanais qui a refusé d'arrêter lesdites personnes. Le même procureur a accusé également en 2008 Omar Al Bachir, le Président de Soudan pour commettre des crimes contre l'Humanité et des crimes de guerre. Le Soudan, qui avait déjà signé le 8 Septembre 2000 la Convention de la CPI, a refusé d'approuver son adhésion à la CPI à cause de cette accusation.⁴⁷⁷

Le procès intenté contre Omar Al Bashir, fut le premier procès de l'CPI intenté contre un Président d'Etat qui était au pouvoir au moment de l'ouverture du procès. Al Bachir refusa toutes ces accusations. En 2009, tous les pays membres de l'UA, à l'exception de l'Ouganda et de l'Afrique du Sud, ont déclaré de ne pas coopérer avec la CPI contre cette décision d'arrestation.⁴⁷⁸ Ainsi, Omer Al Bachir a réalisé sans problèmes des entrées et sorties même dans des pays membres de la CPI tels que le Tchad et le Kenya.⁴⁷⁹ Par ailleurs la CPI a prononcé une deuxième décision d'arrestation contre Bachir en 2010, cette fois-ci en l'accusant d'entreprendre des actes de génocide contre trois groupes ethniques au Darfour.⁴⁸⁰

En 2009, la CPI a arrêté Bahr Idriss Abu Garda, le leader d'un petit groupe de rebelles, sur le propre gré de ce dernier pour l'attaque de Haskanita qui avait eu lieu contre les forces de la MUAS en Septembre 2007. Par contre la cour lui a rendu sa liberté pour cause de manque de preuves suffisantes pour le condamner. Cette fois-ci, en 2010 deux chefs des rebelles, Banda Abakaer Nourain et Saleh Mohammed Jerbo Jamus sont arrêtés pour l'attaque de Haskanita.⁴⁸¹

⁴⁷⁶ John Hagan et Wenona Rymond-Richmond, **Darfur And the Crime of Genocide**, Cambridge : Cambridge University Press, 2009, p.105.

⁴⁷⁷ « In quotes: ICC accuses Bashir », **BBC News**, le 14 Juillet 2008, <http://news.bbc.co.uk/2/hi/europe/7505937.stm>, consulté le 30 Août 2010.

⁴⁷⁸ « African Union in rift with court », **BBC News**, le 3 Juillet 2009, <http://news.bbc.co.uk/2/hi/africa/8133925.stm>, consulté le 12 Juillet 2010.

⁴⁷⁹ « Kenyan ambassadors summoned over Omar al-Bashir's visit », **BBC News**, le 01 Septembre 2010, <http://www.bbc.co.uk/news/world-africa-11156184>, consulté le 23 Septembre 2010.

⁴⁸⁰ « Darfur warrant for Sudan's Bashir: ICC adds genocide », **BBC News**, le 12 Juillet 2010, <http://www.bbc.co.uk/news/10603559>, consulté le 3 Août 2010.

⁴⁸¹ « Situation in Darfur, Sudan », **International Criminal Court**, le 31 Mars 2005, <http://www.icc-cpi.int/Menus/ICC/Situations+and+Cases/Situations/Situation+ICC+0205/>, consulté le 20 Septembre 2010.

2.1.3.5. La Ligue arabe et L'Organisation de la Conférence islamique

La crise du Darfour a créé pour les pays musulmans et les pays arabes une situation ambivalente. Par contre, d'une façon générale on voit que la majorité de ces pays soutiennent le gouvernement soudanais. La raison prioritaire de cette attitude commune est le mécontentement que l'occupation de l'Irak par les Etats-Unis et le problème Palestinien ont créé dans le monde musulman. Malgré le fait que les deux parties belligérantes et les victimes de la guerre au Darfour soient musulmanes, la plupart des pays musulmans qui considéraient auparavant le régime d'Omar Al Bachir comme une menace pour eux-mêmes, n'ont pas hésité de lui accorder leur soutien. Ici aussi, l'attitude des Etats-Unis, des pays et des ONG occidentaux constamment accusant le gouvernement soudanais et leur intention soit disant de faire une éventuelle intervention au Darfour, ont joué un rôle déterminant. Quant au gouvernement soudanais, qui a su de profiter de cette opinion en montrant les événements comme des conflits habituels entre les tribus et s'est comporté encore plus tolérant envers les pays du monde musulman voulant aider et faire des travaux dans la région. Même dès fois le gouvernement soudanais est allé encore plus loin en devançant son identité arabe et les événements en Irak et en Palestine, a voulu orienté le monde arabe en profitant des sentiments nationaliste de ce dernier.⁴⁸²

La Ligue arabe au début, comme elle avait déjà fait auparavant au moment de la guerre Nord-Sud, n'avait trop pris au sérieux la crise du Darfour. Comme il a été le cas dans la guerre Nord-Sud, les atteintes aux Droits de l'Homme au Darfour étaient également négligées.⁴⁸³ Par la suite, l'indifférence qui régnait au début de la crise a laissé sa place à une reconnaissance et prioritairement l'opération anti mutinerie du gouvernement soudanais fut considérée en tant qu'une opération légitime contre les conflits des tribus. Finalement, en mai 2004 la Ligue arabe a décidé d'envoyer une mission au Darfour et dans le rapport préparé par cette mission, surtout dans les chapitres qui ne sont publiés à l'opinion publique, des atteintes aux Droits de l'Homme commises par les belligérantes ont été belle et bien soulignées. Suite à la pression du gouvernement soudanais ledit rapport est resté finalement dans l'ombre. Après la première résolution sur Darfour, qui a été adoptée

⁴⁸² Amjad Abdallah, « Muslim World and Darfur », **European Stability Initiative**, www.esiweb.org/pdf/esi_turkey_tpq_id_95.pdf, consulté le 18 Septembre 2010.

⁴⁸³ Weber, **op.cit.**, p. 7.

par le Conseil de Sécurité de l'ONU, la Ligue arabe a pris la décision de soutenir le Soudan sur le plan diplomatique suite à l'appel de ce dernier concernant la protection de la sécurité du pays.⁴⁸⁴ A l'appel de désarmement des miliciens janjawid, fait au gouvernement soudanais, par le biais de la résolution n° 1556, celui-ci a répondu que ces miliciens se trouvaient en dehors de leur contrôle et cette réponse fut chaleureusement soutenue par la Ligue arabe, mais toute fois cette attitude de la Ligue arabe a beaucoup affaibli la probabilité de jouer le rôle de médiateur de cette dernière dans la résolution de la crise et l'a mis dans une position passive dès le début de la crise.⁴⁸⁵

Dans la crise du Darfour, on pensait à premier abord que le fait que les parties belligérantes soient musulmanes et que le Soudan soit un pays arabe, le monde arabe allait s'intéresser à cette affaire, mais, mis à part le Qatar, la majorité écrasante des régimes arabes se sont tenus à l'écart du conflit. Le Darfour n'a pu entrer dans l'opinion publique du monde arabe qu'à la suite de deux événements ; d'abord à l'occasion des activités d'aide intenses réalisées par les Organismes d'Aide Humanitaire Occidentaux, puis au moment de l'accusation de la CPI dirigées contre les personnes qui étaient accusées comme responsables de guerre.⁴⁸⁶

La décision d'arrestation du leader soudanais Al Bachir, prononcée par la CPI au début de 2009 a enfin mis fin au silence qui régnait dans le monde arabe. A partir de cette décision, le monde arabe a commencé à bouger et à discuter au sujet de Darfour.⁴⁸⁷ La décision d'arrestation de la CPI y est accueillie majoritairement avec des réactions, la CPI a été accusée de se comporter en « affirmation de deux poids deux mesures » puisqu'elle prononçait la décision d'arrestation du leader soudanais tandis qu'elle ne bougeait pas le doigt contre les crimes de guerre commises par l'Etat d'Israël et que les Etats-Unis réalisaient ses objectifs sur le Soudan en profitant de la CPI.⁴⁸⁸ Pendant que les nationalistes arabes qualifiaient l'intervention continue de l'occident au Darfour comme un coup dur dirigé contre l'indépendance du monde arabe, les islamistes valorisaient que l'occident, qui

⁴⁸⁴ **Ibid.**, p. 14.

⁴⁸⁵ **Ibid.**

⁴⁸⁶ Jacob Høigilt, « Darfur and Arab Public Opinion Strategies for Engagement », www.fride.org, Mars 2010, <http://www.fride.org/publication/728/darfur-and-arab-public-opinion:-strategies-for-engagement>, consulté le 1 Septembre 2010, p.8.

⁴⁸⁷ **Ibid.**, p. 9.

⁴⁸⁸ **Ibid.**

négligeait que les belligérantes étaient toutes des musulmans, voulait encore se créer un zone d'influence en arrachant le sud et l'ouest du Soudan.⁴⁸⁹ Mais par ailleurs, le silence des arabes face aux événements vécus et la situation des civils au Darfour fut un sujet de critique surtout après la décision de la CPI et la nécessité de la mobilisation urgente et efficace des ONG du monde arabe et du monde musulman fut accentuée dans ces pays d'une manière intense et accroissant.⁴⁹⁰ Par exemple à ce sujet, en avril 2009, sous le patronage d'une organisation Egyptienne dénommée le « Programme Arabe Pour les Activistes des Droits de l'Homme » la conférence de la « Coalition Arabe Pour le Darfour » a été organisée au Caire et il y a été décidé de former des organisations pour aider au Darfour et de faire pression sur les régimes arabes et de les mobiliser pour arrêter les attaques contre les civils au Darfour.⁴⁹¹

En effet, l'objectif essentiel de la Ligue arabe, qui est la plus importante organisation du monde arabe, était surtout de préserver et de faire durer son unité et d'avoir la puissance et le pouvoir nécessaire pour se mettre devant une éventuelle intervention ou invasion tout en restant sous l'influence des événements vécus en Irak et en Palestine. Donc, l'organisation a évalué le cas de Soudan dans ce contexte. Pour le monde arabe, qui considérait inacceptable les campagnes des occidentaux au sujet de Darfour qui ne comportaient pas des actes de violence commises par les rebelles contre les civils, cette situation fut encore une autre manière d'exprimer la « Double Standardisation » de l'occident. Quand on analyse la crise du Darfour à l'échelle mondiale, on constate la rupture croissante entre le monde arabe et l'occident mais aussi avec l'UA qui avait pris sa place aux cotés du monde arabe d'une manière très active.

Même s'il existait des séparations et de la concurrence dans le sein-même de l'union, le leader soudanais, Omar Al Bachir, a malgré tout réussi d'avoir le soutien entier de la Ligue au sujet de Darfour. Les déclarations qui étaient faites par la Ligue arabe au sujet de Darfour étaient loin d'avoir une structure prête à faire mobiliser. Elle a avait une attitude réticente au sujet de l'établissement d'une coordination avec l'UA suite à la décision de prendre un rôle plus actif au Darfour donné par cette dernière. Pendant que la Ligue arabe se manifestait aussi incapable que l'UA, en ce

⁴⁸⁹ **Ibid.**, p. 10.

⁴⁹⁰ **Ibid.**, p. 11.

⁴⁹¹ **Ibid.**, p. 12.

qui concerne l'intervention à la crise du Darfour, parmi les pays membres uniquement l'Égypte et la Libye se sont sérieusement penchés à la crise du Darfour et ceci était plutôt à cause de leur propre sécurité nationale que les intérêts de la Ligue arabe.⁴⁹²

Suite à la pression exercée par le gouvernement soudanais sur les pays de la Ligue arabe, qui qualifie en temps normal une quelconque intervention internationale comme une violation de leurs droits de souveraineté, ensemble avec le gouvernement soudanais ont fermé les yeux devant le déploiement des forces de la MINUAD composées par 10.000 soldats dans le sud de Soudan. Par ailleurs, au début même s'ils étaient contre le déploiement des forces de la MUAS au Darfour, par la suite ils ont fini par accorder leur soutien entier aux forces de la MUAS afin d'empêcher l'installation des forces de l'ONU dans la région.⁴⁹³

La Ligue arabe, qui avait perdu dès le début l'opportunité de jouer le rôle de médiateur dans les négociations de paix en faveur de l'Union arabe et de l'ONU, a quand-même réussi à se mettre au premier plan suite à l'attaque réalisée par la MJE contre Omdurman en 2008 et à la décision d'arrestation de Omar Al Bachir et prononcée par la CPI et finalement elle est devenue le négociateur/médiateur en chef entre les parties. Le sommet de la Ligue arabe qui a eu lieu à Doha en 2009 fut une victoire sans contestation pour Omar Al Bachir. D'une part, la Ligue arabe accusait la CPI de fermer les yeux aux opérations d'Israël à Gaza dans le cadre du problème palestinien, d'autre part elle réagissait contre la décision d'arrestation de Omar Al Bachir, et pendant ce temps-là Al Bachir profita de cette situation et participa au sommet de la Ligue arabe.⁴⁹⁴

Parmi les négociations de paix, la ligue Arabe a utilisé plus d'initiative dans celle de Doha qui a débuté en septembre 2008. Suite à la réunion des Ministres des Affaires Etrangères des pays membres tels que la Libye, l'Égypte, la Syrie, l'Algérie, l'Égypte et l'Arabie Saoudite, la Ligue arabe est chargée par la mission de médiateur dans les négociations de paix tout en restant en coordination avec ces derniers. Par

⁴⁹² Weber, **op.cit.**, p. 15.

⁴⁹³ **Ibid.**, p. 12.

⁴⁹⁴ **Ibid.**, p. 16.

contre, il faudrait reconnaître et prendre en considération particulièrement les efforts de deux pays durant les négociations ; ce sont la Libye et le Qatar.⁴⁹⁵

Quand on compare la Ligue arabe avec d'autres organismes régionaux, on constate qu'elle a des difficultés dans la prise de décision collective dues à sa structure. A côté de sa faiblesse dans les coopérations avec d'autres organismes régionaux ou internationaux tels que l'UA, l'ONU et l'UE, la structure politique de Soudan et sa structure elle-même qui sont assez divisées réduisaient la capacité de manœuvre de l'organisation.⁴⁹⁶

Une autre organisation du monde musulman, qu'est l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI), a également exposé lors de la crise du Darfour une attitude semblable à celle de la Ligue arabe. L'organisation, qui ne s'intéressait pas au début à la crise, a commencé à l'attribuer plus d'importance suite à la croissance de l'intervention occidentale et à la décision de l'arrestation d'Omar Al Bachir prononcée par la CPI. L'OCI, qui prenait surtout en considération la dimension humanitaire de la crise que sa dimension politique, définissait les événements vécus comme des problèmes de pauvreté et espérait que les événements et les conflits entre les musulmans prendraient fin suite à la réalisation du développement dans la région. A cet effet, le sommet de l'OCI, rassemblé au Caire en Mars 2010, était entièrement consacré au développement de Darfour. Le sommet a fait démarrer une campagne ciblant 2 milliards de dollars, mais il n'a pu collecter qu'une aide totale de 850 millions de dollars.⁴⁹⁷ Les plus importantes contributions ont été faites par la Turquie, qui se manifeste de plus en plus au premier plan en tant qu'un acteur régional important, le Qatar et l'hôte du sommet, l'Egypte.⁴⁹⁸

⁴⁹⁵ **Ibid.**

⁴⁹⁶ **Ibid.**, p. 20.

⁴⁹⁷ « Darfur donors conference fails to come up with targeted funds, host Egypt makes no pledge », **Sudan Tribune**, le 22 Mars 2010, <http://www.sudantribune.com/spip.php?article 34494>, consulté le 20 Septembre 2010.

⁴⁹⁸ Sean P. Brooks, « What the Islamic Conference got wrong on Darfur », **Foreign Policy**, le 23 Mars 2010, http://mideast.foreignpolicy.com/posts/2010/03/23/what_wrong_with_the_oics_pledges_of_development_for_darfur, consulté le 20 Septembre 2010.

2.1.4. Les organisations non – gouvernementales (ONG)

La catastrophe humanitaire au Darfour est considérée généralement comme le premier génocide du 21^e siècle. Faute d'intervention effective pour arrêter le conflit, les agences caritatives et les ONG ont joué un rôle central pour soutenir plus de 2,5 millions de personnes déplacées internes⁴⁹⁹ et 200.000 réfugiés dont la plupart étaient au Tchad.⁵⁰⁰ A début de la guerre, l'OMS, suite à ses enquêtes, avait déclaré l'existence de 50.000 morts au Darfour puis après avoir révisé ses chiffres elle avait déclaré cette fois-ci 70.000 morts. Selon les rapports de l'OMS la cause principale des morts au Darfour était les mauvaises conditions sanitaires et hygiéniques.⁵⁰¹ A partir de 2006, on a constaté une baisse considérable dans les taux de mortalité reportés. La raison de cette baisse était d'une part le traité de paix signé entre le gouvernement soudanais et une partie des rebelles et d'autre part les principales causes des morts comme les maladies épidémiques et la sous-alimentation, dues à la sécheresse et aux conflits internes, étaient empêchées et diminuées grâce aux efforts des ONG.⁵⁰²

2.1.4.1. L'outil de guerre

L'aide était utilisé comme outil de guerre au Darfour par le gouvernement, les Janjawid et les rebelles au moins de deux manières. D'abord, le gouvernement et le Janjawid ont limité l'accès humanitaire aux populations rebelles et deuxièmement, les camps des DI sont devenus intégrés dans le conflit dynamique par la manipulation des mouvements de population.⁵⁰³

L'empêchement de l'accès humanitaire au Darfour est un problème important. A mesure de ses attaques militaires contre les rebelles vers la fin de 2003, le gouvernement soudanais a presque entièrement empêché l'assistance humanitaire internationale aux civils déplacés. Entre Février 2004 et Juillet 2005 l'accès humanitaire a augmenté après la pression internationale. Cependant la situation a

⁴⁹⁹ Voir la carte des camps de DI au Darfour et du Tchad, **Annexe VIII**, p. 155.

⁵⁰⁰ Adam Groves, « The politics of Aid: Helping Darfur? », **International Relations**, <http://www.e-ir.info/?cat=12&paged=3>, 2007, p. 4, consulté le 25 Novembre 2010.

⁵⁰¹ Mamdani, **op.cit.**, p.25.

⁵⁰² **Ibid.**, p. 38.

⁵⁰³ Groves, **op. cit.**, p. 29.

détérioré de manière significative au cours de 6 mois suivants. Au mois de Janvier 2006, l'ONU a eu accès à moins de 40 % de la population de Darfour occidental. En 2007, on a estimé que plus de 900.000 personnes se sont trouvées ou se sont cachées dans les régions privées de l'aide.⁵⁰⁴

Le gouvernement soudanais a délibérément limité des écoulements d'aide au Darfour pour affaiblir la base de soutien de rebelles. Cela a été réalisé par le biais des tactiques retardant et de la violence. Le processus a commencé avant d'arriver au Darfour par le visa et les autres papiers nécessaires à difficilement obtenir. Même si l'accès au pays a été assuré par le gouvernement, les soldats ont maltraités le personnel humanitaire. Les agences et les ONG qui se sont établies dans la région ont été également exclues sans une raison ou justification.⁵⁰⁵

L'accès humanitaire accru à plusieurs de camps des DI ne constitue pas nécessairement un développement sensiblement positif quant on analyse le cas de Darfour. Les mêmes milices qui ont effectué les attaques, contrôlent maintenant la périphérie de camps en emprisonnant pratiquement les DI dans les camps. Le viol des femmes, des enfants et des hommes sur les périphéries des camps a devenu très commun et il y avait toujours le risque de raid par le gouvernement et les Janjawid. Ainsi, les agences humanitaires et les ONG ont fait face à un dilemme : faire rester les camps où ils sont ou disperser la population. Le gouvernement entièrement au courant de cette situation a changé sa tactique d'un meurtre massif en harcèlement aléatoire aux camps des DI. En produisant d'un climat de la crainte et de l'insécurité autour des camps des DI, les forces pro-gouvernementales peuvent maintenir les populations de réfugié rendant leur survie très difficile sans appui humanitaire.⁵⁰⁶

L'empêchement des aides humanitaires par le gouvernement et l'isolement des camps de DI sont les problèmes importants pour la population dépourvue de soutien gouvernemental qui a besoin d'alimentation, d'accès à l'eau potable et d'abri. Mais d'autre part, les aides humanitaires pouvaient aggraver les problèmes dans la région surtout au detriment de la population neutre, c'est-à-dire les gens négligés par les organisations humanitaires.

⁵⁰⁴ **Ibid.**, p. 30.

⁵⁰⁵ **Ibid.**, p. 30-31.

⁵⁰⁶ **Ibid.**, p. 33.

2.1.4.2. Le nouvel humanitarisme

Au tournant du 21^e siècle, les nouveaux conflits, les guerres civiles ou les génocides ont eu lieu dans un contexte différent de ceux du 20^e siècle. Rester indifférent, ce n'est plus une option pour les agences et les ONG en ce qui concerne les civils non-armés menacés par le nettoyage ethnique ou l'émigration obligatoire. Personne ne veut être un spectateur tandis que des innocents sont tués et personne ne veut être accusé d'encourager la violence avec le soulagement. Donc, ce n'est pas simplement la rhétorique des organisations humanitaire qui a changé : Ils ont essayé d'écarter la critique de spectateur et de réagir contre la critique qu'ils contribuent aux conflits en déployant délibérément l'aide pour leur objectif de plaider. Autrement dit, l'aide est explicitement utilisée comme un instrument politique par des organismes humanitaires dans un effort de favoriser des buts à long terme tels que la paix et la stabilité. Cette approche s'est nommée « nouvel humanitarisme ». ⁵⁰⁷

Les organisations humanitaires, qui sont sensibles à l'accusation que l'aide substitue l'action politique, ont cherché à faire écouter leur voix en favorisant des mesures politiques (et souvent des militaires) pour protéger les civils de Darfur. Parallèlement, pour « ne faire aucun mal », l'attention s'est focalisée sur l'évitement de fournir l'aide qui pourrait renforcer des parties de lutte, spécifiquement les Janjawid. ⁵⁰⁸

Cependant, en prenant position contre le gouvernement et les Janjawid, les organisations humanitaires et les ONG semblent avoir la solidarité avec les rebelles. Ainsi, ces organisations, qui prennent partie pour les groupes rebelles, ont été ciblées par le gouvernement et les Janjawid qui ont utilisé les attaques violentes, l'intimidation et les menaces d'expulsion pour les décourager. Donc, une fois que les organisations étaient devenues une partie du conflit, il était très difficile de réaliser les buts humanitaires. ⁵⁰⁹

En outre, la méfiance en face des organisations humanitaires et des ONG est amplifiée parce que les populations noires reçoivent un montant d'aide

⁵⁰⁷ **Ibid.**, p. 19.

⁵⁰⁸ **Ibid.**, p. 35.

⁵⁰⁹ **Ibid.**, p. 36.

disproportionnée en comparaison des communautés arabes. Certains groups (particulièrement ceux de ruraux et arabes) n'ont reçu aucune aide internationale jusqu'en 2005. Une perception de l'approvisionnement d'aide non-équilibré est non seulement négative en termes de maintenir une espace humanitaire et neutre mais aussi cela peut causer des conséquences désastreuses pour des relations intertribales.⁵¹⁰ En ne pas fournissant l'aide aux groupes arabes, les organisations ont constitué une hiérarchie des victimes. En plus, les nomades arabes ont été collectivement stigmatisés en raison des crimes commis par les Janjawid et leur douleur a été ignoré. Donc c'est cette situation qui enflammera presque certainement la tension des conflits.⁵¹¹

Pour certaines milices arabes le fondamentalisme islamique et la suprématie arabe motive leurs actions au Darfour, pour beaucoup d'entre eux c'est un choix de vie par mécanisme d'adaptation porté aux extrémités. Elles ont soutenu le gouvernement parce qu'elles se sentent de n'avoir aucune sécurité. L'Abbala, les nomades de chameau de Darfur du nord, a toujours été le plus vulnérable et négligé, parmi beaucoup de communautés de la région. Ainsi ce n'est aucune coïncidence que les milices de Janjawid viennent de leur rang.⁵¹²

Les chiffres démontrent que l'effort humanitaire le plus important de ces dernières années fut réalisé au Darfour ; 75 ONG et 14 Comités de l'ONU ainsi que 13.000 personnes poursuivent leurs activités d'aides humanitaires dans la région.⁵¹³ Parmi ces organismes, certains ont été accusés par le gouvernement soudanais de poursuivre des activités missionnaires à l'égard du peuple musulman de Darfour. Suite à la décision de l'arrestation d'Omer Al Bachir prononcée par la CPI, le gouvernement soudanais a demandé que les ONG occidentales poursuivant leurs activités au Darfour quittent la région, ainsi ces organisations ont été expulsées du Soudan en Mars 2009. Certaines de ces ONG, expulsées du Soudan étaient « Action

⁵¹⁰ **Ibid.**

⁵¹¹ **Ibid.**

⁵¹² **Ibid.**, p. 37.

⁵¹³ NGOs Active on the Darfur Crisis, **Darfur Information Com**, http://www.darfurinformation.com/ic_ngos_active.asp, consulté le 13 Décembre 2010.

Contre Faim », « CARE », « Oxfam », « Save The Children » et « International Rescue Comittee ».⁵¹⁴

2.1.4.3. Les organisations humanitaires

Travailler sur la question de l'intervention humanitaire au Darfour pose de différents problèmes. Afin d'essayer d'être ainsi plus certain, on a repris la situation autour de différentes questions : qui travaille dans Darfur, qu'est c'est que font-ils et finalement comment financent-ils leurs projets ?

Les différents fonds font partie du plan de travail du Soudan qui est lié avec deux dimensions principales : premièrement, rétablissement et développement (principalement Soudan du sud) et, deuxièmement, action humanitaire (principalement Darfour). Les donateurs principaux sont des Etats ou des donateurs non-institutionnels (organisations humanitaires communes lançant un appel pour des contributions publiques). La donation peut être faite comptant ou en espèces. Le donateur supérieur pour Darfour est les Etats-Unis, qui ont contribué en 2007 pour 41% de tout le budget (70% en espèces). D'ailleurs l'ONU a créé les Fonds humanitaires communs (FHC) en 2006, un outil plus puissant pour allouer rapidement l'argent à l'élément humanitaire.⁵¹⁵ Le budget pour l'action humanitaire au Darfour était 1,48 milliards de dollars, couvrant 304 projets différents en 2005⁵¹⁶ ; 1,9 milliards de dollars, couvrant 410 projets différents en 2010⁵¹⁷ fonctionnés par des agences de Nations Unies et des ONG internationales. Tous les projets sont classifiés selon « *Cluster Approach* »⁵¹⁸ en neuf catégories : les Eléments non alimentaires / l'Abri de secours ; la Sécurité d'alimentation et les Moyens de

⁵¹⁴ « Action Against Hunger Expelled from Darfur along with Nine Other Aid Groups », **Action Against Hunger**, le 5 Mars 2009, <http://www.actionagainsthunger.org/pressroom/releases/2009/03/05> consulté le 20 Janvier 2011.

⁵¹⁵ « Humanitarian Intervention in Darfur », **Justice Africa Sudan**, <http://www.justiceafricasudan.org/wp-content/humanitarian-intervention-in-darfur.pdf>, p.1., consulté le 23 janvier 2011.

⁵¹⁶ **United Nations and Partners, Work Plan for the Sudan 2005**, <http://www.unsudanig.org/workplan/2005/docs/plan/2005-workplan.pdf>, p. 1., consulté le 22 Janvier 2011.

⁵¹⁷ **Ibid.**

⁵¹⁸ En décembre 2005 les directeurs du Comité permanent d'agence intermédiaire (IASC) ont fait bon accueil à le «*Cluster Approach*» comme mécanisme qui peut aider à adresser des lacunes identifiées à augmenter la qualité de l'action humanitaire. Ce fait partie d'un processus plus large de réforme visé à améliorer l'efficacité de la réponse humanitaire en assurant la plus grande prévisibilité et responsabilité, tout en renforçant des associations entre les ONG, organismes internationaux, la Croix-Rouge internationale et les agences d'ONU. (Inter-Agency Standing Committee (IASC), « Guidance Note on Using the Cluster Approach to Strenthen Humanitarian Response », le 24 Novembre 2006, <http://www.humanitarianreform.org/humanitarianreform/Portals/1/Resources%20&%20tools/IASCGUIDANCENOTECLUSTERAPPROACH.pdf>)

subsistance ; l'Eau potable et l'Hygiène ; la Santé et la Nutrition ; l'Education ; la Protection et les Droits de l'homme ; la Service commune et la Coordination ; l'Infrastructure de base et le Développement pour l'établissement, et finalement, l'Action de mine^{519, 520} A part les organisations se trouvant dans le Plan de Travail de Nations Unis⁵²¹, il existe aussi celles⁵²² qui travaillent dans le terrain indépendamment, sans le support de l'ONU.

En plus, à l'échelle internationale, on devrait brièvement citer la Coalition « *Save Darfur* » qui travaille spécialement pour former une opinion publique concernant le Darfour. Pour ce but, la Coalition « *Save Darfur* » a une position d'organisation faîtière avec des organisations nationales et régionales qu'elle réunit dans sa structure. 193 organisations de foi, plaidoirie et humanitaires sont les membres de cette organisation faîtière. La Coalition « *Save Darfur* » a un réseau capable d'avoir accès à 130 millions de personnes et elle compte 1 million d'activistes.⁵²³ Son budget annuel de 14 millions de dollars est régénéré soit par ses garants soit par les dons individuels.⁵²⁴ La Coalition « *Save Darfur* » avait plutôt l'intention de porter un caractère de plaidoirie pour pouvoir exercer une pression d'opinion publique et avait également l'objectif de former et orienter les politiques des gouvernements. La Coalition « *Save Darfur* » qui organisait régulièrement des campagnes à cet effet, a été critiquée d'avoir envoyé au Darfour uniquement une petite partie de ses revenus.⁵²⁵

2.1.4.3.1. Les éléments non alimentaires / l'abri de secours

Le Plan de travail pour Sudan a alloué 22 801 502 de dollars en 2007 pour la catégorie des éléments non alimentaires et de l'abri de secours au Darfour. Ce fonds est partagé par neuf organisations, *CARE*, *Community, Habitat and Finance* (CHF), *Concern*, *Catholic Relief Services* (CRS), *GOAL*, *HelpAge*, *International*

⁵¹⁹ « L'action de mine » est une partie vraiment marginale du travail au Darfour. C'est un projet national, est tombé sur le Soudan par UNMAS et pas un projet particulièrement fait aux besoins spéciaux du Darfour. C'est la raison pourquoi on n'a pas traité de cette catégorie dans ce travail.

⁵²⁰ « Humanitarian intervention in Darfur », *op.cit.* p.1.

⁵²¹ Pour tous les Plans de travail de l'ONU, visiter le site de **Sudan Information Gateway** : www.unsudanig.org.

⁵²² Pour les organisations humanitaire indépendant de l'ONU, visiter le site de **Humanitarian Information Centres and Partners** : www.humanitarianinfo.org/

⁵²³ <http://www.savedarfur.org/>

⁵²⁴ Mamdani, *op.cit.*, p. 23.

⁵²⁵ *Ibid.*

Organisation for Migration (IOM), United Nations Children Fund (UNICEF), UN Joint Logistic Center (UNJLC). L'UNICEF a reçu la plus grande partie avec 9 420 171 de dollars, suivis par CARE avec 7 081 731 de dollars. Ceux-ci et les deux organisations plus, UNJLC et UNOCHA, sont au coeur d'un projet commun de coopération pour la distribution des éléments non alimentaires. Ces quatre organisations ont essayé de standardiser la distribution. Après avoir vu cette action si coordonnée, quelques autres ONG⁵²⁶ ont participé l'initiative et fait une contribution significative dans la distribution. De plus, quelques autres ONG⁵²⁷ ont donné leurs propres stocks à ce plan pour centraliser le système.⁵²⁸

2.1.4.3.2. La sécurité d'alimentation et les moyens de subsistance

Le Plan de travail pour Sudan a alloué 419 023 284 de dollars en 2007 pour la catégorie de la Sécurité d'alimentation et des Moyens de subsistance au Darfur. Dans cette catégorie, la plus important est *World Food Programme (WFP)* qui a reçu 390 million dollars, 60 % de budget total de Darfour et % 93 de budget sacrifiée au programme d'alimentation. Le reste de 3% a reparti entre les autres 13 organisations⁵²⁹. La mission des organisations travaillant de l'aspect de subsistance est de donner les moyens aux populations touchées pour qu'elles puissent devenir autosuffisantes. Les organisations le font en distribuant de matériels comme la graine, l'engrais, l'équipement de bétail, l'équipement d'agriculture. Elles envoient aussi aux experts pour former les populations dans le terrain.⁵³⁰

2.1.4.3.3. L'eau potable et l'hygiène

Le but principal des projets dans la catégorie de l'eau potable et l'hygiène est d'améliorer l'accès à l'eau potable en construisant des nouveaux points d'accès à l'eau ou, en réhabilitant d'anciens. Néanmoins, l'eau et le sujet d'assainissement ne sont

⁵²⁶ Les ONG sont *Oxfam, Norwegian Church Aid, Concern, World Vision, Sudanese Red Crescent, Spanish Red Cross, Solidarites, Samaritan's Purse, Goal, Mercy Corps, Tearfund* et *Catholic Relief Services*.

⁵²⁷ Les ONG sont *UNHCR, International Rescue Committee, SSD, IOM, World Vision, Save the Children/US, Catholic Relief Service, et Oxfam*.

⁵²⁸ « Humanitarian Intervention in Darfur », **op.cit.**, pp.3-4.

⁵²⁹ Les ONG sont *Food and Agriculture Organisation (FAO), Concern, Catholic Relief Services (CRS), Danish Refugee Council (DRC), Fellowship for African Relief (FAR), GOAL, Intersos, Mercy Corps, Norwegian Refugee Council (NRC), UN Environment Programme (UNEP), World Relief, World Vision International (WVI)*.

⁵³⁰ « Humanitarian Intervention in Darfur », **op.cit.**, pp. 9-10.

pas liés seulement avec des besoins humanitaires fondamentaux. En fait, en améliorant l'offre de l'eau dans une communauté, les ONG améliorent aussi d'autres dimensions. Comme les besoins primaires sont satisfaits, les gens peuvent diversifier leurs utilisations d'eau, par exemple pour l'irrigation. De plus, sans devoir chercher l'eau, chacun profite de temps, donc les adultes deviennent plus productifs et les enfants ne sont pas empêchés d'aller à l'école. Sur le terrain, les tâches sont la réhabilitation ou l'installation de pompes manuelles, la construction de puits, la construction de latrine commune et finalement, la formation de centres d'hygiène et le comité de gestion. Pour le faire, les programmes de l'eau potable et de l'hygiène du Plan de travail avaient un budget de 55 000 831 de dollars avec 24 organisations participantes⁵³¹. L'UNICEF et l'OXFAM sont les acteurs principaux dans cette catégorie, avec des projets étant la valeur 14 et 11 millions.⁵³²

2.1.4.3.4. La santé et la nutrition

La catégorie de la santé et de la nutrition consiste un large éventail d'activités dans le secteur de la santé. Premièrement, la santé primaire a été distinguée de celle de secondaire. Celle de primaire est plus impliquée dans le secours, tandis que celle de secondaire est plus liée à l'idée d'améliorer ou au moins, maintenir en général la santé des gens. Dans cette catégorie il y a aussi toute la question de l'infrastructure comme l'amélioration de réseau d'hôpital et les cliniques mobiles. Selon le Plan de travail, il y avait 44 projets inscrits pour 2007 dans le domaine de la nutrition et de la santé. Cette catégorie a consisté presque 11 % du budget total pour Darfour avec le financement de 72 158 160 de dollars. Il y avait 21 organisations⁵³³ chargées des tâches différentes.⁵³⁴

2.1.4.3.5. L'éducation

Le but principal du Plan de travail pour l'éducation est d'augmenter le nombre d'enfants scolaires. Pour cette optique, le plan met une préoccupation spéciale sur

⁵³¹ Les ONG sont *Action contre la Faim (ACF)*, *ACTED*, *ADRA*, *ARC*, *CARE*, *Concern*, *COOPI*, *Catholic Relief Service (CRS)*, *Goal*, *IA Sweden*, *IMC*, *Intersos*, *IRC*, *Islamic Relief (IRW)*, *Medair*, *Mercy Corps*, *Oxfam*, *SC-US*, *Solidarites*, *Tearfund*, *UNICEF*, *WHO*, *World Vision (WVI)*.

⁵³² « Humanitarian Intervention in Darfur », **op.cit.**, pp. 16-17.

⁵³³ Les ONG sont *ACF*, *Care*, *Concern*, *CRS*, *Goal*, *IMC*, *IRC*, *Johanniter*, *Malaria Consortium*, *Medair*, *Merlin*, *NCA*, *PAI*, *RI*, *SC-US*, *Tearfund*, *UNFPA*, *UNICEF*, *WHO*, *WFP*, *World Vision*.

⁵³⁴ « Humanitarian Intervention in Darfur », **op.cit.**, pp. 23-24.

l'inscription de filles et des enfants nomades dont la moyenne est particulièrement basse dans le système scolaire. En plus, il consiste la construction d'infrastructures de base comme les classes et les écoles, le fournissement des équipements scolaires et la création d'un système scolaire. Le budget de 17 653 611 de dollars (2.7 % du budget total pour Darfour) est réparti aux 16 associations⁵³⁵ qui ont dirigé 21 projets différents.⁵³⁶

2.1.4.3.6. La protection et les droits de l'homme

Les organisations pour la Protection et les Droits de l'homme, sont chargées de nombreuses tâches qui pourraient être reprises autour de deux pôles principaux; d'abord la question de l'accès aux gens en cas de besoin et secondement, les actions concrètes prises à leur nom. En ce qui concerne l'accès aux victimes, la communauté internationale fait face à un paradoxe important. Cela signifie qu'essentiellement les organisations devraient négocier avec une des parties du conflit, les autorités soudanaises. Donc, la négociation est la grande partie du travail des organisations travaillant pour la protection et les droits de l'homme parce que le gouvernement est vraiment réticent à leur fournir le droit d'aider. C'est toujours un problème au Darfour. De plus, une fois qu'ils ont obtenu le droit d'aider, ils doivent faire face aux autres problèmes de sécurité. Les personnels humanitaires ont été attaqués, détournés et volés. Avec un budget de 45 498 123 de dollars (7 % du budget total de Darfour) le Plan de travail dirige des 25 projets différents en coopération des 12 organisations^{537 538}.

2.1.4.3.7. Le service commun et la coordination

La catégorie du service commun et de la coordination a deux buts principaux à la base, premièrement, répondre aux lacunes de coordination et améliorer deuxièmement la sécurité. En fait, ces deux buts se sont liés l'un à l'autre parce qu'en raison de l'insécurité, quelques agences internationales ont dû quitter le terrain

⁵³⁵ Ce sont CARE, Concern, German Agro Action, Humedica, Intersos, IRC, JRS, Mercy corps, MONEC, Samaritan's Purse, SCF/Sweden, UMCOR, UNICEF, VIS, WFP, World Vision.

⁵³⁶ « Humanitarian Intervention in Darfur », **op.cit.**, p. 33.

⁵³⁷ Ce sont CARE, DRC, EM-DH, INTERSOS, IOM, IRC, MERCY CORPS, Trocaire, UNDP, UNFPA, UNHCR, UNICEF.

⁵³⁸ « Humanitarian Intervention in Darfur », **op.cit.**, pp. 37-38.

et que moins de personnes peuvent être atteintes par celles. Avec 12 725 794 de dollars, 2 % du budget total pour le Darfour, il y a quatre organisations⁵³⁹ chargées au nom du Plan de travail.⁵⁴⁰

2.1.4.3.8. L'infrastructure de base et le développement pour l'installation

La catégorie de l'infrastructure de base et de l'installation doit être traitée par deux aspects différents. D'une part, il y a la partie de secours; l'infrastructure de secours s'installe pour répondre aux besoins immédiats des gens affectés par le conflit. D'autre part, il y a des buts liés au développement à long terme. Cette partie consiste des assistances techniques et des formations que les personnels internationaux donnent à la population locale pour le développement. Avec un budget de 6 892 740 de dollars (1.1 % du budget total), 3 organisations⁵⁴¹ réalisent des projets dans cette catégorie.⁵⁴²

⁵³⁹ Ce sont OCHA, RCO, UNDSS, WFP (UNJLC).

⁵⁴⁰ « Humanitarian Intervention in Darfur », **op.cit.**, p.43.

⁵⁴¹ Ce sont ONT AGI, L'UNICEF, UNOPS.

⁵⁴² « Humanitarian Intervention in Darfur », **op.cit.**, p. 46.

CONCLUSION

La guerre civile du Darfour en 2003 a été transformée, peu de temps après, en une crise où ont participé plusieurs acteurs aux différents niveaux. On a constaté que la transformation des déroulements au Darfour en une crise a été un résultat des faits réalisés aux trois niveaux : d'abord les faits vécus au niveau local, ensuite ceux au niveau national après l'indépendance du Soudan et enfin, ceux au niveau internationale avec le retentissement de la crise à l'échelle mondiale.

Au niveau local la crise du Darfour a été causée du dysfonctionnement du système qui avait régulé les relations juridiques entre les peuples sédentarisés et nomades et l'allocation des ressources limitées parmi ceux derniers. Les problèmes écologiques accrus vers la fin du 20^e siècle et la surpopulation ont rendu difficile la durabilité de ce système. Ainsi, creusant l'écart ethnique entre le nomade arabe et le sédentarisé africain le dysfonctionnement du système a transformé les conflits de basse densité des années 1980 en une guerre civile des années 2000.

Cette distinction ethnique a même été creusée par le négligement du Darfour par l'administration coloniale de Royaume Uni et celui qui a continué après l'indépendance du Soudan. Le système de l'administration native mise en œuvre par le colonialisme britannique a empêché la participation du Darfour dans le processus de modernisation politique et économique du Soudan central. Après l'indépendance, bien que quitter ce système administratif, les élites soudanaises ne pouvaient pas réussir le développement socioéconomique du Darfour. A partir des années 1960 cette situation négative a contribué la prise de conscience ethnique des Four qui se sont approprié l'histoire du Sultanat Darfour. Parallèlement, les Arabes ont aussi commencé à prendre la conscience ethnique avec la hausse du nationalisme arabe dans ces années-là.

Les élites administratives du Soudan indépendant n'ont pas réussi à faire joindre les différents groupes ethniques et religieux sous l'identité soudanaise et cet

échec a causé trois guerres civiles dont les deux premières au Soudan du Sud et la troisième au Darfour. C'est pour cela que la crise du Darfour est la lutte que les africains suivaient pour leur identité ethnique contre les élites administratives du Soudan qui n'ont pas réussi la soudanisation.

En raison du fait que les distinctions locales et nationales ont été transformées en une guerre sanglante dans les années 2000 et de la position du Soudan à l'échelle internationale, cette guerre a attiré l'intérêt international. Les relations du Soudan avec l'Erythrée, les liaisons des groupes ethniques du Darfour avec le Tchad, les liens historiques de l'Egypte avec le Soudan et enfin l'intérêt du Libye au Darfour depuis les années 1980, tous ceux-là ont conduit ces pays à intervenir dans la crise. A leur part, les pays comme le Qatar, la Turquie et Israël ont aussi essayé de jouer un rôle dans la crise.

L'autre dimension de l'intérêt international au Darfour est celle de superpuissances : la France et la Royaume-Uni qui y ont la passé coloniale ; et les Etats-Unis et la Chine qui y ont les intérêts politiques et économiques. Les relations basées sur le pétrole entre la Chine et le Soudan ont été continuées en accroissant à partir de la fin des années 1990. Cet rapprochement a dérangé les Etats-Unis qui surveillent ses intérêts économiques et politiques dans le continent de l'Afrique. Le fait que la crise du Darfour était à l'ordre du jour a rendu apparent la rivalité économique et géopolitique de ces deux puissances sur le continent. De la même façon, la France et la Royaume-Uni en tant que les anciennes puissances coloniales ont suivi le même comportement face à la Chine et ont joué un rôle important dans la crise.

Au niveau international, il est aussi important des efforts des organisations internationales pour but de résoudre la crise. La crise du Darfour a attiré l'attention de l'opinion publique prioritairement par sa dimension humanitaire. La grandeur du drame humanitaire et les efforts pour mettre fin à la violence et pour trouver la solution étaient l'ordre du jour des organisations internationales. D'une part les organisations internationales comme les Nations unis, l'UA et l'UE ont fait leurs contributions au problème aux différents niveaux pour résoudre la crise. D'autre part la CPI ont prise les décisions coercitives concernant le Darfour et ces décisions ont

suscité les débats dans l'opinion publique. Et par la suite des décisions de la CPI, la Ligue arabe a commencé à se positionner à côté du gouvernement soudanais.

Une grande campagne de l'aide humanitaire a été orientée vers la région pour le drame humanitaire qui était la conséquence de la crise du Darfour. Les ONG sous la coordination des Nations unies ont pris part aux transports de l'aide au Darfour et à l'accès aux victimes de la guerre. Bien que les ONG réussissent à aider plusieurs victimes et à leurs atteindre, leur positionnement inégal face aux parties belligérantes du conflit a effectué le cours des conflits. Neutres au début de la guerre civile, les tribus arabes nomades dépourvus de l'aide et touchés par les conflits ont participé aux groupes paramilitaires par le biais de la manipulation du gouvernement soudanais. Dans cette optique, bien que les aides soient effectives, les ONG ont changé négativement l'équilibre politique de la région.

Aujourd'hui la nouvelle situation courant au Soudan pourra changer l'équilibre interne de la crise du Darfour formée par les faits locaux, nationaux et internationaux. En tant que la conséquence de l'accord conclu en 2005 entre le Soudan du Sud et le gouvernement soudanais, le referendum sur l'indépendance du Sud-Soudan a eu lieu au mois du Janvier 2011 et les soudanais du sud ont voté à 98,83% en faveur de la sécession. Par la suite de la victoire définitive des sud-soudanais, Omar el Bachir n'a pas objecté les résultats. D'ailleurs, il avait déclaré qu'après la sécession on pourrait mettre charia en vigueur au Nord du pays. Cette situation suscitera les changements politiques au Soudan du Nord, y compris au Darfour. D'ailleurs, le fait que Mini Minawi, ex-conseiller d'Al Bashir a recommencé les activités rebelles dans la région par la suite de son licenciement, les conflits entre les forces du gouvernement et l'ALS, le group d'Abdel Wahid, pendant le referendum du sud et les revendications de l'autonomie par un autre groupe rebelle MJE sont les exemples de l'instabilité politique. Le mouvement social commencé en Tunisie et continué actuellement en Egypte a fait sentir ses effets même à Khartoum et pour la première fois depuis longtemps stimulé l'opposition du nord contre Al Bashir. Si on élabore cette opposition avec l'instabilité politique au Darfour, les effets des revendications du changement au Moyen-Orient sur les Soudan vont mériter d'être observées.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

- ABIR Mordechai, **Oil, Power, Politics: Conflict in Arabia, the Red Sea and the Gulf**, London: Frank Cass, 2005.
- AL-AFFENDI, Abdelwahab, **Tourabi's Revolution, Islam and Power in Sudan**, London: Grey Seal Books, 1991.
- AL-RAHIM, Muddathir'Abd, **Imperialism and Nationalism in the Sudan**, London: Oxford University Press, 1969.
- ANDERSON, G. Norman, **Sudan in Crisis: The Failure of Democracy**, Gainesville: University Press of Florida, 1999.
- ARKELL, A.J., **A History of The Sudan, From the Earliest Times to 1821**, London: The Athlone Press University of London, 1961.
- ATAÖV, Türkkaya, **Afrika Ulusal Kurtuluş Mücadeleleri**, Ankara: Ankara Üniversitesi Basımevi, 1977.
- BURR, J. Millard et COLLINS, Robert O., **Revolutionary Sudan : Hasan Al-Turabi and the Islamist State 1989-2000**, London: Brill, 2003.
- BURR, J. Millard et COLLINS, Robert O., **Darfur: The Long Road to Disaster**, Princeton: Markus Wiener Publishers, 2006.
- DALY, M.W., **Darfur's Sorrow: A History of Destruction and Genocide**, New York: Cambridge University Press, 2007.
- ELNUR, Ibrahim, **Contested Sudan: Political Economy of War and Reconstruction**, New York: Routledge, 2009.
- ESSIEN, Kwame et FOLOLA, Toyin, **Culture and Customs of Sudan**, Westport: Greenwood Publishing, 2009.
- FLINT, Julie, **Beyond 'Janjaweed': Understanding the Militias of Darfur**, Geneva: Small Arms Survey, Graduate Institute of International and Development Studies. 2009.
- FLUEHR-LOBBAN, Caroly, LOBBAN JR., Richard A. et METUCHEN, John Obert, (dir.), **Historical Dictionary of The Sudan**, N.J. & London : The Scacrow Press Inc., 1992.

- FONTRIER, Marc, **Le Darfour : Organisations Internationales et Crise Régionale 2003-2008**, Paris : Harmattan, 2009.
- FRANCIS, David J., **Uniting Africa : Building Regional Peace and Security Systems**, Hampshire : Ashgate Publishing Limited, 2006.
- GRANDIN, Nicole, **Le Soudan nilotique et l'administration britannique (1898 – 1956) : éléments d'interprétation socio-historique d'une expérience coloniale**, Leiden : Brill. 1982.
- HAGAN John et RYMOND-RICHMOND Wenona, **Darfur And the Crime of Genocide**, Cambridge : Cambridge University Press, 2009,
- HEHIR, Aidan, **Humanitarian Intervention After Kosovo, Iraq Darfur and the Record of Global Civil Society**, Hampshire: MacMillan Palgrave, 2008.
- HOLT, P.M., **The Mahdist State in the Sudan 1881 – 1898**, London: Oxford University Press, 1958.
- HOLT, P.M. et DALY, M.W., **A History of The Sudan, From the Coming of Islam to the Present Day**, London : Longman, 1988.
- IDRIS, Amir H., **Conflicts and Politics of Identity Sudan**, New York: Palgrave Macmillan, 2005.
- JOHNSON, Douglas H., **Root Causes of Sudan's Civil Wars**, Oxford: The International African Institute with James Currey, 2003.
- KLINGER, Thibaut, **Géopolitique de l'Énergie: Constats et Enjeux**, Paris : Studyrama Perspectives, 2008.
- LEBOR Adam, **“Complicity with Evil”: The United Nations in the Age of Modern Genocide**, New Haven & London: Yale University Press, 2006,
- LESCH, Ann Mosely, **The Sudan-Contested National Identities**, Bloomington, Indiana: Indiana University Press, 1998.
- MAMDANI, Mahmood, **Saviours and Survivors: Darfur, Politics and The War on Terror**, Cape Town: HSRC Press, 2009.
- O'FAHEY, R.S., **Darfur Sultanate: A History**, London: Hurst & Company, 2008.
- O'FAHEY, R.S. et SPLAUDING, J.L. **Kingdoms of the Sudan**, London: Methuen & Co Ltd, 1974.
- OLIVER, Roland et FAGE, J.D., **A Short History of Africa**, London : Penguin Books, 1988,
- O'NEILL William G. et CASSIS Violette, **Protecting Two Million Internally Displaced: The Successes and Shortcomings of the African Union in**

Darfur, Bern: The Brookings Institution-University of Bern Project on Internal Displacement, 2005,

ØYSTEIN H. Rolandsen, **Guerrilla Government Political Changes in the Southern Sudan during 1990s**, Sweden: Nordiska Afrikainstitutet, 2005.

POSSIO, Thibault-Stéphène, **Les Evolutions récentes de la coopération militaire française en Afrique**, Paris : Editions Publibook, 2007.

PRUNIER, Gérard, **Darfur: The Ambiguous Genocide**, New York : Cornell University Press, 2005.

SIDAHMED, Abdel Salam et SIDAHMED, Alsir, **Sudan**, New York: Routledge Curzon, 2005.

TANNER, Victor et TUBINA, Jérôme, **Divided They Fall: The Fragmentation of Darfur's Rebel Groups**, Geneva: Small Arms Survey, Graduate Institute of International and Development Studies, 2007, p.25.

TULLY, Dennis, **Culture and Context in Sudan: The Process of Market Incorporation in Dar Masalit**, New York: New York State University Press, 1988.

WAAL, Alex de et FLINT, Julie, **Darfur : A New History of A Long War**, New York: Zed Books, 2008.

WEEKS, Richard V. (dir.), **Muslim Peoples: A World Ethnographic Survey**, Westport: Greenwood Press, 1984.

YOUNG Helen et OSMAN Abdal Monium, **Livelihoods, Power and Choice: The Vulnerability of the Northern Rizaygat, Darfur**, Boston: Feinstein International Center, 2009.

ARTICLES

ABDALLAH, Amjad, « Muslim world and Darfur », **European Stability Initiative**, www.esiweb.org/pdf/esi_turkey_tpq_id_95.pdf, consulté le 18 Septembre 2010.

ABDUL-JALIL, Musa Adam, « The Dynamics of Customary Land Tenure and Natural Resource Management in Darfur », **Food and Agriculture Organisation of the United Nations, Darfur Jam.org**, www.darfurjam.unsudanig.org/.../The%20Dynamics%20of%20Customary%20Land%20Tenure%20an..., consulté 3 Septembre 2010.

ADAM, Gamal Abdel Rahman, « The Fur », **A study of Some Ethnic Groups in Sudan**, dir. Sudan Cultural Digest Project Members, Cairo : The American University in Cairo, 1998, pp. 25-40.

AL-RAHIM, Muddathir Abd, « Le Soudan indépendant : gouvernements militaires et « coups d'Etat civils » (1956-1985) », dir. Marc Lavergne, **Soudan**

contemporain: de l'invasion turco-égyptienne à la rébellion africaine (1821-1989), Paris: Karthala, 1989, pp. 273-274., pp. 271 – 288.

AMAYREH, Khalid, « Israel views Darfur Tragedy as Hasbara opportunity », **thepeoplesvoice.org**, le 13 Mai 2007, <http://www.thepeoplesvoice.org/cgi-bin/blogs/voices.php/2007/05/13/p16762>, consulté le 15 Octobre 2010.

ANGSTHELM, Bruno, **Conflits et pétrole, l'exemple du Darfour**, http://archives-fig-st-die.cndp.fr/actes/actes_2007/angsthelm/article.htm, consulté le 18 Juin 2010.

BANÉGAS, Richard, MARCHALT, Roland et MEIMON, Julien, « La fin du pacte colonial ? », **France-Afrique : sortir du pacte coloniale**, dir. Richard Banégas, Paris : Karthala, 2007, pp. 7- 27.

BASHA, Sara « The Comprehensive Peace Agreement - A Synopsis », dir. Brian Raftopoulos et Karin Alexander, **Peace in the Balance the Crisis in Sudan**, Cape Town: Institute for Justice and Reconciliation, 2006, pp. 23 - 50.

BLEUCHOT, Hervé, « Le Soudan anglo-égyptien », dir. Marc Lavergne, **Le Soudan contemporain : de l'invasion turco-égyptien à la rébellion africaine (1821-1989)**, Paris : éditions Karthala, 1989, pp. 171-223.

BIEDEMARIAM, Amanuel « Sudan's Rejection of US/UN Sanction on Eritrea and Its Implications », **Ethiopian Review**, le 9 Mars 2010, <http://www.ethiopianreview.com/content/27124>, consulté le 15 Octobre 2010.

BROOKS, Sean P., « What the Islamic Conference got wrong on Darfur », **Foreign Policy**, le 23 Mars 2010, http://mideast.foreignpolicy.com/posts/2010/03/23/what_wrong_with_the_oics_pledges_of_development_for_darfur, consulté le 20 Septembre 2010.

ÇAKMAK, Cenap, « Darfur'da Türkiye'nin rolü », **Yeni Şafak**, le 5 Février 2007, <http://yenisafak.com.tr/Yorum/?i=28112> , consulté le 20 Juillet 2010.

CAMPBELL, Kelly, « Sudanese-Chadian Relations : A New Dimension to the Conflict in Darfur ? », **United States Institute of Peace**, le Avril 2006, <http://www.usip.org/publications/sudanese-chadian-relations-new-dimension-conflict-darfur> , consulté le 18 Octobre 2010.

CARNEY, Timothy, « Sudan: Political Islam and Terrorism », dir. Robert I. Rotberg, **Battling Terrorism in the Horn of Africa**, Washington D.C.: Brooking Institution Press, 2005., pp. 119-140.

CAZELLES, Christophe, « The EU as an international organisation the case of Darfur », **Centre d'Analyse Stratégique**, www.strategie.gouv.fr/.../the_EU_as_an_international_organisation_the_case_of_Darfur.pdf, consulté le 20 Juillet 2010.

- CHALK, Frank et KELTON, Danielle, « Mass-Atrocity crimes in Darfur and the Response of Government of Sudan Media to International Pressure », dir. Amanda F. Grzyb, **The World and Darfur : International Response to Crimes Against Humanity in Western Sudan**, Montreal: McGill-Queen's University Press, 2009, pp. 112-151.
- CLAPHAM, Christopher « International Relations in Africa after the Cold War », dir. William Hale et Eberhard Kienle, **After The Cold War: Security and Democracy in Africa and Asia**, London: I.B.Tauris&Co. Ltd., 1997, pp. 99-113.
- COLLINS, Robert O., « Disaster in Darfur: Historical Overview », Dir. Samuel Totten et Eric Markusen, **Genocide in Darfur : Investigating the Atrocities in the Sudan**, New York : Routledge, 2006, pp. 3-24.
- COOK, Susan E. et MIRONKO, Charles K. « Darfur-Understanding a Complicated Tragedy », dir. Brian Raftopoulos et Karin Alexander, **Peace in the Balance the Crisis in Sudan**, Cape Town: Institute for Justice and Reconciliation, 2006.
- DALAR, Mehmet, « İnsanlık Suçu ve Soykırım Tartışmaları Bağlamında Darfur Sorunu ve Türkiye », **Ortadoğu**, Volume 1- No.12, Décembre 2009, pp. 93-101.
- DOWDEN, Richard, « Israeli weapons 'bound for rebels' in southern Sudan: Arms may be destined for SPLA fight against Khartoum », **The Independent U.K.** , le 19 Mars 1994, <http://www.independent.co.uk/news/world/israeli-weapons-bound-for-rebels-in-southern-sudan-arms-may-be-destined-for-spla-fight-against-khartoum-1430077.html>, consulté le 20 Juin 2010.
- ENGDAHL, F. William, « China and USA in New Cold War over Africa's Oil Richies Darfur? », **Global Research**, le 20 Mai 2007, <http://www.globalresearch.ca/index.php?context=va&aid=5714> , consulté le 20 Décembre 2009.
- FAWZY, Didar, « Parti communiste soudanais » dir. Marc Lavergne, **Soudan contemporain: de l'invasion turco-égyptienne à la rébellion africaine (1821-1989)**, Paris: Karthala, 1989, pp. 332-333.
- FISHER, Jonah, « No end in sight to Darfur woe », **BBCNews**, le 18 Septembre 2006, <http://news.bbc.co.uk/2/hi/africa/5354836.stm>, consulté 14 Octobre 2010.
- FLOUNDERS, Sara, « The U.S. Role in Darfur, Sudan: Oil reserves rivaling those of Saudi Arabia? », **Global Research**, le 6 Juin 2006, <http://www.globalresearch.ca/index.php?context=va&aid=2592>, consulté 21 Septembre 2010.
- GRONO, Nick, « Darfur: The International Community's Failure to Protect », Agnes van Ardenne-van der Hoeven, Mohamed Salih, Nick Grono et Juan Méndez, **Explaining Darfur: Four Lectures on Ongoing Genocide**, Amsterdam: Vossiuspers UVa, 2006, pp. 39-48.

- GROVES, Adam, « The politics of Aid: Helping Darfur? », **International Relations**, <http://www.e-ir.info/?cat=12&paged=3>, 2007, consulté le 25 Novembre 2010.
- HARIR Sharif, « “Arab Belt” versus “African Belt”: Ethno-Political Conflict in Dar Fur and the Regional Cultural Factors », dir. Sharif Harir et Terje Tvedt, **Short-Cut to Decay: The Case of the Sudan**, Uppsala: The Scandinavian Institute of African Studies, 1994, pp. 143-185.
- HASAN, Y.F. et OGOT, B.A., « Le Soudan de 1500 à 1800 », dir. B.A. Ogot, **Histoire Générale de l’Afrique V – L’Afrique du XVIe et au XVIIIe siècle**, Paris : L’Organisation des Nations unies pour l’éducation, la science et la culture, 1999, pp. 217-250.
- HERBST, Moira, « Oil for China, Guns for Darfour », **Bloomberg Buissnes Week**, le 14 Mars 2008, http://www.businessweek.com/globalbiz/content/mar2008/gb20080314_430126.htm , consulté le 29 Juin 2010.
- HØIGILT, Jacob, « Darfur and Arab Public Opinion Strategies for Engagement », **www.fride.org**, Mars 2010, <http://www.fride.org/publication/728/darfur-and-arab-public-opinion:-strategies-for-engagement>, consulté le 1 Septembre 2010.
- HUGON, Philippe, « La politique économique de la France En Afrique, la fin des rentes coloniales », **France-Afrique : sortir du pacte coloniale**, dir. Richard Banégas, Paris : Karthala, 2007, pp. 54- 69.
- ISMAIL, Omer et FICK, Maggie, « Darfur Rebels 101 », **Enough : The Project to end Genocide and Crime Against Humanity**, le 29 Janvier 2009, <http://www.enoughproject.org/publications/darfur-rebels-101>, consulté le 26 Juin 2010.
- JENKINS, Gareth, « Blood, oil, and headscarves : Al-Bashir visits Ankara », **Eurasia Daily Monitor** Volume 5, le 22 Janvier 2008, http://www.jamestown.org/single/?no_cache=1&tx_ttnews%5Btt_news%5D=33315, consulté le 10 Avril 2010.
- JIANG, Chung-Lian, « La Chine, le petrole et l’Afrique », **Geopolitis.net.**, www.geopolitis.net/.../CHINE%20PETROLE%20AFRIQUE.pdf, consulté le 23 Juillet 2010.
- KAJEE, Ayesha « The Regional and International Dimensions of the Crisis in Darfur », dir. Brian Raftopoulos et Karin Alexander, **Peace in the Balance the Crisis in Sudan**, Cape Town: Institute for Justice and Reconciliation, 2006, pp.71-102.
- KESSLER, Glenn et LYNCH, Colum, « U.S. Calls Killings In Sudan Genocide », **The Washington Post**, le 10 Septembre 2010, <http://www.washingtonpost.com/wp-dyn/articles/A8364-2004Sep9.html>, consulté le 20 septembre 2010.
- KOUASSI, Selay Mauris, « L’interventionnisme américain au Darfour : une autre face de la doctrine de la guerre préventive », **agoravox**, le 4 Avril 2008,

<http://www.agoravox.fr/actualites/international/article/l-interventionnisme-america-in-au-38268>, consulté le 13 Septembre 2010.

KOUNGOU, Léon, « L'Union européenne s'engage à reculer », **Le Monde Diplomatique**, Février 2008, <http://www.monde-diplomatique.fr/2008/02/KOUNGOU/15571>, consulté le 17 Septembre 2010.

LARGE, Daniel « Arms, Oil and Darfur: The Evolution of Relations between China and Sudan », **Sudan Issue Brief**, Human Security Baseline Assessment, no.7, Juillet 2007, www.smallarmssurvey.org section de Soudan, consulté le 14 Juin 2010.

LAVERGNE, Marc, « Introduction géographique », dir. Marc Lavergne, **Le Soudan contemporain : de l'invasion turco-égyptienne à la rébellion africaine (1821-1989)**, Paris : Editions Karthala, 1989, pp. 17-56.

LAVERGNE, Marc, « Le conflit du Darfour n'est pas racial », l'Afrik.com, le 16 Juillet 2004, <http://www.afrik.com/article7464.html> , consulté le 24 Octobre 2010.

MAZAL, Mualem, « Israel to grant citizenship to hundreds of Darfur refugees », **Haaretz.com**, le 05 Septembre 2007, <http://www.haaretz.com/news/israel-to-grant-citizenship-to-hundreds-of-darfur-refugees-1.228881>, consulté le 15 Octobre 2010.

PENINOU, Jean-Louis, « Désolation au Darfour », **le Monde diplomatique**, mai 2004, <http://www.monde-diplomatique.fr/2004/05/PENINOU/11163>, consulté le 13 Septembre 2010.

PINEL, Fabienne « La Chine, le pétrole et l'Afrique: L'or noir avant les droits de l'Homme », **Afrik.com**, le 28 Avril 2006, <http://www.afrik.com/article9773.html> , consulté le 23 Octobre 2010.

PRUNIER, Gérard « Comment le conflit au Darfour déstabilise le Tchad », **Le Monde Diplomatique**, Mars 2008, <http://www.monde-diplomatique.fr/2008/03/PRUNIER/15716>, consulté le 13 Octobre 2010.

RAKISITS, Claude, « Sudan's Darfur: Peace or more war on the horizon? », **Strategic Insights**, vol. 27, Barton: Australian Strategic Policy Institute, 2006.

REEVES, Eric, « Quantifying Genocide in Darfur (Part 1) », **Sudan Tribune**, le 28 Avril 2006, <http://www.sudantribune.com/Quantifying-Genocide-in-Darfur,15348>, consulté le 24 Octobre 2010.

REEVES, Eric, « Quantifying Genocide: Darfur Mortality Update , August 6, 2010 », le 07 Août 2010, <http://www.sudanreeves.org/Article269.html>, consulté le 24 Octobre 2010.

ROLLEY, Sonia, « Le long chemin vers la paix », **Rfi.fr.**, le 12 Mai 2007, http://www.rfi.fr/actufr/articles/089/article_51777.asp , consulté le 13 Mars 2010.

ROSSIN, Richard, « La France et le Darfour », **Le Regle du Jeu**, le 24 Février 2010, <http://laregledujeu.org/2010/02/24/953/la-france-et-le-darfour/> , consulté le 20 Septembre 2010.

SATTI, Yassir Hassan « Pastoralists, Land Rights and Migration Routes in Darfur: The Case of West Darfur State », **Environment and Conflict in Africa Reflections on Darfur**, dir. Marcel Leroy, Addis Ababa :University for Peace, Africa Programme, 2009, pp.259-271.

TOTTEN, Samuel, « Saving Lives in Darfur 2003 – 06?: Lots of Talk, Little No Action » , dir. Amanda F. Grzyb, **The World and Darfur : International Response to Crimes Against Humanity in Western Sudan**, Montreal: McGill-Queen's University Press, 2009, pp.183-214.

TUBIANA, Jérôme, « Le Darfour, un conflit pour la terre ? », **Politique africain**, No 101, Mars – Avril 2006, no. 101, pp.111-131.

WAHAB, Essam Mohamed Abdel Shafi Abdel et BAKR, Noha, « Arab Official Positions Towards President Al Bashir's Indictment », www.fride.org, Mars 2010, <http://www.fride.org/publication/729/arab-official-positions-towards-president-al-bashir-s-indictment>, consulté le 1 Septembre 2010.

WASI, Ali, « Darfur rebel group inaugurates local office in Israël », **Sudan Tribune**, le 27 Fevrier 2008, <http://www.sudantribune.com/spip.php?article26161> , consulté le 10 Août 2009.

WEBER, Annette, « Bridging the Gap Between Narrative and Practices: The Role of the Arab league in Darfur. », Mars 2010, www.fride.org, <http://www.fride.org/publication/730/bridging-the-gap-between-narrative-and-practices-the-role-of-the-arab-league-in-darfur>, consulté le 1 Septembre 2010.

WILLIAMS, Paul D., « The United Kingdom », **The international politics of mass atrocities: the case of Darfur**, dir. David R. Black et Paul D. Williams, New York: Routledge, pp. 195 – 212.

JOURNAUX, BULLETINS, RAPPORTS

Action Against Hunger, « Action against Hunger Expelled from Darfur along with Nine Other Aid Groups » le 5 Mars 2009, <http://www.actionagainsthunger.org/pressroom/releases/2009/03/05>, consulté le 20 Janvier 2011.

BBCNews, « Darfur peace talks stall in Abuja », le 11 Juin 2005, <http://news.bbc.co.uk/2/hi/africa/4079636.stm> , consulté le 15 Octobre 2010.

BBCNews, « Libya hosts Darfur crisis talks », le 15 Julliet 2007, <http://news.bbc.co.uk/2/hi/6899323.stm> , consulté 14 Octobre 2010.

BBCNews, « Ancien Darfur lake 'is dried up' », le 20 Julliet 2007, <http://news.bbc.co.uk/2/hi/6908224.stm>, consulté le 4 Octobre 2010.

- BBCNews**, « Darfur deaths 'could be 300,000' », le 23 Avril 2008, <http://news.bbc.co.uk/2/hi/7361979.stm> , consulté le 24 Octobre 2010,
- BBCNews**, « In quotes: ICC accuses Bashir » le 14 Juillet 2008, <http://news.bbc.co.uk/2/hi/europe/7505937.stm>, consulté le 30 Août 2010.
- BBCNews**, « African Union in rift with court », le 3 Julliet 2009, <http://news.bbc.co.uk/2/hi/africa/8133925.stm>, consulté le 12 Julliet 2010.
- BBCNews**, « Darfur warrant for Sudan's Bashir : ICC adds genocide », le 12 Julliet 2010, <http://www.bbc.co.uk/news/10603559>, consulté le 3 Août 2010.
- BBCNews**, « Timeline: Chad », le 21 Julliet 2010, <http://news.bbc.co.uk/2/hi/africa/1068745.stm>, consulté le 27 Août 2010.
- BBCNews**, « Kenyan ambassadors summoned over Omar al-Bashir's visit », le 01 Septembre 2010, <http://www.bbc.co.uk/news/world-africa-11156184>, consulté le 23 Septembre 2010.
- CNN**, « Sudan peace accord signed, state media records », le 23 Février 2010, http://articles.cnn.com/2010-02-23/world/sudan.peace.agreement_1_justice-and-equality-movement-peace-accord-darfur-conflict?_s=PM:WORLD, consulté le 15 Juin 2010.
- CNN**, « U.N. report: Darfur not genocide, but perpetrators of violence should be prosecuted », le 1 Février 2005, <http://edition.cnn.com/2005/WORLD/africa/01/31/sudan.report/>, consulté le 24 Octobre 2010.
- Darfur Consortium**, « A timeline of the Darfur crisis and the response of the international community », http://www.darfurconsortium.org/darfur_crisis/timeline.html#2005, consulté le 21 Juin 2010.
- France24**, « UN commander says Darfur war is over, at least for now », le 27 Août 2009, <http://www.france24.com/en/20090827-un-commander-says-darfur-war-for-now-sudan-agawi-conflict-africa>, consulté le 11 Août 2010.
- Hürriyet**, « Darfur'a 75 milyon \$ », le 22 Mars 2010, <http://www.hurriyet.com.tr/dunya/14176209.asp> , consulté le 23 Mars 2010.
- International Criminal Court**, « Situation in Darfur, Sudan », le 31 Mars 2005, <http://www.icc-cpi.int/Menus/ICC/Situations+and+Cases/Situations/Situation+ICC+0205/>, consulté le 20 Septembre 2010.
- International Crisis Group**, « Darfur's Fragile Peace Agreement », le 20 Juin 2006, <http://www.crisisgroup.org/en/regions/africa/horn-of-africa/sudan/B039-darfurs-fragile-peace-agreement.aspx>, consulté le 25 Avril 2010.
- International Crisis Group**, « Libya/Chad: Beyond Political Influence », le 23 Mars 2010, <http://www.crisisgroup.org/en/regions/africa/central-africa/chad/b071-libya-chad-beyond-political-influence.aspx> , consulté le 14 Octobre 2010.

- Jeune Afrique**, « Khartoum signe un cessez-le-feu avec un des principaux groupes rebelles du Darfour », le 20 Février 2010, <http://www.jeuneafrique.com/Article/DEPAFP20100220T153926Z/>, consulté 18 Juin 2010.
- Le Monde diplomatique**, « Les protagonistes du conflit », Mars 2007, <http://www.monde-diplomatique.fr/2007/03/A/14504>, consulté le 20 Février 2010.
- Le Monde Diplomatique**, « Au Tchad, la force d'interposition européenne prise à partie », le 17 Juin 2008, <http://www.monde-diplomatique.fr/carnet/2008-06-17-Tchad-Eufor>, consulté le 17 Septembre 2010.
- New York Times**, « CIA meeting with Sudan security chief angers some in U.S. », le 20 Juin 2005, <http://www.nytimes.com/2005/06/19/world/americas/19iht-sudan.html>, consulté le 10 Octobre 2010.
- New York Times**, « Refugee Crisis Grows as Darfur War Crosses a Border », le 28 Février 2006, http://www.nytimes.com/2006/02/28/international/africa/28border.html?pagewanted=1&_r=1, consulté le 15 Octobre 2010.
- SudanDarfur**, « Kimse Yok mu ? Darfur'da Türk Kasabası Kuruyor », <http://www.sudandarfur.org/NewsDetails.aspx?NewsId=175>, consulté le 7 Septembre 2010.
- Sudan Peace Committee**, « Qatar vs. Egypt in Sudan », le 12 Juillet 2010, <http://ncfsudan.blogspot.com/2010/07/qatar-vs-egypt-in-sudan.html>, consulté le 24 Octobre 2010.
- Sudan Tribune**, « Libya to host African mini-summit on Darfur: Kadhafi », le 11 Mai 2005, <http://www.sudantribune.com/Libya-to-host-African-mini-summit.html>, consulté le 13 Octobre 2010.
- Sudan Tribune**, « Sudan, Eastern Front start pecae talks in Eritrea », le 17 Juin 2006, <http://www.sudantribune.com/Sudan-Eastern-Front-start-pecae.16697>, consulté le 15 Octobre 2010.
- Sudan Tribune**, « Sudan opens border with Eritrea », le 26 Octobre 2006, <http://www.sudantribune.com/Sudan-opens-border-with-Eritrea.18361>, consulté le 15 Octobre 2010.
- Sudan Tribune**, « Darfur crisis seen from China, report », le 4 Juin 2007, <http://www.sudantribune.com/spip.php?article22206>, consulté le 21 Septembre 2010.
- Sudan Tribune**, « Darfur rebel groups form two movements in Juba », le 30 Novembre 2007, <http://www.sudantribune.com/spip.php?article24965>, consulté le 15 Juin 2010.
- Sudan Tribune**, « Darfur donors conference fails to come up with targeted funds, host Egypt makes no pledge », le 22 Mars 2010, <http://www.sudantribune.com/spip.php?article34494>, consulté le 20 Septembre 2010.

Sudan Tribune, « Qatar sends humanitarian assistance to Darfur », le 11 Juillet 2010, <http://www.sudantribune.com/Qatar-sends-humanitarian,35637>, consulté le 18 Octobre 2010.

The Tripoli Post, « Libya Allows Transit of Aid to Darfur Refugees », le 24 Juillet 2004, <http://www.tripolipost.com/articledetail.asp?c=1&i=145&archive=1>, consulté le 20 Septembre 2010.

United Nations, « The UN Responds to the Crisis in Darfur: A Timeline », http://www.un.org/News/dh/dev/scripts/darfur_formatted.htm, le 23 Septembre 2010.

Wide Angle, « Heart of Darfur, Guide to Factions and Forces », le 1 Juillet 2008, <http://www.pbs.org/wnet/wideangle/episodes/heart-of-darfur/guide-to-factions-and-forces/299/#gos>, consulté le 24 Mai 2010.

World Health Organisation, « Retrospective Mortality Survey Among the Internally Displaced Population, Greater Darfur, Sudan », Août 2004, <http://www.who.int/disasters/repo/14656.pdf>, consulté 21 Septembre 2010.

Darfur Peace Agreement, <http://allafrica.com/peaceafrica/resources/view/00010926.pdf>.

Report of the International Commission of Inquiry on Darfur to the United Nations Secretary-General, http://www.un.org/News/dh/sudan/com_inq_darfur.pdf

United Nations and Partners, Work Plan for the Sudan 2005, <http://www.unsudanig.org/workplan/2005/docs/plan/2005-workplan.pdf>.

SOURCES ELECTRONIQUES

Central Intelligence Agency (CIA), The World Fact Book, <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/su.html>.

Darfurinformation.com, <http://www.darfurinformation.com>.

Embassy of the State of Qatar in Washington D.C., http://www.qatarembassy.net/foreign_policy.asp.

Justice Africa Sudan, <http://www.justiceafricasudan.org/wp-content/humanitarian-intervention-in-darfur.pdf>.

Humanitarianinformationorg, www.humanitarianinfo.org/.

Site Officiel de la Ministre des affaires étrangères de la France, <http://www.diplomatie.gouv.fr/>

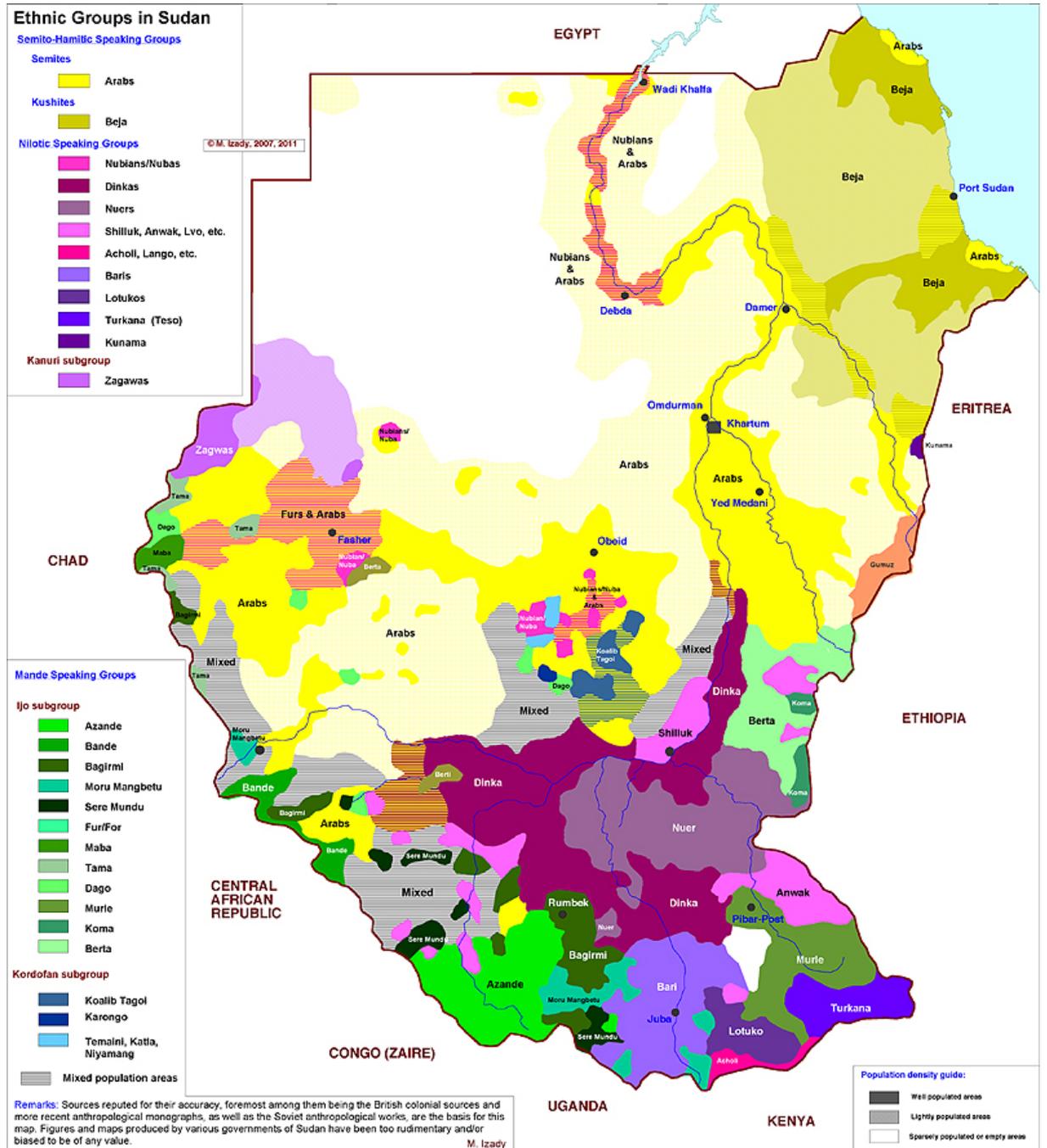
Site officiel de l'ambassade de Qatar, http://www.qatarembassy.net/foreign_policy.asp#International_Relations

UNAMID, <http://www.un.org/en/peacekeeping/missions/unamid/background.shtml>

United Nations Sudan Information Gateway, www.unsudanig.org.

ANNEXE II

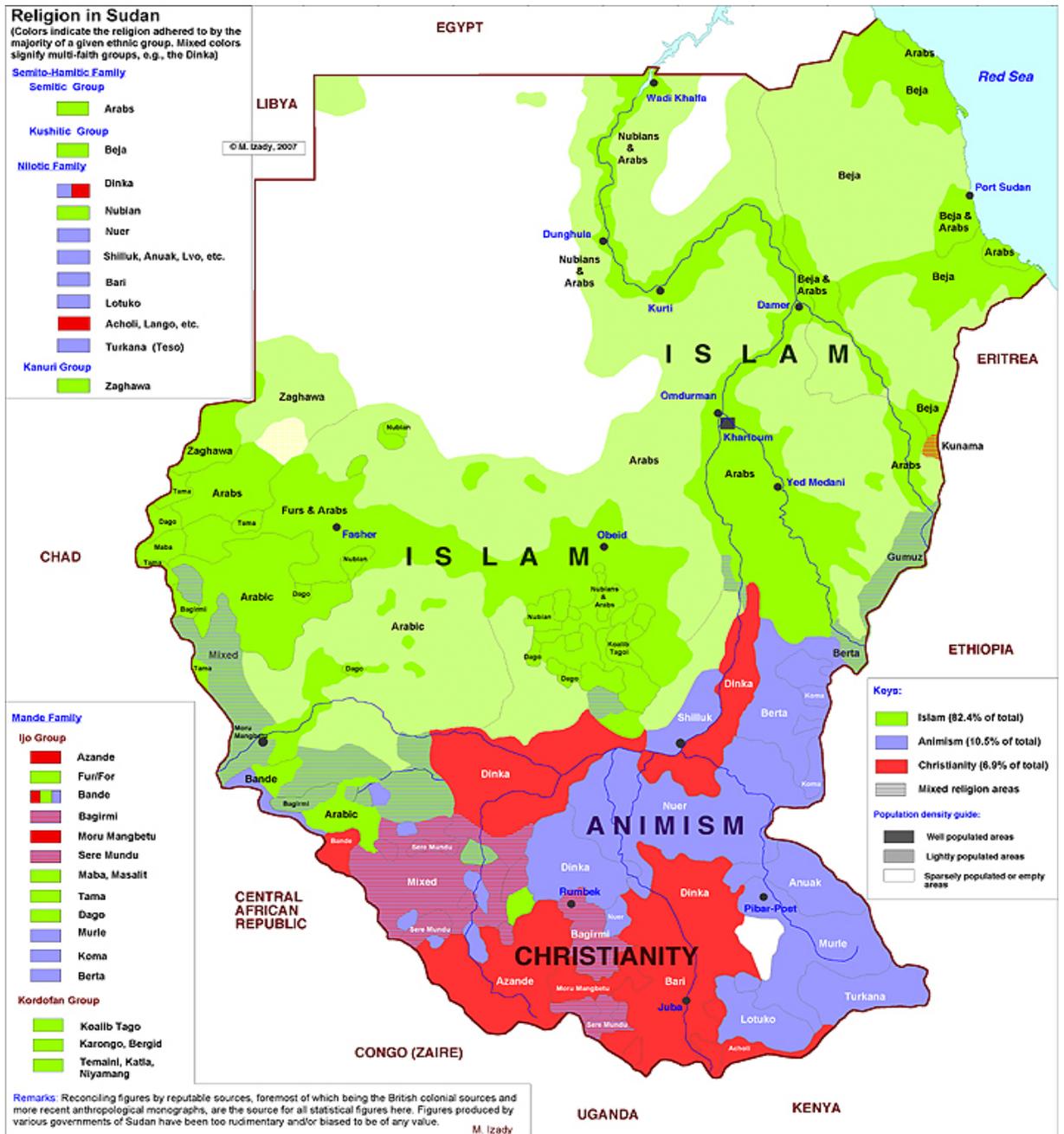
La carte des groupes ethniques du Soudan⁵⁴⁴



⁵⁴⁴ http://gulf2000.columbia.edu/images/maps/Sudan_Ethnic_Linguistic_sm.jpg

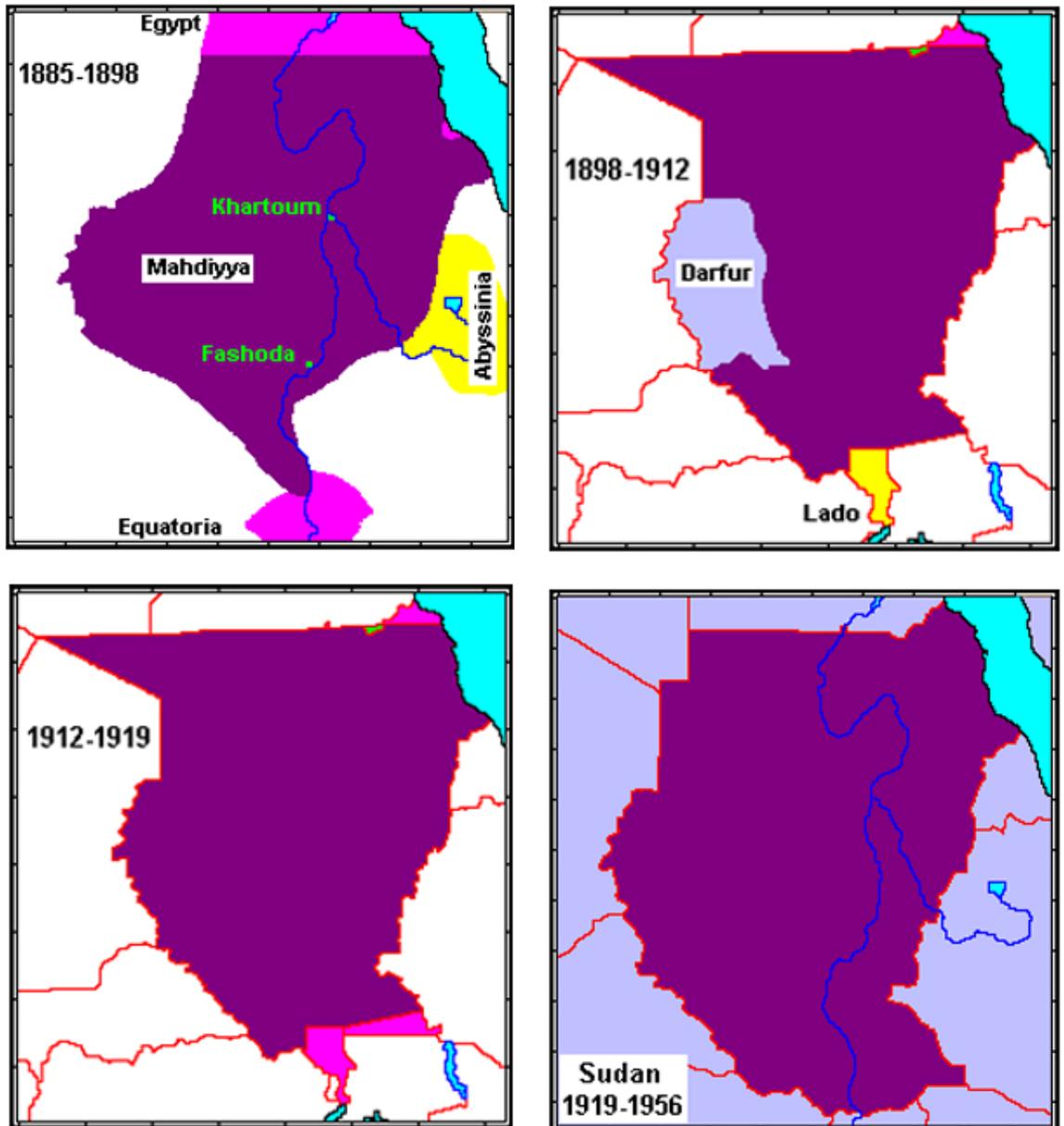
ANNEXE III

La carte de religion au Soudan⁵⁴⁵



⁵⁴⁵ http://gulf2000.columbia.edu/images/maps/Sudan_Religion_sm.jpg

ANNEXE IV

Le changement frontalier du Soudan modern ⁵⁴⁶

⁵⁴⁶ <http://www.zum.de/whkmla/histatlas/northafrica/haxsudan.html>

ANNEXE V

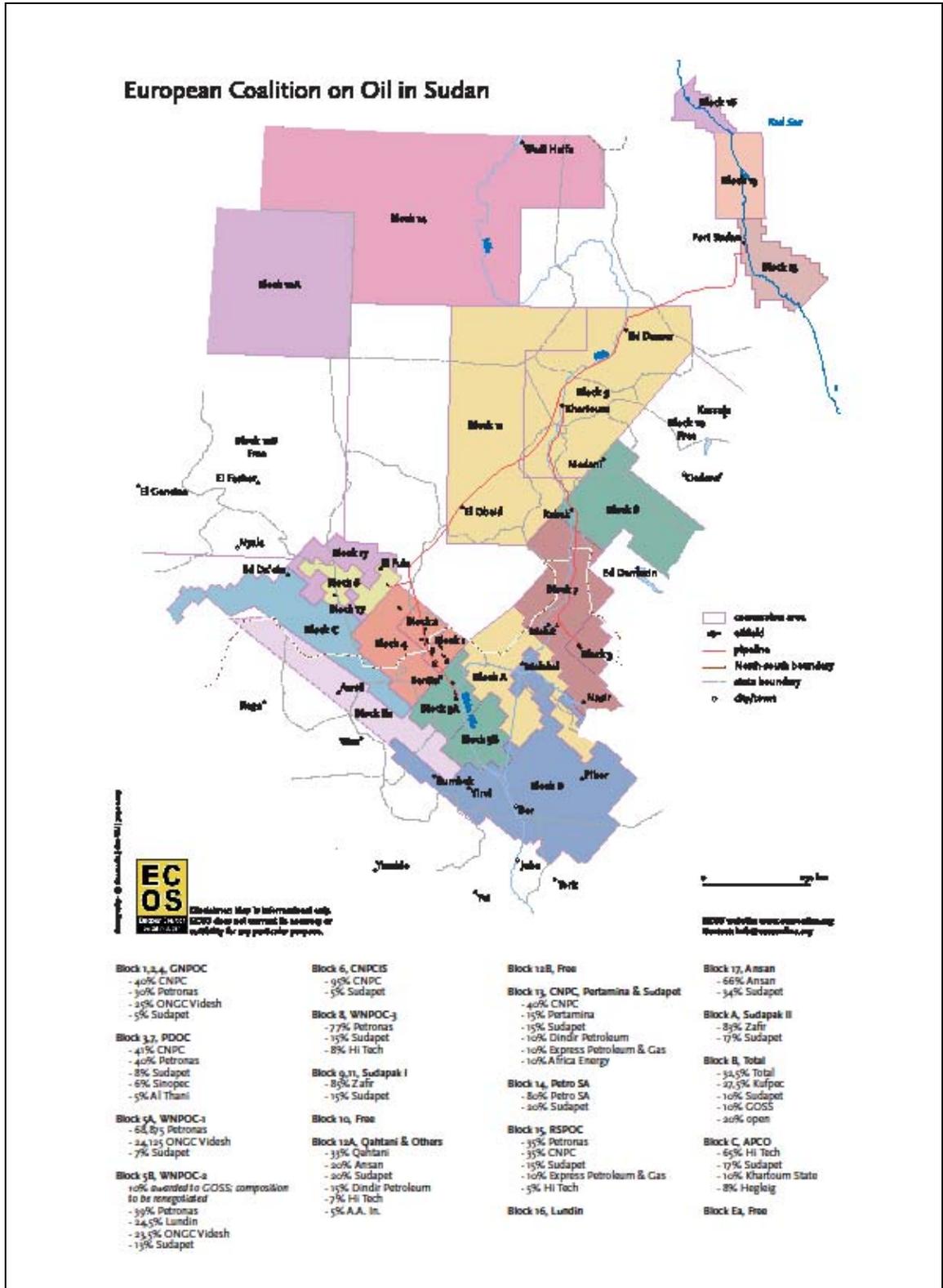
Les régions du Soudan⁵⁴⁷



⁵⁴⁷ <http://www.mapsofworld.com/sudan/sudan-political-map.html>

ANNEXE VI

La concession pétrolière du Soudan⁵⁴⁸



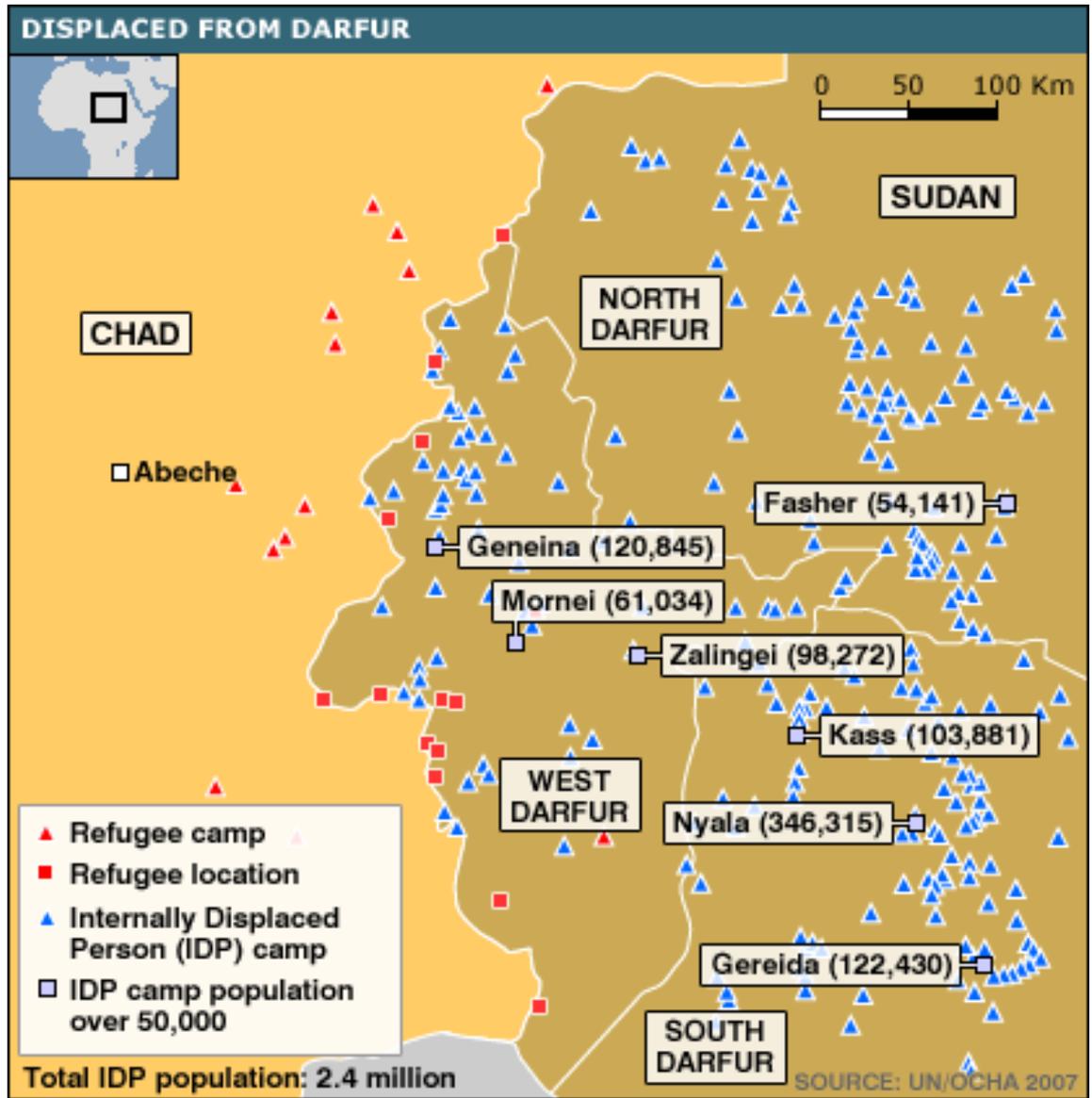
⁵⁴⁸ <http://www.ecosonline.org/oilmap/resources/Soedan%20A5%20kleur.pdf>

ANNEXE VII

Le Darfour et le Soudan du Sud ⁵⁴⁹

⁵⁴⁹http://2.bp.blogspot.com/_PG3ew_iFi3A/SsfmMgcm7HI/AAAAAAAAOdw/_4HotbphII0/s400/photo1.gif

ANNEXE VIII

Les camps de DI au Darfour et du Tchad⁵⁵⁰

⁵⁵⁰ <http://news.bbc.co.uk/2/hi/africa/7263663.stm>

ANNEXE X

Résolutions conclues par le Conseil de sécurité⁵⁵²

Résolution 1547 (2004)

Adoptée par le Conseil de sécurité, le 11 juin 2004.

Le Conseil de sécurité,

Se félicitant de la signature de la déclaration, le 5 juin 2004 à Nairobi, dans laquelle les parties ont confirmé leur accord à l'égard des six protocoles signés entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement/Armée de libération du peuple soudanais (SPLM/A) et ont confirmé à nouveau leur volonté de mener à bien les étapes restantes des négociations,

Louant le travail et le soutien continu de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), en particulier ceux fournis par le Gouvernement kényan à la présidence du Sous-Comité sur le Soudan, qui ont facilité les pourparlers de paix, et saluant les efforts déployés par l'Équipe de surveillance de la protection des civils, la Commission conjointe de surveillance dans les monts Nouba et l'Équipe de contrôle et de vérification appuyant le processus de paix, et exprimant l'espoir que l'IGAD continuera de jouer un rôle essentiel durant la période de transition, *Réaffirmant* son soutien au Protocole de Machakos, en date du 20 juillet 2002, et aux accords ultérieurs qui en découlent,

Réaffirmant son attachement à la souveraineté, à l'indépendance et à l'unité du Soudan,

Rappelant les déclarations de son président en date du 10 octobre 2003 (S/PRST/2003/16) et du 25 mai 2004 (S/PRST/2004/18),

Condamnant tous les actes de violence et toutes les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commis par toutes les parties, et *se déclarant* extrêmement préoccupé par les conséquences de la prolongation du conflit pour la population civile du Soudan, y compris les femmes, les enfants, les réfugiés et les personnes déplacées,

Demandant instamment aux deux parties concernées de conclure sans délai un accord de paix global, et *exprimant la conviction* que les progrès accomplis actuellement dans le cadre du processus de Naivasha contribueront au renforcement de la stabilité et à la paix au Soudan,

Accueillant favorablement le rapport du Secrétaire général en date du 7 juin 2004 (S/2004/453),

1. *Se félicite* que le Secrétaire général propose de mettre en place, pour une période initiale de trois mois et sous l'autorité d'un représentant spécial du Secrétaire général, une équipe préparatoire des Nations Unies au Soudan en tant que mission politique spéciale chargée de préparer la surveillance internationale envisagée dans l'Accord de Naivasha du 25 septembre 2003 sur les arrangements en matière de sécurité, afin de faciliter les contacts avec les parties concernées et de préparer la mise en place d'une opération de soutien à la paix après la signature d'un accord de paix global;

2. *Fait siennes* les propositions du Secrétaire général concernant l'effectif de l'équipe préparatoire et prie à cet égard le Secrétaire général de conclure le plus rapidement possible tous les accords nécessaires avec le Gouvernement soudanais;

⁵⁵² <http://www.un.org/fr/documents/scres.shtml>

3. *Se déclare* prêt à envisager la création d'une opération de soutien à la paix des Nations Unies en vue d'appuyer l'application d'un accord de paix global et prie le Secrétaire général de lui présenter des recommandations concernant la taille, la structure et le mandat de cette opération dès que possible après la signature d'un accord de paix global;

4. *Prie* le Secrétaire général, en attendant la signature d'un accord de paix global, de prendre les mesures préparatoires nécessaires, y compris la mise en place préalable des moyens logistiques et du personnel absolument indispensables pour faciliter le déploiement rapide de l'opération éventuelle susmentionnée, principalement en vue d'aider les parties à surveiller et vérifier le respect des dispositions d'un accord de paix global et de faire le nécessaire pour que l'Organisation puisse jouer son rôle durant la période de transition au Soudan;

5. *Souligne* la nécessité de disposer de moyens d'information efficaces, notamment par la voie de la radio, de la télévision et des journaux locaux et nationaux, pour faire bien comprendre le processus de paix et le rôle qu'une opération de soutien à la paix des Nations Unies jouera auprès des communautés locales et des parties;

6. *Fait siennes* les conclusions du Secrétaire général en ce qui concerne la situation au Soudan, en particulier dans le Darfour et dans le Haut-Nil, qui est décrite au paragraphe 22 de son rapport, demande aux parties d'user de leur influence pour qu'il soit mis immédiatement fin aux combats dans la région du Darfour, dans le Haut-Nil et ailleurs, *demande instamment* aux parties à l'Accord de cessez-le-feu de Ndjamena, en date du 8 avril 2004, de conclure sans retard un accord politique, *salue* les efforts accomplis à cet effet par l'Union africaine et *demande* à la communauté internationale d'être prête à un engagement constant, y compris en fournissant des fonds importants à l'appui de la paix au Soudan;

7. *Prie* le Secrétaire général de le tenir informé de l'évolution de la situation au Soudan, en particulier en ce qui concerne le processus de négociation de Naivasha, la mise en oeuvre du processus de paix et l'accomplissement par l'équipe préparatoire de son mandat, et de lui présenter un rapport au plus tard trois mois après l'adoption de la présente résolution;

8. *Décide* de rester saisi de la question.

Résolution 1556 (2004)

Adoptée par le Conseil de sécurité, le 30 juillet 2004

Le Conseil de sécurité,

Rappelant la déclaration de son président, en date du 25 mai 2004, ainsi que sa résolution 1547 du 11 juin 2004 et sa résolution 1502 du 26 août 2003, sur l'accès des opérateurs humanitaires aux populations ayant besoin d'aide,

Saluant le rôle de premier plan assumé par l'Union africaine, ainsi que sa volonté de trouver une solution à la situation dans le Darfour, et *se déclarant prêt* à appuyer pleinement ces efforts,

Se félicitant du communiqué du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine publié le 27 juillet 2004 (S/2004/603),

Réaffirmant son attachement à la souveraineté, à l'unité, à l'intégrité territoriale et à l'indépendance du Soudan, en accord avec le Protocole de Machakos, du 20 juillet 2002, et avec les accords ultérieurs qui en découlent, agréés par le Gouvernement soudanais,

Accueillant avec satisfaction le communiqué commun publié le 3 juin 2004 par le Gouvernement soudanais et le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que la création d'un mécanisme conjoint d'application, et *prenant acte* des dispositions prises en vue de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire, *Prenant note* du rapport du Secrétaire général sur le Soudan en date du 3 juin 2004 et *félicitant* le Secrétaire général pour la nomination de son Représentant spécial pour le Soudan ainsi que pour les efforts qu'il a déployés jusqu'ici, *Exprimant* à nouveau sa profonde préoccupation devant la poursuite de la crise humanitaire et les violations des droits de l'homme commises sur une grande échelle, notamment les attaques qui continuent d'être menées contre des civils et mettent en danger la vie de centaines de milliers de personnes,

Condamnant tous les actes de violence et violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commis par toutes les parties à la crise, en particulier par les Janjaouites, notamment les attaques aveugles menées contre des civils, les viols, les déplacements forcés et les actes de violence, en particulier ceux revêtant un caractère ethnique, et *se déclarant extrêmement préoccupé* par les conséquences du conflit du Darfour pour la population civile, notamment les femmes, les enfants, les personnes déplacées et les réfugiés, *Rappelant*, à ce sujet, qu'il incombe au premier chef au Gouvernement soudanais de faire respecter les droits de l'homme en maintenant l'ordre public et en protégeant sa population sur son territoire, et que toutes les parties sont tenues de respecter le droit international humanitaire, *Engageant* toutes les parties à prendre les dispositions nécessaires pour prévenir et faire cesser les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, et *soulignant* que leurs auteurs ne jouiront d'aucune impunité, *Se félicitant* de ce que le Gouvernement soudanais s'est engagé à enquêter sur les atrocités commises et à en poursuivre les responsables, *Soulignant* l'engagement pris par le Gouvernement soudanais de mobiliser sans délai les forces armées soudanaises afin de désarmer les milices janjaouites,

Rappelant également, à ce sujet, ses résolutions 1325 (2000), sur les femmes, la paix et la sécurité, 1379 (2001), 1460 (2003) et 1539 (2004), sur les enfants dans les conflits armés, et 1265 (1999) et 1296 (2000), sur la protection des civils dans les conflits armés, *Se déclarant préoccupé* par les informations faisant état de violations de l'Accord de cessez-le-feu signé à N'djamena le 8 avril 2004, et *soulignant de nouveau* que toutes les parties au cessez-le-feu doivent en respecter toutes les dispositions, *Se félicitant* de la réunion de consultation des donateurs tenue à Genève en juin 2004 et des séances d'information organisées par la suite pour faire connaître les besoins humanitaires urgents du Soudan et du Tchad et rappeler aux donateurs la nécessité d'honorer les engagements pris,

Rappelant que plus d'un million de personnes ont besoin d'une aide humanitaire d'urgence, que l'acheminement de l'aide est devenu de plus en plus difficile avec le début de la saison des pluies et que, sans une intervention d'urgence pour répondre aux besoins en matière de sécurité, d'accès, de logistique, de capacités et de financement, des centaines de milliers de personnes risquent de mourir,

Se déclarant résolu à faire tout ce qui est en son pouvoir pour prévenir une catastrophe humanitaire, y compris en prenant d'autres mesures, s'il y a lieu,

Saluant les efforts diplomatiques internationaux en cours pour trouver une solution à la situation au Darfour, *Soulignant* que tout retour de réfugiés et de personnes déplacées dans leurs foyers doit se dérouler de manière volontaire et s'accompagner d'une aide suffisante et de conditions de sécurité satisfaisantes, *Notant avec une profonde préoccupation* que près de 200 000 réfugiés ont fui dans l'État voisin du Tchad, ce qui constitue un lourd fardeau pour ce pays, et *se déclarant profondément inquiet* devant les informations faisant état d'incursions en territoire tchadien de milices janjaouites de la région soudanaise du Darfour, et *prenant également note* de l'accord passé entre le Gouvernement soudanais et le Tchad en vue de mettre en place un mécanisme conjoint de sécurisation des frontières,

Affirmant que la situation au Soudan constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales et à la stabilité de la région, *Agissant* en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies,

1. *Demande* au Gouvernement soudanais d'honorer immédiatement tous les engagements qu'il a pris dans le communiqué du 3 juillet 2004, en particulier, en facilitant l'acheminement des secours internationaux aux victimes de la catastrophe humanitaire au moyen d'un moratoire sur toutes les restrictions susceptibles de retarder la fourniture de l'aide humanitaire et l'accès aux populations touchées, en favorisant la réalisation, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies, d'enquêtes indépendantes sur les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, en établissant des conditions de sécurité crédibles pour la protection de la population civile et du personnel humanitaire, et en reprenant les pourparlers politiques sur le Darfour avec les groupes dissidents de cette région, à savoir le Mouvement pour la justice et l'égalité et le Mouvement de libération du Soudan/Armée de libération du Soudan;

2. *Approuve* le déploiement d'observateurs internationaux, y compris la force de protection envisagée par l'Union africaine, dans la région du Darfour sous la direction de l'Union africaine et *engage* la communauté internationale à continuer d'appuyer ces efforts, *se félicite* des progrès accomplis dans le déploiement d'observateurs et des offres de mise à disposition de troupes faites par des membres de l'Union africaine, et *souligne* que le Gouvernement soudanais et toutes les parties concernées doivent faciliter la tâche des observateurs, conformément à l'Accord de cessez-le-feu de N'Djamena et à

l'Accord d'Addis-Abeba du 28 mai 2004 sur les modalités de la création d'une mission d'observation chargée de faire respecter le cessez-le-feu;

3. *Engage* les États Membres à renforcer l'équipe d'observation internationale dirigée par l'Union africaine, y compris la force de protection, en lui fournissant du personnel et d'autres formes d'assistance, notamment en matière d'aide financière, d'équipement, de transports, de véhicules, de soutien au commandement, de communications et de soutien administratif, en fonction des besoins de l'opération, et *se félicite* des contributions déjà apportées par l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique pour appuyer l'opération dirigée par l'Union africaine;

4. *Se félicite* des efforts déployés par le Haut Commissaire aux droits de l'homme en vue de dépêcher des observateurs des droits de l'homme au Soudan et *demande* au Gouvernement soudanais de travailler en coopération avec le Haut Commissaire au déploiement de ces observateurs;

5. *Engage* les parties à l'Accord de cessez-le-feu de N'Djamena, signé le 8 avril 2004, à conclure immédiatement un accord politique, *note avec regret* que l'absence des principaux chefs rebelles aux pourparlers tenus le 15 juillet à Addis-Abeba (Éthiopie) ne facilite pas le processus, *demande* que des pourparlers soient de nouveau engagés sous l'égide de l'Union africaine et de son médiateur en chef, M. Hamid Algabid, pour trouver un règlement politique aux tensions qui règnent dans le Darfour, et *prie instamment* les groupes rebelles de respecter le cessez-le-feu, de mettre fin immédiatement aux actes de violence, d'engager sans préalable des pourparlers de paix et d'œuvrer de manière positive et constructive au règlement du conflit;

6. *Exige* que le Gouvernement soudanais honore l'engagement qu'il a pris de désarmer les milices janjaouites et d'arrêter et de traduire en justice les chefs janjaouites et leurs complices, qui ont encouragé et commis des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire et d'autres atrocités, *prie en outre* le Secrétaire général de lui rendre compte dans trente jours, puis tous les mois, des progrès ou de l'absence de progrès accomplis par le Gouvernement soudanais à ce sujet, et *déclare son intention* d'envisager d'autres actions, y compris des mesures, telles que celles prévues à l'Article 41 de la Charte des Nations Unies, à l'encontre du Gouvernement soudanais, en cas de non-respect de ses engagements;

7. *Décide* que tous les États doivent prendre les mesures nécessaires pour empêcher la vente ou la fourniture à tous individus et entités non gouvernementales y compris les Janjaouites, opérant dans les États du Darfour Nord, du Darfour Sud et du Darfour Ouest, par leurs nationaux ou depuis leur territoire, ou encore en utilisant des navires ou des aéronefs portant leur pavillon, d'armement et de matériel connexe de tous types, y compris des armes et des munitions, des véhicules et du matériel militaires, du matériel paramilitaire et des pièces de rechange pour le matériel susmentionné, qu'ils proviennent ou non de leur territoire;

8. *Décide* que tous les États doivent prendre les mesures nécessaires pour empêcher la fourniture aux entités non gouvernementales et aux individus visés au paragraphe 7 qui opèrent dans les États du Darfour Nord, du Darfour Sud et du Darfour Ouest, par leurs nationaux ou depuis leur territoire, d'une formation ou d'une assistance technique concernant la livraison, la fabrication, l'entretien ou l'utilisation des articles énumérés au paragraphe 7 ci-dessus

9. *Décide* que les mesures imposées en vertu des paragraphes 7 et 8 ci-dessus ne s'appliqueront pas dans les cas suivants :

- Les approvisionnements ainsi que la formation et l'aide techniques y afférentes nécessaires à des opérations d'observation, de vérification ou de soutien à la paix, y compris les opérations dirigées par des organisations régionales, qui sont menées avec l'autorisation de l'Organisation des Nations Unies ou le consentement des parties concernées;

- La fourniture de matériel militaire non meurtrier destiné exclusivement à un usage humanitaire, à l'observation du respect des droits de l'homme ou à la protection, et la formation et l'assistance techniques y afférentes;

- La fourniture de vêtements de protection, y compris les gilets pare-balles et les casques militaires, destinés à l'usage personnel des fonctionnaires des Nations Unies, des observateurs des droits de l'homme, des représentants des médias, du personnel de l'aide humanitaire et de l'aide au développement et du personnel associé;

10. *Exprime* son intention d'envisager de modifier ou de lever les mesures imposées en vertu des paragraphes 7 et 8 lorsqu'il constatera que le Gouvernement soudanais s'est acquitté des engagements décrits au paragraphe 6;

11. *Réaffirme* son appui à l'Accord de Naivasha, signé par le Gouvernement soudanais et le Mouvement de libération du peuple soudanais, *envisage avec intérêt* l'application effective de cet accord, et un Soudan, pacifique et unifié, oeuvrant en harmonie avec tous les autres États à son propre développement, et *demande* à la communauté internationale d'être prête à apporter un concours soutenu, notamment en fournissant les fonds nécessaires pour appuyer la paix et le développement économique au Soudan;

12. *Engage* la communauté internationale à apporter l'aide qui fait cruellement défaut pour atténuer les effets de la catastrophe humanitaire se déroulant actuellement dans la région du Darfour, *demande* aux États Membres d'honorer les engagements qui ont été pris pour répondre aux besoins du Darfour et du Tchad, et *souligne* la nécessité d'apporter des contributions généreuses aux appels globaux des Nations Unies afin d'en assurer le financement intégral;

13. *Prie* le Secrétaire général de mettre en marche des mécanismes pluridisciplinaires d'aide humanitaire pour déterminer les mesures supplémentaires qui pourraient être nécessaires afin d'éviter une catastrophe humanitaire, et de lui rendre compte périodiquement des progrès accomplis;

14. *Encourage* le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan et l'expert indépendant de la Commission des droits de l'homme à travailler en étroite collaboration avec le Gouvernement soudanais en vue de faciliter une investigation indépendante des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire dans la région du Darfour;

15. *Proroge* le mandat de la mission politique spéciale créée par la résolution 1547 (2004) pour une période supplémentaire de quatre-vingt dix jours, s'achevant le 10 décembre 2004, et *prie* le Secrétaire général d'y intégrer des plans d'urgence pour la région du Darfour;

16. *Exprime* son plein appui à la commission de cessez-le-feu et à la mission d'observation au Darfour dirigées par l'Union africaine, *prie* le Secrétaire général d'apporter une aide à l'Union africaine pour la planification et les évaluations de sa mission au Darfour, et, conformément au communiqué conjoint, de se préparer à faciliter l'application d'un futur accord dans le Darfour en étroite coopération avec l'Union africaine, et le *prie également* de lui rendre compte des progrès accomplis;

17. *Décide* de rester saisi de la question.

Résolution 1564 (2004)

Adoptée par le Conseil de sécurité, le 18 septembre 2004

Le Conseil de sécurité,

Rappelant sa résolution 1556 (2004) du 30 juillet 2004, la déclaration faite par son président le 25 mai 2004 (S/PRST/2004/18), sa résolution 1547 (2004) du 11 juin 2004 et sa résolution 1502 (2003) du 26 août 2003, et *tenant compte* du Plan d'action dont sont convenus le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Gouvernement soudanais,

Accueillant avec satisfaction le rapport du Secrétaire général en date du 30 août 2004 (S/2004/703) et les progrès accomplis en ce qui concerne l'acheminement de l'aide humanitaire, se déclarant préoccupé de voir que les paragraphes 59 à 67 dudit rapport indiquent que le Gouvernement soudanais ne s'est pas acquitté pleinement des engagements qu'il avait pris aux termes de la résolution 1556 (2004), prenant en considération la nécessité de stimuler et faire renaître la confiance de populations vulnérables et d'améliorer radicalement le climat de sécurité dans le Darfour, et *se félicitant* des recommandations contenues dans le rapport, notamment s'agissant de l'utilité d'une présence sensiblement accrue de la Mission de l'Union africaine dans la région soudanaise du Darfour,

Saluant le rôle de premier plan assumé par l'Union africaine et sa volonté de remédier à la situation dans le Darfour, *Prenant note avec satisfaction* de la lettre du 6 septembre 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de l'Union africaine, Olusegun Obasanjo, Président du Nigéria,

dans laquelle notamment il lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle appuie la prolongation de la Mission de l'Union africaine dans le Darfour,

Réaffirmant son attachement à la souveraineté, à l'unité, à l'intégrité territoriale et à l'indépendance du Soudan, conformément au Protocole de Machakos, en date du 20 juillet 2002, et aux accords ultérieurs qui en découlent, comme en est convenu le Gouvernement soudanais, *Rappelant* le Communiqué commun publié le 3 juillet 2004 par le Gouvernement soudanais et le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, et *saluant* les efforts faits par le mécanisme conjoint d'application et le Représentant spécial du Secrétaire général pour atteindre les buts énoncés dans le Communiqué et appliquer les dispositions de la résolution 1556 (2004),

Se félicitant que le Gouvernement soudanais ait pris un certain nombre de mesures pour lever les obstacles d'ordre administratif à l'acheminement des secours humanitaires, permettant ainsi l'accès au Darfour à un plus grand nombre d'agents d'organismes d'aide humanitaire ainsi qu'à des organisations non gouvernementales internationales qui s'occupent des droits de l'homme, et *conscient* que le Gouvernement soudanais a développé ses liens de coopération avec les organismes d'aide humanitaire des Nations Unies et les organisations associées à leur action,

Demandant instamment au Gouvernement soudanais et aux groupes rebelles de faciliter les secours humanitaires en accordant aux fournisseurs et aux travailleurs humanitaires un accès sans entraves, y compris aux frontières tchadienne et libyenne du Soudan, par voie terrestre et aérienne selon qu'il conviendra,

Constatant avec une vive préoccupation l'absence de progrès concernant la sécurité et la protection des civils, le désarmement des milices janjaouites ainsi que l'identification et la traduction en justice des chefs de milice qui ont commis des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire dans le Darfour, *Rappelant* qu'il incombe au premier chef au Gouvernement soudanais de protéger sa population sur son territoire, de respecter les droits de l'homme et de maintenir l'ordre public, et que toutes les parties sont tenues de respecter le droit international humanitaire, *Soulignant* que les groupes rebelles soudanais, notamment le Mouvement pour la justice et l'égalité et l'Armée/Mouvement de libération du Soudan doivent aussi prendre toutes les mesures nécessaires pour respecter le droit international humanitaire et les instruments relatifs aux droits de l'homme,

Soulignant que le règlement final de la crise du Darfour doit comporter le retour librement consenti et sans risque des personnes déplacées et des réfugiés dans leurs foyers d'origine, et *prenant note* à cet égard du Mémoire d'accord signé le 21 août 2004 entre le Gouvernement soudanais et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM),

Se déclarant résolu à faire tout ce qui est en son pouvoir pour soulager les souffrances de la population du Darfour,

Affirmant que la situation au Soudan constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales et à la stabilité de la région,

Agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies,

1. *Se déclare gravement préoccupé* par le fait que le Gouvernement soudanais ne s'est pas pleinement acquitté des obligations qui lui incombent en vertu de la résolution 1556 (2004) et du Communiqué commun avec le Secrétaire général, en date du 3 juillet 2004, visant à améliorer, comme l'escomptait le Conseil, la sécurité de la population civile du Darfour face aux déprédations persistantes, et *déplore* les récentes violations du cessez-le-feu par toutes les parties, et notamment les attaques par hélicoptère du Gouvernement soudanais et les attaques de Janjaouites contre les villages de Yassin, Hashaba et Gallab le 26 août 2004, signalés par la Commission du cessez-le-feu;

2. *Approuve* et *appuie* l'intention de l'Union africaine de renforcer et d'élargir sa mission d'observation dans la région soudanaise du Darfour et encourage la mise en oeuvre d'un suivi dynamique;

3. *Engage* les États Membres à appuyer ces efforts de l'Union africaine, notamment en fournissant tout l'équipement et les ressources logistiques, financières, matérielles et autres qu'exige l'expansion rapide de la mission de l'Union africaine et en appuyant les efforts de l'Union africaine visant une conclusion pacifique de la crise et la protection du bien-être de la population du Darfour, *note avec*

satisfaction que le Gouvernement soudanais, dans la lettre qu'il a adressée au Conseil de sécurité le 9 septembre 2004, a demandé à l'Union africaine d'accroître ses activités d'observation dans le Darfour, et lui *demande instamment* de prendre toutes les mesures nécessaires pour respecter l'engagement pris dans ce sens et coopérer pleinement avec l'Union africaine pour garantir un environnement sûr et stable;

4. *Demande* au Gouvernement soudanais et aux groupes rebelles, notamment le Mouvement pour la justice et l'égalité et l'Armée/Mouvement de libération du Soudan de coopérer sous les auspices de l'Union africaine pour parvenir à une solution politique dans le cadre des négociations qui ont lieu actuellement à Abuja, sous la direction du Président Obasanjo, *note* les progrès accomplis à ce jour, *prie instamment* les parties aux négociations de signer et de mettre en oeuvre immédiatement l'accord relatif aux questions humanitaires et de conclure dès que possible un protocole sur les questions de sécurité, et *souligne* et *appuie* le rôle de l'Union africaine dans le suivi de la mise en oeuvre de tous accords conclus dans ces domaines;

5. *Demande instamment* au Gouvernement soudanais et au Mouvement de libération du peuple soudanais de conclure promptement un accord de paix global dont dépendra l'avènement d'un Soudan pacifique et prospère;

6. *Considère* que les personnes déplacées, les réfugiés et autres groupes de population vulnérables devraient être autorisés à rentrer chez eux de leur plein gré, en toute sécurité et dans la dignité, et seulement lorsque les arrangements voulus en matière d'assistance et de sécurité seront en place;

7. *Réitère* son appel au Gouvernement soudanais pour qu'il mette fin au climat d'impunité dans le Darfour en identifiant et en déférant à la justice tous les responsables des multiples atteintes aux droits de l'homme et des violations du droit humanitaire international, y compris les membres des forces de défense populaires et des milices janjaouites, et *insiste* pour que le Gouvernement soudanais prenne toutes mesures nécessaires pour faire cesser toutes les violences et atrocités;

8. *Demande* à toutes les parties soudanaises de prendre les mesures nécessaires pour que les violations signalées par la Commission de cessez-le-feu fassent l'objet d'une attention immédiate et pour que les responsables aient à répondre de leurs actes;

9. *Exige* que le Gouvernement soudanais donne à la mission de l'Union africaine, pour vérification, des preuves – notamment les noms des miliciens janjaouites désarmés et de ceux qui ont été arrêtés pour atteintes aux droits de l'homme et violations du droit international humanitaire – montrant qu'il se conforme aux exigences de la résolution 1556 (2004) ainsi qu'aux engagements pris dans l'Accord de cessez-le-feu conclu le 8 avril 2004 à N'Djamena;

10. *Exige* que tous les groupes armés, y compris les forces rebelles, cessent toutes violences, coopèrent aux efforts internationaux de secours humanitaires et de contrôle et fassent en sorte que leurs membres respectent le droit international humanitaire, et facilitent la sécurité et la sûreté du personnel humanitaire;

11. *Réaffirme* qu'il appuie pleinement l'Accord de cessez-le-feu de N'Djamena du 8 avril 2004, et à cet égard *demande instamment* au Gouvernement soudanais de s'abstenir d'effectuer des vols et survols militaires dans la région du Darfour, conformément aux engagements qu'il a pris;

12. *Prie* le Secrétaire général de créer rapidement une commission internationale d'enquête pour enquêter immédiatement sur les informations faisant état de violations du droit international humanitaire et des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme par toutes les parties dans le Darfour, pour déterminer également si des actes de génocide ont eu lieu et pour identifier les auteurs de ces violations afin de s'assurer que les responsables aient à répondre de leurs actes, *demande* à toutes les parties de coopérer pleinement avec cette commission, et *prie en outre* le Secrétaire général, de concert avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme, de prendre des mesures appropriées pour augmenter le nombre des observateurs des droits de l'homme déployés dans le Darfour;

13. *Demande* aux États Membres de fournir d'urgence des contributions généreuses et continues aux efforts humanitaires actuellement déployés dans le Darfour et au Tchad, la réponse aux appels lancés à plusieurs reprises par l'Organisation n'ayant pas été à la hauteur des besoins, *souligne* que les États

Membres doivent immédiatement respecter les engagements qu'ils ont pris et *se félicite* des importantes contributions versées à ce jour;

14. *Déclare* qu'il envisagera de prendre des mesures supplémentaires, telles que celles prévues à l'Article 41 de la Charte des Nations Unies, à l'encontre notamment du secteur pétrolier, du Gouvernement soudanais ou de certains de ses membres, au cas où le Gouvernement soudanais n'appliquerait pas pleinement les dispositions de la résolution 1556 (2004) ou de la présente résolution, notamment au cas où le Conseil déterminerait, après avoir consulté l'Union africaine, que le Gouvernement soudanais ne coopère pas pleinement au renforcement et à la prolongation de la mission d'observation de l'Union africaine dans le Darfour, ce afin de prendre des mesures efficaces pour obtenir l'application intégrale desdites résolutions et une coopération pleine et entière;

15. *Prie* le Secrétaire général, dans les rapports mensuels qu'il présentera en application de la résolution 1556 (2004), de rendre compte au Conseil des progrès ou de l'absence de progrès accomplis par le Gouvernement soudanais sur la voie de la réalisation des exigences formulées par le Conseil dans la présente résolution, et des efforts faits par le Gouvernement soudanais et le Mouvement de libération du peuple soudanais pour conclure d'urgence un accord de paix global;

16. *Décide* de rester saisi de la question.

Résolution 1574 (2004)

Adoptée par le Conseil de sécurité, le 19 novembre 2004

Le Conseil de sécurité,

Rappelant ses résolutions 1547 (2004) du 11 juin 2004, 1556 (2004) du 30 juillet 2004 et 1564 (2004) du 18 septembre 2004 ainsi que les déclarations de son président concernant le Soudan,

Réaffirmant son attachement à la souveraineté, l'unité, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Soudan, et *rappelant* l'importance des principes de bonvoisinage, de non-ingérence et de coopération régionale,

Réaffirmant aussi son soutien au Protocole de Machakos, en date du 20 juillet 2002, et aux accords qui en sont issus par la suite,

Se déclarant résolu à aider le peuple soudanais à promouvoir la réconciliation nationale, une paix durable et la stabilité, et à construire un Soudan prospère et unidans lequel les droits de l'homme sont respectés et la protection de tous les citoyens est assurée,

Rappelant qu'il a favorablement accueilli la signature, le 5 juin 2004 à Nairobi, de la Déclaration dans laquelle les parties ont confirmé leur accord à l'égard des six protocoles signés entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan, et ont confirmé à nouveau leur volonté de mener à bien les étapes restantes des négociations,

Louant à nouveau l'action et le soutien continu de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), en particulier ceux consentis par le Gouvernement kényan à la présidence du Sous-Comité sur le Soudan, qui ont facilité les pourparlers de paix de Nairobi, *saluant* les efforts déployés par l'Équipe de surveillance de la protection des civils, la Commission militaire conjointe dans les monts Nouba et l'Équipe de contrôle et de vérification appuyant le processus de paix, et *exprimant* l'espoir que l'IGAD continuera de jouer un rôle essentiel durant la période de transition,

Encourageant les parties à conclure sans délai un accord de paix global, et soulignant qu'il importe que la communauté internationale, une fois qu'un tel accord aura été signé et aura commencé à être appliqué, apporte son concours en vue de sa mise en oeuvre,

Soulignant que des progrès sur la voie d'une solution au conflit au Darfour créeraient les conditions voulues pour l'apport d'un tel concours,

Se déclarant profondément préoccupé par l'insécurité et la violence croissantes au Darfour, la situation humanitaire catastrophique, les violations persistantes des droits de l'homme et les violations répétées du cessez-le-feu, et *réaffirmant* à cet égard que toutes les parties sont tenues d'honorer les engagements mentionnés dans ses précédentes résolutions sur le Soudan,

Condamnant tous les actes de violence et toutes les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commis par toutes les parties, et *soulignant* qu'il est indispensable de traduire en justice sans retard les auteurs de tels crimes,

Rappelant à cet égard que toutes les parties, y compris les groupes rebelles soudanais tels que le Mouvement pour la justice et l'égalité et l'Armée de libération soudanaise, doivent respecter les droits de l'homme et le droit international humanitaire, et *rappelant également* qu'il incombe au premier chef au Gouvernement soudanais de protéger sa population sur son territoire et de maintenir l'ordre tout en respectant les droits de l'homme,

Soulignant l'importance de nouveaux progrès sur la voie du règlement de la crise au Darfour, *se félicitant* du rôle vital et étendu que joue l'Union africaine à cette fin, et *accueillant avec satisfaction* la décision du Gouvernement soudanais en faveur de l'élargissement de la Mission de l'Union africaine,

Prenant note des rapports du Secrétaire général en date du 28 septembre 2004 (S/2004/763) et du 2 novembre 2004 (S/2004/881), *Profondément préoccupé* par la situation au Soudan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales et la stabilité dans la région,

1. *Déclare* appuyer fermement les efforts faits par le Gouvernement soudanais et le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan pour parvenir à un accord de paix global, *encourage* les parties à redoubler d'efforts, *se félicite* de la signature d'un mémorandum d'accord à Nairobi le 19 novembre 2004 intitulé « Déclaration sur la conclusion des négociations de l'IGAD pour la paix au Soudan », joint à la présente résolution, et de l'accord selon lequel les six protocoles mentionnés dans la Déclaration de Nairobi du 5 juin 2004 constituent et forment l'essentiel de l'accord de paix, *appuie fermement* l'engagement pris par les parties de parvenir à un accord global final d'ici au 31 décembre 2004, et *compte* que l'accord sera appliqué intégralement et en toute transparence, sous la surveillance internationale appropriée;

2. *S'engage*, dès la conclusion d'un accord de paix global, à aider le peuple soudanais en ce qu'il entreprend de bâtir une nation pacifique, unie et prospère, à la condition que les parties honorent tous leurs engagements, en particulier ceux souscrits à Abuja et à N'Djamena;

3. *Prie instamment* la Mission d'évaluation conjointe de l'Organisation des Nations Unies, la Banque mondiale et les parties, de concert avec d'autres donateurs bilatéraux et multilatéraux, de poursuivre leurs efforts visant à préparer l'apport rapide d'une aide à la reconstruction et au développement économique du Soudan, y compris une aide publique au développement, éventuellement un allègement de la dette et l'accès aux marchés, une fois qu'un accord de paix global aura été signé et aura commencé à être appliqué;

4. *Se félicite* de l'initiative du Gouvernement norvégien qui entend convoquer une conférence internationale de donateurs pour la reconstruction et le développement économique du Soudan dès la signature d'un accord de paix global;

5. *Se félicite* de la poursuite des opérations de la Commission militaire conjointe, de l'Équipe de surveillance de la protection des civils et de l'Équipe de contrôle et de vérification, en attendant la mise en oeuvre d'un accord de paix global et la création d'une opération de l'Organisation des Nations Unies à l'appui de la paix;

6. *Se déclare une fois de plus disposé*, dès la signature d'un accord de paix global, à envisager la création d'une opération de l'Organisation des Nations Unies à l'appui de la paix en vue de soutenir l'application de cet accord, et *demande une fois de plus* au Secrétaire général de lui soumettre, dès que possible après la signature d'un accord de paix global, des recommandations touchant les effectifs, la structure et le mandat d'une telle opération, y compris un calendrier pour son déploiement;

7. *Se félicite* des travaux préparatoires déjà effectués par la Mission préparatoire des Nations Unies au Soudan (UNAMIS), qu'il a créée par sa résolution 1547 (2004), *souscrit* aux propositions faites par le Secrétaire général dans ses rapports des 28 septembre et 2 novembre 2004 tendant à accroître les effectifs de la Mission, *proroge* le mandat de l'UNAMIS pour une nouvelle période de trois mois, jusqu'au 10 mars 2005, et *demande* au Mouvement/Armée de libération du peuple soudanais de s'engager à coopérer pleinement avec l'UNAMIS;

8. *Demande* à tous les pays de la région de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour soutenir activement la mise en oeuvre intégrale et sans retard d'un accord de paix global;

9. *Souligne* qu'un accord de paix global contribuera à instaurer dans tout le Soudan une paix durable et la stabilité et à résoudre la crise au Darfour, et *souligne* la nécessité d'adopter une approche nationale qui associerait tous les intéressés, y compris les femmes, à la réconciliation et à la consolidation de la paix;

10. *Souligne* qu'il importe que les pourparlers de paix d'Abuja entre le Gouvernement soudanais, l'Armée populaire de libération du Soudan et le Mouvement pour la justice et l'égalité visant à résoudre la crise au Darfour aillent de l'avant, *insiste* pour que toutes les parties aux pourparlers de paix d'Abuja négocient de bonne foi afin de parvenir rapidement à un accord, *se félicite* de la signature le 9 novembre 2004 du Protocole humanitaire et du Protocole sur la sécurité, *exhorte* les parties à les appliquer rapidement, et *espère* qu'interviendra bientôt la signature d'une déclaration de principes en vue d'un règlement politique;

11. *Exige* des forces gouvernementales et des forces rebelles et de tous les autres groupes armés qu'ils mettent immédiatement un terme à toutes les violences et attaques, y compris les enlèvements, s'abstiennent de réinstaller de force des civils, coopèrent avec les actions internationales de secours humanitaire et de surveillance, veillent à ce que leurs membres respectent le droit international humanitaire, pourvoient à la sécurité du personnel humanitaire, et honorent, à tous les niveaux, l'engagement qu'ils ont pris de laisser librement passer les organisations humanitaires et leurs employés, conformément à la résolution 1502 (2003) du 26 août 2003 sur l'accès des travailleurs humanitaires aux populations dans le besoin et aux Protocoles d'Abuja du 9 novembre 2004;

12. Comme il l'a déjà fait dans ses résolutions précédentes sur le Soudan, *décide* de surveiller l'observation par les parties de leurs obligations à cet égard et, sous réserve d'une nouvelle décision du Conseil, de prendre les mesures qui s'imposent contre toute partie qui faillirait à ses engagements;

13. *Appuie fermement* les décisions de l'Union africaine de porter à 3 320 personnes les effectifs de sa mission au Darfour et d'en élargir le mandat aux tâches énumérées au paragraphe 6 du communiqué du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine en date du 20 octobre 2004, *prie instamment* les États Membres de fournir le matériel, les moyens logistiques et financiers et les autres ressources nécessaires, et *exhorte* le Gouvernement soudanais et tous les groupes rebelles au Darfour à coopérer pleinement avec l'Union africaine;

14. *Demande de nouveau* aux États Membres d'apporter d'urgence une généreuse contribution à l'action humanitaire en cours au Soudan et au Tchad;

15. *Demande* à toutes les parties de coopérer pleinement avec la Commission internationale d'enquête créée par le Secrétaire général, décrite dans sa lettre du 4 octobre 2004 adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2004/812), dont les conclusions seront communiquées au Conseil de sécurité;

16. *Réaffirme* qu'il importe de déployer davantage d'observateurs des droits de l'homme dans le Darfour;

17. *Prie* le Secrétaire général de le tenir régulièrement informé de l'évolution de la situation au Soudan et de faire toutes recommandations qu'il jugera utiles sur les mesures à prendre pour que la présente résolution et ses précédentes résolutions sur le Soudan soient appliquées;

18. *Décide* de rester saisi de la question.

Résolution 1590 (2005)

Adoptée par le Conseil de sécurité, le 24 mars 2005

Le Conseil de sécurité,

Rappelant ses résolutions 1547 (2004) du 11 juin 2004, 1556 (2004) du 30 juillet 2004, 1564 (2004) du 18 septembre 2004, 1574 (2004) du 19 novembre 2004, 1585 (2005) du 10 mars 2005 et 1588 (2005) du 17 mars 2005, ainsi que les déclarations de son président concernant le Soudan,

Réaffirmant son attachement à la souveraineté, l'unité, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Soudan, et rappelant l'importance des principes de bon voisinage, de non-ingérence et de coopération régionale,

Se félicitant de la signature, le 9 janvier 2005 à Nairobi, de l'Accord de paix global entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement/l'Armée populaire de libération du Soudan (SPLM/A),

Rappelant les engagements souscrits par les parties en vertu de l'Accord de cessez-le-feu de N'djamena, du 8 avril 2004, et des Protocoles d'Abuja sur la situation humanitaire et la sécurité, du 9 novembre 2004, signés par le Gouvernement soudanais, le Mouvement/Armée de libération du Soudan (SLM/A) et le Mouvement pour la justice et l'égalité, ainsi que les engagements pris dans le communiqué commun publié le 3 juillet 2004 par le Gouvernement soudanais et le Secrétaire général,

Se déclarant résolu à aider le peuple soudanais à promouvoir la réconciliation nationale, une paix durable et la stabilité, et à bâtir un Soudan prospère et uni dans lequel les droits de l'homme seront respectés et la protection de tous les citoyens assurée,

Prenant acte des déclarations faites à sa réunion du 8 février 2005 par le Vice-Président du Gouvernement soudanais, Ali Osman Taha, et le Président du SPLM/A, M. Garang, ainsi que de la volonté ferme et bien arrêtée de trouver une solution au conflit au Darfour qu'ils ont exprimée à cette occasion,

Sachant que les parties à l'Accord de paix global doivent tirer parti de cet accord pour apporter la paix et la stabilité à toute la région, et demandant à toutes les parties soudanaises, et en particulier à celles qui sont signataires de l'Accord, de prendre immédiatement des mesures pour parvenir à un règlement pacifique du conflit au Darfour et de faire tout ce qu'il faut pour empêcher de nouvelles violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire et mettre un terme à l'impunité, y compris dans la région du Darfour,

Se déclarant extrêmement préoccupé par les conséquences désastreuses de la persistance du conflit pour la population civile de la région du Darfour et du Soudan tout entier, et singulièrement par l'accroissement du nombre de réfugiés et personnes déplacées,

Considérant que le retour volontaire des réfugiés et personnes déplacées, dans des conditions susceptibles de durer, sera un facteur déterminant pour la consolidation du processus de paix,

Se déclarant profondément préoccupé par la sécurité des agents humanitaires et par l'accès qui leur est ménagé aux populations qui ont besoin d'eux, y compris les réfugiés, les personnes déplacées et les autres personnes touchées par la guerre,

Condamnant les violations persistantes de l'Accord de cessez-le-feu de N'Djamena, en date du 8 avril 2004, et des Protocoles d'Abuja, en date du 9 avril 2004, par toutes les parties au Darfour, ainsi que la détérioration des conditions de sécurité et ses répercussions sur les opérations d'assistance humanitaire,

Condamnant vigoureusement toutes les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire dans la région du Darfour, en particulier la persistance des violences dirigées contre des civils et de la violence sexuelle à l'égard des femmes et des filles depuis l'adoption de la résolution 1574 (2004), exhortant toutes les parties à prendre les mesures nécessaires pour prévenir de nouvelles violations, et se déclarant résolu à faire en sorte que les responsables de ces violations soient démasqués et traduits en justice sans délai,

Rappelant qu'il a exigé, dans ses résolutions 1556 (2004), 1564 (2004) et 1574 (2004), de toutes les parties au conflit au Darfour qu'elles s'abstiennent de toute violence contre les civils et coopèrent pleinement avec la Mission de l'Union africaine au Darfour,

Saluant l'action menée par l'Union africaine et en particulier par son président, constatant les progrès qu'elle a accomplis en ce qui concerne le déploiement d'une force internationale de protection, de forces de police et d'observateurs militaires, et lançant un appel à tous les États Membres pour qu'ils apportent d'urgence une contribution généreuse à la Mission de l'Union africaine au Darfour,

Saluant également l'action menée par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), et saluant en particulier le Gouvernement kényan, qui assure la présidence du Sous-Comité sur le Soudan,

Réaffirmant ses résolutions 1325 (2000) sur les femmes, la paix et la sécurité, 1379 (2001) et 1460 (2003) sur les enfants dans les conflits armés, 1265 (1999) et 1296 (2000) sur la protection des civils dans les conflits armés et 1502 (2003) sur la protection des agents des services d'aide humanitaire et du personnel des Nations Unies,

Se félicitant de ce que fait l'Organisation des Nations Unies pour sensibiliser le personnel des Nations Unies à la prévention des maladies transmissibles, notamment le VIH/sida, dans toutes ses opérations en cours, ainsi qu'à la lutte contre ces maladies,

Se déclarant gravement préoccupé par les allégations d'exploitation et d'abus sexuels portées contre des membres du personnel d'opérations en cours des Nations Unies, et accueillant avec satisfaction la lettre que le Secrétaire général lui a adressée sur ce sujet le 9 février 2005, dans laquelle il affirmait qu'une politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des abus sexuels serait appliquée dans toutes les missions de maintien de la paix des Nations Unies,

Conscient que l'existence d'un appui international à la mise en oeuvre de l'Accord de paix global est d'une importance décisive pour le succès de celui-ci, soulignant que toute évolution dans le sens du règlement du conflit au Darfour créerait des conditions favorables à l'acheminement de l'aide, et alarmé par le fait que la violence persiste néanmoins dans la région,

Prenant note des rapports du Secrétaire général en date des 31 janvier (S/2005/57 et Add.1), 4 février (S/2005/68) et 4 mars 2005 (S/2005/140), ainsi que du rapport de la Commission d'enquête internationale en date du 25 janvier 2005 (S/2005/60),

Notant que les parties à l'Accord de paix global ont demandé que soit créée une mission de soutien à la paix,

Remerciant la Brigade d'intervention rapide des forces en attente de son importante contribution à la planification, aux préparatifs et au déploiement initial d'une mission de soutien à la paix, ainsi que la mission préparatoire des Nations Unies au Soudan, du travail préliminaire qu'elle a accompli,

Constatant que la situation au Soudan continue de faire peser une menace sur la paix et la sécurité internationales,

1. *Décide* de créer pour une période initiale de six mois la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), dont l'effectif comportera au maximum 10 000 militaires et une composante civile de taille appropriée comprenant notamment un maximum de 715 membres de la police civile;

2. *Prie* la MINUS de se tenir en rapport étroit et permanent et de coordonner son action à tous les niveaux avec la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS), en vue de renforcer promptement l'action menée pour apporter la paix au Darfour, spécialement en ce qui concerne le processus de paix d'Abuja et la MUAS;

3. *Prie* le Secrétaire général, agissant par l'intermédiaire de son Représentant spécial pour le Soudan, de coordonner toutes les activités des organismes des Nations Unies au Soudan, de mobiliser les ressources et le soutien de la communauté internationale, tant pour l'assistance immédiate que pour le développement économique à long terme du Soudan, et de faciliter la coordination avec les autres intervenants internationaux, en particulier l'Union africaine et l'IGAD, des activités d'appui au processus de transition envisagé par l'Accord de paix global, et d'offrir ses bons offices et son appui politique aux entreprises visant à régler tous les conflits en cours au Soudan;

4. *Décide* d'assigner pour mandat à la MINUS :

a) D'apporter un soutien à la mise en oeuvre de l'Accord de paix global en s'acquittant des tâches suivantes :

- i) Surveiller et vérifier l'application de l'Accord de cessez-le-feu et enquêter sur toutes violations;
- ii) Se tenir en rapport avec les donateurs bilatéraux à propos de la formation d'unités communes intégrées;

- iii) Observer et surveiller les mouvements de groupes armés et le redéploiement de forces dans les secteurs où elle est déployée conformément à l'Accord de cessez-le-feu;
- iv) Aider à mettre en place le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion prévu par l'Accord de paix global, l'attention devant porter spécialement sur les besoins particuliers des femmes et des enfants combattants, et à exécuter ce programme en procédant à des désarmements volontaires et à la collecte et à la destruction d'armes;
- v) Aider les parties à l'Accord de paix global à faire comprendre le processus de paix, ainsi que son propre rôle, en menant une campagne d'information vigoureuse à l'intention de tous les secteurs de la société, en coordination avec l'Union africaine;
- vi) Aider les parties à l'Accord de paix global à répondre à la nécessité d'associer toutes les parties, y compris les femmes, au processus national de réconciliation ou de consolidation de la paix;
- vii) Aider les parties à l'Accord de paix global, en coordination avec les programmes d'assistance bilatérale et multilatérale, à restructurer la police soudanaise pour qu'elle obéisse aux principes qui régissent les activités de police en démocratie, élaborer un programme de formation et d'évaluation de la police et aider par d'autres moyens à former le personnel de la police civile;
- viii) Aider les parties à l'Accord de paix global à promouvoir l'état de droit, y compris une justice indépendante, ainsi que la protection des droits fondamentaux de toute la population soudanaise, en appliquant une stratégie d'ensemble cohérente visant à lutter contre l'impunité et à contribuer à installer durablement la paix et la stabilité; aider également les parties à l'Accord à développer et consolider le cadre juridique du pays;
- ix) Se doter, en matière de droits de l'homme, de moyens, de capacités et de compétences suffisants pour mener dans ce domaine des activités de promotion, de défense des civils et de surveillance;
- x) Offrir aux parties à l'Accord de paix global des conseils sur la manière de préparer et de tenir les élections et référendums prévus par l'Accord, ainsi qu'une assistance technique en la matière, en collaboration avec d'autres intervenants de différents pays;

b) De faciliter et de coordonner, dans les limites de ses moyens et dans les secteurs où elle sera déployée, le retour des réfugiés et des personnes déplacées, ainsi que l'assistance humanitaire, notamment en aidant à créer les conditions nécessaires sur le plan de la sécurité;

c) D'aider les parties à l'Accord de paix global, en coopération avec d'autres partenaires internationaux, dans le domaine de la lutte antimines, par des activités d'aide humanitaire dans le domaine du déminage, de conseil technique et de coordination;

d) De contribuer à l'action menée à l'échelon international pour défendre et promouvoir les droits de l'homme au Soudan, et coordonner l'action internationale visant la protection des civils, en s'intéressant en particulier au sort des groupes vulnérables, y compris les personnes déplacées, les réfugiés de retour et les femmes et les enfants, dans la limite de ses moyens et en étroite coopération avec les autres organismes des Nations Unies, les organisations apparentées et les organisations non gouvernementales;

5. *Prie* le Secrétaire général de lui faire rapport dans les 30 jours sur les moyens par lesquels la MINUS pourrait renforcer l'action menée pour favoriser la paix au Darfour en offrant à la MUAS une assistance comprenant un soutien logistique et une assistance technique, et de déterminer avec l'Union africaine comment utiliser à cette fin les ressources de la Mission, en particulier les éléments de soutien logistique et opérationnel, ainsi que ses moyens de réserve;

6. *Appelle* toutes les parties à coopérer pleinement au déploiement et aux activités de la MINUS, en particulier en garantissant la sûreté, la sécurité et la libre circulation du personnel des Nations Unies ainsi que du personnel associé sur tout le territoire du Soudan;

7. *Souligne* qu'il ne saurait y avoir de solution militaire au conflit du Darfour et demande au Gouvernement soudanais et aux groupes rebelles, en particulier au Mouvement pour la justice et l'égalité et à l'Armée de libération du Soudan, de reprendre rapidement et sans conditions les pourparlers d'Abuja et de négocier de bonne foi pour aboutir rapidement à un accord, et exhorte les parties à l'Accord de paix global à jouer un rôle actif et constructif d'appui à ces pourparlers et à prendre immédiatement des mesures pour appuyer le règlement pacifique du conflit au Darfour;

8. *Appelle* tous les États Membres à faire en sorte que tout le personnel puisse être acheminé librement, sans entrave et sans perte de temps, ainsi que le matériel, les vivres, les fournitures et les autres biens, y compris les véhicules et pièces détachées, destinés à être utilisés par la seule MINUS et aux seules fins de l'exécution de son mandat;

9. *Appelle* toutes les parties à veiller, conformément aux dispositions pertinentes du droit international, à ce que les services humanitaires aient pleinement accès, en toute sécurité et sans entrave, à tous ceux qui ont besoin d'eux, et à ce que l'assistance humanitaire soit acheminée de même, en particulier vers les personnes déplacées et les réfugiés;

10. *Prie* le Secrétaire général de transférer à la MINUS, à la date de sa création, toutes les fonctions assurées par la mission politique spéciale au Soudan (UNAMIS), ainsi que le personnel et la logistique du bureau selon qu'il conviendra, et de faire en sorte que la transition entre les missions de surveillance – l'Équipe de contrôle et de vérification, la Commission mixte de surveillance et l'Équipe de surveillance de la protection des civils – et les Nations Unies s'opère sans heurt;

11. *Prie* le Secrétaire général de le tenir régulièrement informé de ce qui aura été réalisé s'agissant de la mise en oeuvre de l'Accord de paix global, du respect du cessez-le-feu et de l'exécution du mandat de la MINUS, en lui présentant notamment une analyse des effectifs militaires, dans la perspective d'un ajustement à la baisse, compte tenu des progrès accomplis sur le terrain et de ce qu'il restera à faire, et de lui faire rapport sur la question tous les trois mois;

12. *Prie* le Secrétaire général de continuer de lui rendre compte tous les mois de la situation au Darfour;

13. *Prie instamment* la Mission d'évaluation conjointe de l'Organisation des Nations Unies, la Banque mondiale et les parties, agissant de concert avec les autres donateurs bilatéraux ou multilatéraux, de continuer de se préparer à offrir rapidement au Soudan, une fois démarrée l'application de l'Accord de paix global, un programme d'aide à la reconstruction et au développement économique, incluant l'aide publique au développement et l'accès aux marchés, et se félicite que le Gouvernement norvégien ait pris l'initiative de convoquer une conférence des donateurs pour la reconstruction et le développement économique du Soudan, et engage en conséquence la communauté internationale à faire preuve de générosité, notamment pour répondre aux besoins des personnes déplacées et des réfugiés;

14. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour faire respecter dans les faits, à la MINUS, la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies en matière d'exploitation et d'abus sexuels, notamment en mettant au point des stratégies et des dispositifs appropriés pour prévenir et déceler toutes formes de conduite répréhensible, y compris l'exploitation et les abus sexuels, et pour y faire face, et en renforçant la formation du personnel afin de prévenir tous manquements au code de conduite de l'ONU et d'assurer le strict respect de celui-ci, prie également le Secrétaire général d'intervenir par tous les moyens nécessaires conformément à sa circulaire sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et la violence sexuelles (ST/SGB/2003/13) et de l'en tenir informé, et exhorte les pays qui fournissent des contingents à prendre les mesures préventives qui s'imposent, notamment en menant avant le déploiement des actions de sensibilisation à ces questions et en prenant des mesures, notamment disciplinaires, pour amener les personnels impliqués dans de tels actes à en répondre pleinement;

15. *Réaffirme* combien il importe, dans les opérations de maintien de la paix et dans les activités de consolidation de la paix au lendemain des conflits, de disposer de connaissances spécialisées sur les problèmes liés au sexisme, conformément à la résolution 1325 (2000), rappelle qu'il faut s'attaquer au recours à la violence contre les femmes et les filles comme instrument de guerre, et engage la MINUS, ainsi que les parties soudanaises, à s'occuper activement de ces questions;

16. *Agissant* en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies,

i) *Décide* que la MINUS est autorisée à intervenir dans les secteurs où ses forces seront déployées et dans la mesure où elle jugera que ses moyens le lui permettent pour protéger le personnel, les locaux, installations et matériels des Nations Unies, assurer la sécurité et la libre circulation du personnel des Nations Unies, des agents humanitaires, du personnel du mécanisme commun d'évaluation et de la commission du bilan et de l'évaluation, et, sans préjudice de la responsabilité du Gouvernement soudanais, protéger les civils sous menace imminente de violence physique;

ii) *Prie* le Secrétaire général et le Gouvernement soudanais, après consultations voulues avec le Mouvement populaire de libération du Soudan, de conclure, dans les 30 jours à compter de l'adoption de la résolution, un accord sur le statut des forces, prenant en considération la résolution 58/82 de l'Assemblée générale sur la portée de la protection juridique offerte par la Convention sur la sécurité

du personnel des Nations Unies et du personnel associé, et note qu'en attendant la conclusion d'un tel accord, l'accord type sur le statut des forces en date du 9 octobre 1990 (A/45/594) s'appliquera à titre provisoire;

17. *Souligne* qu'il faudrait augmenter dans les plus brefs délais l'effectif des observateurs des droits de l'homme au Darfour, et prie instamment le Secrétaire général et le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme de faire le nécessaire pour accélérer le déploiement en plus grand nombre de ces observateurs au Darfour, et par ailleurs d'aller de l'avant dans la constitution d'équipes de surveillance de la protection des civils, et attend du Secrétaire général qu'il rende compte des progrès de la constitution desdites équipes dans ses rapports au Conseil de sécurité, ainsi qu'il est prescrit au paragraphe 11;

18. *Décide* de demeurer saisi de la question.

Résolution 1591 (2005)

Adoptée par le Conseil de sécurité, le 29 mars 2005

Le Conseil de sécurité,

Rappelant ses résolutions 1547 (2004) du 11 juin 2004, 1556 (2004) du 30 juillet 2004, 1564 (2004) du 18 septembre 2004, 1574 (2004) du 19 novembre 2004, 1585 (2005) du 10 mars 2005, 1588 (2005) du 17 mars 2005 et 1590 (2005) du 24 mars 2005 ainsi que les déclarations de son président concernant le Soudan,

Réaffirmant son attachement à la souveraineté, l'unité, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Soudan, et rappelant l'importance des principes de bon voisinage, de non-ingérence et de coopération régionale,

Rappelant les engagements souscrits par les parties en signant, le 8 avril 2004, l'Accord de cessez-le-feu de N'Djamena et, le 9 novembre 2004, les Protocoles d'Abuja relatifs à la situation humanitaire et à la sécurité, respectivement, entre le Gouvernement soudanais, le Mouvement/Armée de libération du Soudan (SLM/A) et le Mouvement pour la justice et l'égalité, ainsi que les engagements pris dans le communiqué commun publié le 3 juillet 2004 par le Gouvernement soudanais et le Secrétaire général,

Se félicitant de la signature, le 9 janvier 2005 à Nairobi, de l'Accord de paix global entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan (SPLM/A),

Sachant que les parties à l'Accord de paix global doivent tirer parti de cet accord pour apporter la paix et la stabilité à tout le pays et demandant à toutes les parties soudanaises, et en particulier à celles qui sont parties à l'Accord, de prendre immédiatement des mesures pour parvenir à un règlement pacifique du conflit au Darfour et de faire tout ce qu'il faut pour empêcher de nouvelles violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire et mettre un terme à l'impunité, y compris dans la région du Darfour,

Se déclarant extrêmement préoccupé par les conséquences désastreuses de la persistance du conflit pour la population civile de la région du Darfour et du Soudan tout entier, et singulièrement par l'accroissement du nombre de réfugiés et personnes déplacées,

Considérant que le retour volontaire des réfugiés et personnes déplacées, dans des conditions susceptibles de durer, sera un facteur déterminant pour la consolidation du processus de paix,

Se déclarant profondément préoccupé par la sécurité des agents humanitaires et par l'accès qui leur est ménagé aux populations qui ont besoin d'eux, y compris les réfugiés, les personnes déplacées et les autres personnes touchées par la guerre,

Condamnant les violations persistantes de l'Accord de cessez-le-feu de N'Djamena, en date du 8 avril 2004, et des Protocoles d'Abuja, en date du 9 avril 2004, par toutes les parties au Darfour, ainsi que la détérioration de la sécurité et ses répercussions sur les opérations d'assistance humanitaire,

Condamnant vigoureusement toutes les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire dans la région du Darfour, en particulier la persistance des violences dirigées contre des

civils et de la violence sexuelle à l'égard des femmes et des filles depuis l'adoption de la résolution 1574 (2004), exhortant toutes les parties à prendre les mesures nécessaires pour prévenir de nouvelles violations, et se déclarant résolu à faire en sorte que les responsables de ces violations soient démasqués et traduits en justice sans délai,

Conscient que l'appui de la communauté internationale est essentiel à l'application de l'Accord de paix global, soulignant que des avancées en vue du règlement du conflit du Darfour créeraient des conditions permettant de fournir un tel appui et inquiet de constater que la violence au Darfour persiste néanmoins,

Rappelant qu'il a exigé, dans ses résolutions 1556 (2004), 1564 (2004) et 1574 (2004), de toutes les parties au conflit au Darfour qu'elles s'abstiennent de toute violence contre les civils et coopèrent pleinement avec la Mission de l'Union africaine au Darfour,

Se félicitant de la tenue le 16 février 2005 à N'Djamena d'un sommet consacré au Darfour, du fait que l'Union africaine reste déterminée à jouer un rôle clef en vue de faciliter le règlement du conflit au Darfour sous tous ses aspects, ainsi que de l'annonce le 16 février 2005 par le Gouvernement soudanais de l'adoption avec effet immédiat de mesures, notamment le retrait de ses forces de Labado, Qarifa et Marla au Darfour, ainsi que de l'appareil Antonov basé au Darfour,

Saluant l'action menée par l'Union africaine et en particulier par son président, constatant les progrès qu'elle a accomplis en ce qui concerne le déploiement d'une force internationale de protection, de forces de police et d'observateurs militaires, et lançant un appel à tous les États Membres pour qu'ils apportent d'urgence une contribution généreuse à la Mission de l'Union africaine au Darfour,

Réaffirmant ses résolutions 1325 (2000) sur les femmes, la paix et la sécurité, 1379 (2001) et 1460 (2003) sur les enfants dans les conflits armés, 1265 (1999) et 1296 (2000) sur la protection des civils dans les conflits armés et 1502 (2003) sur la protection des agents des services d'aide humanitaire et du personnel des Nations Unies,

Prenant note des rapports du Secrétaire général en date des 3 décembre 2004 (S/2004/947), 31 janvier 2005 (S/2005/57 et Add.1), 4 février 2005 (S/2005/68) et 4 mars 2005 (S/2005/140), ainsi que du rapport de la Commission internationale d'enquête du 25 janvier 2005 (S/2005/60),

Considérant que la situation au Soudan continue de faire peser une menace pour la paix et la sécurité internationales,

Agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies,

1. *Déplore vivement* que le Gouvernement soudanais, les forces rebelles et tous les autres groupes armés au Darfour ne se soient pas conformés pleinement à leurs engagements ni aux exigences dictées par le Conseil dans ses résolutions 1556 (2004), 1564 (2004) et 1574 (2004), condamne les violations persistantes de l'Accord de cessez-le-feu de N'Djamena en date du 8 avril 2004 et des Protocoles d'Abuja en date du 9 novembre 2004, y compris les frappes aériennes effectuées par le Gouvernement soudanais en décembre 2004 et janvier 2005, les attaques perpétrées par les rebelles contre des villages du Darfour en janvier 2005 et le défaut par le Gouvernement soudanais de désarmer les milices janjaouid, appréhender et de traduire en justice les chefs janjaouid et leurs acolytes qui ont violé les droits de l'homme et le droit international humanitaire et commis d'autres atrocités, et exige de toutes les parties qu'elles entreprennent immédiatement d'honorer les engagements qu'elles ont pris de respecter l'Accord de cessez-le-feu de N'Djamena et les Protocoles d'Abuja, notamment d'indiquer l'emplacement de leurs forces, de faciliter l'assistance humanitaire et de coopérer pleinement avec la Mission de l'Union africaine;

2. *Souligne* qu'il ne saurait y avoir de solution militaire au conflit du Darfour et lance un appel au Gouvernement soudanais et aux groupes rebelles, en particulier au Mouvement pour la justice et l'égalité et au Mouvement/Armée de libération du Soudan pour qu'ils reprennent rapidement et sans conditions préalables les pourparlers d'Abuja et négocient de bonne foi pour parvenir rapidement à un accord, et exhorte les parties à l'Accord de paix global à jouer un rôle actif et constructif d'appui aux pourparlers d'Abuja et à prendre immédiatement des mesures pour appuyer le règlement pacifique du conflit au Darfour;

3. *Décide*, vu le défaut par les parties au conflit du Darfour d'honorer leurs engagements,

a) De créer, conformément à l'article 28 de son règlement intérieur provisoire, un Comité du Conseil de sécurité composé de tous ses membres (ci-après dénommé « le Comité ») qui sera chargé des tâches suivantes :

- i) Suivre l'application des mesures visées aux alinéas d) et e) du présent paragraphe ainsi qu'aux paragraphes 7 et 8 de la résolution 1556 (2004) et au paragraphe 7 ci-après;
- ii) Désigner les individus justiciables des mesures édictées aux alinéas d) et e) du présent paragraphe et examiner les demandes de dérogation conformément aux alinéas f) et g);
- iii) Arrêter les principes directeurs qui seraient nécessaires pour faciliter l'application des mesures édictées aux alinéas d) et e);
- iv) Faire rapport au minimum tous les 90 jours au Conseil de sécurité sur ses travaux;
- v) Examiner et approuver, toutes les fois qu'il l'estimerait approprié, les mouvements de matériels et fournitures militaires au Darfour par le Gouvernement soudanais, conformément au paragraphe 7 ci-dessous;
- vi) Évaluer les rapports émanant du Groupe d'experts créé en application de l'alinéa b) du présent paragraphe et d'États Membres, de la région en particulier, sur les dispositions concrètes qu'ils prennent pour appliquer les mesures édictées aux alinéas d) et e) et au paragraphe 7 ci-dessous;
- vii) Encourager le dialogue avec les États Membres intéressés, en particulier ceux de la région, notamment en invitant leurs représentants à le rencontrer afin d'examiner la question de l'application des mesures;

b) De prier le Secrétaire général de créer, pour une période de six mois, en consultation avec le Comité, dans un délai de 30 jours à compter de la date d'adoption de la présente résolution, un groupe d'experts composé de quatre personnes, agissant sous la direction du Comité, établi à Addis-Abeba et qui se rendra régulièrement à El Fasher (Soudan) et en d'autres endroits du Soudan et ayant pour tâches :

- i) D'aider le Comité à suivre l'application des mesures visées aux alinéas d) et e) du présent paragraphe, aux paragraphes 7 et 8 de la résolution 1556 (2004) ainsi qu'au paragraphe 7 de la présente résolution et de formuler des recommandations au Comité touchant des mesures que le Conseil pourrait souhaiter examiner;
- ii) De faire rapport au Comité sur ses travaux à mi-mandat, et de présenter au Conseil un rapport intérimaire au plus tard 90 jours après l'adoption de la présente résolution et, par l'intermédiaire du Comité, un rapport final contenant ses conclusions et recommandations au plus tard 30 jours après la fin de son mandat; et
- iii) De coordonner, selon qu'il conviendra, ses activités avec les opérations en cours de la Mission de l'Union africaine au Soudan;

c) Que toute personne qui, d'après le Comité créé par l'alinéa a) ci-dessus, au vu des informations communiquées par les États Membres, le Secrétaire général, le Haut Commissaire aux droits de l'homme ou le Groupe d'experts créé conformément à l'alinéa b) du présent paragraphe et par d'autres sources pertinentes, fait obstacle au processus de paix, constitue une menace pour la stabilité au Darfour et dans la région, viole le droit international humanitaire ou le droit international relatif aux droits de l'homme ou commet d'autres atrocités, contrevient aux mesures édictées aux paragraphes 7 et 8 de la résolution 1556 (2004) ou au paragraphe 7 de la présente résolution telles qu'appliquées par un État, ou est responsable de survols militaires à caractère offensif mentionnés au paragraphe 6 de la présente résolution, sera passible des mesures prévues aux alinéas d) et e) cidessous;

d) Que tous les États prendront les mesures nécessaires pour prévenir l'entrée sur leur territoire ou le passage en transit par leur territoire de toute personne désignée par le Comité, conformément à l'alinéa c) ci-dessus, étant entendu qu'aucune disposition du présent alinéa ne peut contraindre un État à refuser à ses propres ressortissants l'entrée sur son territoire;

e) Que tous les États devront geler tous fonds, avoirs financiers et ressources économiques se trouvant sur leur territoire à la date de l'adoption de la présente résolution ou par la suite, qui sont la propriété ou sous le contrôle, direct ou indirect, des personnes désignées par le Comité par application de dispositions de l'alinéa c) ci-dessus, ou qui sont détenus par des entités détenues ou contrôlées, directement ou indirectement, par ces personnes ou par des personnes agissant en leur nom ou sur leurs instructions, et décide en outre que tous les États devront veiller à empêcher leurs ressortissants ou quiconque se trouvant sur leur territoire de mettre à la disposition de ces personnes ou entités des fonds, avoirs financiers ou ressources économiques ou d'en permettre l'utilisation à leur profit;

f) Que les mesures édictées à l'alinéa d) ci-dessus ne trouvent pas application si le Comité créé en application de l'alinéa a) ci-dessus détermine que le voyage concerné est justifié pour des motifs humanitaires, y compris pour accomplir un devoir religieux, ou considère qu'une dérogation favoriserait la réalisation des objectifs des résolutions du Conseil, à savoir la paix et la stabilité au Soudan et dans la région;

g) Que les mesures édictées à l'alinéa e) de la présente résolution ne s'appliquent pas aux fonds, autres avoirs financiers et ressources économiques si :

i) Les États concernés ont établi qu'ils étaient nécessaires pour régler des dépenses ordinaires (vivres, loyers ou mensualités de prêts hypothécaires, médicaments ou frais médicaux, impôts, primes d'assurance, factures de services collectifs de distribution) ou pour verser des honoraires d'un montant raisonnable et rembourser des dépenses engagées par des juristes dont les services ont été employés, ou acquitter des frais ou commissions de tenue des fonds gelés, autres avoirs financiers ou ressources économiques institués par la législation nationale, dès lors que lesdits États ont informé le Comité de leur intention d'autoriser, dans les cas où cela serait justifié, l'accès auxdits fonds, autres avoirs financiers ou ressources économiques, et que celui-ci ne s'y est pas opposé dans les deux jours ouvrables qui ont suivi;

ii) Les États concernés ont établi qu'ils étaient nécessaires pour régler des dépenses extraordinaires, pour autant que lesdits États en aient avisé le Comité et que celui-ci ait donné son accord;

iii) Les États concernés ont établi qu'ils faisaient l'objet d'un privilège ou d'une décision judiciaire, administrative ou arbitrale, auquel cas les fonds, autres avoirs financiers ou ressources économiques pourront être utilisés à cette fin, pour autant que le privilège ou la décision soit antérieur à la présente résolution, qu'il ne soit pas au profit d'une personne ou entité désignée par le Comité et qu'il ait été porté à la connaissance de ce dernier par les États concernés;

4. *Décide* que les mesures édictées aux alinéas d) et e) du paragraphe 3 entreront en vigueur 30 jours à dater de l'adoption de la présente résolution, à moins que le Conseil de sécurité ne constate avant cette date que les parties au conflit au Darfour ont honoré tous leurs engagements et répondu à toutes les exigences visés plus haut au paragraphe 1 et au paragraphe 6 ci-après;

5. *Se déclare prêt* à envisager de modifier ou de rapporter les mesures édictées au paragraphe 3 sur la recommandation du Comité ou à la fin d'une période de 12 mois à dater de l'adoption de la présente résolution, ou avant si le Conseil de sécurité considère que les parties au conflit du Darfour ont satisfait à tous les engagements et exigences visés plus haut au paragraphe 1 et au paragraphe 6 ci-après;

6. *Exige* du Gouvernement soudanais qu'il s'abstienne, conformément aux engagements qu'il a pris en vertu de l'Accord de cessez-le-feu de N'Djamena le 8 avril 2004 et du Protocole d'Abuja du 9 novembre 2004 relatif à la sécurité, de toute activité militaire aérienne à caractère offensif dans la région du Darfour et au-dessus de la région, et invite la Commission du cessez-le-feu de l'Union africaine à communiquer, selon qu'il conviendra, toute information pertinente à ce sujet au Secrétaire général, au Comité ou au Groupe d'experts visé à l'alinéa b) du paragraphe 3;

7. *Réaffirme* les mesures édictées aux paragraphes 7 et 8 de la résolution 1556 (2004) et décide que celles-ci s'appliqueront également, dès l'adoption de la présente résolution, à toutes les parties à l'Accord de cessez-le-feu de N'Djamena et à tout autre belligérant dans les États du Darfour-Nord, du Darfour-Sud et du Darfour-Ouest; décide que ces mesures ne s'appliquent ni aux approvisionnements ni à la formation et l'aide technique y afférentes mentionnés au paragraphe 9 de la résolution 1556 (2004); décide qu'elles ne s'appliquent pas en ce qui concerne l'assistance et les approvisionnements à l'appui de la mise en oeuvre de l'Accord de paix global; décide en outre qu'elles ne s'appliquent pas aux mouvements de matériel militaire et d'approvisionnements dans la région du Darfour qui ont été approuvés par le Comité créé conformément à l'alinéa a) du paragraphe 3 à la demande du Gouvernement soudanais; et invite la Commission du cessez-le-feu de l'Union africaine à communiquer, selon qu'il conviendra, tous renseignements sur ce sujet au Secrétaire général, au Comité et au Groupe d'experts créé conformément à l'alinéa b) du paragraphe 11;

8. *Réaffirme* qu'il envisagerait des mesures supplémentaires ainsi qu'il est prévu à l'Article 41 de la Charte des Nations Unies, dans l'hypothèse où les parties failliraient à leurs engagements et aux exigences visés aux paragraphes 1 et 6, et où la situation au Darfour continuerait à se détériorer;

9. *Décide* de demeurer saisi de la question.

Résolution 1593 (2005)
Adopté par le Conseil de sécurité, le 31 mars 2005

Le Conseil de sécurité,

Prenant note du rapport de la Commission internationale chargée d'enquêter sur les violations du droit international humanitaire et des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme commises au Darfour (S/2005/60),

Rappelant l'article 16 du Statut de Rome, selon lequel aucune enquête ni aucune poursuite ne peuvent être engagées ni menées par la Cour pénale internationale pendant les 12 mois qui suivent la date à laquelle le Conseil de sécurité a fait une demande en ce sens,

Rappelant aussi les articles 75 et 79 du Statut de Rome et encourageant les États à alimenter le Fonds de la Cour au profit des victimes,

Prenant note de l'existence d'accords tels que ceux qui sont visés à l'alinéa 2 de l'article 98 du Statut de Rome,

Constatant que la situation au Soudan continue de faire peser une menace sur la paix et la sécurité internationales,

Agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies,

1. *Décide* de déférer au Procureur de la Cour pénale internationale la situation au Darfour depuis le 1er juillet 2002;
2. *Décide* que le Gouvernement soudanais et toutes les autres parties au conflit du Darfour doivent coopérer pleinement avec la Cour et le Procureur et leur apporter toute l'assistance nécessaire conformément à la présente résolution et, tout en reconnaissant que le Statut de Rome n'impose aucune obligation aux États qui n'y sont pas parties, demande instamment à tous les États et à toutes les organisations régionales et internationales concernées de coopérer pleinement;
3. *Invite* la Cour et l'Union africaine à examiner ensemble des modalités pratiques susceptibles de faciliter les travaux du Procureur et de la Cour, et notamment à envisager que les procédures se tiennent dans la région, ce qui contribuerait à la lutte que la région mène contre l'impunité;
4. *Encourage* la Cour, selon qu'il conviendra et conformément au Statut de Rome, à soutenir la coopération internationale à l'appui des efforts visant à promouvoir l'état de droit, défendre les droits de l'homme et combattre l'impunité au Darfour;
5. *Souligne* qu'il importe de promouvoir l'apaisement et la réconciliation et, à cet égard, encourage la création d'institutions auxquelles soient associées toutes les composantes de la société soudanaise, par exemple des commissions vérité et/ou réconciliation, qui serviraient de complément à l'action de la justice, et renforceraient ainsi les efforts visant à rétablir une paix durable, avec le concours de l'Union africaine et de la communauté internationale si nécessaire;
6. *Décide* que les ressortissants, responsables ou personnels en activité ou anciens responsables ou personnels, d'un État contributeur qui n'est pas partie au Statut de Rome de la Cour pénale internationale sont soumis à la compétence exclusive dudit État pour toute allégation d'actes ou d'omissions découlant des opérations au Soudan établies ou autorisées par le Conseil ou l'Union africaine ou s'y rattachant, à moins d'une dérogation formelle de l'État contributeur;
7. *Convient* qu'aucun des coûts afférents à la saisine de la Cour, y compris ceux occasionnés par les enquêtes et poursuites menées comme suite à cette saisine, ne sera pris en charge par l'Organisation des Nations Unies et que ces coûts seront supportés par les parties au Statut de Rome et les États qui voudraient contribuer à leur financement à titre facultatif;
8. *Invite* le Procureur à informer le Conseil, dans les trois mois suivant la date de l'adoption de la présente résolution, puis tous les six mois, de la suite donnée à la présente résolution;
9. *Décide* de rester saisi de la question.

Résolution 1706 (2006)**Adopté par le Conseil de sécurité, le 31 août 2006***Le Conseil de sécurité,*

Rappelant ses résolutions antérieures sur la situation au Soudan, en particulier ses résolutions 1679 (2006) du 16 mai 2006, 1665 (2006) du 29 mars 2006, 1663 (2006) du 24 mars 2006, 1593 (2005) du 31 mars 2005, 1591 (2005) du 29 mars 2005, 1590 (2005) du 24 mars 2005, 1574 (2004) du 19 novembre 2004, 1564 (2004) du 18 septembre 2004 et 1556 (2004) du 30 juillet 2004, ainsi que les déclarations de son président sur le Soudan,

Rappelant également ses résolutions 1325 (2000) sur les femmes, la paix et la sécurité, 1502 (2003) sur la protection du personnel humanitaire et du personnel des Nations Unies, 1612 (2005) sur les enfants touchés par les conflits armés et 1674 (2006) sur la protection des civils en période de conflit armé, qui réaffirme notamment les dispositions des paragraphes 138 et 139 du Document final du Sommet mondial de 2005, ainsi que le rapport de la mission qu'il a envoyée au Soudan et au Tchad du 4 au 10 juin 2006,

Réaffirmant son ferme attachement à la souveraineté, à l'unité, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale du Soudan, qui ne seraient pas remises en cause par le passage à une opération des Nations Unies, ainsi qu'à la cause de la paix, et *se déclarant résolu* à prêter son concours au Gouvernement d'unité nationale, dans le plein respect de sa souveraineté, pour faire face aux divers problèmes que rencontre le Soudan et à faire en sorte que, dans toute la mesure possible, toute opération des Nations Unies au Darfour aurait un caractère africain marqué et compterait une forte participation africaine,

Se félicitant de l'action menée par l'Union africaine en vue de trouver une solution à la crise au Darfour, notamment grâce au succès des pourparlers de paix intersoudanais sur le conflit au Darfour tenus sous son égide à Abuja, en particulier de l'accord intervenu entre les parties sur un cadre de règlement du conflit au Darfour (l'Accord de paix au Darfour), *saluant* les efforts consentis par les signataires de l'Accord de paix au Darfour, *se déclarant convaincu* que l'Accord jette les bases d'une sécurité durable au Darfour, *réaffirmant* qu'il accueille favorablement la déclaration faite le 9 mai 2006 par le représentant du Soudan à la séance du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies spécialement consacrée au Darfour, exprimant l'engagement sans réserve du Gouvernement d'unité nationale à mettre en oeuvre l'Accord, *soulignant* qu'il importe de lancer, avec l'Union africaine, le dialogue et la consultation « Darfour-Darfour » dans les meilleurs délais, et *conscient* que l'existence d'un appui international à la mise en oeuvre de l'Accord est d'une importance critique pour le succès de celui-ci,

Félicitant l'Union africaine de son succès dans le déploiement de sa mission au Soudan, la MUAS, et *saluant* les États Membres et les organisations régionales et internationales qui ont aidé la MUAS à se mettre en place et le rôle qu'a joué la MUAS dans la réduction des violences organisées à grande échelle au Darfour, *rappelant* la décision du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine du 10 mars 2006, et sa décision du 27 juin 2006 figurant au paragraphe 10 de son communiqué, selon laquelle l'Union africaine est disposée à revoir le mandat de la MUAS si les consultations entre le Gouvernement d'unité nationale et l'ONU débouchent sur un accord en vue du passage à une opération de maintien de la paix des Nations Unies, *soulignant* qu'il est nécessaire que la MUAS apporte son soutien pour la mise en oeuvre de l'Accord de paix au Darfour jusqu'à ce qu'une force des Nations Unies soit mise en place, *se félicitant* de la décision prise le 27 juin 2006 par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine sur le renforcement du mandat et des fonctions de la MUAS, y compris la protection des civils, et *estimant* que la MUAS doit d'urgence être renforcée,

Redisant sa crainte que les violences persistantes au Darfour ne viennent encore nuire à la situation dans le reste du Soudan et dans la région, en particulier au Tchad et en République centrafricaine, et *soulignant* qu'il faut porter remède aux aspects régionaux des problèmes de sécurité pour parvenir à une paix durable au Darfour,

Constatant avec une vive inquiétude que les relations entre le Soudan et le Tchad se sont récemment détériorées, invitant instamment les gouvernements des deux pays à respecter les obligations mises à leur charge par l'Accord de Tripoli du 8 février 2006 et l'Accord entre le Soudan et le Tchad signé à N'Djamena le 26 juillet 2006 et à commencer à prendre les mesures de confiance dont ils sont

convenus de leur plein gré, se félicitant du récent rétablissement des relations diplomatiques entre le Soudan et le Tchad et exhortant tous les États de la région à coopérer en vue d'assurer la stabilité régionale,

Condamnant de nouveau fermement toutes les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire au Darfour, et *invitant instamment* le Gouvernement d'unité nationale à prendre des mesures d'urgence pour lutter contre la violence sexiste au Darfour, notamment des mesures pour mettre en oeuvre le Plan d'action contre la violence à l'égard des femmes au Darfour mettant en particulier l'accent sur l'annulation de la Formule 8 et l'accès à un recours légal,

Profondément préoccupé par la sécurité du personnel humanitaire et son accès aux populations nécessiteuses, notamment aux réfugiés, aux personnes déplacées et aux autres personnes touchées par la guerre, et *engageant* toutes les parties, en particulier le Gouvernement d'unité nationale, à veiller, conformément aux dispositions pertinentes du droit international, à ce que les services humanitaires aient pleinement accès, en toute sécurité et sans entrave, à tous ceux qui en ont besoin au Darfour et à ce que l'aide humanitaire soit acheminée de même, en particulier vers les personnes déplacées et les réfugiés,

Prenant note des communiqués du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, en date des 12 janvier, 10 mars, 15 mai et 27 juin 2006, concernant le passage de la MUAS à une opération des Nations Unies,

Prenant également note du rapport du Secrétaire général sur le Darfour en date du 28 juillet 2006 (S/2006/591),

Considérant que la situation qui règne au Soudan continue de faire peser une menace sur la paix et la sécurité internationales,

1. *Décide*, sans préjudice de son mandat et de ses opérations actuels prévus par la résolution 1590 (2005) et en appui à la mise en oeuvre rapide et effective de l'Accord de paix au Darfour, que le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) sera élargi comme il est indiqué aux paragraphes 8, 9 et 12 ciaprès et qu'elle sera déployée au Darfour, invite en conséquence le Gouvernement d'unité nationale à consentir à ce déploiement, et *prie instamment* les États Membres de mettre à disposition les moyens nécessaires pour permettre un déploiement rapide;
2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les dispositions voulues pour assurer rapidement le déploiement des moyens supplémentaires pour permettre à la MINUS de se déployer au Darfour, conformément à la recommandation qu'il a formulée dans son rapport daté du 28 juillet 2006;
3. *Décide* que les effectifs de la MINUS seront renforcés par du personnel militaire jusqu'à concurrence de 17 300 soldats et par une composante civile correspondante comptant jusqu'à 3 300 membres de la police civile et jusqu'à 16 unités de police constituées, et *exprime sa volonté* d'examiner régulièrement les effectifs et la structure de la MINUS, compte tenu de l'évolution de la situation sur le terrain et sans préjudice de ses opérations et de son mandat actuels au titre de la résolution 1590 (2005);
4. *Se déclare disposé* à envisager d'autoriser des renforts supplémentaires temporaires de la composante militaire de la MINUS, à la demande du Secrétaire général, dans les limites des effectifs recommandés au paragraphe 87 de son rapport daté du 28 juillet 2006;
5. *Prie* le Secrétaire général, en coopération et en consultation étroite avec les parties à l'Accord de paix au Darfour, y compris le Gouvernement d'unité nationale, de se concerter avec l'Union africaine à propos d'un plan et d'un calendrier pour le passage de la MUAS à une opération des Nations Unies au Darfour; *décide* que le déploiement des éléments énoncés aux paragraphes 40 à 58 du rapport du Secrétaire général en date du 28 juillet 2006 débutera au plus tard le 1er octobre 2006 et que par la suite, dans le cadre du passage à une opération des Nations Unies, des moyens supplémentaires seront déployés dès que possible et que la responsabilité d'appuyer la mise en oeuvre de l'Accord de paix au Darfour sera transférée de la MUAS à la MINUS à l'expiration du mandat de la MUAS et, en tout état de cause, au plus tard le 31 décembre 2006;

6. *Note* que l'accord conclu avec le Soudan sur le statut des forces pour la MINUS, tel qu'énoncé dans la résolution 1590 (2005), s'appliquera aux opérations de la MINUS sur tout le territoire soudanais, y compris au Darfour;

7. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures voulues pour renforcer la MUAS en utilisant les ressources existantes et supplémentaires des Nations Unies aux fins du passage à une opération des Nations Unies au Darfour et *autorise* le Secrétaire général, pendant cette transition, à apporter l'appui à long terme dont il fait état dans son rapport du 28 juillet 2006, notamment la fourniture de moyens aériens, d'une capacité de mobilité terrestre, d'une formation, de moyens du génie et de moyens logistiques, de moyens de communication mobiles et d'une assistance en matière d'information générale;

8. *Décide* qu'au Darfour, la MINUS aura pour mandat d'apporter un soutien à la mise en oeuvre de l'Accord de paix du 5 mai 2006 et de l'Accord de cessez-le-feu humanitaire de N'Djamena concernant le conflit au Darfour (« les accords »), notamment en s'acquittant des tâches suivantes :

a) Surveiller et vérifier l'application par les parties du chapitre 3 (cessez-le-feu général et arrangements finals en matière de sécurité) de l'Accord de paix au Darfour et de l'Accord de cessez-le-feu humanitaire de N'Djamena;

b) Observer et surveiller les mouvements de groupes armés et le redéploiement de forces dans les secteurs où elle est déployée par des moyens terrestres et aériens, conformément aux accords;

c) Enquêter sur les violations des accords et en rendre compte à la Commission de cessez-le-feu; coopérer et assurer la coordination, de concert avec d'autres acteurs internationaux, avec la Commission de cessez-le-feu, la Commission conjointe et le Groupe conjoint de facilitation et d'observation humanitaires mis en place au titre des accords, notamment en fournissant une assistance technique et un soutien logistique;

d) Maintenir, en particulier, une présence dans les secteurs critiques, notamment dans les zones tampons créées en vertu de l'Accord de paix au Darfour, dans des zones à l'intérieur des camps de personnes déplacées et dans les zones démilitarisées aux alentours et à l'intérieur des camps de personnes déplacées, en vue de favoriser la confiance et de décourager les actes de violence et en particulier l'emploi de la force;

e) Surveiller les activités transfrontières des groupes armés le long des frontières du Soudan avec le Tchad et la République centrafricaine, en particulier en menant régulièrement des activités de reconnaissance terrestre et aérienne;

f) Contribuer à l'élaboration et à l'exécution d'un programme global et durable de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants et des femmes et enfants qui leur sont associés, comme le prévoit l'Accord de paix au Darfour et conformément aux résolutions 1556 (2004) et 1564 (2004);

g) Aider les parties, en coopération avec d'autres acteurs internationaux, à préparer et organiser les référendums prévus par l'Accord de paix au Darfour;

h) Aider les parties aux accords à faire comprendre l'Accord de paix ainsi que son propre rôle, notamment en menant une campagne d'information vigoureuse visant tous les secteurs de la société, en coordination avec l'Union africaine;

i) Coopérer étroitement avec le Président du dialogue et de la consultation « Darfour-Darfour », lui prêter appui et assistance technique et coordonner les activités des autres organismes des Nations Unies à cet égard, et aider les parties au dialogue et à la consultation à répondre au besoin d'une conception nationale et ouverte de la réconciliation et de la consolidation de la paix, y compris en ce qui concerne le rôle des femmes;

j) Aider les parties à l'Accord de paix au Darfour, en coordination avec les programmes d'assistance bilatérale et multilatérale, à restructurer la police soudanaise pour qu'elle obéisse aux principes qui régissent les activités de police dans une démocratie et à élaborer un programme de formation et d'évaluation de la police, et aider par d'autres moyens à former le personnel de la police civile;

k) Aider les parties à l'Accord de paix au Darfour à promouvoir l'état de droit, notamment une justice indépendante, ainsi que la protection des droits fondamentaux de toute la population soudanaise, en appliquant une stratégie d'ensemble cohérente visant à lutter contre l'impunité et à contribuer à installer durablement la paix et la stabilité, et aider les parties à l'Accord à développer et consolider le cadre juridique du pays;

l) Veiller à ce que la MINUS dispose d'une présence, de moyens et de compétences suffisants dans les domaines des droits de l'homme et de l'égalité des sexes pour mener à bien des activités de promotion des droits, de protection civile et de surveillance accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des enfants;

9. *Décide en outre* que le mandat de la MINUS au Darfour consistera également à :

a) Faciliter et coordonner, en étroite coopération avec les organismes des Nations Unies compétents, dans les limites de ses capacités et dans les secteurs où elle sera déployée, le retour volontaire des réfugiés et des personnes déplacées, ainsi que l'assistance humanitaire, notamment en aidant à créer les conditions nécessaires sur le plan de la sécurité au Darfour;

b) Contribuer à l'action menée à l'échelon international pour protéger et promouvoir les droits de l'homme au Darfour et en surveiller le respect, et coordonner l'action menée à l'échelon international pour protéger les civils, en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables, y compris les personnes déplacées, les réfugiés de retour et les femmes et les enfants;

c) Aider les parties aux accords, en coopération avec d'autres partenaires internationaux, dans le domaine de la lutte antimines, par des activités d'aide au déminage humanitaire, de conseil technique et de coordination et par des programmes de sensibilisation aux dangers des mines à l'intention de tous les secteurs de la société;

d) Prêter concours pour la recherche de solutions aux problèmes de sécurité régionale en liaison étroite avec l'action menée à l'échelon international pour améliorer les conditions de sécurité dans les régions voisines, le long des frontières entre le Soudan et le Tchad et entre le Soudan et la République centrafricaine, notamment par la mise en place d'une présence multidisciplinaire comprenant des spécialistes des affaires politiques, du personnel humanitaire et militaire et des officiers de liaison de la police civile affectés dans des lieux critiques au Tchad, y compris dans les camps de personnes déplacées et de réfugiés et, le cas échéant, en République centrafricaine, et contribuer à l'application de l'Accord entre le Soudan et le Tchad signé le 26 mai 2006;

10. *Engage* tous les États Membres à faire en sorte que tout le personnel puisse être acheminé au Soudan librement, sans entrave et sans perte de temps, ainsi que le matériel, les vivres, les fournitures et les autres marchandises, y compris véhicules et pièces détachées, destinés à être utilisés exclusivement par la MINUS et aux fins de l'exécution de son mandat au Darfour;

11. *Prie* le Secrétaire général de le tenir régulièrement informé des progrès réalisés sur le plan de la mise en oeuvre de l'Accord de paix au Darfour, du respect du cessez-le-feu et de l'exécution du mandat de la MINUS au Darfour, et de lui faire rapport, selon qu'il conviendra, sur les mesures prises pour appliquer la présente résolution et sur tout manquement à ses exigences;

12. Agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies,

a) *Décide* d'autoriser la MINUS à intervenir par tous les moyens nécessaires, dans les secteurs où ses forces seront déployées et dans la mesure où elle jugera que ses capacités le lui permettent :

– Pour protéger le personnel, les locaux, installations et matériels des Nations Unies, assurer la sécurité et la libre circulation du personnel des Nations Unies, des travailleurs humanitaires, du personnel du mécanisme commun d'évaluation et de la commission du bilan et de l'évaluation, empêcher toute perturbation de la mise en oeuvre de l'Accord de paix au Darfour par des groupes armés et, sans préjudice de la responsabilité du Gouvernement soudanais, protéger les civils sous menace de violence physique;

– Afin d'appuyer la mise en oeuvre rapide et effective de l'Accord de paix au Darfour, pour prévenir les attaques et les menaces contre les civils;

– Pour saisir ou recueillir, selon qu’il conviendra, les armes et matériels connexes dont la présence au Darfour constitue une violation des accords et des mesures imposées par les paragraphes 7 et 8 de la résolution 1556 (2004), et disposer de ces armes et matériels de la manière qu’elle jugera appropriée;

b) *Prie* le Secrétaire général et les Gouvernements du Tchad et de la République centrafricaine de conclure, dès que possible, un accord sur le statut des forces, prenant en considération la résolution 58/82 de l’Assemblée générale sur la portée de la protection juridique offerte par la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé, et *décide* qu’en attendant la conclusion d’un tel accord avec l’un ou l’autre pays, l’accord type sur le statut des forces en date du 9 octobre 1990 (A/45/594) s’appliquera à titre provisoire s’agissant des forces de la MINUS opérant dans ces pays;

13. *Prie* le Secrétaire général de lui faire rapport sur la protection des civils dans les camps de réfugiés et de personnes déplacées au Tchad et sur les moyens propres à améliorer les conditions de sécurité du côté tchadien de la frontière avec le Soudan;

14. *Appelle* les parties à l’Accord de paix au Darfour à respecter leurs engagements et à appliquer l’Accord sans délai, *prie instamment* les parties qui n’ont pas signé l’Accord de le faire sans délai et de s’abstenir de tout acte de nature à entraver l’application et *réaffirme* qu’il entend prendre, notamment en réponse à une demande de l’Union africaine, des mesures vigoureuses et efficaces, telles que le gel des avoirs et l’interdiction de voyager, contre toute personne ou tout groupe qui viole l’Accord ou tente d’en empêcher l’application ou qui commet des violations des droits de l’homme;

15. *Décide* de demeurer saisi de la question.

Résolution 1769 (2007)

Adoptée par le Conseil de sécurité, le 31 juillet 2007

Le Conseil de sécurité,

Rappelant toutes ses résolutions précédentes et les déclarations de son président concernant le Soudan,

Réaffirmant son ferme attachement à la souveraineté, à l’unité, à l’indépendance et à l’intégrité territoriale du Soudan, ainsi qu’à la cause de la paix, et *exprimant sa volonté résolue* de travailler avec le Gouvernement soudanais, dans le strict respect de sa souveraineté, pour faciliter le règlement des divers problèmes qui touchent le Darfour (Soudan),

Rappelant les conclusions de la consultation de haut niveau sur la situation au Darfour, tenue le 16 novembre 2006 à Addis-Abeba, telles qu’elles ont été entérinées par le Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine dans le communiqué de sa soixante-sixième réunion, tenue le 30 novembre 2006 à Abuja, ainsi que dans le communiqué de sa soixante-dix-neuvième réunion, tenue le 22 juin 2007, *rappelant* la déclaration de son président en date du 19 décembre 2006, par laquelle il a approuvé les accords d’Addis-Abeba et d’Abuja, *se félicitant* des progrès accomplis jusqu’à présent, *demandant* à toutes les parties d’appliquer intégralement ces accords sans délai et de faciliter le déploiement immédiat des dispositifs d’appui initial et d’appui renforcé des Nations Unies à la Mission de l’Union africaine au Soudan (MUAS) ainsi que d’une opération hybride au Darfour, dont les Nations Unies fourniront les structures d’appui, de commandement et de contrôle, et *rappelant* que la coopération entre l’ONU et les organisations régionales dans les affaires qui touchent au maintien de la paix et de la sécurité internationales fait partie intégrante de la sécurité collective prévue dans la Charte des Nations Unies,

Réaffirmant aussi ses résolutions 1325 (2000) sur les femmes, la paix et la sécurité, 1502 (2003) sur la protection du personnel humanitaire et du personnel des Nations Unies et 1612 (2005) sur les enfants et les conflits armés, les conclusions relatives aux parties au conflit armé au Soudan adoptées ultérieurement par son groupe de travail sur les enfants et les conflits armés (S/2006/971) et sa résolution 1674 (2006) sur la protection des civils en période de conflit armé, et *rappelant* le rapport de sa mission effectuée à Addis-Abeba et à Khartoum les 16 et 17 juin 2007,

Prenant acte avec satisfaction du rapport du Secrétaire général et du Président de la Commission de l’Union africaine en date du 5 juin 2007,

Saluant à cet égard le fait que le Soudan a donné son accord pour que l'opération hybride soit déployée au Darfour, comme il a été indiqué dans les conclusions des consultations de haut niveau tenues par l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies avec le Gouvernement soudanais le 12 juin 2007 à Addis-Abeba, accord qui a été confirmé dans son intégralité lors de la réunion du Conseil avec le Président soudanais le 17 juin à Khartoum,

Rappelant l'Accord d'Addis-Abeba selon lequel l'opération hybride devrait avoir un caractère essentiellement africain et les effectifs nécessaires devraient, dans la mesure du possible, être fournis par les pays d'Afrique,

Saluant l'action menée par l'Union africaine pour assurer le déploiement efficace de la MUAS, ainsi que les efforts déployés par les États membres et les organisations régionales qui ont concouru à ce déploiement, *soulignant* qu'il importe que la MUAS, avec le concours des dispositifs d'appui initial et d'appui renforcé des Nations Unies, facilite l'application de l'Accord de paix pour le Darfour jusqu'à la fin de son mandat, *engageant* le Gouvernement soudanais à aider à lever tous les obstacles à la bonne exécution par la MUAS de son mandat et *rappelant* le communiqué publié le 22 juin à l'issue de la soixante-dix-neuvième réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, par lequel celui-ci a annoncé la prorogation du mandat de la MUAS pour une nouvelle période n'excédant pas six mois, jusqu'au 31 décembre 2007,

Soulignant qu'il importe de mobiliser d'urgence le soutien financier, logistique et autre dont la MUAS a besoin,

Se félicitant des préparatifs en cours pour l'opération hybride, notamment de la mise en place d'arrangements logistiques au Darfour, au Siège de l'ONU et au siège de la Commission de l'Union africaine, des efforts qui sont faits pour créer une force et une police et de l'action menée conjointement par le Secrétaire général et le Président de l'Union africaine pour arrêter les principes opérationnels essentiels, et *se félicitant en outre* des mesures prises pour établir les mécanismes financiers et administratifs nécessaires à la gestion efficace de cette opération,

Réaffirmant sa conviction que l'Accord de paix pour le Darfour jette les bases d'un règlement politique viable et d'une sécurité durable au Darfour, *déplorant* qu'il n'ait pas été pleinement appliqué par ses signataires et qu'il n'ait pas été signé par toutes les parties au conflit au Darfour, *demandant* un cessez-le-feu immédiat, *exhortant* toutes les parties à s'abstenir de tout acte susceptible d'entraver l'application de l'Accord et *rappelant* le communiqué de la deuxième réunion internationale sur la situation au Darfour, convoquée par les Envoyés spéciaux de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies à Tripoli les 15 et 16 juillet 2007,

Notant avec une profonde préoccupation les attaques constantes lancées contre la population civile et le personnel humanitaire, ainsi que la persistance et la généralisation des violences sexuelles, dont font notamment état le rapport du Secrétaire général et du Président de la Commission de l'Union africaine sur l'opération hybride au Darfour et le rapport du Secrétaire général en date du 23 février 2007, *soulignant* la nécessité de traduire en justice les auteurs de ces crimes et *engageant instamment* le Gouvernement soudanais à le faire, et *condamnant à nouveau* à cet égard toutes les violations des droits de l'homme et du droit humanitaire international au Darfour,

Se déclarant à nouveau profondément préoccupé par la sécurité du personnel humanitaire et son accès aux populations sinistrées, *condamnant* les parties au conflit qui n'ont pas fait en sorte que le personnel humanitaire ait pleinement accès, en toute sécurité et sans entrave, à tous ceux qui se trouvent dans le besoin au Darfour et à ce que l'aide humanitaire soit acheminée, en particulier vers les personnes déplacées et les réfugiés, et *conscient* que, vu le nombre d'habitants du Darfour qui ont été déplacés, l'action humanitaire restera une priorité jusqu'à ce que l'on soit parvenu à un cessez-le-feu durable et à un processus politique ouvert à tous,

Exigeant qu'il soit mis fin aux bombardements aériens et que l'emblème de l'ONU ne soit en aucun cas utilisé sur les aéronefs qui effectuent ces bombardements,

Redisant sa crainte que la violence persistante au Darfour ne vienne encore nuire à la situation dans le reste du Soudan et dans la région, *soulignant* qu'il faut porter remède aux aspects régionaux des problèmes de sécurité pour parvenir à une paix durable au Darfour, et *engageant* les Gouvernements soudanais et tchadien à s'acquitter des obligations auxquelles ils ont souscrit dans l'Accord de Tripoli du 8 février 2006 et dans les accords bilatéraux ultérieurs,

Considérant que la situation qui règne au Darfour (Soudan) continue de faire peser une menace sur la paix et la sécurité internationales,

1. *Décide*, en vue de faciliter la mise en oeuvre rapide et effective de l'Accord de paix pour le Darfour et des résultats des négociations envisagées au paragraphe 18, d'autoriser et de prescrire la mise en place, pour une période initiale de 12 mois, d'une opération hybride UA/ONU au Darfour (MINUAD) selon les modalités prévues dans la présente résolution et dans le rapport du Secrétaire général et du Président de la Commission de l'Union africaine en date du 5 juin 2007, et *décide en outre* que le mandat de la MINUAD sera celui qui est décrit aux paragraphes 54 et 55 du rapport du Secrétaire général et du Président de la Commission de l'Union africaine en date du 5 juin 2007;

2. *Décide* que la MINUAD, qui absorbera le personnel de la MUAS et celui des dispositifs d'appui initial et d'appui renforcé des Nations Unies à la MUAS, sera dotée d'un effectif militaire de 19 555 personnels au maximum, dont 360 observateurs militaires et officiers de liaison, et d'une composante civile de taille appropriée composée au maximum de 3 772 personnels de police et de 19 unités de police constituées, comportant chacune un effectif maximum de 140 personnes;

3. *Se félicite* de la nomination du Représentant spécial conjoint de l'Union africaine et de l'ONU pour le Darfour, M. Rodolphe Adada, et du commandant de la Force, le général Martin Agwai, et *demande* au Secrétaire général de procéder immédiatement au déploiement des structures et systèmes de commandement et de contrôle nécessaires pour assurer sans heurt la passation des pouvoirs de la MUAS à la MINUAD;

4. *Engage* toutes les parties à faciliter d'urgence le déploiement intégral des dispositifs d'appui initial et d'appui renforcé des Nations Unies à la MUAS ainsi que la constitution de la MINUAD, et *engage en outre* les États Membres à confirmer leurs contributions à la MINUAD dans les 30 jours suivant l'adoption de la présente résolution, et le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine à arrêter la composition définitive de l'élément militaire de la MINUAD dans le même délai;

5. *Décide* que :

a) En octobre 2007 au plus tard, la MINUAD devra se doter de capacités opérationnelles initiales à son siège, notamment des structures d'administration, de commandement et de contrôle au moyen desquelles les directives opérationnelles seront appliquées, et devra mettre en place les arrangements financiers nécessaires pour couvrir les dépenses afférentes à tous les personnels affectés à la MUAS;

b) En octobre 2007, la MINUAD devra finir de se préparer à assumer le commandement opérationnel des dispositifs d'appui initial et du personnel actuellement affecté à la MUAS, ainsi que des dispositifs d'appui renforcé et du personnel hybride qui pourraient être déployés à cette date, afin de s'acquitter de son mandat, pour autant que ses ressources et ses moyens le lui permettent, immédiatement après la passation des pouvoirs visée à l'alinéa c) ci-dessous;

c) Dès que possible et le 31 décembre 2007 au plus tard, la MINUAD, après avoir mené à bien tout ce qui lui restait à faire pour qu'elle puisse mettre en oeuvre tous les éléments de son mandat, prendra le relais de la MUAS en vue de se doter le plus vite possible, à partir de ce moment-là, de toutes les capacités opérationnelles et des effectifs nécessaires;

6. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte, dans les 30 jours suivant l'adoption de la présente résolution et tous les 30 jours par la suite, de l'application, par la MINUAD, des mesures visées au paragraphe 5, notamment de l'état des arrangements financiers, logistiques et administratifs la concernant et des progrès qu'elle accomplit en vue d'être pleinement opérationnelle;

7. *Décide* qu'il y aura unité de commandement et de contrôle, ce qui, conformément aux principes fondamentaux du maintien de la paix, suppose une chaîne de commandement unique, *décide aussi* que les structures d'appui, de commandement et de contrôle de l'opération hybride seront fournies par l'ONU et, dans ce contexte, *rappelle* les conclusions de la consultation de haut niveau sur la situation au Darfour tenue le 16 novembre à Addis-Abeba;

8. *Décide* que la force et les effectifs seront constitués et administrés suivant les modalités énoncées aux paragraphes 113 à 115 du rapport du Secrétaire général et du Président de la Commission de

l'Union africaine en date du 5 juin 2007, et *prie* le Secrétaire général de prendre sans retard les dispositions pratiques nécessaires au déploiement de la MINUAD, et notamment de soumettre à l'Assemblée générale ses recommandations concernant le financement, la gestion financière et le contrôle efficaces de la Mission;

9. *Décide* que la MINUAD vérifiera si des armes et matériels connexes sont présents au Darfour en violation des Accords et des mesures imposées aux paragraphes 7 et 8 de la résolution 1556 (2004);

10. *Engage* tous les États Membres à faciliter l'acheminement vers le Soudan en toute liberté, sans entrave et sans tarder, de tout le personnel ainsi que du matériel, des vivres, des fournitures et autres, y compris les véhicules et les pièces détachées, destinés à l'usage exclusif de la MINUAD au Darfour;

11. *Souligne* qu'il importe de mobiliser d'urgence le soutien financier, logistique et autre dont la MUAS a besoin, et *engage* les États Membres et les organisations régionales à lui apporter une aide supplémentaire, en particulier pour lui permettre de déployer rapidement deux nouveaux bataillons pendant sa transition vers la MINUAD;

12. *Décide* que l'effectif autorisé de la MINUS sera ramené au niveau prévu par la résolution 1590 (2005) dès la passation des pouvoirs de la MUAS à la MINUAD conformément au paragraphe 5 c);

13. *Lance un appel* à toutes les parties au conflit au Darfour pour qu'elles cessent immédiatement toutes les hostilités et adhèrent durablement à un cessez-lefeu permanent;

14. *Exige* la cessation immédiate des hostilités et des attaques contre la MUAS et les civils, ainsi que les organismes humanitaires, leur personnel, leur matériel et les convois de secours, et *exige aussi* que toutes les parties au conflit du Darfour coopèrent sans réserve avec la MUAS et les civils, ainsi que les organismes humanitaires, leur personnel, leur matériel et les convois de secours, et prêtent tout le concours nécessaire au déploiement des dispositifs d'appui initial et d'appui renforcé des Nations Unies à la MUAS, et à la MINUAD;

15. Agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies :

a) *Décide* d'autoriser la MINUAD à prendre toutes les mesures requises, dans les secteurs où ses contingents seront déployés et dans la mesure où elle juge que ses capacités le lui permettent :

i) Pour protéger son personnel, ses locaux, ses installations et son matériel, et pour assurer la sécurité et la libre circulation de son personnel et des agents humanitaires;

ii) Pour faciliter la mise en oeuvre rapide et effective de l'Accord de paix pour le Darfour, en empêcher toute perturbation, prévenir les attaques armées et protéger les civils, sans préjudice de la responsabilité du Gouvernement soudanais;

b) *Prie* le Secrétaire général, en consultation avec le Président de la Commission de l'Union africaine et le Gouvernement soudanais, de conclure dans un délai de 30 jours un accord sur le statut des forces pour la MINUAD, prenant en considération la résolution 58/82 de l'Assemblée générale sur la portée de la protection juridique offerte par la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé et sa résolution 61/133 sur la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et la protection du personnel des Nations Unies, et *décide* qu'en attendant la conclusion d'un tel accord, le modèle d'accord sur le statut des forces du 9 octobre 1990 (A/45/594) s'appliquera à titre provisoire au personnel de la MINUAD opérant au Soudan;

16. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour que la MINUAD se conforme strictement à la politique de tolérance zéro des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des abus sexuels, notamment en élaborant des stratégies et des mécanismes appropriés pour prévenir, identifier et sanctionner toute conduite répréhensible, y compris l'exploitation et les abus sexuels, en améliorant la formation du personnel afin de prévenir tous manquements au Code de conduite de l'ONU et d'en assurer le strict respect, et de prendre toutes autres mesures nécessaires, conformément à sa circulaire sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels (ST/SGB/2003/13), et de l'en tenir informé, et *demande instamment* aux pays fournisseurs de contingents de prendre les mesures préventives appropriées, notamment en organisant une formation de sensibilisation avant déploiement et, dans le cas de contingents antérieurement déployés sous l'égide de l'Union africaine, une formation de sensibilisation après déploiement, et en prenant des mesures disciplinaires ou autres pour s'assurer que les membres de leur contingent qui se seraient rendus coupables de tels actes en répondent pleinement;

17. *Engage* toutes les parties concernées à veiller à ce que la protection des enfants fasse partie intégrante de la mise en oeuvre de l'Accord de paix pour le Darfour, et *prie* le Secrétaire général de suivre en permanence la situation des enfants, de faire rapport sur cette situation et de poursuivre ses contacts avec les parties au conflit pour qu'elles préparent des plans d'action assortis d'échéances visant à mettre fin au recrutement et à l'emploi d'enfants soldats et autres violations dont les enfants sont les victimes;

18. *Souligne* qu'il ne saurait y avoir de solution militaire au conflit du Darfour, *se félicite* de l'engagement pris par le Gouvernement soudanais et d'autres parties au conflit d'entamer des pourparlers et le processus politique sous la médiation – et dans le respect des délais fixés dans la feuille de route – de l'Envoyé spécial des Nations Unies pour le Darfour et de l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour le Darfour, qui jouissent de son soutien total, *attend avec intérêt* de voir ces parties concrétiser cet engagement, *demande* aux autres parties au conflit de faire de même et *presse* toutes les parties, en particulier les mouvements non signataires, de conclure leurs préparatifs pour ces pourparlers;

19. *Se félicite* de la signature du Communiqué commun du Gouvernement soudanais et de l'ONU sur la facilitation des activités humanitaires au Darfour, *demande* que les termes de ce communiqué soient intégralement appliqués et *engage* toutes les parties à veiller, conformément aux dispositions pertinentes du droit international, à ce que le personnel humanitaire ait pleinement accès, en toute sécurité et sans entrave, à tous ceux se trouvant dans le besoin et à ce que l'aide humanitaire soit acheminée, en particulier vers les personnes déplacées et les réfugiés;

20. *Souligne* la nécessité de prévoir, le cas échéant, des programmes de développement qui feront fructifier sur le terrain les dividendes de la paix au Darfour, en particulier en menant à leur terme les préparatifs en vue de la reconstruction et du développement, du retour des personnes déplacées dans leurs villages, de leur indemnisation et de la mise en place des dispositifs de sécurité nécessaires;

21. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte aux fins d'examen, au plus tard 90 jours après l'adoption de la présente résolution et tous les 90 jours par la suite, des progrès accomplis, et immédiatement, si nécessaire, des obstacles rencontrés dans :

- a) La mise en place des dispositifs d'appui initial et d'appui renforcé et de la MINUAD;
- b) L'application du Communiqué commun du Gouvernement soudanais et de l'ONU sur la facilitation des activités humanitaires au Darfour;
- c) Le déroulement du processus politique;
- d) La mise en oeuvre de l'Accord de paix pour le Darfour et le respect par les parties de leurs obligations internationales et des engagements qu'elles ont pris dans les accords pertinents; et
- e) Le cessez-le-feu et la situation sur le terrain au Darfour;

22. *Exige* des parties au conflit du Darfour qu'elles s'acquittent de leurs obligations internationales et des engagements qu'elles ont pris dans les accords pertinents, ainsi que des obligations découlant de la présente résolution et des autres résolutions pertinentes du Conseil;

23. *Rappelle* les rapports du Secrétaire général datés du 22 décembre 2006 (S/2006/1019) et du 23 février 2007 (S/2007/97) qui mettent en relief la nécessité d'améliorer la sécurité des civils dans l'est du Tchad et le nord-est de la République centrafricaine, *se déclare disposé* à soutenir cette entreprise et *attend avec intérêt* que le Secrétaire général lui rende compte de ses récentes consultations avec les Gouvernements tchadien et centrafricain;

24. *Souligne* qu'il compte bien que la situation au Darfour s'améliorera sensiblement de sorte qu'il puisse envisager, en temps utile et selon qu'il conviendra, de réduire l'effectif de la MINUAD et de mettre finalement un terme à son mandat, en tenant compte des recommandations du Secrétaire général et du Président de l'Union africaine;

25. *Décide* de rester saisi de la question.

Résolution 1828 (2008)**Adopté par le Conseil de sécurité, le 31 juillet 2008***Le Conseil de sécurité,**Rappelant* toutes ses résolutions et toutes les déclarations de son président sur la situation au Soudan,*Réaffirmant* son ferme attachement à la souveraineté, à l'unité, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale du Soudan et sa volonté résolue de travailler avec le Gouvernement soudanais, dans le strict respect de sa souveraineté, pour l'aider à relever les divers défis auxquels le pays fait face,*Rappelant également* ses résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) sur les femmes, la paix et la sécurité, sa résolution 1502 (2003) sur la protection du personnel humanitaire et du personnel des Nations Unies, sa résolution 1612 (2005) sur les enfants en période de conflit armé et les conclusions subséquentes sur le Soudan du Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés (S/AC.51/2008/7), qu'il a approuvées, et sa résolution 1674 (2006) sur la protection des civils en période de conflit armé, dans laquelle il a notamment réaffirmé les dispositions du Document final du Sommet mondial des Nations Unies, ainsi que le rapport sur la mission qu'il a lui-même effectuée au Soudan du 3 au 6 juin 2008,*Prenant acte* avec satisfaction du rapport du Secrétaire général et du Président de la Commission de l'Union africaine en date du 7 juillet 2008 (S/2008/443), et *rappelant* que le Président Al-Bachir a donné son accord, pendant son entretien avec le Conseil, pour que l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) soit déployée entièrement,*Déplorant*, un an après l'adoption de sa résolution 1769 (2007), la détérioration de la situation sur le plan de la sécurité et sur le plan humanitaire,*Soulignant* la nécessité de renforcer la sûreté et la sécurité du personnel de la MINUAD,*Notant avec une profonde préoccupation* les attaques constantes lancées contre la population civile et le personnel humanitaire, ainsi que la persistance et la généralisation des violences sexuelles, dont font notamment état les rapports du Secrétaire général,*Soulignant* la nécessité de traduire en justice les auteurs de ces crimes, *demandant instamment* au Gouvernement soudanais d'honorer ses obligations à cet égard et *condamnant à nouveau* toutes les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises au Darfour,*Prenant note* du communiqué de l'Union africaine en date du 21 juillet 2008, publié à l'issue de la cent-quarante-deuxième réunion du Conseil de paix et de sécurité (S/2008/481, annexe), *ayant à l'esprit* les préoccupations exprimées par certains de ses membres au sujet de l'évolution potentielle de la situation suite à la demande formulée par le Procureur de la Cour pénale internationale le 14 juillet 2008 et *notant* qu'ils ont l'intention de poursuivre l'examen de ces questions,*Redisant* sa crainte que la persistance de la violence au Darfour n'aggrave l'instabilité dans l'ensemble du Soudan, *notant avec préoccupation* la persistance des tensions entre les Gouvernements soudanais et tchadien et *réaffirmant* qu'il faudra réduire ces tensions ainsi que les activités des rebelles dans les deux pays si on veut parvenir à une paix durable au Darfour et dans la région,*Se déclarant* résolu à promouvoir et à soutenir le processus politique au Darfour, particulièrement les efforts du nouveau Médiateur en chef, et *déplorant* le fait que certains groupes refusent de se rallier au processus politique,*Se redisant* profondément préoccupé par la dégradation des conditions de sécurité du personnel humanitaire au Darfour, et notamment par les assassinats d'agents humanitaires et les restrictions limitant l'accès aux populations qui ont besoin d'être secourues, *condamnant* les parties au conflit qui n'ont pas fait en sorte que le personnel humanitaire ait pleinement accès à ces populations, en toute sécurité et sans entrave, et que l'aide humanitaire puisse leur être acheminée, *condamnant également* tous les actes de banditisme et les vols de véhicules à main armée, et *conscient* que, vu le grand nombre de civils du Darfour qui ont été déplacés, l'action humanitaire restera une priorité jusqu'à ce que l'on soit parvenu à un cessez-le-feu durable et à un processus politique ouvert à tous,

Exigeant qu'il soit mis fin aux attaques contre les civils, d'où qu'elles viennent, notamment aux bombardements aériens, et à l'utilisation de civils comme boucliers humains,

Constatant que la situation au Darfour continue de menacer la paix et la sécurité internationales,

1. *Décide* de proroger le mandat de la MINUAD, défini dans la résolution 1769 (2007), pour une nouvelle période de 12 mois qui prendra fin le 31 juillet 2009;

2. *Se félicite* que le Gouvernement soudanais ait approuvé, lors de sa rencontre du 5 juin 2008 avec le Conseil, le plan de déploiement du personnel militaire de l'Union africaine et de l'ONU, *remercie* les pays fournisseurs de contingents et de personnels de police et les pays donateurs du soutien qu'ils apportent à la MINUAD et, en vue de faciliter le déploiement complet et effectif de celle-ci et de renforcer la protection de son personnel, *demande* :

a) Que des moyens de mise en oeuvre, notamment les unités composant le Dispositif d'appui renforcé – génie, logistique, services médicaux et transmissions –, ainsi que du personnel militaire, civil et de police supplémentaire, y compris les fournisseurs, soient rapidement déployés, selon les plans dressés par le Secrétaire général; et

b) Que les États Membres s'engagent à fournir les unités nécessaires – hélicoptères, reconnaissance aérienne, transport terrestre, génie et logistique – et les autres moyens de mise en oeuvre requis;

3. *Souligne* qu'il importe de renforcer les capacités des bataillons de la MINUAD hérités de la Mission de l'Union africaine au Soudan et celles des autres bataillons à venir, et *prie* les pays donateurs de continuer d'aider à faire en sorte que ces bataillons reçoivent un entraînement et du matériel conformes aux normes de l'ONU; *prie en outre* le Secrétaire général d'en faire état dans le prochain rapport qu'il lui adressera;

4. *Se félicite* que le Secrétaire général ait l'intention de déployer 80 % de la MINUAD d'ici au 31 décembre 2008, et *exhorte* le Gouvernement soudanais, les pays fournisseurs de contingents, les donateurs, le Secrétariat de l'ONU et toutes les parties prenantes à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour l'y aider;

5. *Se félicite* de la signature de l'Accord sur le statut des forces; *exige* que le Gouvernement soudanais s'y conforme strictement et sans retard; et *exige en outre* du Gouvernement soudanais et de tous les groupes armés présents sur le territoire soudanais qu'ils facilitent le déploiement complet et rapide de la MINUAD et lèvent tous les obstacles à l'exécution de son mandat, notamment en assurant sa sécurité et sa liberté de circulation;

6. *Souligne* que, dans le souci d'intensifier la coopération avec les pays fournisseurs de contingents et de forces de police ainsi que la sûreté et la sécurité de ces derniers, il convient d'améliorer les directives, les procédures et le partage de l'information;

7. *Souligne* qu'il faut que la MINUAD fasse tout ce que lui permettent son mandat et ses capacités sur le plan de la protection des civils, de la liberté de passage du personnel humanitaire et de la collaboration avec les organismes des Nations Unies;

8. *Réaffirme* sa condamnation des attaques qui ont été lancées contre la MINUAD, *souligne* le caractère intolérable de toute attaque ou menace dirigée contre la MINUAD, *exige* que ces attaques ne se reproduisent pas et *prie* le Secrétaire général de lui rendre compte des conclusions des enquêtes menées par l'ONU et de lui présenter des recommandations sur les moyens de prévenir une éventuelle répétition de ces attaques;

9. *Affirme à nouveau* qu'il ne saurait y avoir de solution militaire au conflit du Darfour et que la paix ne peut être rétablie au Darfour qu'à la suite d'un règlement politique associant toutes les parties et du déploiement réussi de la MINUAD;

10. *Se félicite* de la nomination de M. Djibrill Yipènè Bassolé comme Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU, *demande* au Gouvernement soudanais et aux groupes rebelles de s'engager pleinement et de façon constructive dans le processus de paix, notamment en participant à des pourparlers sous la médiation de M. Bassolé, *exige* de toutes les parties, notamment les groupes rebelles, qu'elles finissent de se préparer et qu'elles s'associent aux pourparlers, et *souligne* la

nécessité de faire intervenir la société civile, y compris les organisations de femmes et les organisations dirigées par des femmes, les groupes locaux et les chefs coutumiers;

11. *Exige* de toutes les parties qu'elles mettent fin à la violence, aux attaques contre des civils, des agents du maintien de la paix et des agents humanitaires et aux autres violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises au Darfour, *exige en outre* qu'elles cessent les hostilités et respectent immédiatement un cessez-le-feu effectif et permanent, et *encourage* les médiateurs à consulter toutes les parties concernées sur les questions de sécurité en vue de mettre sur pied une commission du cessez-le-feu plus efficace, travaillant en étroite collaboration avec la MINUAD pour surveiller la cessation des hostilités;

12. *Demande* aux Gouvernements soudanais et tchadien de s'acquitter des obligations auxquelles ils ont souscrit dans l'Accord de Dakar, l'Accord de Tripoli et les accords bilatéraux ultérieurs, notamment en cessant de soutenir les groupes rebelles, *se félicite* de la création du Groupe de contact de l'Accord de Dakar et du projet de renforcement de la surveillance de la frontière entre le Soudan et le Tchad et *prend note* du fait que le Soudan et le Tchad sont convenus, le 18 juillet, de rétablir leurs relations diplomatiques;

13. *Exige* que les termes du Communiqué commun du Gouvernement soudanais et de l'ONU sur la facilitation des activités humanitaires au Darfour soient intégralement appliqués et que le Gouvernement soudanais, toutes les milices, les groupes armés et toutes les autres parties prenantes veillent à ce que les organisations humanitaires et leur personnel aient pleinement accès, en toute sécurité et sans entrave, aux populations qui ont besoin d'être secourues;

14. *Prie* le Secrétaire général d'assurer a) le suivi de la situation des enfants et l'établissement de rapports à ce sujet et b) la poursuite du dialogue avec les parties au conflit en vue de l'élaboration de plans d'action assortis d'un échéancier, destinés à mettre un terme au recrutement et à l'emploi d'enfants soldats et autres violations dont les enfants sont les victimes;

15. *Exige* des parties au conflit qu'elles prennent immédiatement les mesures voulues pour protéger les civils, notamment les femmes et les filles, contre toutes formes de violence sexuelle, comme le veut la résolution 1820 (2008), et *prie* le Secrétaire général de veiller à ce que la MINUAD applique les résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) et de le renseigner sur la question dans le rapport qui lui est demandé au paragraphe 16 ci-après;

16. *Exige* des parties au conflit du Darfour qu'elles s'acquittent de leurs obligations internationales et des engagements auxquels elles ont souscrit dans les accords pertinents, ainsi que des obligations découlant de la présente résolution et de ses autres résolutions pertinentes;

17. *Prie* le Secrétaire général de lui faire rapport, tous les 60 jours à compter de l'adoption de la présente résolution, sur la situation de la MINUAD, le déroulement du processus politique, la situation sur le plan de la sécurité et sur le plan humanitaire et la question de savoir si les parties respectent leurs obligations internationales;

18. *Réaffirme* qu'il est prêt à prendre des mesures contre toute partie qui entraverait le processus de paix, les opérations humanitaires ou le déploiement de la MINUAD et *considère* que la justice doit suivre son cours;

19. *Décide* de rester saisi de la question.

Résolution 1881 (2009)

Adoptée par le Conseil de sécurité, le 30 juillet 2009

Le Conseil de sécurité,

Rappelant toutes ses résolutions et toutes les déclarations de son président sur la situation au Soudan,

Réaffirmant son ferme attachement à la souveraineté, à l'unité, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale du Soudan et sa volonté résolue d'œuvrer aux côtés du Gouvernement soudanais, dans le strict respect de sa souveraineté, à relever les différents défis auxquels le pays fait face,

Rappelant également ses résolutions 1674 (2006) sur la protection des civils en période de conflit armé, dans laquelle il a notamment réaffirmé les dispositions du Document final du Sommet mondial des Nations Unies, 1612 (2005) sur les enfants et les conflits armés, 1502 (2003) sur la protection du personnel humanitaire et du personnel des Nations Unies, et 1325 (2000) et 1820 (2008) sur les femmes, la paix et la sécurité,

Prenant note du rapport sur les enfants et le conflit armé au Soudan en date du 10 février 2009 (S/2009/84), y compris les recommandations qui y sont formulées, et du rapport sur les enfants et le conflit armé au Soudan en date du 29 août 2007 (S/2007/520), et rappelant les conclusions approuvées par le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et le conflit armé au Soudan (S/AC.51/2008/7),

Se félicitant du rôle important de l'Union africaine,

Accueillant avec satisfaction le rapport du Secrétaire général en date du 13 juillet 2009 (S/2009/352) sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD),

Soulignant qu'il est nécessaire que le Conseil adopte une approche rigoureuse et stratégique en matière de déploiement au service du maintien de la paix,

Se déclarant préoccupé, deux ans après l'adoption de la résolution 1769 (2007), par la gravité persistante de l'état de sécurité et la détérioration de la situation humanitaire au Darfour, ainsi que par les attaques répétées contre la population civile, *réaffirmant* sa condamnation de toutes les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire au Darfour, *demandant* à toutes les parties de respecter les obligations que leur imposent le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, *soulignant* que les auteurs de ces crimes doivent être traduits en justice et *demandant instamment* au Gouvernement soudanais d'honorer ses obligations à cet égard,

Redisant sa crainte que la persistance de la violence au Darfour ne compromette la stabilité dans l'ensemble du Soudan et de la région, *notant avec préoccupation* les conséquences néfastes de la persistance des tensions entre les Gouvernements soudanais et tchadien, *réaffirmant* qu'il faudra réduire ces tensions ainsi que les activités des rebelles dans les deux pays si l'on veut parvenir à une paix durable au Darfour et dans la région, et *encourageant* le Soudan et le Tchad à entretenir des relations constructives avec le Groupe de contact de Dakar et la communauté internationale,

Exprimant avec fermeté son attachement et sa détermination à promouvoir et à appuyer le processus politique au Darfour ainsi que les efforts du Médiateur en chef, et *déplorant* que certains groupes continuent de refuser de participer au processus politique,

Constatant que la situation au Darfour menace la paix et la sécurité internationales,

1. *Décide* de proroger le mandat de la MINUAD, défini dans la résolution 1769 (2007), pour une nouvelle période de 12 mois qui prendra fin le 31 juillet 2010;

2. *Souligne* que la MINUAD doit faire tout ce que lui permettent son mandat et ses capacités, en particulier pour ce qui est a) de pourvoir à la protection des civils partout dans le Darfour et b) d'assurer un accès rapide et sans entrave, en toute sécurité, aux organismes humanitaires, la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et la protection des convois humanitaires;

3. *Se félicite* de la contribution des pays fournisseurs d'effectifs militaires ou de police et des donateurs à la MINUAD, *demande* aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies de s'engager à apporter l'appui restant à fournir – hélicoptères, reconnaissance aérienne, transports terrestres, unités médicale et logistique et autres moyens de mise en oeuvre, *souligne* qu'il importe de disposer de bataillons opérationnels effectivement en mesure de mener à bien les tâches prescrites à la MINUAD, et à cet égard *prie* les pays donateurs de continuer à faire en sorte que ces bataillons reçoivent l'instruction et le matériel voulus et *prie en outre* la MINUAD d'étudier les moyens d'optimiser l'utilisation de ses capacités au Darfour;

4. *Accueille avec satisfaction* l'amélioration de la coopération entre le Gouvernement soudanais et la MINUAD, *se félicite* de l'action crédible de la Commission tripartite, *demande* à toutes les parties au Darfour d'éliminer tous les obstacles au déploiement complet et rapide de la MINUAD et à la bonne exécution de son mandat, notamment en assurant sa sécurité et sa liberté de circulation; et à cet égard

demande au Gouvernement soudanais de respecter pleinement et sans retard les dispositions de l'Accord sur le statut des forces, notamment de délivrer rapidement les visas au personnel de la MINUAD ainsi que les autorisations de vol et d'importation de matériel;

5. *Condamne de nouveau* les attaques de groupes armés visant la MINUAD; *souligne* que toute attaque ou menace contre la MINUAD est inacceptable; *exige* que de telles attaques ne se reproduisent pas et *insiste* sur la nécessité d'accroître la sûreté et la sécurité du personnel de la MINUAD;

6. *Insiste* sur le fait qu'il importe de définir des objectifs réalisables et réalistes par rapport auxquels puissent se mesurer les progrès des opérations de paix des Nations Unies; et *prie* à cet égard le Secrétaire général, à la suite de consultations avec l'Union africaine, selon qu'il convient :

a) De lui soumettre pour examen un plan de travail stratégique assorti de repères permettant de mesurer et de suivre les progrès accomplis par la MINUAD dans l'exécution de son mandat;

b) De faire figurer dans son prochain rapport une évaluation des progrès accomplis par rapport à ces repères, ainsi que toutes recommandations utiles concernant le mandat et la configuration de la MINUAD;

c) De lui faire ensuite rapport tous les 90 jours sur les progrès réalisés dans l'exécution du mandat de la MINUAD dans l'ensemble du Darfour ainsi que sur les progrès concernant le processus politique, les conditions de sécurité et la situation humanitaire et le respect par toutes les parties de leurs obligations internationales;

7. *Exige* de toutes les parties au conflit du Darfour qu'elles mettent fin immédiatement à la violence et aux attaques contre les civils, les soldats de la paix et les personnels humanitaires et respectent les obligations que leur imposent le droit des droits de l'homme et le droit international humanitaire, *demande* un arrêt immédiat des hostilités et *invite* toutes les parties à s'engager à respecter un cessez-le-feu durable et permanent; *prie* le Secrétaire général de procéder à des consultations avec les parties afin d'établir un mécanisme plus efficace de surveillance du cessez-le-feu; et *souligne* que la MINUAD doit notifier tout cas grave de violence qui porte atteinte aux efforts constructifs et sans réserve des parties en vue de la paix;

8. *Affirme à nouveau* qu'il ne saurait y avoir de solution militaire au conflit du Darfour, que la paix ne peut être rétablie au Darfour qu'au prix d'un règlement politique associant toutes les parties et du déploiement réussi de la MINUAD; *réaffirme* son plein soutien au processus politique mené par l'Union africaine et l'ONU en faveur du Darfour et aux efforts du Médiateur en chef conjoint, M. Djibrill Yipènè Bassolé; *exige* de toutes les parties au conflit, y compris tous les groupes rebelles, qu'elles s'engagent immédiatement, pleinement et de façon constructive dans le processus de paix sans condition préalable, notamment en participant à des pourparlers sous la médiation de M. Bassolé en vue de finaliser un accord-cadre; *se félicite* de l'action du Qatar et de la Libye à cet égard et de l'appui d'autres pays de la région; *demande* à la MINUAD d'appuyer le Médiateur en chef conjoint et l'Équipe de médiation conjointe dans leurs efforts; et *souligne* la nécessité de faire intervenir la société civile, y compris les organisations de femmes et les organisations dirigées par des femmes, les groupes locaux et les chefs coutumiers afin de créer un environnement propice à la paix et à la sécurité par le biais d'un dialogue constructif et ouvert;

9. *Demande* au Soudan et au Tchad de respecter les obligations que leur imposent l'Accord de Doha du 3 mai 2009, l'Accord de Dakar du 13 mars 2008 et les précédents accords bilatéraux; et *réaffirme* que ces deux pays doivent s'associer constructivement aux efforts du Groupe de contact de Dakar tendant à les voir normaliser leurs relations, cesser d'apporter un appui à des groupes armés, renforcer leur lutte contre le trafic armé dans la région, mettre en place des mécanismes efficaces de surveillance conjointe des frontières et coopérer par des voies diplomatiques en vue d'instaurer la paix et la stabilité au Darfour et dans l'ensemble de la région;

10. *Note* que le conflit dans une partie du Soudan touche les autres parties du pays et le reste de la région; et *invite instamment* la MINUAD à coordonner étroitement son action avec celle d'autres missions présentes dans la région, notamment la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) et la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT);

11. *Prie* la MINUAD, agissant dans les limites de ses capacités actuelles et dans le respect de son mandat, de soutenir et de compléter les efforts déployés par la MINUS pour préparer des élections nationales crédibles en lui fournissant les conseils et l'aide qu'elle demande;

12. *Se déclare vivement préoccupé* par la dégradation continue de la situation humanitaire au Darfour; *demande* que les termes du Communiqué commun du Gouvernement soudanais et de l'ONU sur la facilitation de l'activité humanitaire au Darfour soient intégralement appliqués; et *exige* du Gouvernement soudanais, de toutes les milices, des groupes armés et de toutes les autres parties prenantes qu'ils veillent à ménager aux organisations humanitaires et à leur personnel tout accès, en toute sécurité et liberté, aux populations dans le besoin afin qu'elles puissent leur apporter l'aide humanitaire nécessaire;

13. *Exige* de toutes les parties au conflit du Darfour qu'elles créent des conditions propices au retour librement consenti et définitif, en toute sécurité et dans la dignité, des réfugiés et personnes déplacées;

14. *Exige* des parties au conflit qu'elles prennent immédiatement des mesures appropriées pour protéger les civils, y compris les femmes et les enfants, contre toute forme de violence sexuelle, conformément à sa résolution 1820 (2008); et *prie* le Secrétaire général d'élaborer une stratégie globale de protection des femmes et des filles contre la violence sexuelle et la violence sexiste ainsi que de veiller à ce que la MINUAD applique les dispositions pertinentes des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) et de faire figurer des informations à ce sujet dans son rapport au Conseil;

15. *Prie* le Secrétaire général d'assurer a) le suivi de la situation des enfants et l'établissement des rapports à ce sujet visés au paragraphe 6 ci-dessus et b) la poursuite du dialogue avec les parties au conflit en vue de l'élaboration de plans d'action assortis d'un échéancier destiné à mettre un terme au recrutement et à l'emploi d'enfants soldats et aux autres violations du droit international humanitaire dont les enfants sont des victimes;

16. *Décide* de rester saisi de la question.

Résolution 1935 (2010)

Adoptée par le Conseil de sécurité, le 30 juillet 2010

Le Conseil de sécurité,

Réaffirmant toutes ses résolutions et toutes les déclarations de son président sur la situation au Soudan,

Réaffirmant également son ferme attachement à la souveraineté, à l'unité, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale du Soudan et sa volonté résolue d'œuvrer aux côtés du Gouvernement soudanais, dans le strict respect de sa souveraineté, pour l'aider à relever les différents défis auxquels le pays fait face,

Rappelant ses résolutions 1674 (2006) et 1894 (2009) sur la protection des civils en période de conflit armé qui réaffirment, entre autres, les dispositions pertinentes du Document final du Sommet mondial des Nations Unies, 1612 (2005) et 1882 (2009) sur les enfants et les conflits armés, 1502 (2003) sur la protection du personnel humanitaire et du personnel des Nations Unies et 1325 (2000) et les résolutions associées sur les femmes, la paix et la sécurité,

Gardant présent à l'esprit la Convention relative au statut des réfugiés du 28 juillet 1951 et son protocole additionnel du 16 décembre 1966, ainsi que la Convention de 1969 de l'Organisation de l'unité africaine régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, et la Convention de l'Union africaine en date du 29 octobre 2009 sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique,

Rappelant le rapport du Secrétaire général sur les enfants et le conflit armé au Soudan, en date du 10 février 2009 (S/2009/84), y compris les recommandations qui y figurent, et *rappelant également* les conclusions sur les enfants et le conflit armé au Soudan du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants dans les conflits armés (S/AC.51/2009/5),

Se déclarant fermement résolu et déterminé à promouvoir et à appuyer le processus politique au Darfour, ainsi que les efforts du Médiateur en chef conjoint, *accueillant avec satisfaction* sa détermination à avancer ainsi que les négociations entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement

pour la libération et la justice au sujet d'un accord sous les auspices de ce dernier, et *déplorant* que certains groupes continuent de refuser de prendre part au processus politique,

Soulignant, sans préjudice de la responsabilité première qui lui incombe s'agissant du maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'importance du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, pour ce qui est du maintien de la paix et de la sécurité en Afrique, notamment au Soudan,

Se félicitant du rôle important que l'Union africaine joue au Soudan, et notamment des efforts du Groupe de mise en oeuvre de haut niveau pour le Soudan, travaillant en coopération avec le Médiateur en chef conjoint et l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) pour promouvoir la paix, la réconciliation et la responsabilité au Darfour, notamment en organisant rapidement une conférence Darfour-Darfour, afin d'encourager une avancée rapide du processus de paix mené par l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies,

Accueillant avec satisfaction le rapport du Secrétaire général en date du 14 juillet 2010 (S/2010/382) sur la MINUAD,

Soulignant que le Conseil doit adopter une approche stratégique rigoureuse en matière de déploiement de missions de maintien de la paix, de façon à en renforcer l'efficacité, et *soulignant* à cet égard qu'il importe de répondre aux besoins de la MINUAD afin qu'elle soit en mesure de dissuader toute menace en rapport avec l'exécution de son mandat ou contre la sûreté et la sécurité du personnel chargé du maintien de la paix, conformément à la Charte des Nations Unies,

Se déclarant profondément préoccupé par la détérioration de la situation en matière de sécurité au Darfour, y compris les violations du cessez-le-feu, les bombardements par l'aviation du Gouvernement soudanais, les attaques menées par des groupes rebelles, l'intensification des combats intertribaux et les agressions contre le personnel humanitaire et les forces de maintien de la paix, qui ont limité l'accès des agents humanitaires aux zones de conflit où se trouvent les populations civiles vulnérables, et *demandant* à toutes les parties de mettre fin aux hostilités et de faciliter d'urgence l'accès du personnel humanitaire,

Condamnant à nouveau toutes les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire au Darfour, *demandant* à toutes les parties de respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, *soulignant* la nécessité de traduire en justice les auteurs de ces crimes et *exhortant* le Gouvernement soudanais à s'acquitter de ses obligations à cet égard,

Redisant sa crainte que la persistance de la violence au Darfour ne compromette la stabilité de l'ensemble du Soudan et de la région, *se félicitant* de l'amélioration des relations entre le Soudan et le Tchad à la suite de la signature, le 15 janvier 2010, par le Gouvernement soudanais et le Gouvernement tchadien, d'un accord de normalisation de leurs relations bilatérales, ainsi que du déploiement par les deux pays d'une force conjointe sous commandement mixte le long de la frontière, et *encourageant* le Soudan et le Tchad à continuer d'appliquer cet accord et de coopérer de façon à instaurer la paix et la stabilité au Darfour et dans l'ensemble de la région,

Considérant que la situation au Soudan constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales,

1. *Décide* de proroger le mandat de la MINUAD, défini dans sa résolution 1769 (2007), pour une nouvelle période de 12 mois qui prendra fin le 31 juillet 2011;

2. *Souligne* que la MINUAD doit faire tout ce que lui permettent son mandat et ses capacités, en accordant la priorité aux décisions concernant l'utilisation de ses capacités et ressources pour : a) assurer la protection des civils partout au Darfour et b) assurer un accès rapide, sûr et sans entrave aux organisations humanitaires, la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et la protection des activités humanitaires;

3. *Réaffirme* qu'il importe de promouvoir le processus politique mené par l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies en faveur du Darfour et, à cet égard, *souligne* la nécessité d'un engagement systématique et durable de toutes les parties prenantes au Darfour, y compris les représentants nouvellement élus, la société civile, notamment les organisations féminines ou les

organisations dirigées par des femmes, les groupes communautaires et les chefs coutumiers afin de créer par un dialogue constructif et ouvert un environnement propice à la paix et à la sécurité, *se félicite* de la priorité accordée aux efforts menés en permanence par la MINUAD pour promouvoir un tel engagement à l'appui et en complément de l'action menée par le Médiateur en chef conjoint, Djibrill Yipènè Bassolé, et au processus politique en faveur du Darfour mené par l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies, et *se félicite* de l'action menée par le Groupe de mise en oeuvre de haut niveau pour le Soudan de l'Union africaine à cet égard;

4. *Prie* la MINUAD d'élaborer, en consultation avec l'équipe de pays des Nations Unies, une stratégie globale visant à atteindre les objectifs énoncés au paragraphe 2 ci-dessus et *prie* la MINUAD d'utiliser au mieux ses capacités au Darfour pour l'application de cette stratégie;

5. *Remercie* les pays qui fournissent des contingents et des effectifs de police ainsi que les donateurs à la MINUAD, *note* que les effectifs de la MINUAD sont pratiquement au complet, *souligne* la nécessité de disposer d'unités capables de mener à bien les tâches confiées à la MINUAD et, à cet égard, *prie* les donateurs de continuer à fournir une assistance aux pays qui fournissent des contingents et des effectifs de police afin que les unités soient entraînées et équipées comme il convient pour pouvoir mener durablement par elles-mêmes des opérations, et *demande* aux États Membres de s'engager à fournir, et de fournir effectivement, les hélicoptères militaires de transport, moyens de reconnaissance aérienne et autres moyens encore nécessaires;

6. *Condamne énergiquement* toute agression contre la MINUAD, *souligne* que toute attaque ou menace contre la MINUAD est inacceptable, *exige* que de telles attaques ne se reproduisent pas, *souligne* la nécessité de renforcer la sécurité et la sûreté du personnel de la MINUAD ainsi que de mettre fin à l'impunité de ceux qui attaquent les soldats de la paix et, à cet égard, *exhorte* le Gouvernement soudanais à tout mettre en oeuvre pour traduire en justice les auteurs de ces crimes;

7. *Se félicite* de la crédibilité de l'action du Mécanisme tripartite, mais *se dit profondément préoccupé* par les restrictions qui continuent d'être imposées à la liberté de mouvement et aux opérations de la MINUAD; *demande* à toutes les parties au Darfour de lever tous les obstacles empêchant la MINUAD de s'acquitter intégralement et convenablement de son mandat, notamment d'assurer sa sécurité et sa liberté de mouvement; et, à cet égard, *exhorte* le Gouvernement soudanais à respecter intégralement et sans retard les dispositions de l'Accord sur le statut des forces, notamment en octroyant les autorisations de vol et d'importation de matériel, et en permettant à la MINUAD de faire pleinement usage des moyens aériens à sa disposition afin, entre autres et si besoin était, de répondre aux menaces armées et procéder aux évacuations médicales d'urgence;

8. *Insiste* sur l'importance de définir des objectifs réalisables et réalistes par rapport auxquels on puisse mesurer les progrès des opérations de paix des Nations Unies; *prie* le Secrétaire général de continuer à lui faire rapport tous les 90 jours sur les progrès réalisés dans l'exécution du mandat de la MINUAD dans l'ensemble du Darfour, y compris sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la stratégie mentionnée au paragraphe 4 ci-dessus et sur les obstacles rencontrés à cet égard, notamment en évaluant ces progrès à l'aune des objectifs fixés dans l'annexe II du rapport du Secrétaire général du 16 novembre 2009, ainsi que sur les progrès concernant le processus politique, les conditions de sécurité et la situation humanitaire, y compris dans les sites de déplacés et les camps de réfugiés, et sur les actions de relèvement rapide et le respect par toutes les parties de leurs obligations internationales;

9. *Exige* de toutes les parties au conflit au Darfour qu'elles mettent fin immédiatement à la violence et aux attaques contre les civils et les personnels humanitaires, et respectent les obligations que leur imposent le droit des droits de l'homme et le droit international humanitaire; *affirme*, à cet égard, qu'il est fermement opposé à toute violation grave du droit international humanitaire et des droits de l'homme; *demande* un arrêt immédiat des hostilités et *invite* toutes les parties à s'engager à respecter un cessez-le-feu durable et permanent; *prie* le Secrétaire général de procéder à des consultations avec les parties afin d'établir un mécanisme plus efficace de surveillance du cessez-le-feu; et *souligne* que la MINUAD doit notifier tout cas grave de violence qui porte atteinte aux efforts constructifs et sans réserve des parties en vue de la paix;

10. *Se déclare* profondément préoccupé par la détérioration de la situation humanitaire, les menaces qui continuent de peser sur les organisations humanitaires et la restriction de la liberté de passage des secours au Darfour; *demande* que les termes du Communiqué commun du Gouvernement soudanais et de l'ONU sur la facilitation de l'activité humanitaire au Darfour soient intégralement appliqués; et *exige* du Gouvernement soudanais, de toutes les milices armées et de toutes les autres parties

prenantes qu'ils veillent à ménager aux organisations humanitaires et à leur personnel tout accès, en toute sécurité et liberté, aux populations dans le besoin afin qu'elles puissent leur apporter l'aide humanitaire nécessaire;

11. *Affirme à nouveau* qu'il ne saurait y avoir de solution militaire au conflit au Darfour, que la paix ne peut être rétablie au Darfour qu'au prix d'un règlement politique associant toutes les parties et du déploiement réussi de la MINUAD; *réaffirme* son plein soutien aux efforts du Médiateur en chef conjoint, Djibrill Yipènè Bassolé, et au processus politique mené par l'Union africaine et l'ONU en faveur du Darfour;

12. *Exige* de toutes les parties au conflit, y compris tous les groupes rebelles, qu'elles s'engagent immédiatement, pleinement et de façon constructive dans le processus de paix sans condition préalable, notamment en participant à des pourparlers sous la médiation de M. Bassolé en vue de parvenir à un accord général associant toutes les parties; *souligne* qu'il importe de parvenir à un tel accord afin de permettre à la région de connaître une paix stable et durable; *se félicite* de l'action du Qatar à cet égard et de l'appui d'autres pays de la région; *demande* à la MINUAD de continuer à appuyer le Médiateur en chef conjoint et l'Équipe de médiation conjointe dans leurs efforts;

13. *Note* que le conflit dans une partie du Soudan touche les autres parties du pays et le reste de la région; et *invite instamment* la MINUAD à coordonner étroitement son action avec celle d'autres missions présentes dans la région, notamment la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) et la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT);

14. *Prie* la MINUAD, dans la mesure de ses capacités actuelles et conformément à son mandat, d'appuyer et de compléter, selon qu'il sera utile, les efforts déployés par la MINUS en vue de préparer les référendums au Sud-Soudan et dans l'Abyei, et notamment de partager, en coordination étroite avec la MINUS, l'analyse des risques dans les zones frontalières, et notamment des menaces qui pèsent sur les populations civiles;

15. *Souligne* qu'il importe de trouver pour les réfugiés et les déplacés des solutions durables et dignes, et d'assurer leur pleine participation à la préparation et à la mise en oeuvre de ces solutions, *exige* que toutes les parties au conflit au Darfour créent les conditions propices au retour librement consenti et durable, en toute sécurité et dans la dignité, des réfugiés et des déplacés, ou leur intégration locale;

16. *Note* que de bonnes conditions de sécurité faciliteront grandement les initiatives en faveur d'un relèvement rapide et le retour à une situation normale au Darfour; *souligne* qu'il importe de déployer des efforts en vue d'un relèvement rapide du Darfour et, à cet égard, *encourage* la MINUAD à faciliter, dans les limites de son mandat actuel, les travaux de l'équipe de pays des Nations Unies et des organismes spécialisés visant au relèvement et à la reconstruction rapides du Darfour, en assurant notamment la sécurité de la zone; et *appelle* le Gouvernement soudanais à poursuivre ses efforts visant à éliminer les causes profondes de la crise du Darfour et à accroître l'investissement consacré aux activités de relèvement rapide;

17. *Se déclare vivement préoccupé* par la persistance de la violence et des conflits localisés, par leur impact sur les populations civiles et par la prolifération des armes, surtout légères et, à cet égard, *prie* la MINUAD de maintenir son appui aux mécanismes locaux de règlement des différends et de vérifier si des armes et matériels connexes sont présents au Darfour, conformément à son mandat tel qu'il est défini au paragraphe 9 de la résolution 1769;

18. *Exige* que les parties au conflit prennent immédiatement les mesures nécessaires pour protéger les populations civiles, notamment les femmes et les enfants, contre toutes les formes de violence sexuelle, conformément à la résolution 1820 (2008); et *prie* la MINUAD de rendre compte de l'application de sa stratégie globale de protection des femmes et des enfants contre la violence sexuelle et la violence sexiste et d'évaluer les progrès accomplis en vue de l'élimination de ces violences, *prie* le Secrétaire général de veiller à ce que la MINUAD applique les dispositions pertinentes des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008), 1888 (2009) et 1889 (2009) et de faire figurer des informations à ce sujet dans son rapport au Conseil;

19. *Prie* le Secrétaire général d'assurer a) le suivi de la situation des enfants et l'établissement des rapports à ce sujet visés au paragraphe 8 ci-dessus et b) la poursuite du dialogue avec les parties au conflit en vue de l'élaboration de plans d'action assortis d'un échéancier destinés à mettre un terme au

recrutement et à l'emploi d'enfants soldats et aux autres violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme dont les enfants sont des victimes;

20. *Prie* le Secrétaire général d'examiner et de mettre à jour régulièrement le concept d'opérations et les règles d'engagement de la MINUAD, conformément au mandat de la mission défini dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et d'en rendre compte, dans les rapports auxquels il est fait référence au paragraphe 8 ci-dessus, au Conseil et aux pays fournisseurs de contingents;

21. *Décide* de rester saisi de la question.

Yener Kutsal Yenilmez

Né en 1980. Il a terminé ses études secondaires dans le lycée Anatolien de Kenan Evren. Il est diplômé des sciences de communication à l'Université Istanbul.

*

Born in 1980. He ended her secondary education in the Anatolian Lycée of Kenan Evren. He is graduated from the communication sciences at the Istanbul University.

*

1980, doğumlu. Orta öğrenimini Kenan Evren Anadolu Lisesinde tamamlamıştır. İstanbul Üniversitesi İletişim Bilimleri mezunudur.

